Quatre-vingt-unième année. — N° 240. Le Numéro : 10 francs. Lundi 10 et Mardi 11 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 8 octobre 1949 complétant l'arrêté du 17 février 1949 portant fixation des emplois de l'école nationale d'administration dont les titulaires seront admis à effectuer des travaux supplémentaires (p. 10199).

Ministère de la justice.

Décret du 24 septembre 1949 portant admission à la retraite d'un conseiller à la cour d'appel de Paris (p. 10200).

Décret du 5 octobre 1949 portant substitution et addition de nom (p. 10200).

Décrets du 5 octobre 1949 portant nominations, élévation de classe et conférant l'honorariat à des juges de paix (p. 10200).

Arrêté du 5 octobre 1949 relatif aux agréés près les tribunaux de commerce (p. 10201).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10201).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 5 octobre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains par diverses communes (p. 10202).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-1395 du 5 octobre 1949 portant suppression d'emplois vacants et annulation de crédits (travail et sécurité sociale) (p. 10203).

Décret n° 49-1396 du 5 octobre 1949 portant suppression d'emplois vacants, transformation d'emplois et annulation de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 10204).

Décret n° 49-1397 du 5 octobre 1949 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour l'admission à l'emploi de commissaire contrôleur adjoint stagiaire des assurances (p. 10206).

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10205).

Arrêté du 4 octobre 1949 portant autorisation de la société d'économie mixte Société immobilière de la Réunion et approbation de ses statuts (p. 10205).

Arrêté du 4 octobre 1949 portant autorisation de la société d'économie mixte Société immobilière de la Guadeloupe et approbation de ses statuts (p. 10205).

Arrêtés du 5 octobre 1949 fixant les nouveaux traitements de fonctionnaires et agents des services des secrétariats d'Etat aux forces armées (guerre, marine et air) (p. 10206).

Arrêté du 5 octobre 1949 fixant les nouveaux traitements des personnels des établissements nationaux de bienfaisance (p. 10211).

Arrêté du 5 octobre 1949 fixant les nouveaux traitements applicables aux commis principaux et commis d'inspection académique (p. 10214).

Arrêté portant fixation des traitements des personnels techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (rectificatif) (p. 10214).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 49-1398 du 1er septembre 1949 pour l'application des dispositions de l'article 107 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 relatives au transfert au ministre de la défense nationale de certaines attributions antérieurement dévolues au ministre de l'industrie et du commerce en matière de marchés et de restitution de biens (p. 10215).

Décrets des 2, 3 et 5 octobre 1949 portant promotions et annulation de promotion, nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, modifiant un précédent décret et rectificatif (p. 10215).

Décrets des 2 et 5 octobre 1949 portant promotions, nomination, admission dans les réserves, acceptation de démission et rectificatif (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 10217).

Décret du 2 octobre 1949 portant attribution de la médaille de l'aéronautique à titre posthume (p. 10218).

Décret du 3 octobre 1949 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux agents techniques du commissariat de la marine (p. 10218).

Arrêté du 30 septembre 1949 fixant les attributions de l'inspecteur général des fabrications et des programmes des forces armées (p. 10218).

Tableau supplémentaire d'avancement du corps des ingénieurs militaires de l'air (année 1949) (p. 10218).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur « réserve », année 1948 (services communs relevant de la défense nationale et secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]) (p. 10219).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 30 septembre 1949 portant attribution d'une indemnité pour travail supplémentaire à un archiviste en chef (p. 10238).

Arrêté portant désignation des membres des jurys du concours d'agrégation de médecine (sections des sciences cliniques) (rectificatif) (p. 10239).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 25 août 1949 portant classement dans la voirie nationale d'une déviation de la route nationale n° 17 et déclassement et reclassement dans la voirie urbaine de la partie délaissée (p. 10202).

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour l'emploi d'inspecteur de la main-d'œuvre des transports (p. 10202).

Décret du 5 octobre 1949 portant affectation d'immeubles domaniaux au service des ponts et chaussées de la Savoie (p. 10202).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg (p. 10202).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 10202).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 3 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10238).

Décret du 5 octobre 1949 autorisant la chambre de métiers du Gard à contracter un emprunt (p. 10238).

Décret n° 49-1299 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie (rectificatif) p. (10238).

Arrêté du 5 octobre 1949 portant constitution d'un comité consultatif de l'artisanat auprès du service technique de l'artisanat (p. 10238).

Arrêté portant nomination du secrétaire général du conseil supérieur de l'électricité et du gaz (p. 10238).

Arrêté portant nomination d'un inspecteur de l'industrie et du commerce (p. 10238).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 10238).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 6 octobre 1949 portant autorisation de la vente de semoule de blé dur (p. 10202).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 23 août 1949 portant dégagement des cadres d'administrateurs des services civils de l'Indochine (p. 10237).

Décret du 1er octobre 1949 portant reclassement d'un administrateur (p. 10237).

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du centre technique forestier tropical (p. 10237).

Arrêtés portant promotions (administration centrale et service des ports) (p. 10237).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10239).

Décret n° 49-1305 modifiant et complétant, en ce qui concerne les prestations de l'assurance invalidité, le décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 fixant certaines modalités d'application du décret du 31 décembre 1946 relatif à l'institution du régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires (rectificatif) (p. 10239).

Arrêté du 5 octobre 1949 fixant le montant des subventions de compensation versées aux caisses de sécurité sociale (p. 10239).

Arrêté du 6 octobre 1949 autorisant le transfert de l'actif et du passif d'une caisse autonome mutualiste de retraites à une autre caisse (p. 10239).

Arrêtés du 6 octobre 1949 portant approbation des statuts, fusion et scission de sociétés mutualistes (p. 10240).

Arrêté portant reclassement (administration centrale) (p. 10240).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 25 août 1949 portant création d'offices publics d'habitations à bon marché (p. 10240).

Décret du 5 octobre 1949 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 10240).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10215).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle pour deux emplois de mariniers (p. 10214).

Décret du 5 octobre 1949 portant acceptation d'un legs (p. 10214).

Arrêté portant désignation des membres de la commission prévue pour l'intégration dans le corps de l'inspection de la santé d'un médecin chef et d'un chargé de mission (p. 10215).

Arrêtés portant nomination, réintégration, reclassement et affectations:

Hôpitaux psychiatriques (p. 10215).

Inspection de la santé et de la population (p. 10215).

Sanatoriums (p. 10215).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10241).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement d'un inspecteur des instruments de mesure au Maroc (p. 10242).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis de tirage de la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe 1949 de la loterie nationale (p. 10241).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emploi à l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 10245).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10242).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de viandes fraîches en provenance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie (p. 10242).

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant (école nationale d'agriculture de Grignon) (p. 10242).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de conseils à la direction départementale de la population du Gers (p. 10245).

Avis de vacance de postes de médecins adjoints de sanatoriums (p. 10245).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur du bureau municipal d'hygiène à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) (p. 10245).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis de concours pour les emplois d'inspecteur régional des services de contrôle, d'assistant de laboratoire et d'aide-préparateur (office scientifique et technique des pêches maritimes) (p. 10245).

Annonces (p. 10246).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 8 et 9 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 3 au 9 octobre 1949.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1949

Feuille 1.

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée.... p. 1

Modification de l'indemnité aux personnes ayant été victimes des calamités publiques qui se sont produites du 1er janvier 1948 au 15 janvier 1948 sur l'ensemble du territoire. — Proposition de résolution de M. Mondon..... p. 1

Equipement en pneumatiques des véhicules agricoles livrés aux cultivateurs. — Rapport par M. De Sesmaisons ..... p. 1

Création des conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. — Proposition de loi de M. Lecourt .... p. 2

Répression des manœuvres spéculatives auxquelles donne lieu la vente des immeubles par appartements. — Proposition de loi par M. Joseph Denais..... p. 3

Modification du texte de l'article 93 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires. — Proposition de loi de M. Dagain ..... p. 3

Complément et modification de la législation sur la revision des bilans, encouragement de l'épargne et accroissement des ressources fiscales — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 3

Complément à l'article 57 du règlement. — Proposition de résolution de M. Lecourt..... p. 5

Autorisation des départs séparés des conjoints des familles se rendant en vacances et utilisant des billets S. N. C. F. pour congés payés. — Rapport par M. Poumadere.... p. 5

Accord d'une attribution spéciale d'essence à certains pensionnés de guerre. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert..... p. 5

Ratification de la convention relative au payement des pensions aux victimes de la guerre conclue le 1er décembre 1947 entre la France et la Tchécoslovaquie. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert..... p. 5

Inclusion des anciens F. F. L. dans les bénéficiaires des emplois réservés et prioritaires. — Rapport de M. Emile-Louis Lambert ..... p. 6

Remboursement aux prisonniers de guerre des marks détenus par eux à leur retour de captivité. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert.. p. 6

Modification de l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance. — Proposition de loi de M. Emile-Louis Lambert ..... p. 6

Appui aux familles des victimes du Robert-Marie *d'un premier secours d'un million de francs.* — Proposition de résolution de M Guiguen p. 6

Aide aux victimes de la tempête qui a sévi sur les côtes bretonnes les 30 et 31 décembre 1948. — Proposition de résolution de M. Guiguen p. 7

Modification du titre 2 de la loi du 10 août 1871 relatif à la formation et à l'élection des conseils généraux. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos ..... p. 7

Revalorisation immédiate des salaires, traitements, pensions et retraites. — Proposition de résolution de M Croizat ..... p. 10

Accord de l'amnistie pleine et entière pour les condamnations prononcées contre les travailleurs de la mine à l'occasion de la grève décidée le 4 octobre 1948. — Arrêt de toutes les poursuites judiciaires engagées à l'occasion de ce conflit et réintégration des mineurs et similaires licenciés ou suspendus. — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute..... p. 10

Sursis à toute majoration des prix des loyers tant que ne sont pas revalorisés les salaires, traitements et pensions. — Proposition de résolution de Mme Rabaté..... p. 10

Saisie de l'Assemblée algérienne d'un projet de décision permettant aux propriétaires de titres d'emprunts à long terme émis par le gouvernement général de l'Algérie d'obtenir l'échange de ces titres contre des rentes viagères spéciales de la caisse autonome d'amortissement à capital aliéné. — Proposition de résolution de M. Serre.. p. 11

Bénéfice au profit des militaires de carrière des dispositions des 1er et 2e alinéas de l'article 4 de la loi du 18 août 1936 sur la mise à la retraite des fonctionnaires et employés civils de l'Etat. — Proposition de loi de M. Pierre Montel. p. 11

Mesures visant à garantir un écoulement normal des produits agricoles à des prix raisonnables et stables, à réduire l'écart entre les prix à la production et à la consommation, à diminuer les prix des produits industriels et à limiter les impôts agricoles de l'année 1949 au niveau de ceux de 1948. — Proposition de résolution de M. Waldeck-Rochet ..... p. 11

Complément aux dispositions de l'article 204 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — Proposition de loi de M. Sion.. p. 12

Protection hôtelière. — Projet de loi... p. 12

Extension de la compétence de la cour des comptes à la vérification de la comptabilité des caisses de la sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 13

Aménagements fiscaux. — Projet de loi p. 13

Accord d'une pension nationale à la veuve du docteur Charcot. — Projet de loi..... p. 24

Répression de la vente spéculative des immeubles à usage d'habitation. Avis ..... p. 24

Financement des œuvres sociales des comités d'entreprise. — Avis.... p. 24

Accord immédiat au corps médical d'un contingent exceptionnel d'essence pour lui permettre de continuer la lutte contre l'épidémie de grippe. — Proposition de résolution de M. Maurice Frédet. — Proposition de résolution de M. Tourné ..... p. 25

Tarif des huissiers. — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux p. 25

Suppression de la caisse locale des retraites de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun et affiliation de tout le personnel autochtone à la caisse intercoloniale de retraite. — Proposition de loi de M. Cozzano.... p. 26

Modification de la loi du 19 juillet 1884 portant suppression des enfants de troupe dans les régiments et création de six écoles militaires préparatoires. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 26

Fixation officielle de la date du premier jour de scrutin des élections cantonales. — Proposition de résolution de M. Vendroux... p. 26

Prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — Proposition de loi de M. Segelle..... p. 27

Rémunération des travaux supplémentaires effectués par les agents des contributions indirectes pour le compte des collectivités locales. — Proposition de résolution de M. Vendroux..... p. 27

Accord aux vieux travailleurs salariés et aux économiquement faibles d'une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs ferroviaires appliquée par la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de résolution de M. Palewski ..... p. 27

Publications destinées à la jeunesse. — Avis par M. Lacaze..... p. 28

Application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion de la législation métropolitaine en matière pénale et de procédure pénale intervenue entre la date de la promulgation de la loi du 19 mars 1946 et l'entrée en vigueur de la Constitution du 27 octobre 1946. — Projet de loi p. 29

Extension aux territoires du Togo du décret n° 47-1932 du 7 octobre 1947 portant réglementation des transports automobiles en Afrique occidentale française. — Projet de loi..... p. 28

Fixation de la date des élections aux chambres de métiers. — Projet de loi ..... p. 29

Modification des articles 44 a et 44 b du livre Ier du code du travail. — Projet de loi..... p. 29

Bénéfice au profit des étudiants à l'université de Paris d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne. — Proposition de résolution de M. Triboulet p. 30

Fixation d'un plafond, pendant le premier semestre 1949, aux majorations de loyer résultant de l'application des articles 26 à 34 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 30

Ratification de la délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon tendant à réglementer les conditions d'entrepôt des morues vertes d'origine étrangère dans cet archipel. — Projet de loi..... p. 30

Ratification de la délibération de la commission permanente de l'assemblée représentative de Madagascar demandant l'application à ces territoires des dispositions du décret du 2 décembre 1947 qui a modifié le code métropolitain des douanes à l'exception de certaines d'entre elles. — Projet de loi..... p. 30

Ouverture d'un crédit comme conséquence d'une distribution supplémentaire de 100 grammes de beurre à l'occasion des fêtes de fin d'année. — Projet de loi..... p. 31

Ratification du décret du 24 mai 1948 approuvant une délibération prise par le conseil du gouvernement de l'Afrique équatoriale française tendant à modifier l'article 90 du décret du 17 février 1921 relatif au fonctionnement du service des douanes dans cette fédération. — Projet de loi..... p. 31

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ratification de la délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique équatoriale française relative à la modification des articles 51 et 52 du décret du 17 février 1921 instituant un délai pour le retrait des marchandises non déclarées en détail. — Projet de loi..... p. 32

Ratification de la délibération du conseil d'administration du Cameroun demandant la modification des articles 51 et 155 du décret du 17 février 1921 portant règlement du régime des douanes dans ce territoire. — Projet de loi ..... p. 32

Feuille 2.

Mise en application de la résolution votée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale des Nations Unies concernant la publicité à donner à la déclaration universelle des droits de l'homme. — Proposition de résolution de M. Minjoz ..... p. 33

Comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 33

Fixation par le Parlement des taxes sur les carburants — Proposition de résolution de M. Peytel..... p. 34

Développement du régime des prêts des crédits immobiliers. — Rapport par M. Siefridt..... p. 35

Ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses entraînées par la tenue à Paris de la 3e session de l'organisation des Nations Unies. — Rapport par M. Jacques Duclos..... p. 37

Accord immédiat au corps médical d'un contingent exceptionnel d'essence pour lui permettre de continuer la lutte contre l'épidémie de grippe. — Rapport par M. Maurice Fredet ..... p. 38

Réparation des dommages causés aux récoltes par les sangliers et accord de certains pouvoirs aux maires pour détruire ce gibier. — Proposition de loi de M. Montagnier ..... p. 38

Payement aux inscrits maritimes de leur nouvelle pension. — Proposition de résolution de M. Marcel Hamon ..... p. 39

Reprise en charge par le Gouvernement du collège technique de Beauvais. — Proposition de résolution de M. Brault..... p. 39

Mesures de compensation à l'augmentation des loyers pour certaines catégories de locataires et occupants et modification de certains points de détail des décrets d'application de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Proposition de résolution de M. Dominjon ..... p. 39

Règlement des 15 millions dus par le ministère de la guerre aux établissements Portal, à Montauban, en vue d'éviter le chômage des ouvriers. — Proposition de résolution de M. Juge..... p. 40

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport..... p. 41

Ratification de la convention relative au payement des pensions aux victimes de la guerre conclue le 1er décembre 1947 entre la France et la Tchécoslovaquie. — Avis par M. Jean Bouhey..... p. 41

Pouvoirs des préfets et déconcentration administrative. — Rapport par M. Dreyfus-Schmidt..... p. 42

Revalorisation de la retraite du combattant. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 43

Maintien de la réduction de 50 à 75 p. 100 accordée aux mutilés sur les tarifs des chemins de fer lorsqu'ils utilisent les billets populaires de congés payés avec réduction de 30 p. 100 et des droits à ces 30 p. 100 pour les autres membres de la famille. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 43

Accord aux veuves de guerre d'une pension au taux normal égale à la moitié de la pension d'invalidité à 100 p. 100, allocations comprises. — Proposition de loi de Mme Péri. p. 43

Attribution de la carte du combattant à certaines unités des régiments territoriaux qui ont combattu au Maroc ou dans le Sud tunisien au cours de la guerre 1914-1918. — Proposition de loi de M. Touchard. p. 44

Protection des anciens combattants et des victimes de guerre en matière d'expulsion de leur appartement. — Proposition de loi de M. Jean Duclos..... p. 44

Revalorisation des pensions d'invalidité ainsi que de leurs accessoires. — Proposition de loi de M. Tourné. p. 44

Uniformisation des cotisations des allocations familiales payées par les artisans. — Proposition de résolution de M. Paumier..... p. 45

Extension de la sécurité sociale aux grands invalides et aux veuves de guerre qui n'exercent pas ou n'ont pas exercé une fonction salariée. — Proposition de résolution de M. Touchard..... p. 45

Fixation à 1.000 F de la redevance prévue par l'article 31 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948 en matière d'application de la loi du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre. — Proposition de loi de M. Touchard ..... p. 45

Statut de l'Algérie. — Proposition de loi de M. Viard..... p. 46

Ratification des accords relatifs à la sécurité sociale intervenus le 12 octobre 1948 entre la France et la Tchécoslovaquie. — Projet de loi..... p. 46

Ratification de la convention n° 63 concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 24e session tenue à Genève du 2 au 22 juin 1938. — Projet de loi..... p. 49

Modification de la loi du 31 juillet 1879 relative à l'exécution de la fabrication des monnaies par voie de régie administrative sous l'autorité du ministre des finances. — Projet de loi..... p. 52

Approbation du compte définitif des recettes et dépenses du budget local de la Réunion (exercice 1946). — Projet de loi..... p. 52

Taxe de péage que la chambre de commerce de Rennes est autorisée à percevoir dans le port de Redon. — Projet de loi..... p. 52

Modification au tableau annexe de la loi du 18 juillet 1895 concernant la détermination et la conservation des postes électrosémaphoriques. — Projet de loi..... p. 52

Fixation par le Parlement de taxes intérieures de consommation et notamment de la taxe sur les produits pétroliers. — Proposition de loi de M. Michel..... p. 53

Extension du contrôle de la cour des comptes aux organismes de sécurité sociale. — Projet de loi. p. 53

Règlement définitif des opérations de reclassement du personnel des organismes de sécurité sociale et allocations familiales. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 53

Jardins ouvriers. — Proposition de loi de M. Raymond-Laurent..... p. 54

Enfance délinquante. — Projet de loi. p. 54

Réforme de la structure économique. — Proposition de loi de M. Gau. p. 57

Installation d'un radio-phare à Pen-Men (île de Groix). — Proposition de résolution de M. Guiguen. p. 58

Statut des ministres du culte catholique au regard de la législation sociale. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 59

Fixation d'un plafond, pendant le premier semestre 1949, aux majorations de loyer résultant de l'application des articles 26 à 34 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Rapport par M. Chautard ..... p. 59

Mesures de compensation à l'augmentation des loyers pour certaines catégories de locataires et occupants et modification de certains points de détail des décrets d'application de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Rapport par M. Dominjon..... p. 60

Renforcement des peines contre les détenteurs d'armes illicites. — Proposition de loi de M. Livry-Level ..... p. 61

Répression des attaques à main armée et des enlèvements. — Proposition de loi de M. Livry-Level .. p. 61

Placement des maisons d'enfants de l'entr'aide française sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale. — Proposition de loi de Mme Lempereur ..... p. 61

Modification de l'article 9 de la loi n° 48-1973 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évalution des voies et moyens. — Proposition de loi de M. René Kuehn. p. 61

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 62

Titularisation des instituteurs intérimaires et suppléants. — Projet de loi ..... p. 62

Droits des combattants volontaires de la résistance. — Proposition de loi de M. Robert Schmidt ..... p. 62

Admission au bénéfice de la grâce amnistiante des personnes condamnées à la dégradation nationale. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 63

Mesures efficaces pour la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et pour l'organisation du contrôle. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal ..... p. 63

Feuille 3.

Mesures efficaces pour la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et pour l'organisation du contrôle. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal (*suite*). p. 66

Equipement scientifique du pays en consacrant une partie du crédit du plan Marshall à l'achat d'instruments de mesure. — Proposition de résolution de M. Viatte. p. 66

Extension du bénéfice de la législation de sécurité sociale aux étudiants atteints de longue maladie depuis une date postérieure au 1er janvier 1948. — Proposition de loi de M. Viatte ..... p. 66

Régime de l'allocation de salaire unique. — Proposition de résolution de M. Delachenal ..... p. 66

Modification du chapitre IV du titre III du livre II du code du travail. — Projet de loi ..... p. 67

Loyers. — Faculté pour les personnes n'occupant pas suffisamment les locaux de bénéficier avant toute expulsion d'un délai d'un an pour échanger leur appartement trop grand contre un local plus petit. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay ..... p. 68

Revalorisation de la retraite du combattant. — Proposition de loi de M. Pierre Meunier ..... p. 68

Etablissement d'un rapport constant entre les taux des pensions des victimes de la guerre et les taux des traitements des fonctionnaires. — Proposition de résolution de M. Devemy ..... p. 68

Bénéfice au profit des élèves de l'enseignement supérieur de l'université de Paris d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports en commun de la région parisienne. — Proposition de résolution de M. Cayol ..... p. 69

Fixation pour 1949 de la valeur en argent attribuée à chaque espèce des journées de prestations. — Proposition de loi de M. René Pleven ..... p. 69

Code de la nationalité française. — Proposition de loi de M. Mondon. p. 69

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 70

Définition des conditions dans lesquelles les militaires dégagés des cadres peuvent concourir pour la Légion d'honneur et la médaille militaire. — Demande d'une nouvelle délibération ..... p. 70

Intégration dans le corps préfectoral des délégués venus de la Résistance promus à la Libération et injustement évincés. — Proposition de loi de M. Triboulet ..... p. 70

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'aviation civile et commerciale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi ..... p. 71

Approbation du compte définitif des recettes et des dépenses du budget annexe du chemin de fer et du wharf du Togo (exercice 1946). — Projet de loi ..... p. 71

Annulation de l'autorisation de cession à la ville de Bône de terrains conquis sur la mer. — Projet de loi ..... p. 72

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la marine marchande par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi ..... p. 72

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget du travail et de la sécurité sociale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi ..... p. 72

Ratification à la convention du 6 mars 1948 créant l'organisation maritime consultative intergouvernementale. — Projet de loi ..... p. 72

Abattement à la base forfaitaire de 350.000 F pour l'application de l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948 relative à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. — Rapport de M. René Pleven ..... p. 79

Sociétés coopératives de reconstruction et associations syndicales de reconstruction. — Proposition de loi de M. Garet ..... p. 79

Maintien du régime des libertés des transactions et des prix en matière vinicole dans le cadre du statut viticole pour la durée de la campagne 1948-1949. — Proposition de résolution de M. Gros.. p. 79

Indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans l'organisation Todt ou le service allemand du travail. — Projet de loi ..... p. 79

Modification et complément aux articles 381, 388, 392 et 393 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française. — Projet de loi ..... p. 80

Suppression des directions régionales de l'office national interprofessionnel des céréales. — Rapport par M. Garavel ..... p. 80

Instauration de l'échange en nature blé-pain. — Rapport par M. Garavel. p. 81

Revalorisation de l'assurance-décès. — Proposition de loi de M. Siefridt. p. 81

Complément à l'article 13 de la loi n° 48-1477 du 25 septembre 1948 instituant un droit de timbre à l'occasion du renouvellement des cartes grises de voitures automobiles. — Proposition de M. Jean Cayeux ..... p. 81

Mesures utiles pour remédier à la crise de la mévente qui sévit sur le marché de la pomme de terre. — Proposition de M. Robert Schmidt. p. 82

Modification de l'article 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert ..... p. 82

Fixation pour 1949 de la valeur en argent attribuée à chaque espèce de journée de prestations. — Rapport par M. René Pleven..... p. 82

Suppression des abattements de zones de salaires. — Rapport par M. Gérard Duprat..... p. 82

Gratuité des transports aux sinistrés refugiés hors de leur lieu de travail. — Avis par M. Schaff..... p. 84

Modification de l'article 3 de la loi du 5 mars 1943 relative à la réglementation de l'activité des entreprises privées participant au service extérieur des pompes funèbres. — Rapport par M. Schaff... p. 84

Validation de décision d'assemblées tenues par des sociétés pendant la période de suspension générale des délais. — Rapport par M. Jean-Louis Tinaud..... p. 84

Création auprès de la radiodiffusion d'Algérie d'un organisme dénommé « Comité de gestion et de surveillance de Radio-Algérie ». — Augmentation de 8 à 12 du nombre des délégués à l'assemblée algérienne appelés à siéger à ce comité. — Rapport par M. Borrat. p. 84

Organisation du territoire de Libre. — Avis ..... p. 85

Comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Rapport par M. Blocquaux ..... p. 85

Feuille 4.

Comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Rapport par M. Blocquaux (suite) ..... p. 97

Modification de l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 116

Modification de l'article 365 du code pénal. — Rapport par M. Defos du Rau ..... p. 116

Dégrèvements d'impôts sur les bénéfices agricoles en faveur des cultivateurs dont le cheptel a été atteint par les épidémies de fièvre aphteuse. — Proposition de résolution de M. Tricart..... p. 117

Prise en charge par le Gouvernement de la totalité des dépenses résultant de la reconstruction des établissements publics de la commune d'Oradour-sur-Glane. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 117

Abrogation des actes dits lois des 25 avril et 6 août 1941 relatifs à la production et à l'utilisation des matières oléagineuses végétales d'origine métropolitaine. — Annulation des taxes et cotisations en retard dues et exigées des producteurs par le groupement interprofessionnel des oléagineux métropolitains. — Proposition de loi de M. Zunino..... p. 117

Vieux travailleurs. — Représentation au sein des commissions cantonales d'assistance. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat. p. 118

Attribution aux étudiants de l'Université de Paris et des grandes écoles d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne. — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot.... p. 118

Modification de l'article 1er de la loi 47-1501 du 14 août 1947 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits afin d'accorder aux collectivités rurales une subvention en capital pour la réalisation de projets d'électrification et d'adduction d'eau. — Proposition de loi de M. Poumadère..... p. 118

Titularisation des instituteurs intérimaires et suppléants. — Deuxième rapport par Mme Lempereur.... p. 118

Dérogation exceptionnelle par mesure réparatrice envers une catégorie de victimes de guerre à la règle de l'antériorité du mariage fixée par l'article 23 de la loi du 14 avril 1924, modifiée. — Rapport par M. Touchard..... p. 119

Ouverture de nouveaux délais aux veuves de militaires de carrière décédés en activité et ayant laissé périmer leurs droits à l'allocation complémentaire rémunérant les services du mari. — Rapport par M. Touchard..... p. 120

Modification de l'article 54 (§ 2), titre V, du décret 47-1297 du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés. — Rapport par M. Touchard..... p. 120

Attribution de la carte du combattant 1914-1918 aux militaires des régiments territoriaux, du train des équipages, brancardiers, observateurs en avions, aérostiers, marins du commerce qui ont occupé des points stratégiques en France ou sur les théâtres d'opérations extérieurs. — Rapport par M. Touchard ..... p. 120

Modification et complément aux articles 42 A et 42 C du livre 1er du code du travail relatifs au « pourboire » dans certaines professions. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 120

Création de l'hippodrome de la Côte d'Azur à Cagnes-sur-Mer. — Proposition de loi de M. Emile Hugues ..... p. 121

Rétablissement de la situation des possesseurs d'or en Grande-Bretagne dont les avoirs ont été réquisitionnés par le Gouvernement français. — Proposition de loi de M. Furaud ..... p. 121

Nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle. — Proposition de loi de M. Fonlupt-Esperaber ..... p. 123

Rétablissement et organisation de l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole. — Avis..... p. 123

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Modification de la loi n° 48-2010 du 31 décembre 1948 relative au mode de calcul des fermages. — Proposition de loi de M. Waldeck-Rochet ..... p. 125

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Henault..... p. 125

Modification de l'article 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 125

Rétablissement des régimes de suralimentation en faveur des tuberculeux. — Rapport par Mme Hélène Le Jeune ..... p. 126

Fixation des droits à traitements des fonctionnaires suspendus de leurs fonctions pour activité antinationale et réintégrés dans leur emploi. — Rapport par M. Borra.... p. 126

Dérogation aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 48-1973 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens en faveur des sinistrés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle évacués en 1939-1940, expulsés par les autorités allemandes pendant l'occupation ou déportés en Allemagne en 1945. — Proposition de loi de M. Wolf..... p. 126

Application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles à la pneumoconiose professionnelle des ouvriers ardoisiers. — Proposition de résolution de M. Allonneau ..... p. 127

Droits des fonctionnaires militaires frappés de sanctions par l'autorité de fait dit gouvernement de l'Etat français. — Proposition de loi de M. Pierre Montel..... p. 127

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 127

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des travaux publics, des transports et du tourisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 128

Feuille 5.

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des travaux publics, des transports et du tourisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi *(suite)* ..... p. 129

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des affaires économiques par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi ..... p. 129

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget des affaires étrangères par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi ..... p. 129

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la présidence du conseil par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi ..... p. 130

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'intérieur par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 131

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée ..... p. 132

Attribution de la carte d'ancien combattant à tous ceux qui ont acquis des titres au cours de la campagne 1939-1945. — Proposition de résolution de M Forcinal..... p. 132

Institution d'un régime de prestations pour le personnel navigant de l'aéronautique civile. — Rapport par M. Lécrivain-Servoz..... p. 132

Relèvement du prix limite de 50.000 F au-dessus duquel les immeubles appartenant aux départements, communes et établissements publics départementaux et communaux doivent obligatoirement recourir à l'adjudication avec publicité et concurrence. — Rapport par M. Mondon..... p. 133

Modification de l'article 413 du code de l'enregistrement. — Exonération des droits de mutation par décès des « Morts pour la France ». — Proposition de loi de M. Rosenblatt ..... p. 133

Exonération totale de la taxe sur les postes de T. S. F. de tous les vieillards jouissant de la retraite des vieux travailleurs, des bénéficiaires de l'allocation temporaire et des bénéficiaires de l'allocation d'assistance des infirmes et incurables. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 133

Utilisation de la plaque fiscale pour les cyclistes par d'autres personnes que le propriétaire. — Fixation du taux de cette taxe à celui de 1948. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 133

Prorogation du régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor. — Projet de loi..... p. 134

Modification des articles 10 et 79 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Pleven..... p. 134

Prolongation à titre exceptionnel du délai imparti aux locataires par l'article 32 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Chautard ..... p. 134

Modification de la loi du 26 juin 1941 réglementant la profession d'avocat et la discipline du barreau. — Proposition de loi de M. Defos du Rau..... p. 134

Bénéfice au profit des veuves cultivant une petite exploitation agricole des exonérations de cotisations aux allocations familiales. — Proposition de loi de M. Vée.. p. 135

Maintien en fonctions de certains fonctionnaires et modification de l'article 16 de la loi du 14 septembre 1948 portant aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948. — Proposition de loi de Mme Lempereur ..... p. 135

Modification de l'article 10, alinéa 7, de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Bouxom..... p. 135

Abrogation du décret n° 49-110 du 26 janvier 1949. — Suspension de l'activité de l'Entr'aide française et remise de ses attributions aux organismes d'aide sociale constitués auprès des collectivités locales. — Constitution d'une commission parlementaire chargée d'enquêter sur la gestion et l'activité de cette œuvre de secours. — Proposition de loi de M. Arthaud..... p. 136

Création d'un service social dans les prisons. — Projet de loi..... p. 136

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la justice par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi.. p. 137

Rappel à l'activité et à l'avancement des officiers de l'armée de l'air appartenant aux cadres actifs et placés en non activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps. — Rapport par M. Jacques Gresa..... p. 138

Modification de l'effectif de la cour d'appel d'Amiens, de la chambre détachée à Metz, de la cour d'appel de Colmar et de l'administration centrale du ministère de la justice. — Projet de loi..... p. 138

Ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses entraînées par la tenue à Paris de la 3e session de l'O. N. U. — Rapport supplémentaire par M. Jacques Ducos..... p. 138

Aménagement et amélioration du cours de la Loire. — Proposition de résolution de M. Pierre Chevallier ..... p. 139

Report au 28 février 1949 de la majoration de 10 p. 100 fixée par l'article 8 de la loi du 24 septembre 1948 au montant des impôts qui n'auront pas été payés à cette date. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David..... p. 139

Création du conseil supérieur de la recherche scientifique et technique. — Proposition de M. Furaud. p. 140

Création d'une caisse de retraite des barreaux algériens et fixation des droits de plaidoirie en Algérie. — Proposition de résolution de M. Rencurel..... p. 141

Interprétation des articles 10 et 33 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de résolution de M. Médecin p. 142

Modification de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Propositions de loi de M. Thibault..... p. 142 et 143

Complément à l'article 34 du code de commerce relatif à diverses catégories d'actions dans les sociétés par actions. — Proposition de loi de M. Delahoutre..... p. 144

Extension du bénéfice des allocations familiales aux étudiants ou apprentis infirmes âgés de plus de vingt ans. — Proposition de loi de M. Burlot..... p. 144

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'éducation nationale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 145

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la santé publique et de la population par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 146

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la présidence du conseil (ravitaillement) par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi.... p. 146

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget des finances par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi.... p. 147

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la France d'outre-mer par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 148

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'industrie et du commerce par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 148

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'agriculture par loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 149

Modification de l'article 124 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif aux anciens militaires internés pour aliénation mentale. — Avis par M. Aubry..... p. 150

Institution de sociétés à responsabilité limitée. — Avis..... p. 150

Modification de l'article 18 de la loi n° 48-1978 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens (exécution des confiscations pénales). — Proposition de loi de M. Georges Pernot..... p. 150

Extension du bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. — Avis ..... p. 151

Changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et modification des articles 330, 364 et 369 du code civil. — Avis..... p. 151

Ratification de la délibération du conseil du Gouvernement de l'Afrique équatoriale française du 30 mai 1947 relative à l'abrogation du décret du 21 septembre 1940 étendant au Gabon le régime douanier du bassin conventionnel du Congo, du décret du 21 décembre 1941 portant suppression de la frontière douanière entre l'Afrique équatoriale française et le Cameroun et à la suspension de la perception du droit de douane dit de surtaxe. — Ratification du décret du 18 octobre 1948 approuvant une délibération du conseil d'administration du Cameroun tendant à abroger le décret du 27 septembre 1941 qui a supprimé la frontière douanière entre l'Afrique équatoriale française et le Cameroun. — Projet de loi ..... p. 151

Mise en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des dispositions législatives sur la police des bâtiments menaçant ruine. — Projet de loi p. 152

Statut et droits des combattants volontaires de la Résistance. — Avis.. p. 153

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen du projet de loi tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne. — Proposition de résolution..... p. 153

Aide aux familles des victimes du grave accident survenu à Laghouat. — Proposition de résolution de M. Djemad ..... p. 154

Accord d'une subvention de 50 millions en vue de secourir les sinistrés victimes des inondations de Sainte-Barbe-du-Tlélat. — Rapport par M. Truffaut..... p. 154

Rapport par le Gouvernement de sa décision de fermeture des mines de schistes bitumeux et de l'usine de fabrication d'huile de schiste de Saint-Hilaire (Allier). — Proposition de résolution de M. Védrines ..... p. 154

Fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluations des voies et moyens. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé ..... p. 154

Complément au décret n° 48-1555 du 6 octobre 1948 en donnant à l'expression « enfants à charge » le sens de la définition fiscale. — Proposition de loi de Mme Denise Bastide ..... p. 155

Fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles). — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé..... p. 155

Accord aux aéro-clubs d'aviation légère et sportive de la détaxe des carburants utilisés pour la formation des pilotes. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 156

Autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 156

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la reconstruction et de l'urbanisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 157

Modification des articles 9 et 11 de la loi n° 48-1973 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens. — Proposition de loi de M. René Schmitt.. p. 158

Prise en charge par le ministère de l'éducation nationale des frais d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement du collège moderne de jeunes filles de la ville de Foix. — Proposition de résolution de M. Gaby-Gasparrou..... p. 158

Entreprise de démarches immédiates en vue de proposer que la rencontre du président Truman et du maréchal Staline puisse avoir lieu à Paris. — Proposition de résolution de M. Paul Boulet..... p. 159

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. René Schmitt ..... p. 159

Attribution de la carte d'ancien combattant à tous ceux qui ont acquis des titres au cours de la campagne 1939-1945. — Rapport par M. Badie..... p. 159

Modification de l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui limite l'attribution des bons de lait accordés aux mères. — Avis. p. 159

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (cyclone de la Nouvelle-Calédonie). — Rapport par M. Burlot..... p. 160

Approbation du compte définitif des recettes et dépenses du budget local de la Réunion (exercice 1946). — Rapport par M. Burlot..... p. 160

Approbation des comptes définitifs des recettes et des dépenses du budget local du Togo (exercices 1945 et 1946). — Rapport par M. Burlot ..... p. 160

Approbation du compte définitif des recettes et des dépenses du budget annexe du chemin de fer et du Wharf du Togo (exercice 1946). — Rapport par M. Burlot..... p. 160

Approbation du compte définitif des recettes et dépenses du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1946). — Rapport par M. Burlot..... p. 160

Feuille 6.

Réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales. — Projet de loi ..... p. 161

Remise en vigueur des lignes de chemins de fer dites lignes secondaires les plus utiles et notamment les lignes Angoulême-Brive et Ribérac-Parcoul. — Proposition de résolution de M. Dutard..... p. 161

Réorganisation administrative du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — Proposition de résolution de M. Mouton. p. 161

Accord aux métayers de l'intégrité de la prime d'encouragement à l'hectare pour la culture du blé et du seigle — Proposition de résolution de M. Montagnier..... p. 162

Fixation des maxima des dépenses publiques. — Proposition de loi de M. Siefridt ..... p. 162

Extension aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des dispositions de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut de la coopération agricole. — Projet de loi.. p. 162

Modification de l'article 35 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 162

Fixation à l'avance des rations de denrées diverses et des tickets correspondant à la délivrance des produits afin que la distribution puisse être faite dans tout le pays dès les premiers jours de chaque mois. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 163

Annulation de l'arrêté du 26 janvier 1949 relatif aux taux d'extraction et aux caractéristiques obligatoires des différentes farines. — Proposition de résolution de M. Jean Masson ..... p. 163

Complément aux dispositions de l'article 31 de la loi n° 48-28 du 6 janvier 1948 relative à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948. — Proposition de loi de M. Jean Charlot..... p. 163

Extension du bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux organisations de plein air et de jeunesse. — Proposition de résolution de M. Airoldi ..... p. 163

Bénéfice au profit des jeunes soldats classés soutiens de famille d'un allègement du temps du service militaire. — Proposition de résolution de M. Billat..... p. 164

Sociétés coopératives de reconstruction et associations syndicales de reconstruction. — Rapport par M. Garet ..... p. 164

Ouverture d'un crédit de 590 millions comme conséquence d'une distribution supplémentaire de beurre à l'occasion des fêtes de fin d'année. — Rapport par M. Paumier. p. 164

Nomination d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles a été prononcé le classement de l'affaire Sainrapt et Brice devant la cour de justice de Paris. — Proposition de résolution de M. René Capitant..... p. 165

Affectation des orphelins de guerre à la garnison la plus rapprochée de leur domicile. — Rapport par M. Billat..... p. 165

Constatation, poursuite et répression des infractions à la législation économique. — Rapport par M. Guy Petit..... p. 165

Prorogation des sociétés arrivées à expiration pendant la durée des hostilités. — Rapport par M. Silvandre ..... p. 165

Complément à l'article 160 du code de commerce relatif aux protêts. — Rapport par M. Chaulard..... p. 166

Exonération des veuves de guerre de la restitution au Trésor des sommes qu'elles ont indûment perçues en cumulant, postérieurement au 1er octobre 1945, les allocations familiales et de salaire unique du code de la famille avec les majorations d'enfants de la loi des pensions du 31 mars 1919. — Rapport par Mlle Weber..... p. 167

Institution d'une commission permanente d'instruction des demandes en autorisation de poursuites. — Rapport par Mme Peyroles..... p. 167

Modification des articles 344 et 368 du code civil relatifs à l'adoption et à la légitimation adoptive. — Proposition de loi de M. Palewski. p. 169

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Accord d'un secours exceptionnel et payement intégral de leur salaire aux ouvriers de l'usine Citroën réduits au chômage par un incendie. — Proposition de résolution de M. André Marty..... p. 169

Demande présentée par la caisse autonome des mines à propos de la perception de l'impôt cédulaire sur les pensions et retraites minières. — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute.... p. 169

Association de la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le centenaire de la mort de Frédéric Chopin. — Proposition de résolution de M. Marc Scherer ..... p. 169

Déclaration d'utilité publique et concession à Electricité de France des travaux d'aménagement de la chute de Montpezat sur la Loire et l'Ardèche. — Avis..... p. 170

Suppression de l'article 14 de la loi n° 44-1733 du 5 septembre 1947 et renouvellement du conseil général de la Seine en même temps que les autres conseils généraux de province. — Proposition de loi de M. Bertaud..... p. 170

Modification de l'article 79 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Radius..... p. 170

Titularisation des instituteurs et institutrices intérimaires et suppléants. — Avis..... p. 171

Participation de la métropole aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Est algérien particulièrement éprouvé du fait des opérations de guerre sur la Tunisie et l'Italie. — Rapport par M. Borra..... p. 171

Prise en charge par le Gouvernement du collège technique Jules-Ferry de Versailles. — Proposition de résolution de M. Palewski..... p. 172

Extension du bénéfice des dispositions de la loi n° 48-1369 du 1er septembre 1948 sur les loyers à toutes les communes. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 172

Liberté du marché de l'or dans les départements et territoires d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. Malbrant..... p. 172

Modification de la loi du 31 juillet 1879 relative à l'exécution de la fabrication des monnaies par voie de régie administrative sous l'autorité du ministre des finances. — Rapport par M. Paumier..... p. 174

Création d'une société nationale de télévision. — Proposition de loi de M. Bichet..... p. 174

Réorganisation du régime de l'émission à Madagascar. — Proposition de loi de M. Defferre..... p. 176

Institution, en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre, d'une indemnité spéciale extraordinaire. — Projet de loi... p. 177

Accord d'une priorité pour l'achat d'une voiture automobile à tous les invalides par suite de l'amputation ou de la paralysie d'un membre inférieur. — Rapport par M. André Denis..... p. 177

Abrogation pour le temps de paix du décret du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires et du décret relatif aux servitudes à imposer aux propriétaires pour l'établissement des terrains destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air. — Rapport supplémentaire par M. André-François Mercier..... p. 178

Organisation et unification du régime d'assurance des marins. — Rapport supplémentaire par M. Fayet p. 178

Fixation par le Gouvernement de la ration de fromage à 350 g par mois. — Proposition de résolution de M. Lavergne..... p. 178

Fixation à 81 du taux de blutage du blé. — Proposition de résolution de Mme Denise Bastide..... p. 178

Indemnités dues aux accidentés du travail dans les professions agricoles et forestières. — Proposition de résolution de M. Hilaire Perdon p. 179

Autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le premier trimestre 1949 et pour l'exercice 1949. — Rapport par M. René Pleven ..... p. 179

Feuille 7.

Autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le premier trimestre 1949 et pour l'exercice 1949. — Rapport par M. René Pleven (*suite*) ..... p. 193

Création des conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 200

Assimilation du régime de retraites des professeurs du Conservatoire national de musique, de l'école nationale des beaux-arts et de l'école des arts décoratifs à celui des fonctionnaires de l'enseignement supérieur. — Avis par Mlle Weber ..... p. 201

Retard de la date d'application du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Proposition de résolution de M. Moussu ..... p. 201

Sursis à toutes expulsions de locataires jusqu'au 31 décembre 1949. — Proposition de loi de M. Pierre Montel ..... p. 201

Substitution à l'actuel secrétariat d'Etat à l'économie nationale d'un véritable ministère indépendant de tout autre et doté des pouvoirs et moyens nécessaires pour animer, coordonner et contrôler tous les ministères, commissariats ou services à caractère économique. — Proposition de résolution de M. Poimbœuf. p. 201

Conditions dans lesquelles les militaires dégagés des cadres peuvent concourir pour la Légion d'honneur et la médaille militaire. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert. p. 202

Secours aux sinistrés du massif de l'Aigoual dévasté par l'incendie. — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute ..... p. 202

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 203

Publicité des mutations de fonds de commerce et de l'apport en société de ces fonds. — Rapport par M. Chautard ..... p. 203

Solution à la question du stock-outil dans la meunerie. — Proposition de résolution de M. Jean Masson. p. 203

Modification du décret du 11 janvier 1949 et fixation du prix des issues de meunerie à 800 F le quintal. — Proposition de résolution de M. Jean Masson ..... p. 204

Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers. — Rapport par M. Chautard .... p. 204

Création de bureaux d'aide sociale. — Projet de loi ..... p. 205

Renouvellement intégral des conseils généraux. — Proposition de loi de M. Pouyet ..... p. 206

Responsabilité des présidents et administrateurs des entreprises nationalisées. — Rapport par M. Louis Rollin ..... p. 207

Attribution aux enfants, aux jeunes et aux vieillards de province de la même quantité de lait qu'aux ayants droit de la région parisienne. — *Ravitaillement en lait de la région parisienne et des grands centres.* — Rapport par Mme Nautré..... p. 207

Suppression des commissions d'achat. — Proposition de loi de M. Paumier ..... p. 207

Imputation sur le budget communal des cotisations à l'association des maires de France reconnue d'utilité publique et aux associations départementales et cantonales qui lui sont rattachées. — Proposition de loi de M. Alfred Coste-Floret. p. 208

Simplification de certaines procédures. — Proposition de loi de M. Philippe Farine ..... p. 209

Indemnités dues aux propriétaires de biens frappés d'expropriation publique. — Proposition de loi de M. Solinhac..... p. 209

Aménagement des modes de règlement des sinistrés prioritaires prévus aux articles 9 et 11 de la loi du 31 décembre 1948 sur les maxima budgétaires par remise de titres de rentes 5 p. 100 de l'emprunt national au lieu et place des titres de la caisse autonome de la reconstruction. — Proposition de loi de M. René Depreux..... p. 210

Modification de l'article 55 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Proposition de loi de Mme Devaud ..... p. 210

Précision et unification dans la législation française de la notion d'enfant à charge. — Proposition de loi de Mme Devaud..... p. 211

Création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — Rapport par M. de Tinguy ..... p. 211

Résiliation de certains marchés et contrats. — Avis..... p. 213

Accord aux contribuables imposés d'après le régime du forfait sur les bénéfices industriels et commerciaux d'un délai supplémentaire pour se libérer du montant du prélèvement auquel ils sont assujettis. — Proposition de loi de M. Charles Schauffler..... p. 214

Amélioration du ravitaillement des populations des départements créés par la loi du 19 mars 1946 par des mesures destinées à encourager la culture vivrière. — Rapport par M. Gérard Vée..... p. 214

Report de la date des élections aux conseils généraux dans les départements d'outre-mer. — Projet de loi ..... p. 214

Statut du personnel des communes et des établissements publics communaux. — Projet de loi..... p. 215

Accord de la franchise postale pour les lettres et colis adressés par les vieux travailleurs salariés et les économiquement faibles à leurs enfants et petits-enfants se trouvant sous les drapeaux. — Rapports par M. Tourné..... p. 220

Création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — Avis..... p. 220

Exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le Continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale et la France et l'Extrême-Orient, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée orientale. — Avis..... p. 221

Extension à l'Algérie de la loi du 13 mars 1918 réglementant la fabrication et la vente des sceaux, timbres et cachets officiels. — Rapport par M. Benchennouf.... p. 221

Modification de l'article 48 de l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie. — Rapport par M. Benchennouf..... p. 221

Accord d'une pension nationale à la veuve du docteur Charcot. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert. p. 222

Modification des abattements de zones de salaires. — Proposition de loi de M. Moisan..... p. 222

Accord à l'industrie de la biscuiterie des contingents de farine, sucre et matières grasses nécessaires à une production égale à celle d'avant-guerre. — Rapport par M. Becquet..... p. 222

Fixation de la ration de sucre à 1,500 kg pour tous les enfants et jeunes gens (J et A). — Rapport par M. Gros..... p. 223

Rapport par le Gouvernement de sa décision de fermeture des mines de schistes bitumeux et de l'usine de fabrication d'huile de schiste de Saint-Hilaire (Allier). Reclassement du personnel de cette usine. — Rapport par M. Peyrat..... p. 223

Retour à la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas ..... p. 223

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION DE 1948. — 2e PARTIE

Feuille 3.

Accord à tous les maîtres artisans du bénéfice de l'article 23 du code général des impôts directs. — Proposition de résolution de M. Giacomini..... p. 65

Accord à certains maîtres artisans, prenant des apprentis, d'un dégrèvement fiscal équivalent à un abattement pour charges de famille. — Proposition de résolution de M. Giacomini..... p. 65

Sauvegarde des droits des gendarmes. — Proposition de résolution de M. Giacomini..... p. 65

Modification des articles 87, 88, 89, 90 et 91 du règlement du Conseil de la République. — Proposition de résolution de M. Colonna..... p. 66

Ratification des accords franco-italiens du 29 mai 1948 relatifs d'une part à la restauration de certains droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale, et, d'autre part, à la protection des appellations d'origine et à la sauvegarde des dénominations de certains produits. — Projet de loi..... p. 67

Abrogation du septième alinéa de l'article 444 du code d'instruction criminelle. — Rapport par M. Chazette ..... p. 67

Mesures et sanctions qu'imposent les conclusions du récent rapport de la cour des comptes et établissement d'un système permanent de contrôle parlementaire des dépenses publiques. — Proposition de résolution de M. Marcilhacy..... p. 68

Abonnements téléphoniques forfaitaires souscrits par les questures de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'assemblée de l'Union française. — Projet de loi..... p. 68

Avances aux houillères nationales. — Projet de loi..... p. 69

Application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Projet de loi..... p. 69

Changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et modification des articles 350, 361 et 369 du code civil. — Rapport par M. Léo Hamon... p. 69

Coordination des transports ferroviaires et routiers. — Projet de loi..... p. 70

Conseil supérieur des transports. — Proposition de loi..... p. 70

Ouverture de crédit au titre du budget de l'intérieur pour l'exercice 1948 (Subvention spéciale de l'Etat aux collectivités locales). — Projet de loi ..... p. 70

Ouverture de crédit au ministre de l'industrie et du commerce au titre du budget général pour l'exercice 1948 (participation au déficit d'exploitation du Gaz de France). — Projet de loi..... p. 70

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le quatrième trimestre de l'année 1948, majoration du taux de cette allocation et modification de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. — Projet de loi ..... p. 71

Fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement). — Projet de loi..... p. 72

Maintien dans les lieux jusqu'au 1er juillet 1949 des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyanne française, et fixation du prix des loyers applicables jusqu'à cette date. — Proposition de loi ..... p. 81

Régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor. — Projet de loi..... p. 81

Dommages de guerre. — Proposition de loi ..... p. 81

Statut financier de l'assemblée de l'Union française. — Proposition de loi..... p. 82

Vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux B. C. G. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay ..... p. 82

Institution du scrutin majoritaire et rétablissement de la liberté totale de l'électeur pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Jean de Gouyon..... p. 88

Financement des services assurant la répartition des matières premières et produits industriels. — Projet de loi..... p. 89

Fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles). — Projet de loi..... p. 89

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagements de dépenses au titre des dépenses militaires pour les mois de janvier et février 1949. — Projet de loi..... p. 92

Extension du bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. — Rapport de Mme Claeys..... p. 94

Autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947. — Proposition de loi de M. Alex Roubert... p. 95

SOMMAIRE DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

publiés du 3 au 9 octobre 1949.

SESSION DE 1948

Feuille 14.

Fixation du régime électoral, de la composition, du fonctionnement et de la compétence du conseil général de la Côte française des Somalis. — Rapport par Mme Aulissier (suite)..... p. 417

Fixation du régime électoral, de la composition, du fonctionnement et de la compétence des assemblées représentatives du Togo et du Cameroun. — Institution d'assemblées représentatives territoriales au Togo et au Cameroun. — Rapport par M. Soppo Priso .. p. 419

Institution d'une assemblée représentative territoriale dans l'archipel des Comores. — Rapport par M. Boussenot ..... p. 422

Equipement de l'économie agricole de l'Algérie en tracteurs, charrues et moissonneuses batteuses à répartir sur un plan d'équipement de trois ans. — Avis par M. Pierre Hénault ..... p. 426

Adaptation aux territoires d'outre-mer autres que l'Indochine de la loi du 18 mars 1946 tendant à permettre la conversion de certaines demandes de séparation de corps en demandes en divorce. — Rapport par M. Abdesselam... p. 429

Abrogation du décret n° 47-1892 du 26 septembre 1947 relatif à la liberté de la presse et de réunion à Madagascar. — Rapport par M. Duquelroix..... p. 429

Organisation d'une chambre de commerce d'industrie et d'agriculture au territoire des Comores. — Rapport par M. Pierre Hénault..... p. 430

Réorganisation du régime de l'émission à Madagascar. — Rapport par M. Savary..... p. 430

Complément à l'article 72 du règlement. — Rapport par M. Cl. Delorme ..... p. 432

Modification de l'organisation, de la composition et du fonctionnement des conseils d'administration des sociétés indigènes de prévoyance, de prêts et secours mutuels agricoles en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun. — Proposition de résolution de M. Guéye Momar Djim..... p. 432

Réorganisation des catégories et modification dans la répartition des sièges entre les différentes catégories des chambres de commerce, d'agriculture ou d'industrie en Afrique occidentale française, au Cameroun et au Togo. — Proposition de M. Guéye Momar Djim ..... p. 433

Création d'un institut supérieur de médecine et d'hygiène tropicales. — Demande d'avis..... p. 434

Réorganisation des services de la santé publique dans les territoires d'outre-mer de l'Union française. — Demande d'avis ..... p. 435

Achèvement rapide du chemin de fer du Mossi, pourvoi du réseau Abidjan-Niger en matériel roulant permettant d'assurer un transport minimum de 2.500 tonnes mensuel d'Abidjan à Bobo-Djoulasso et attribution de ciment en priorité pour la fabrication des traverses. — Proposition de M. Schock ..... p. 437

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Création d'un institut d'émission en Afrique occidentale française pour succéder à la Banque de l'Afrique occidentale, dont le privilège expire le 29 janvier 1949. — Proposition de M. Guèye Momar Djim ..... p. 437

Prorogation pour une nouvelle période d'une année, à compter du 1er décembre 1948, des dispositions du décret du 29 avril 1942 déterminant en Nouvelle-Calédonie et dépendances les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires. — Demande d'avis..... p. 438

Prorogation de deux années des dispositions du décret n° 46-2821 du 27 novembre 1946 instituant à Madagascar et dépendances des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement. — Demande d'avis..... p. 438

Accord d'une prorogation de jouissance aux locataires de locaux d'habitation de Madagascar et dépendances. — Demande d'avis..... p. 439

Règlement de statut de la copropriété des immeubles divisés en appartements en Afrique occidentale française. — Demande d'avis..... p. 439

Fixation des ressources de la chambre de commerce de Pondichéry. — Demande d'avis..... p. 441

Autorisation de la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon. — Demande d'avis..... p. 442

Emission au Togo de jetons métalliques. — Demande d'avis..... p. 442

Autorisation de la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de l'Afrique équatoriale française. — Demande d'avis..... p. 443

Autorisation de la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de Madagascar. — Demande d'avis. p. 443

Autorisation de la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de l'Afrique occidentale française. — Demande d'avis..... p. 443

Institution d'un fonds forestier d'outre-mer. — Demande d'avis..... p. 444

Emission au Cameroun de jetons métalliques. — Demande d'avis..... p. 445

Modification de l'article 12 de la loi du 27 octobre 1946. — Proposition de M. Lakhdari..... p. 445

Accord d'une subvention de 50 millions en vue de secourir les sinistrés d'Algérie victimes des dernières inondations et en particulier ceux de Sainte-Barbe-du-Tlélat (département d'Oran). — Proposition de M. Bégarra..... p. 445

Demandes d'autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée de l'Union française..... p. 446

Prorogation pour une nouvelle période d'une année, à compter du 1er décembre 1948, des dispositions du décret du 29 avril 1942 déterminant en Nouvelle-Calédonie et dépendances les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires. — Rapport par M. Antonini (Paul). p. 446

Prorogation de deux années des dispositions du décret n° 46-2821 du 27 novembre 1946 instituant à Madagascar et dépendances des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement. — Rapport par M. Paul Antonini ..... p. 446

Accord d'une prorogation de jouissance aux locataires de locaux d'habitation de Madagascar et dépendances. — Rapport par M. Paul Antonini ..... p. 447

Répression des discriminations raciales dans l'Union française. — Proposition de résolution de M. Rosenfeld ..... p. 447

Sursis aux élections au Conseil de la République à Madagascar. — Proposition de M. Zinsou..... p. 448

Exclusion de Dakar et de la presqu'île du Cap Vert de la zone d'endémicité amarile. — Rapport par M. Borrey..... p. 448

Feuille 15.

Exclusion de Dakar et de la presqu'île du Cap-Vert de la zone d'endémicité amarile. — Rapport par M. Borrey (suite) ..... p. 449

Fabrication de pièces divisionnaires pour les territoires des îles Saint-Pierre et Miquelon, de l'Afrique équatoriale française, de Madagascar et de l'Afrique occidentale française. — Emission au Togo et au Cameroun de jetons métalliques. — Rapport par M. Jean Curabet..... p. 449

Institution d'un « code du travail » dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis. — Proposition de résolution de M. Donnat (*rectificatif*) ..... p. 450

Institution d'un « code du travail » en Nouvelle-Calédonie et dépendances. — Proposition de résolution de M. Thévenin (*rectificatif*). p. 451

Institution d'un « code du travail » à Madagascar — Proposition de résolution de M. Lombardo (*rectificatif*) ..... p. 453

Institution d'un « code du travail » dans les établissements français d'Océanie. — Proposition de résolution de M. Thévenin (*rectificatif*) ..... p. 455

Sursis aux élections du Conseil de la République à Madagascar. — Rapport par M. Zinsou..... p. 457

Protestation solennelle de l'Assemblée de l'Union française contre l'expulsion arbitraire de Madagascar de M. le conseiller de l'Union française Raymond Lombardo. — Proposition de M. Barbé (Raymond) ..... p. 457

Création d'une commission provisoire destinée à jeter les fondements d'une politique du cinéma à l'échelle de l'Union française. — Proposition de résolution de M. Alduy ..... p. 457

Saisie de l'Assemblée de l'Union française pour avis du projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. — Proposition de M. le général Chevance-Bertin ..... p. 458

Intervention du Gouvernement auprès du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française afin d'assurer d'une manière équitable la répartition des crédits « plan », de tenir compte dans l'examen du plan décennal du Tchad de la situation particulière de ce territoire et de considérer dans ses études la voie d'évacuation de la Bénoué comme essentielle à la vie du Tchad. — Proposition de M. Ahmed Koloko..... p. 458

Application aux territoires d'outre-mer autres que l'Indochine des dispositions de l'acte dit loi du 22 septembre 1942 relatif aux effets du mariage quant aux droits et aux devoirs des époux. — Rapport par M. Abdesselam ..... p. 459

Achèvement rapide du chemin de fer du Mossi. — Pourvoi du réseau Abidjan-Niger en matériel roulant permettant d'assurer un transport minimum de 2.500 tonnes mensuelles d'Abidjan à Bobo-Dioulasso et attribution de ciment en priorité pour la fabrication des traverses. — Rapport par M. Sohook ..... p. 459

Organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun. — Demande d'avis. p. 460

Prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française. — Demande d'avis ..... p. 461

Procédure judiciaire en matière de constatation des droits fonciers des indigènes au Cameroun protégés sous mandat français. — Demande d'avis ..... p. 461

Représentation des intérêts commerciaux, industriels et agricoles au Cameroun. — Deuxième rapport par M. Savary ..... p. 463

Création d'un institut supérieur de médecine et d'hygiène tropicales. — Rapport par M. Borrey..... p. 464

Dotation de l'institut géographique national du personnel et des moyens matériels nécessaires pour mener à bien l'établissement de la carte générale des territoires d'outre-mer. — Proposition de M. Schmitt ..... p. 466

Saisie de l'Assemblée de l'Union française pour avis en ce qui la concerne du projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. — Rapport par M. le général Chevance-Bertin ..... p. 466

Information par le bureau de l'Assemblée de l'Union française aux auteurs des propositions adoptées par elle de la suite donnée par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement à ces propositions. — Rapport par M. Georges Boussenot ..... p. 466

Réception par l'Assemblée de l'Union française d'une documentation officielle sur la création, l'organisation, la mise en train et les travaux de la commission internationale dénommée « commission du Pacifique-Sud ». — Rapport par M. Charles Dumas..... p. 471

Transfert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme des attributions précédemment dévolues en ce qui concerne la délivrance, le renouvellement et le retrait des brevets et licences ainsi que l'organisation du service médical du personnel navigant de l'aéronautique civile dans les territoires d'outre-mer de l'Union française. — Rapport par M. le général L. Plagne. p. 472

Envoi d'une mission d'information avec pouvoir d'investigation pour s'enquérir de la situation générale, et notamment de l'atmosphère politique, dans le territoire de la Haute-Volta. — Proposition de résolution de M. Charles Naeuzon Nignan ..... p. 472

Fixation du régime électoral, de la composition, du fonctionnement et de la compétence de l'assemblée représentative territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, dénommée conseil général. — Proposition de résolution de M. H.-G. Gaignard..... p. 473

Mesures nécessaires au développement de la construction de véhicules automobiles de fabrication française pour les territoires d'outre-mer. — Proposition de M. Jacobson ..... p. 477

Protestation solennelle de l'Assemblée de l'Union française contre l'expulsion arbitraire de Madagascar de M. le conseiller de l'Union française Raymond Lombardo. — Rapport par M. Alfred Bour..... p. 479

Feuille 16.

Protestation solennelle de l'Assemblée de l'Union française contre l'expulsion arbitraire de Madagascar de M. le conseiller de l'Union française Raymond Lombardo. — Rapport par M. Alfred Bour (suite) ..... p. 481

Prorogation des dispositions du décret n° 47-2363 du 16 décembre 1947 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement en Côte française des Somalis. — — Demande d'avis..... p. 481

Prorogation des dispositions du décret n° 47-2167 du 15 novembre 1947 portant réglementation des loyers des locaux d'habitation en Afrique équatoriale française. — Demande d'avis ..... p. 481

Maintien en vigueur jusqu'au 1er juillet 1949 des dispositions du décret n° 47-2166 du 15 novembre 1947 portant prorogation en Afrique occidentale française des conventions de location d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. — Demande d'avis... p. 481

Demande d'autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française..... p. 482

Revision des accords commerciaux franco-italiens et franco-espagnols et sursis à l'application de ces derniers en ce qui concerne les agrumes. — Etude approfondie sur la compression possible des charges multiples dont est grevé le commerce des produits algériens. — Proposition de M. Aubert ..... p. 482

Bénéfice des avantages concédés aux fonctionnaires en exercice dans les territoires de l'Union française et notamment de la gratuité périodique des transports pour la métropole au profit de tous les retraités civils et militaires qui se seront fixés dans ce territoire. — Proposition de M. D. Cianfarani. p. 482

Institution dans le cadre de la loi du 28 février 1948 au sein du conseil supérieur de la marine marchande de commissions d'études spécialisées pour étudier tous les aspects du trafic entre la France, l'Afrique du Nord, les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer. — Proposition de M. René Moreux..... p. 483

Amélioration du ravitaillement des populations des départements créés par la loi du 19 mars 1946 par des mesures destinées à encourager la culture vivrière. — Rapport par M. Cazelles..... p. 483

Désignation d'une mission chargée d'étudier en Afrique du Nord l'installation, le fonctionnement et le développement des secteurs d'amélioration rurale en vue de l'extension extérieure de ceux-ci en Afrique Noire. — Proposition de résolution de M. Cazelles..... p. 484

Revision des accords commerciaux franco-italiens et franco-espagnols et sursis à l'application de ces derniers en ce qui concerne les agrumes. — Etude approfondie sur la compression possible des charges multiples dont est grevé le commerce des produits algériens. — Rapport par M. Rosfelder ..... p. 484

Fixation des dépenses de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1949. — Rapport par M. Cazelles ..... p. 486

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. — Rapport par M. Joseph Begarra..... p. 487

Prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française par le décret du 15 novembre 1947. — Rapport par M. Paul Antonini. ..... p. 487

Procédure judiciaire en matière de constatation des droits fonciers des indigènes au Cameroun protégés sous mandat français. — Rapport par M Paul Antonini..... p. 487

Répartition des crédits « plans ». — Examen du plan décennal du Tchad en tenant compte de la situation particulière de ce territoire. — Considération de la voie d'évacuation de la Benoué comme essentielle à la vie du Tchad. — Rapport par M. Ahmed Kotoko.. p. 487

Règlement du statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique occidentale française — Rapport par M. Paul Antonini. ..... p. 488

Prorogation jusqu'au 31 décembre des dispositions du décret n° 46-2315 du 21 octobre 1946 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement dans les communes de Dakar et de Rufisque. — Demande d'avis..... p. 491

Application aux territoires relevant de la France d'outre-mer des dispositions de la loi n° 48-1438 du 28 septembre 1948 modifiant l'alinéa 2 de l'article 1953 du code civil. — Demande d'avis..... p. 492

Abrogation à Madagascar de l'arrêté du 18 juin 1947 portant réorganisation des cadres spéciaux de Madagascar et dépendances. — Proposition de M. Lapart... .. .. p. 492

Prorogation des dispositions du décret n° 47-2363 du 16 décembre 1947 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement en Côte française des Somalis et du décret n° 47-2167 du 15 novembre 1947 portant règlementation des loyers des locaux d'habitation en Afrique équatoriale française. — Maintien en vigueur jusqu'au 1er juillet 1949 des dispositions du décret n° 47-2166 du 15 novembre 1947 portant prorogation en Afrique occidentale française des conventions de location d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. — Rapport par M. Abdesselam . ... p. 493

Modification du dispositif de l'article 3 de l'avis sur la proposition de loi tendant à créer un institut supérieur de médecine et d'hygiène tropicales. — Proposition de résolution de M. Borrey..... p. 493

Information de l'Assemblée de l'Union française de toute acte international en relation avec l'Union française. — Proposition de M. A. Bidet . ..... p. 493

Modification des conditions d'attribution des allocations familiales aux salariés algériens travaillant dans la métropole dont la famille réside en Algérie. — Proposition de résolution de M. Thevenin..... p. 494

Soumission pour avis à l'Assemblée de l'Union française des projets de loi sur l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. Paul Catrice. p. 494

Poursuite des responsables des violences commises à Madagascar. — Proposition de M. Lombardo..... p. 495

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française. — Rapport de M. Georges Monnet. p. 495

Modification de l'article 23 et de l'ensemble du titre 15 « services et comptabilité de l'Assemblée » de la résolution n° 1 adoptée en séance publique le 29 janvier 1948 portant règlement de l'Assemblée de l'Union française. — Rapport par M. O. Rosenfeld.... p. 496

Etablissement de liaisons maritimes régulières entre la métropole et le port de Kaolack (Sénégal). — Proposition de M. Lapart..... p. 497

Fixation du régime électoral, de la composition, du fonctionnement et de la compétence du conseil général de la Nouvelle Calédonie et dépendances. — Proposition de résolution de M. Maurice Bichon.... p. 497

Modification du dispositif de l'acte 3 de l'avis sur la proposition de loi tendant à créer un institut supérieur de médecine et d'hygiène tropicales. — Proposition de résolution de M. Borrey..... p. 503

Transformation des centres municipaux d'Algérie en communes rurales. — Proposition de M. Lechani.... p. 503

Modification de l'article 23 de la résolution n° 1 portant règlement de l'Assemblée de l'Union française en vue de permettre le renouvellement des commissions et de leur bureau respectif. — Proposition de résolution de M. Juge.. p. 504

Dotation du territoire de la Haute-Volta de crédits spéciaux nécessaires à la reconstruction et au rééquipement de ses différents services. — Proposition de M. Bouda..... p. 504

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Complément à l'arrêté du 17 février 1949 portant fixation des emplois de l'école nationale d'administration dont les titulaires seront admis à effectuer des travaux supplémentaires.

Le président du conseil des ministre, et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités pour heures supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat;

Vu l'arrêté du 10 février 1949 fixant les nouveaux traitements du personnel contractuel de l'école nationale d'administration;

Vu l'arrêté interministériel du 17 février 1949 portant fixation des emplois de l'école nationale d'administration dont les titulaires seront admis à effectuer des travaux supplémentaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux agents désignés par l'article 1er de l'arrêté du 17 février 1949 susvisé sont ajoutés: deux agents contractuels.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1949.

Le président du conseil des ministres,

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,

ANDRÉ SÉGALAT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 24 septembre 1949 portant admission à la retraite d'un conseiller à la cour d'appel de Paris.

Par décret en date du 24 septembre 1949, M. Charpentier, conseiller à la cour d'appel de Paris, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 25 septembre 1949.

Décret du 5 octobre 1949 portant substitution et addition de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

LEVI (Antoine-Lazare-Marc), né le 1er juillet 1925 à Paris (11e), y demeurant, 2, rue de l'Ecole-de-Médecine, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LEVEQUE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEVEQUE » au lieu de « LEVI ».

LEVI (Louis-Raoul), né le 21 avril 1911 à Paris (17e), y demeurant, 9, rue de Verneuil, et ses enfants mineurs: 1° Jean-Claude-Léon-Lazare, né le 26 septembre 1938 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Catherine-Elisabeth, née le 30 mars 1946 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LEBEL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEBEL » au lieu de « LEVI ».

LEVISALLES (Pierre-Jacques), né le 1er septembre 1902 à Poissy (Seine-et-Oise), demeurant à Paris, 46, rue des Belles-Feuilles, et son enfant mineur, Gisèle-Annita, née le 7 décembre 1939 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SALLES », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SALLES » au lieu de « LEVISALLES ».

LEVISON (Léopold-Claude-Jean), né le 13 août 1918 à Châteauroux (Indre), demeurant à Paris, 39, rue Notre-Dame-de-Lorette, et son enfant mineur, Olivier-Léopold-Emmanuel-Georges, né le 18 août 1946 à Paris (10e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LE VIZON », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LE VIZON » au lieu de « LEVISON ».

LEVY (Jacques), né le 28 avril 1907 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Paris, 2, rue Guy-de-Maupassant, et son enfant mineur, Roland-Armand, né le 23 mars 1940 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LAFONT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAFONT » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Jean-Claude-Michel), né le 23 juin 1929 à Toulon (Var), mineur, représenté par son oncle et tuteur, le sieur LEVY (Georges-Nathan), demeurant à Toulon (Var), 14, place de la Liberté, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MAURICE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MAURICE » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Pierre-Camille-Benoît), né le 13 juillet 1912 à Alger (Algérie), demeurant à Paris, 43, rue de Monceau, et ses enfants mineurs: 1° Martine, née le 2 octobre 1946 à Paris (8e); 2° François-Jean, né le 8 février 1949 à Paris (8e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LEAGE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEAGE » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Roger), né le 17 juin 1913 à Paris (19e), y demeurant, 166, rue du Théâtre (15e), et son fils mineur, Jean-Jacques-François-André, né le 1er mai 1945 à Paris (7e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LEVANEL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEVANEL » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Samuel-Nisim), né le 22 mars 1903 à Bois-Colombes (Seine), demeurant à Paris, 8, square de Clignancourt, et ses enfants mineurs: 1° Roland-Maurice-Jacques, né le 28 juillet 1939 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Françoise-Suzy-Germaine, née le 2 janvier 1945 à Marseille (Bouches-du-Rhône), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MELVILLE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MELVILLE » au lieu de « LEVY ».

LEVY-LATTES (Robert-Lazare-Eugène), né le 13 décembre 1927 à Paris (17e), y demeurant, 18, rue Marbeuf, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LATTES », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LATTES » au lieu de « LEVY-LATTES ».

RAPAPORT (André), né le 20 janvier 1931 à Paris (3e), demeurant à Paris, 175, avenue Ledru-Rollin, mineur émancipé, assisté par son curateur, le sieur RAPAPORT (Marc), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « RET », afin de s'appeler légalement à l'avenir « RET » au lieu de « RAPAPORT ».

ROSENFELD (Serge-Raymond), né le 4 août 1913 à Paris (10e), y demeurant, 116, boulevard Davoust, et son enfant mineur, Marie-Madeleine-Anne-Lise-Geneviève, née le 4 novembre 1945 à Paris (12e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MARIGE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MARIGE » au lieu de « ROSENFELD ».

SCHWANTZ (Armand-Robert), né le 4 janvier 1914 à Sarreguemines (Moselle), y demeurant, 26, rue d'Or, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CHEVANCE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHEVANCE » au lieu de « SCHWANTZ ».

WEILL (Didier-Léon), né le 28 septembre 1912 à Paris (1er), demeurant à Lyon (Rhône), 5, rue Childebert, et ses enfants mineurs: 1° Alain-Didier, né le 16 juillet 1939 à Lyon (6e); 2° Jean-Eric-René-Camille, né le 31 mai 1944 à Chambéry (Savoie); 3° Michel-Franklin-Didier, né le 5 mai 1946 à Lyon (6e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « DIDIER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « DIDIER » au lieu de « WEILL ».

WEIL (Edouard-Louis), né le 10 juillet 1907 à Versailles (Seine-et-Oise), demeurant à Paris, 48, rue du Docteur-Blanche, et ses enfants mineurs: 1° Gérard-Daniel, né le 28 février 1937 à Paris (16e); 2° Nadine-Marielle, née le 17 novembre 1939 à Vernon (Eure); 3° Jean-Jacques, né le 23 mai 1945 à Paris (17e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « WARIN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « WARIN » au lieu de « WEIL ».

WEILL (Pierre-Armand), né le 2 avril 1911 à Paris (8e), y demeurant, 72, avenue des Ternes, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LORRIS », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LORRIS » au lieu de « WEILL ».

WOHLHUTER (Georges), né le 12 avril 1894 à Woerth (Bas-Rhin), demeurant à Genève (Suisse), 194-196 Florissant, et ses enfants mineurs: 1° Eve-Elisabeth, née le 16 mars 1930 à Strasbourg (Bas-Rhin); 2° Corinne, née le 15 février 1933, au même lieu; 3° Guy-Philippe-Gabriel, né le 22 février 1935, au même lieu, sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « VOLUTER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « VOLUTER » au lieu de « WOLHUTER ».

LECLERCQ (Marcel), né le 22 mai 1920 à Orchies (Nord), demeurant à Diego-Suarez (Madagascar), villa Descamps, boulevard Militaire, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « AUBRETON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LECLERCQ-AUBRETON » au lieu de « LECLERCQ ».

THOMAS (Louis-Henri-André-Germain), né le 20 mars 1913 à Paris (2e), demeurant à Paris, 8, avenue Léon-Heuzey, et ses enfants mineurs: 1° Sylvie-Marie-Marguerite, née le 19 mai 1946 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Bruno-Henri-Germain, né le 17 octobre 1948 au même lieu, sont autorisés à ajouter à leur nom patronymique celui de « GERMAIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GERMAIN-THOMAS » au lieu de « THOMAS ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations, élévation de classe et conférant l'honorariat à des juges de paix.

Par décret en date du 5 octobre 1949:

Sont nommés juges de paix de:

Amiens (canton Sud-Est) et Conty (Somme) (1re classe), M. Potencier, juge de paix de Dieppe et Offranville (Seine-Inférieure) (2e classe), en remplacement de M. Bernadel, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Angers (canton Nord-Ouest) et Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire) (1re classe), M. Royeras, juge de paix de Langeais, Bourgueil et Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) (2e classe), en remplacement de M. Constans, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Mans (1er canton) et Ballon (Sarthe) (1re classe), M. Vidal, juge de paix d'Angoulême (1er canton), Saint-Amand-de-Boixe, Rouillac et Hiersac (Charente) (2e classe), en remplacement de M. Sebire, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Mayenne (cantons Est et Ouest), Ambrières-le-Grand et le Horps (Mayenne) (2e classe), sur sa demande, M. Bernard, juge de paix de Fougères (canton Nord), Louvigné-du-Désert et Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine) (2e classe), en remplacement de M. Guy, qui a été nommé juge de paix de Vernon, Pacy et Ecos (Eure) (3e classe).

Chenerailles, Jarnages, Ahun et Saint-Sulpice-des-Champs (Creuse) (3e classe), sur sa demande, M. Mallerre, juge de paix de Chambon-sur-Voueize, Evaux et Auzances (Creuse) (3e classe), ancien titulaire dudit poste.

Pradelles, Solignac-sur-Loire et Cayres (Haute-Loire) (3e classe), sur sa demande, M. Lutaud, juge de paix de Paulhaguet et Auzou (Haute-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Raynaud, qui a été nommé juge de paix du Puy (cantons Sud-Est et Nord-Ouest) (Haute-Loire) (2e classe).

Est nommé suppléant rétribué de juge de paix, pour exercer ses fonctions dans le ressort de la cour d'appel de Chambéry (loi du 12 juillet 1905 modifiée par celle du 19 juin 1918, décret du 5 novembre 1926, loi du 30 juillet 1947) (liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de juge de paix, session de juin 1949):

M. Boissy (André-Xavier-Louis), commis greffier.

Est élevé à la hors-classe et est maintenu dans son poste actuel:

M. Delattre, juge de paix de 1re classe personnelle d'Haubourdin, la Bassée et Armentières (Nord) (hors classe).

Sont élevés à la 1re classe et sont maintenus dans leur poste actuel:

M. Deletie, juge de paix de 2e classe personnelle de Châteauroux, Ardentes, Buzançais, Châtillon-sur-Indre (Indre) (1re classe).

M. Duchaussoy, juge de paix de 2e classe personnelle de Cambrai (Ouest et Est), Marcoing et Carnières (Nord) (1re classe).

M. Ray, juge de paix de 2e classe personnelle de Vaugneray, Mornant, Limonest et l'Arbresle (Rhône) (1re classe).

M. Salmon, juge de paix de 2e classe personnelle de Saint-Brieuc (cantons Sud et Nord), Plouagat et Châtelaudren (Côtes-du-Nord) (1re classe).

Sont élevés à la 2e classe et sont maintenus dans leur poste actuel:

M. Albinhac, juge de paix de 3e classe personnelle de Monistrol-sur-Loire, Bas-en-Basset et Saint-Didier-en-Velay (Haute-Loire) (2e classe).

M. Bernis, juge de paix de 3e classe personnelle d'Oloron (cantons Est et Ouest), Accous, Arudy et Laruns (Basses-Pyrénées) (2e classe).

M. Breschand, juge de paix de 3e classe personnelle de Vierzon, Graçay, Mehun-sur-Yèvres, Lury-sur-Arnon (Cher) (2e classe).

M. Brissaud, juge de paix de 3e classe personnelle de Laigle, la Ferté-Fresnel, Longny, Moulins-la-Marche et Tourouvre (Orne) (2e classe).

M. Charbonnier, juge de paix de 3e classe personnelle de Luxeuil, Faucogney, Melisey, Saint-Loup-sur-Semouse et Vauvilliers (Haute-Saône) (2e classe).

M. Guillot, juge de paix de 3e classe personnelle de Saint-Maixent (1er et 2e canton), Mûrigoute et la Mothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres) (2e classe).

M. Lecomte, juge de paix de 3e classe personnelle de Vittel, Lamarche, Bulgnéville, Darney et Mouthureux-sur-Saône (Vosges) (2e classe).

M. Martineau, juge de paix de 3e classe personnelle d'Ernée, Chailland, Gorron et Landivy (Mayenne) (2e classe).

M. Mollat, juge de paix de 3e classe personnelle de Navarreux, Salies-de-Béarn, Sauveterre, Monein et Lasseube (Basses-Pyrénées) (2e classe).

M. Rigal, juge de paix de 3e classe personnelle de Beaucaire, Marguerittes, Aramon, Remoulins (Gard) (2e classe).

M. Santoni, juge de paix de 3e classe personnelle de Tournus, Lugny, Sennecey-le-Grand, Cuisery et Montpont (Saône-et-Loire) (2e classe).

M. Selon, juge de paix de 3e classe personnelle de Vizille, Vif-Bourg-d'Oisans (Isère) et la Grave (Haute-Alpes) (2e classe).

M. Villeflayouk, juge de paix de 3e classe personnelle de Confolens (cantons Nord et Sud), Chabanais, Saint-Claud et Champagne-Mouton (Charente) (2e classe).

Sont élevés à la 3e classe et sont maintenus dans leur poste actuel:

M. Antonini, juge de paix de 4e classe personnelle de Saint-Florent, Nonza, Oletta, Murato et Santo Pietro di Tenda (Corse) (3e classe).

M. Bailly, juge de paix de 4e classe personnelle de Châtillon-sur-Chalaronne, Saint-Trivier-sur-Moignans, Thoissey et Villars (Ain) (2e classe).

M. Brouilhet, juge de paix de 4e classe personnelle de Grenade et Cadours (Haute-Garonne) (3e classe).

M. Cambriels, juge de paix de 4e classe personnelle de Plaisance, Marciac, Montesquieu, Risole et Aignan (Gers) (3e classe).

M. Cavaroc, juge de paix de 4e classe personnelle de Beaulieu, Mercœur et Meyssac (Corrèze) (3e classe).

M. Fevre, juge de paix de 4e classe personnelle de Trie, Galan, Castelnau-Magnoac, Pouyastruc (Hautes-Pyrénées) (3e classe).

M. de Germon, juge de paix de 4e classe personnelle de Caraman, Lanta et Verfeil (Haute-Garonne) (3e classe).

M. Landes, juge de paix de 4e classe personnelle de Valence-d'Agen, Auvillars, Bourg-de-Visa et Montagu-du-Quercy (Tarn-et-Garonne) (3e classe).

M. Marcantei, juge de paix de 4e classe personnelle de Vescovato, Campile, Campitello, Parc-Casevecchie et Porta (Corse) (3e classe).

M. Marot, juge de paix de 4e classe personnelle de Vic-Pézensac et Jegun (Gers) (3e classe).

M. Mout, juge de paix de 4e classe personnelle de Ganges et Saint-Martin-de-Londres (Hérault) (3e classe).

M. Orabona juge de paix de 4e classe personnelle de Castifao et Lama (Corse) (3e classe).

M. Tremolet, juge de paix de 4e classe personnelle de Séverac-le-Château, Laissac, Vézins, Saint-Geniez et Campagnac (Aveyron) (3e classe).

M. Vaissier, juge de paix de 4e classe personnelle de Laguiole, Saint-Chély-d'Aubrac, Saint-Amans, Sainte-Geneviève et Mur-de-Barrez (Aveyron) (3e classe).

M. Vidal, juge de paix de 4e classe personnelle de Vinça, Sournia, Montlouis, Saillagouse et Olette (Pyrénées-Orientales) (3e classe).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Boivin, ancien juge de paix de Vierzon et Graçay (Cher).

M. Bernadet, ancien juge de paix d'Amiens (canton Sud-Est) et Villers-Bocage (Somme).

M. Chassaing, ancien juge de paix de Randan et Ennezat (Puy-de-Dôme).

M. Constans ancien juge de paix d'Angers (canton Nord-Ouest), Châteauneuf-sur-Sarthe et Tierce (Maine-et-Loire).

M. Goudal, ancien juge de paix de Lens (canton Est) (Pas-de-Calais).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination de juges de paix.

Par décret en date du 5 octobre 1949:

Mlle Moulin, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Riom, est nommée, sur sa demande, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Toulouse.

Sont nommés suppléants rétribués de juge de paix pour exercer leurs fonctions dans le ressort des cours d'appel ci-après désignées (loi du 12 juillet 1905, modifiée par celle du 19 juin 1923; décret du 5 novembre 1926; loi du 30 juillet 1947) (liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de juge de paix, session du 1er juin 1949):

Limoges. — M. Castebert (Marie-Joseph-Pierre), clerc d'avoué.

Rouen. — Mlle Lussaguet (Elisabeth-Juliette-Alice), avocat.

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination de juges de paix.

Par décret en date du 5 octobre 1949, sont nommés:

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Fort-de-France, M. Joucla (Henri-Joseph-Gustave), avocat (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 1er, 7°), en remplacement de M. Perisson, dont la nomination a été rapportée.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre (poste créé), M. Masson (Pierre), avocat (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 1er, 7°).

Agréés près les tribunaux de commerce.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, portant statut des agréés près les tribunaux de commerce;

Vu l'arrêté du 20 mars 1946 pris en application de cet article,

Arrête:

Article unique. — L'article unique de l'arrêté susvisé du 20 mars 1946 est ainsi complété:

« Les agréés près les tribunaux de commerce séant dans le ressort de la cour d'appel de Besançon sont rattachés à la compagnie des agréés exerçant dans le ressort de la cour d'appel de Dijon ».

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

ROBERT LECOURT.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 27 septembre 1949 portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, les personnes désignées ci-dessous sont nommées ou promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret.

Au grade d'officier.

MM.

Moroni (Paul), directeur des affaires techniques à l'administration centrale du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes. Chevalier du 21 juin 1939.

Rivaud (André-Adolphe-Charles), administrateur, chargé des relations culturelles à la liaison à Paris du haut commissariat de la République française en Autriche. Chevalier du 1er janvier 1939.

Hugon (Antoine-Jean-Claude-Marie), payeur général du haut commissariat de la République française en Autriche. Chevalier du 31 juillet 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Barbier (Jean-André), chef du service de l'administration générale du commandement en chef français en Allemagne; 23 annuités de services civils et militaires.

Calvy (Léonce-Joseph-Pierre), chef de la délégation française en Autriche de l'office des biens et intérêts privés; 27 annuités 7 mois de services civils et militaires.

Combes (Georges-Louis), chef du service de sûreté du Tyrol à la mission française pour les provinces du Tyrol et du Vorarlberg en Autriche; 42 annuités de services civils et militaires.

Farcot (Paul-Gabriel), chef de la section « Réparations » au service réparations-restitutions du commandement en chef français en Allemagne; 46 annuités de services civils et militaires et de pratique professionnelle.

Chauchoy (Henry-Jean), administrateur délégué pour le cercle de Lahr, zone française d'occupation en Allemagne; 23 annuités de services civils et militaires.

Monville (Henri-Louis-Joseph), architecte, vice-président de la fédération nationale « Rhénanie, Ruhr et Tyrol »; 51 annuités de services militaires et de pratique professionnelle.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret en date du 5 octobre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la commune de la Rochette (Charente), de terrains nécessaires à l'aménagement d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive et d'un terrain d'expérimentation agricole scolaire.

Par décret en date du 5 octobre 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la commune de la Rochette (Charente), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, de terrains nécessaires à l'aménagement d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive et d'un terrain d'expérimentation agricole scolaire.

Ces terrains figurent au cadastre sous les nos 275, 278 et 279 de la section A.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 103.800 F, au moyen de fonds provenant du budget communal.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

Décret en date du 5 octobre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Hayange (Moselle), de terrains nécessaires à la construction d'un groupe scolaire.

Par décret en date du 5 octobre 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Hayange (Moselle), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, de terrains nécessaires à la construction d'un groupe scolaire.

Ces terrains figurent au cadastre sous les nos 124 p, 125 p et 129 p de la section A.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 375.000 F environ, au moyen de crédits inscrits au budget communal.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

Décret en date du 5 octobre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la commune de Jonquières (Vaucluse), des terrains nécessaires à son équipement sportif.

Par décret en date du 5 octobre 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la commune de Jonquières, des terrains nécessaires à l'aménagement d'un terrain scolaire d'éducation physique et sportive.

Par ce texte, le maire de Jonquières, agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation, les terrains sis sur le territoire de la commune, lieudit « Bonnafoux », figurant au cadastre sous les nos 620, 619, 625, 617, 618 et 626 de la section A, et 332 et 333 de la section D, tels qu'ils sont représentés sur le plan approuvé.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 330.000 F, à l'aide d'un emprunt d'égal montant, amortissable en trente ans, que la commune a été autorisée à contracter.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans, à compter de la date du présent décret.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Autorisation de la vente de semoule de blé dur.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret-loi du 17 juin 1938, complété par l'acte dit loi du 11 août 1941;

Vu le décret du 17 septembre 1940 relatif au rationnement de certaines denrées;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1940 relatif aux modalités de répartition des denrées rationnées, modifié par l'arrêté du 22 décembre 1940;

Vu l'arrêté du 23 juin 1941 relatif à la vente des semoules de blé dur,

Arrête:

Art. 1er. — Est abrogé l'arrêté du 23 juin 1941 portant interdiction de la vente de la semoule de blé dur en l'état.

Art. 2. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 octobre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 25 août 1949 portant classement dans la voirie nationale d'une déviation de la route nationale n° 17, déclassement et reclassement dans la voirie urbaine de la partie délaissée après suppression du passage à niveau de Ronchin (Nord).

Par décret en date du 25 août 1949:

Est classée dans la voirie nationale comme partie intégrante de la route nationale n° 17 la voie nouvelle ouverte entre les p. k. 73.910 et 74.538 au territoire de la commune de Ronchin, ladite voie représentée par une teinte rose sur le plan au 1/1000e qui restera annexé au présent décret.

Est déclassée et reclassée dans la voirie urbaine de ladite commune la partie délaissée de la route nationale n° 17 comprise entre les mêmes p. k., ladite partie représentée par une teinte jaune sur le plan.

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour l'emploi d'inspecteur de la main-d'œuvre des transports.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'année 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret du 10 mai 1939 et notamment les dispositions des articles 14 et 15 fixant les conditions de recrutement des inspecteurs de la main-d'œuvre des transports;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1946 fixant le programme des épreuves du concours pour l'admission à l'emploi d'inspecteur de la main-d'œuvre des transports,

Décrète:

Art. 1er. — Un concours pour l'admission à l'emploi d'inspecteur de la main-d'œuvre des transports sera ouvert en 1949 dans les conditions prévues par le décret du 10 mai 1939 et l'arrêté du 16 décembre 1946. La date à laquelle auront lieu les épreuves de concours sera fixée ultérieurement par un arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — Le nombre maximum des candidats à admettre à l'emploi d'inspecteur de la main-d'œuvre des transports est fixé à six.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont, chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 5 octobre 1949 portant affectation d'immeubles domaniaux au service des ponts et chaussées de la Savoie.

Par décret en date du 5 octobre 1949, les refuges numérotés 5, 9, 11, 17, ainsi que la parcelle sur laquelle était construit le refuge 14 (détruit), situés sur la route Nationale n° 6, entre le col du Mont-Cenis et la nouvelle frontière franco-italienne, sont affectés à l'administration des ponts et chaussées (service ordinaire du département de la Savoie).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg.

Par décret en date du 5 octobre 1949, M. Stahl, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé membre du conseil d'administration du port autonome de Strasbourg, en remplacement de M. Louis Armand, décédé, et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 31 décembre 1951.

Nomination d'un membre du conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 6 octobre 1949, est nommé membre du conseil supérieur des transports, en qualité de représentant du ministre de la France d'outre-mer:

M. Goursin, directeur des travaux publics au ministère de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Beau.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-1395 du 5 octobre 1949 portant suppression d'emplois vacants et annulation de crédits (travail et sécurité sociale).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier;

Vu le décret n° 49-743 du 7 juin 1949 portant suppression d'emplois;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés au ministère du travail et de la sécurité sociale les emplois prévus à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité sociale, au titre du budget du travail et de la sécurité sociale pour l'exercice 1949 par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, une somme totale de 129.276.000 F est définitivement annulée conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Etat A. — *Tableau des emplois supprimés.*

SERVICES	EMPLOIS
Administration centrale	2 secrétaires d'administration de 2e classe. 5 agents supérieurs de 3e classe. 1 sous-chef de bureau à titre temporaire (1).
Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre	3 dactylographes des services des départements d'outre-mer. 7 employés de bureau sur contrat. 4 auxiliaires de bureau. 4 auxiliaires de service. 18 agents contractuels de 5e catégorie. 2 médecins de 2e catégorie. 4 assistantes sociales.
Directions régionales de la sécurité sociale	52 commis. 10 rédacteurs auxiliaires. 738 auxiliaires de bureau.
Total	850

(1) Agent affecté au fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail (personnel payé sur fonds de concours).

Etat B. — *Tableau des crédits annulés sur l'exercice 1949.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS
		francs.
	Travail et sécurité sociale.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
100	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	1.373.000
106	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements du personnel titulaire	437.000
107	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Salaires et indemnités du personnel auxiliaire	1.112.000
109	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunération des agents contractuels	6.129.000
113	Directions régionales de la sécurité sociale. — Traitements	10.510.000
115	Directions régionales de la sécurité sociale. — Salaires et indemnités du personnel auxiliaire	86.465.000
116	Indemnité de résidence	17.500.000
119	Supplément familial de traitement	850.000
	6e partie. — Charges sociales.	
600	Allocations familiales	5.000.000
	Total pour l'état B	129.276.000

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret n° 49-1396 du 5 octobre 1949 portant suppression d'emplois vacants, transformation d'emplois et annulation de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret n° 49-743 du 7 juin 1949 portant suppression d'emplois vacants;

Vu la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier;

Vu le décret n° 49-1080 du 4 août 1949 portant répartition de la somme globale bloquée par l'article 2 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 susvisée;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés à compter du 1er janvier 1949, au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, les emplois désignés à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — A compter du 1er octobre 1949, un emploi de directeur temporaire à l'administration centrale est supprimé. A compter de la même date, il est créé un emploi de sous-directeur temporaire à l'administration centrale.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, au titre de l'exercice 1949, par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles) et par des textes spéciaux, une somme totale de 53.458.000 F est annulée conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Etat A. — *Tableau des emplois supprimés.*

SERVICES	EMPLOIS
Administration centrale	63 auxiliaires de bureau. 2 auxiliaires de service.
Services extérieurs	30 auxiliaires de bureau.
Service des transferts de corps	5 chefs de dépôts mortuaires. 20 gardiens de dépôts mortuaires. 13 manutentionnaires ou convoyeurs. 10 auxiliaires de bureau. 35 chauffeurs (à salaire mensuel). 2 ouvriers professionnels.
Personnel de contrôle du service des transferts de corps	1 inspecteur. 2 chefs de zone. 12 contrôleurs départementaux. 14 contrôleurs adjoints. 4 régisseurs d'avance. 15 vérificateurs plaqueurs.
Total	228

Etat B. — *Tableau des crédits annulés sur l'exercice 1949.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT DES CRÉDITS ANNULÉS
		francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	TITRE Ier. - DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
101	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	8.390.000
103	Traitements du personnel temporaire, des agents contractuels ou du personnel technique de l'administration centrale	57.000
111	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	3.881.000
117	Indemnité de résidence	2.517.000
123	Service des transports. — Transferts des corps. — Rémunération des chauffeurs et des agents chargés du transfert des corps	22.032.000
124	Transfert de corps. — Personnel de contrôle	16.591.000
	Total des crédits annulés	53.458.000

Décret n° 49-1397 du 5 octobre 1949 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour l'admission à l'emploi de commissaire contrôleur adjoint stagiaire des assurances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) ;

Vu le décret du 22 août 1946 portant statut du corps de contrôle des assurances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Décrète :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du premier semestre 1950, l'ouverture d'un concours pour trois emplois de commissaires contrôleurs adjoints stagiaires des assurances au ministère des finances.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 octobre 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Tibour (Charles-Edouard), fabricant d'orfèvrerie d'argent. Chevalier du 12 janvier 1935.

Perilhou (Louis), président, directeur général des tanneries Meyzonnier fils, à Annonay. Chevalier du 28 décembre 1918.

Coville (Henry), secrétaire général du syndicat général des industries mécaniques. Chevalier du 22 mai 1926.

Au grade de chevalier.

MM.

Fould (Emile-Simon-Lionel), directeur général de la Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey ; 27 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 28 annuités.

Denis (Dominique), directeur général de la Société nationale de vente des surplus ; 28 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 29 annuités.

Dreyfus (Adolphe-Pierre), directeur à la Société nationale de vente des surplus ; 36 ans d'activité professionnelle, de services civils et militaires, dont 5 ans de mobilisation et 2 ans de services hors d'Europe, au total 42 annuités.

Autorisation de la société d'économie mixte « Société immobilière de la Réunion » et approbation de ses statuts.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane française,

Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement des territoires d'outre-mer, et notamment son article 2;

Vu l'article 87 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 relative à diverses dispositions d'ordre financier;

Après avis du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, siégeant pour les départements d'outre-mer, en date du 12 juillet 1949,

Arrêtent :

Art. 1er. — La constitution d'une société d'économie mixte dite Société immobilière de la Réunion est autorisée.

Art. 2. — Les statuts de ladite société, tels qu'ils ont été approuvés par le comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, siégeant pour les départements d'outre-mer, sont approuvés.

Art. 3. — La Société immobilière de la Réunion aura pour objet toutes études, toutes entreprises et toutes opérations généralement quelconques, concernant directement ou indirectement l'amélioration ou le développement de l'habitat dans l'île de la Réunion, dans le cadre de ses statuts et conformément aux décisions de son conseil d'administration.

Art. 4. — Le capital de la Société immobilière de la Réunion est fixé à 20 millions de francs CFA, divisé en 2.000 actions de 10.000 F CFA chacune.

Il est à l'origine souscrit, en numéraire par les groupes suivants :

Au titre de la puissance publique :

a) Département de la Réunion	4 millions CFA
b) Caisse centrale de la France d'outre-mer	9 —
Au titre des intérêts privés :	
c) Personnes physiques ou morales de droit privé, notamment les sociétés coopératives d'habitation...	7 —
	20 millions CFA.

Art. 5. — La Société immobilière de la Réunion sera administrée par un conseil d'administration de neuf membres, ainsi composé :

Un administrateur désigné par le ministre chargé de l'urbanisme ;

Un administrateur désigné par le ministre chargé des affaires économiques ;

Un administrateur désigné par le préfet ;

Un administrateur désigné par le conseil général de la Réunion ;

Deux administrateurs désignés par la caisse centrale de la France d'outre-mer ;

Trois administrateurs désignés par les sociétaires du groupe C visé à l'article précédent (dont au moins un représentant des sociétés coopératives d'habitation).

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS COLLAVERI.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
TONY RÉVILLON.

Autorisation de la société d'économie mixte Société immobilière de la Guadeloupe et approbation de ses statuts.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement des territoires d'outre-mer, et notamment son article 2;

Vu l'article 87 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948, relative à diverses dispositions d'ordre financier;

Après avis du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, siégeant pour les départements d'outre-mer, en date du 1er juin 1949,

Arrêtent :

Art. 1er. — La constitution d'une société d'économie mixte dite Société immobilière de la Guadeloupe est autorisée.

Art. 2. — Les statuts de ladite société, tels qu'ils ont été approuvés par le comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, siégeant pour les départements d'outre-mer, sont approuvés.

Art. 3. — La Société immobilière de la Guadeloupe aura pour objet toutes études, toutes entreprises et toutes opérations généralement quelconques, concernant directement ou indirectement l'amélioration ou le développement de l'habitat dans l'île de la Guadeloupe, dans le cadre de ses statuts et conformément aux décisions de son conseil d'administration.

Art. 4. — Le capital de la société est fixé à 30 millions de francs métropolitains, divisé en 3.000 actions de 10 000 F chacune, à souscrire et à libérer en numéraire.

Il est ainsi réparti :

Caisse centrale de la France d'outre-mer	10 millions.
Département de la Guadeloupe.	10 —
Communes de la Guadeloupe..	10 —
	30 millions.

Art. 5. — La Société immobilière de la Guadeloupe sera administrée par un conseil d'administration de neuf membres, ainsi composé :

A. — Un administrateur désigné par le ministre de l'intérieur sur proposition du préfet de la Guadeloupe ;

Un administrateur désigné par le ministre chargé de l'urbanisme, sur proposition du préfet de la Guadeloupe ;

Un administrateur désigné par le préfet ;

B. — Deux administrateurs désignés par la caisse centrale de la France d'outre-mer ;

Deux administrateurs désignés par le conseil général de la Guadeloupe ;

Deux administrateurs désignés par les communes de la Guadeloupe.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS COLLAVERI.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
TONY RÉVILLON.

Nouveaux traitements de fonctionnaires du secrétariat d'Etat à la guerre (services extérieurs, établissements militaires et musée de l'armée).

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites, et, notamment l'article 2 modifiant, à compter du 1er janvier 1949, les tableaux annexés au décret du 10 juillet susvisé;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant, pour les fonctionnaires ci-après énumérés du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), de l'application de l'article 2 du décret n° 49-508 du 14 avril 1949 sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1949, compte tenu des deux premières tranches de reclassement:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
1. — Services extérieurs.					
a) Ecoles.					
Chef surveillant	1re classe	66.000	185	17.160	205.000
	2e classe	61.500	178	16.225	196.000
	3e classe	57.000	171	16.050	187.000
	4e classe	52.500	164	14.925	178.000
	5e classe	48.000	156	13.425	169.000
	6e classe	43.500	148	13.875	157.000
	7e classe	39.000	140	13.750	145.000
b) Génie.					
Contremaître	1re classe:				
	1er échelon	45.000	160 (1)	16.425	169.000
	2e échelon	43.200	145	10.875	158.000
			138	10.200	149.000
	2e classe:				
	1er échelon	41.400	131	8.925	141.000
	2e échelon	39.600	124	7.675	134.000
	3e classe:				
	1er échelon	37.800	117	5.500	126.000
	2e échelon	36.000	110	3.400	121.000
c) Personnel technique.					
Chef d'atelier	Hors classe	126.000	430 (2)	85.425	468.000
			415 (3)	79.275	456.000
			400	73.050	443.000
	1re classe	117.000	388	72.850	424.000
	2e classe	108.000	376	72.900	404.000
	3e classe	99.000	364	73.450	382.000
	4e classe	90.000	352	73.500	361.000
	5e classe	81.000	341	73.250	345.000
	6e classe	72.000	330	72.675	328.000
Contremaître professionnel et chef ouvrier professionnel 1re catégorie	1re classe	96.000	330	60.175	353.000
	2e classe	90.900	322	60.900	339.000
	3e classe	85.800	314	59.875	328.000
	4e classe	80.700	306	59.850	315.000
	5e classe	75.600	298	58.575	304.000
	6e classe	70.800	290	57.225	293.000
	7e classe	66.000	280	55.050	281.000
Chef d'équipe professionnel et chef professionnel 2e catégorie.	1re classe	72.000	260	43.800	271.000
	2e classe	69.600	250	41.025	260.000
	3e classe	67.200	240	38.325	249.000
	4e classe	65.400	230	34.725	240.000
	5e classe	63.600	220	31.750	230.000
	6e classe	61.800	210	28.150	220.000
	7e classe	60.000	195	22.825	208.000
Ingénieur dessinateur spécial faisant fonctions de chef de bureau d'études de dessin.	Classe unique	126.000	430 (2)	85.425	468.000
			415 (3)	79.275	456.000
			400	73.050	443.000
Ingénieur dessinateur spécial	1re classe	117.000	376	67.900	414.000
	2e classe	109.800	353	63.000	386.000
	3e classe	102.600	330	56.775	360.000
Sous-ingénieur dessinateur-spécial	1re classe:				
	1er échelon	95.400	330	61.625	350.000
	2e échelon	88.200	310	57.625	326.000
	2e classe:				
	1er échelon	81.000	290	52.175	308.000
	2e échelon	73.800	270	47.475	279.000

Voir les notes à la fin du tableau.

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1948.
		francs.		francs.	francs.
Sous-ingénieur dessinateur spécial (*suite*)....	3e classe :				
	1er échelon.....	66.000	250	42.525	257.000
	2e échelon.....	59.400	230	37.475	231.000
	4e classe :				
	1er échelon.....	52.200	210	32.175	212.000
	2e échelon.....	45.000	195	29.325	195.000
Chimiste principal.....	1re classe.....	126.000	490 (2)	85.425	468.000
			415 (3)	79.275	456.000
			400	73.050	443.000
	2e classe.....	117.000		46.925	376.000
Chimiste	1re classe :				
	1er échelon.....	108.000		53.925	346.000
	2e échelon.....	99.000		51.475	338.000
	2e classe :				
	1er échelon.....	90.000		47.925	312.000
	2e échelon.....	81.000		43.925	287.000
	3e classe :		(4)		
	1er échelon.....	72.000		39.675	263.000
	2e échelon.....	63.000		35.950	237.000
	4e classe :				
	1er échelon.....	51.000		31.350	214.000
	2e échelon.....	45.000	195	29.325	195.000
d) Habillement.					
Expert principal de l'habillement.....	Classe unique.....	99.000		76.800	370.000
Expert de l'habillement.....	1re classe.....	81.000		68.525	337.000
	2e classe.....	73.200		61.650	308.000
	3e classe.....	64.800	(4)	54.525	279.000
	4e classe.....	56.400		47.775	250.000
	5e classe.....	48.000		39.675	222.000
e) Liquidation des transports.					
Chef de section du service de la liquidation..	1re classe.....	105.000	315	48.525	333.000
	2e classe.....	96.000	290	43.675	321.000
	3e classe.....	87.000	265	39.400	287.000
	4e classe.....	79.500	240	33.000	261.000
	5e classe.....	72.000	210	23.475	230.000
Vérificateur de taxe principal.....	1re classe.....	99.000	270	39.675	296.000
	2e classe.....	85.500	260	37.675	283.000
	3e classe.....	81.000	250	35.675	271.000
	4e classe.....	76.800	240	31.925	256.000
Vérificateur de taxe.....	1re classe :				
	1er échelon.....	73.200	230	31.275	246.000
	2e échelon.....	69.600	224	30.525	239.000
	2e classe :				
	1er échelon.....	66.000	218	29.700	231.000
	2e échelon.....	62.400	212	28.825	222.000
	3e classe :				
	1er échelon.....	58.800	206	27.950	215.000
	2e échelon.....	55.200	199	26.700	206.000
	4e classe :				
	1er échelon.....	51.600	192	25.425	198.000
	2e échelon.....	48.000	185	24.225	191.000
f) Etablissements militaires.					
Bibliothécaire de l'école supérieure de guerre.	1re classe.....	96.000		83.175	419.000
	2e classe.....	81.000	(4)	68.675	337.000
	3e classe.....	66.000		42.675	257.000
g) Musée de l'armée.					
Agent technique.....	1re classe.....	66.000		50.925	273.000
	2e classe.....	60.000	(4)	38.725	240.000
	3e classe.....	54.000		25.575	203.000
	4e classe.....	48.000		13.125	169.000

(1) Echelon fonctionnel.
(2) Classe fonctionnelle réservée à certains fonctionnaires chargés de services particulièrement importants et dont les conditions d'accès seront fixées par décret.
(3) Classe exceptionnelle réservée à 10 p. 100 de l'effectif du corps et dont les conditions d'accès seront fixées par décret.
(4) Echelonnement provisoire. — L'application à ces emplois des majorations résultant d'une tranche ultérieure de reclassement sera subordonnée à l'intervention de mesures statutaires qui fixeront le nombre et la valeur des échelons définitifs en application de l'article 51 du statut général des fonctionnaires.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouveaux traitements sont accordés aux fonctionnaires suivant leur classe et échelon respectifs. L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Sont réduites de 50 p. 100, à compter du 1er janvier 1949, en exécution de l'article 2 du décret du 12 janvier 1949 susvisé, les primes de technicité allouées aux agents de maîtrise et aux personnels techniciens, prévues par le décret n° 46-1032 du 10 mai 1946.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONSET.

Nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) (services extérieurs et service hydrographique).

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites, et notamment l'article 2 modifiant à compter du 1er janvier 1949 les tableaux annexés au décret du 10 juillet susvisé;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant, pour les fonctionnaires ci-après énumérés du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), de l'application de l'article 2 du décret n° 49-508 du 14 avril 1949, sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1949, compte tenu des deux premières tranches de reclassement:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELON	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
I. — *Services extérieurs.*					
Sous-chef de section administrative	1re classe	135.000	360	56.550	411.000
	2e classe	117.000	345	54.325	386.000
	3e classe	105.000	325	52.650	361.000
Agent civil de gardiennage	1re classe	45.000	160 (1)	16.425	169.000
			145	10.875	158.000
	2e classe	43.500	140	10.875	151.000
	3e classe	42.000	135	9.450	146.000
	4e classe	40.800	130	8.750	140.000
	5e classe	39.600	125	8.050	134.000
	6e classe	38.400	120	6.475	130.000
	7e classe	37.200	115	4.975	125.000
	8e classe	36.000	110	3.400	121.000
Chef de travaux			430 (2)	79.675	479.000
	2e échelon, après 2 ans.	126.000	415 (3)	73.525	467.000
			400	67.300	455.000
	1er échelon, avant 2 ans.	117.000		44.175	385.000
Agent technique principal	1re classe	96.000	(4)	54.675	364.000
	2e classe	88.500		50.350	335.000
	3e classe	81.000		45.450	305.000
Agent technique	1re classe	72.000		42.900	274.000
	2e classe	63.000		36.450	249.000
	3e classe				
	2e échelon, après un an	57.000		30.025	225.000
	1er échelon, avant un an	48.000	195	26.100	202.000
II. — *Service hydrographique de la marine.*					
			415 (3)	78.525	457.000
Agent technique principal	1re classe	120.000	400	72.300	445.000
	2e classe	108.600	366	63.625	406.000
	3e classe	97.200	332	55.200	367.000
Agent technique	1re classe	85.800	298	50.925	319.000
	2e classe	74.400	264	42.750	279.000
	3e classe	63.000	230	33.225	243.000
	Stagiaire	45.000	195	26.850	200.000

(1) Echelon fonctionnel.

(2) Classe fonctionnelle réservée à certains fonctionnaires chargés de services particulièrement importants dont les conditions d'accès seront fixés par décret.

(3 Classe exceptionnelle réservée à 10 p. 100 de l'effectif du corps et dont les conditions d'accès seront fixées par décret.

(4) Echelonnement provisoire. — L'application à ces emplois des majorations résultant d'une tranche ultérieure de reclassement sera subordonnée à l'intervention des mesures statutaires qui fixeront le nombre et la valeur des échelons définitifs en application de l'article 51 du statut général des fonctionnaires.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouveaux traitements sont attribués aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs. L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leurs classe et échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Sont incorporées dans les traitements des chefs de travaux et agents techniques des directions de travaux et des agents techniques du service hydrographique, en application de l'article 1er du décret du 13 juillet 1948 susvisé, les indemnités de fonctions techniques prévues par les décrets nos 45-500 du 27 mars 1945 et 45-1857 du 18 août 1945.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de la défense nationale,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,

ANDRE BOULLOCHE.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) :

Le directeur du cabinet,

DE LOUVENCOURT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONSET.

Nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (administration centrale, services extérieurs et écoles).

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948, instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la révision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites, et, notamment, l'art. 2 modifiant, à compter du 1er janvier 1949, les tableaux annexés au décret du 10 juillet susvisé;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Vu l'arrêté du 17 février 1949 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et des écoles de mécaniciens des forces aériennes,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant pour les fonctionnaires ci-après énumérés du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), de l'application de l'article 2 du décret n° 49-508 du 14 avril 1949 sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1949, compte tenu des deux premières tranches de reclassement.

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
I. — *Administration centrale.*					
Bibliothécaire archiviste (1)				67.050	389.000 (5)
	1re classe	105.000		62.925	381.000
	2e classe	94.500		56.725	339.000
	3e classe	84.000		47.250	302.000
	4e classe	73.500	(2)	39.750	264.000
	5e classe	63.000		31.075	228.000
	6e classe	54.000		21.975	195.000
II. — *Services extérieurs.*					
Sous-chef de section administrative	1re classe	135.000		50.860	422.000
	2e classe	120.000	(2)	46.925	380.000
	3e classe	105.000		42.300	340.000
			430 (3)	85.425	468.000
Chef d'atelier	Hors classe	126.000	415 (4)	79.275	456.000
			400	73.050	443.000
	1re classe	117.000	388	72.850	424.000
	2e classe	108.000	376	72.900	404.000
	3e classe	99.000	364	73.450	382.000
	4e classe	90.000	352	73.500	364.000
	5e classe	81.000	341	73.250	345.000
	6e classe	72.000	330	72.675	328.000
Contremaître professionnel	1re classe	96.000	330	60.175	353.000
	2e classe	90.900	322	60.900	339.000
	3e classe	85.800	314	59.875	328.000
	4e classe	80.700	306	59.850	315.000
	5e classe	75.600	298	58.575	304.000
	6e classe	70.800	290	57.225	293.000
	7e classe	66.000	280	55.050	281.000
Chef d'équipe professionnel	1re classe	72.000	260	43.800	271.000
	2e classe	69.600	250	41.025	260.000
	3e classe	67.200	240	38.325	249.000
	4e classe	65.400	230	34.725	240.000
	5e classe	63.600	220	31.750	230.000
	6e classe	61.800	210	28.150	220.000
	7e classe	60.000	195	22.825	208.000
			430 (3)	85.425	468.000
Ingénieur dessinateur spécial faisant fonction de chef de bureau d'études de dessin.	Classe unique	126.000	415 (4)	79.275	456.000
			400	73.050	443.000
Ingénieur dessinateur spécial	1re classe	117.000	376	67.200	414.000
	2e classe	109.000	353	63.000	386.000
	3e classe	102.600	330	56.775	360.000
Sous-ingénieur dessinateur spécial	1re classe :				
	1er échelon	95.400	330	64.825	350.000
	2e échelon	89.200	310	57.625	326.000
	2e classe :				
	1er échelon	84.000	290	52.175	303.000
	2e échelon	73.800	270	47.475	279.000
	3e classe :				
	1er échelon	66.600	250	42.525	257.000
	2e échelon	59.400	230	37.475	234.000
	4e classe :				
	1er échelon	52.200	210	32.475	242.000
	2e échelon	45.000	195	29.325	195.000
Ingénieur dessinateur des travaux de bâtiment.	1re classe	84.000	330	66.925	340.000
	2e classe	78.000	315	64.275	320.000

Voir les notes à la fin du tableau.

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES		MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949
		francs.			francs.	francs.
Dessinateur des travaux de bâtiment.....	1re classe.....					
	1er échelon.....	73.500	300		59.925	304.000
	2e échelon.....	69.000	285		55.650	289.000
	2e classe :					
	1er échelon.....	64.500	270		51.300	272.000
	2e échelon.....	60.000	255		46.800	256.000
	3e classe :					
	1er échelon.....	55.000	240		43.200	239.000
	2e échelon.....	51.000	225		38.550	225.000
	4e classe :					
	1er échelon.....	46.500	210		34.350	208.000
	2e échelon.....	42.000	195		31.575	191.000
Chimiste principal.....	1re classe.....	126.000	450	(3)	85.425	468.000
			415	(4)	79.275	456.000
			400		73.650	443.000
	2e classe.....	117.000			48.925	376.000
Chimiste	1re classe :					
	1er échelon.....	108.000		(2)	53.925	366.000
	2e échelon.....	99.000			51.175	338.000
	2e classe :					
	1er échelon.....	90.000			47.925	312.000
	2e échelon.....	81.000			43.925	287.000
	3e classe :					
	1er échelon.....	72.000			39.675	263.000
	2e échelon.....	63.000			35.950	237.000
	4e classe :					
	1er échelon.....	54.000			31.350	214.000
	2e échelon.....	45.000	195		29.325	195.000
Chef des travaux.....			450	(3)	79.675	479.000
	2e échelon, après 2 ans.	126.000	415	(4)	73.525	467.000
			400		67.300	455.000
	1er échelon, avant 2 ans.	117.000			44.175	385.000
Agent technique.....	Principal	96.000			54.675	365.000
	1re classe.....	78.000			51.375	305.000
	2e classe.....	63.000			41.325	259.000
	3e classe.....					
	2e échelon, après 1 an.	54.000		(2)	31.400	222.000
	1er échelon, avant 1 an.....	48.000			26.100	202.000
Agent réceptionnaire principal.....	1re classe.....	90.000	390		64.425	345.000
	2e classe.....	84.000	310		58.675	323.000
	3e classe.....	78.000	290		53.925	300.000
Agent réception.....	1re classe.....	69.000	275		51.525	281.000
	2e classe.....	63.000	255		46.150	258.000
	3e classe.....	57.000	225		40.725	226.000
	4e classe.....	52.500	215		34.425	217.000
	5e classe.....	48.000	195		27.825	198.000
III. — *Ecole de mécaniciens des forces aériennes.*						
Professeur adjoint.....	1re classe.....	120.000	450		96.425	473.000
	2e classe.....	111.000	420		88.800	445.000
	3e classe.....	102.000	390		81.675	410.000
	4e classe.....	93.000	362		75.625	376.000
	5e classe.....	84.000	334		68.575	344.000
	6e classe.....	75.000	306		62.025	310.000
	7e classe.....	66.000	278		54.225	279.000
	Stagiaire	54.000	250		47.550	247.000

(1) Emploi à confier ultérieurement à un secrétaire d'administration.

(2 Echelonnement provisoire. — L'application à ces emplois des majorations résultant d'une tranche ultérieure de reclassement sera subordonnée à l'intervention des mesures statutaires qui fixeront le nombre et la valeur des échelons définitifs en application de l'article 51 du statut général des fonctionnaires.

(3) Classe fonctionnelle réservée à certains fonctionnaires chargés de services particulièrement importants et dont les conditions d'accès seront fixées par décret.

(4) Classe exceptionnelle réservée à 10 p. 100 de l'effectif du corps et dont les conditions d'accès seront fixées par décret.

(5) Traitement correspondant à la classe exceptionnelle (indice 360) dont les conditions d'accès seront fixées ultérieurement.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouveaux traitements sont attribués aux fonctionnaires suivant leur classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Sont incorporées dans les traitements des chefs de travaux de l'air et des agents techniques de l'aéronautique, à compter du 1er janvier 1948 en application des dispositions de l'article 1er du décret du 13 juillet 1948 susvisé, les indemnités de fonctions techniques prévues par le décret n° 46-2128 du 2 octobre 1946.

Art. 5. — Sont réduites de 50 p. 100 à compter du 1er janvier 1949, en exécution de l'article 2 du décret du 12 janvier 1949 susvisé, les indemnités énumérées ci-après :

Primes de technicité allouées aux agents de maîtrise et aux personnels techniciens, prévues par le décret n° 46-1032 du 10 mai 1946.

Indemnités de fonctions techniques aux agents réceptionnaires de l'aéronautique prévues par le décret n° 47-745 du 19 avril 1947.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATHEO CONNET.

Nouveaux traitements des personnels des établissements nationaux de bienfaisance.

Le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 attribuant une majoration de reclassement en faveur du personnel de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur du personnel de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des cadres et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu l'arrêté du 13 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des services qui relèvent du ministère de la santé publique et de la population,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 49-508 du 14 avril 1949, les traitements alloués, à compter du 1er janvier 1949 et compte tenu des deux premières tranches de reclassement, à certains fonctionnaires des établissements nationaux de bienfaisance sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	GRADES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES		MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1948.
		francs.			francs.	francs.
Pharmaciens (maison maternelle).....	1re classe.....	180.000	600		127.525	702.000
	2e classe.....	168.000	543		106.550	635.000
	3e classe.....	156.000	486		90.575	558.000
	4e classe.....	144.000	420		75.300	486.000
	5e classe.....	132.000	372		58.750	426.000
	6e classe.....	120.000	345		40.775	368.000
Surveillant chef et surveillant général des établissements nationaux de bienfaisance (services généraux).	1re classe.....	105.000	290		38.175	331.000
	2e classe.....	97.000	258		30.225	294.000
	3e classe.....	90.000	225		21.300	258.000
Surveillant chef et surveillant général des établissements nationaux de bienfaisance (personnel médical).	1re classe.....	105.000	330		54.675	365.000
	2e classe.....	97.000	325		57.900	350.000
	3e classe.....	90.000	320		60.300	336.000
Sage-femme (maison maternelle).....	1re classe.....	86.000	330		62.360	332.000
	2e classe.....	78.000	297		56.850	306.000
	3e classe.....	70.000	273		50.460	278.000
	4e classe.....	64.000	249		42.800	255.000
	5e classe.....	58.000	225		35.800	230.000
Chef de quartier.....	1re classe.....	84.000	315		60.775	328.000
	2e classe.....	79.000	306		60.275	313.000
	3e classe.....	74.000	297		58.600	303.000
	4e classe.....	69.000	288		56.850	291.000
	5e classe.....	64.000	279		55.175	279.000
	6e classe.....	59.000	270		53.925	267.000
	7e classe.....	54.000	260		51.675	255.000
Surveillant médical.....	1re classe.....	90.000	315		58.275	332.000
	2e classe.....	81.000	295		54.275	307.000
	3e classe.....	72.000	275		50.025	283.000
Chef de culture et contremaître.....	1re classe.....	84.000	290		50.425	307.000
	2e classe.....	78.000	272		46.500	285.000
	3e classe.....	72.000	254		41.325	266.000
	4e classe.....	67.500	236		36.600	246.000
	5e classe.....	63.000	218		31.075	228.000
	6e classe.....	57.000	199		26.250	207.000
	7e classe.....	54.000	180		20.100	192.000
Receveur ou économe:						
a) Hôpitaux psychiatriques autonomes.....	Classe fonctionnelle...	135.000	450		87.925	496.000
		135.000	430		79.675	480.000
	1re classe.....	135.000	410		71.425	462.000
	2e classe.....	130.000	380		62.550	432.000
	3e classe.....	125.000	349	(1)	53.550	399.000
	4e classe.....	120.000	318		41.975	370.000
	5e classe.....	115.000	287		31.725	340.000
	6e classe.....	110.000	256		21.400	308.000
	7e classe.....	105.000	225		11.550	279.000
b) Etablissements nationaux de bienfaisance	Classe fonctionnelle...	120.000	430		88.175	462.000
	1re classe.....	120.000	410		79.925	446.000
	2e classe.....	109.000	364	(1)	67.700	395.000
	3e classe.....	98.000	318		54.725	345.000
	4e classe.....	88.000	272		42.000	294.000
	5e classe.....	78.000	225		27.300	246.000
Secrétaire de direction:						
a) Des établissements nationaux de bienfaisance.	Hors classe.....	120.000	390		71.675	430.000
	1re classe.....	120.000	360		59.300	404.000
	2e classe.....	102.000	317	(1)	48.350	355.000
	3e classe.....	98.000	273		36.200	307.000
	4e classe.....	88.000	229		24.450	258.000
	5e classe.....	78.000	185		11.850	216.000
b) Des hôpitaux psychiatriques autonomes..	Hors classe.....	135.000	390		63.175	446.000
	1re classe.....	135.000	360		50.850	422.000
	2e classe.....	130.000	331		42.375	390.000
	3e classe.....	125.000	302	(1)	34.125	359.000
	4e classe.....	120.000	273		23.450	332.000
	5e classe.....	115.000	244		14.025	304.000
	6e classe.....	110.000	215		4.750	276.000
	7e classe.....	105.000	185			239.000

(1) Echelonnement provisoire.

EMPLOIS	GRADES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949
		francs.		francs.	francs.
Sous-chef d'atelier (Institution nationale des sourds-muets et des jeunes aveugles).	1re classe	84.000	400	95.800	398.000
	2e classe	78.000	365	84.900	362.000
	3e classe	72.000	330	72.675	329.000
	4e classe	66.000	295	61.275	293.000
	5e classe	60.000	260	48.925	260.000
	6e classe	54.000	225	37.425	226.000
Chef ouvrier	Hors classe	78.000	270	45.675	283.000
	1re classe	68.000	239	37.000	250.000
	2e classe	58.000	207	28.525	245.000
	3e classe	48.000	175	20.550	184.000
Commis principal et commis aux écritures des établissements nationaux de bienfaisance et des hôpitaux psychiatriques autonomes:					
Commis principal	1re classe	72.000	220	31.575	246.000
	2e classe	66.000	214 (1)	28.125	227.000
	3e classe	60.000	198	23.875	210.000
Commis	Hors classe	55.000	181	20.225	193.000
	1re classe	50.000	164	15.550	177.000
	2e classe	45.000	147	11.625	160.000
	3e classe	39.000	130	10.075	138.000
Secrétaire dactylographe de l'hospice national des Quinze-Vingts.	1re classe	72.000	220	31.575	246.000
	2e classe	66.000	219	30.150	231.000
	3e classe	60.000	208	27.775	218.000
	4e classe	55.000	196	25.625	204.000
	5e classe	50.000	184	22.975	192.000
	6e classe	45.000	172	20.925	178.000
	7e classe	39.000	160	21.175	160.000
Surveillants d'élèves. — Institution nationale des sourds-muets et jeunes aveugles:					
Paris	1re classe	66.000	220	34.575	246.000
	2e classe	60.000	211	28.825	221.000
	3e classe	55.200	192	24.150	201.000
	4e classe	49.800	173	19.350	183.000
	5e classe	44.400	154	14.400	165.000
	6e classe	39.000	135	11.950	141.000
Province	1re classe	48.000	230	41.700	226.000
	2e classe	45.000	211	35.325	208.000
	3e classe	43.200	192	30.150	189.000
	4e classe	40.800	173	24.725	172.000
	5e classe	38.400	154	19.150	155.000
	6e classe	36.000	135	12.700	140.000
Infirmier principal	1re classe	72.000	300	60.300	303.000
	2e classe	66.000	294	60.325	293.000
	3e classe	60.000	288	60.475	283.000
	4e classe	54.000	282	60.750	273.000
	5e classe	48.000	275	60.150	263.000
Infirmier diplômé	1re classe	72.000	260	43.860	271.000
	2e classe	66.000	242	39.450	250.000
	3e classe	60.000	223	32.850	230.000
	4e classe	54.000	204	28.950	209.000
	5e classe	48.000	185	24.225	191.000
Infirmier autorisé	1re classe	72.000	260	43.800	271.000
	2e classe	66.000	228	37.800	247.000
	3e classe	60.000	216	31.000	225.000
	4e classe	54.000	193	24.825	201.000
	5e classe	48.000	170	18.675	180.000
Infirmier non diplômé ou aide-soignant	1re classe	60.000	195	22.825	208.000
	2e classe	54.000	180	20.100	192.000
	3e classe	49.000	165	16.550	177.000
	4e classe	44.000	150	13.000	162.000
	5e classe	39.000	135	11.950	141.000
Doucheur-masseur (établissement thermal d'Aix-les-Bains:					
a) Non diplômé	1re classe	45.000	180	23.850	181.000
	2e classe	43.500	175	23.925	177.000
	3e classe	42.000	170	22.425	172.000
	4e classe	40.800	164	21.350	165.000
	5e classe	39.600	158	20.275	159.000
	6e classe	38.400	152	18.400	154.000
	7e classe	37.000	146	16.450	148.000
	8e classe	36.000	140	14.500	144.000
b) Autorisé	1re classe	45.000	260	53.425	247.000
	2e classe	43.500	248	52.350	234.000
	3e classe	42.000	235	47.475	222.000
	4e classe	40.800	222	43.400	209.000
	5e classe	39.600	209	39.325	197.000
	6e classe	38.400	196	34.525	186.000
	7e classe	37.200	183	30.175	176.000
	8e classe	36.000	170	25.675	166.000

(1) Echelonnement provisoire.

EMPLOIS	GRADES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1948.
		francs.		francs.	francs.
Boucheur-masseur (établissement thermal d'Aix-les-Bains (*suite*) :					
c) Diplômé	1re classe	45.000	260	55.425	247.000
	2e classe	43.500	250	53.175	235.000
	3e classe	42.000	240	49.500	227.000
	4e classe	40.800	229	46.250	215.000
	5e classe	39.600	218	42.925	204.000
	6e classe	38.400	207	38.800	195.000
	7e classe	37.200	196	34.825	186.000
	8e classe	36.000	185	31.225	177.000
d) Principal	1re classe	45.000	300	71.925	280.000
	2e classe	43.500	297	72.600	275.000
	3e classe	42.000	294	71.700	271.000
	4e classe	40.800	291	71.675	267.000
	5e classe	39.600	287	71.200	260.000
	6e classe	38.400	283	69.850	257.000
	7e classe	37.200	279	68.500	253.000
	8e classe	36.000	275	67.150	249.000
Laborantine et aide-radiologue, aide-physiothérapeute.	1re classe	90.000	300	52.050	320.000
	2e classe	81.000	277	46.850	293.000
	3e classe	72.000	254	41.325	265.000
	4e classe	63.000	231	36.325	238.000
	5e classe	54.000	208	30.525	213.000
	6e classe	48.000	185	24.225	191.000
Chef d'équipe lingère	1re classe	60.000	270	53.050	269.000
	2e classe	55.500	255	49.275	252.000
	3e classe	51.000	239	44.250	236.000
	4e classe	48.000	223	38.850	220.000
	5e classe	45.000	207	33.900	204.000
	6e classe	42.000	191	30.075	188.000
	7e classe	39.000	175	26.800	171.000
Lingère :					
3e catégorie	1re classe	60.000	170	13.675	190.000
	2e classe	55.500	162	13.050	179.000
	3e classe	51.000	154	11.625	170.000
	4e classe	48.000	146	9.750	162.000
	5e classe	45.000	138	8.250	153.000
	6e classe	42.000	129	7.200	142.000
	7e classe	39.000	120	6.325	133.000
2e catégorie	1re classe	60.000	195	22.825	208.000
	2e classe	55.500	185	21.600	195.000
	3e classe	51.000	175	19.425	186.000
	4e classe	48.000	165	16.800	176.000
	5e classe	45.000	155	14.625	166.000
	6e classe	42.000	145	13.125	154.000
	7e classe	39.000	135	11.950	141.000
1re catégorie	1re classe	60.000	220	32.650	228.000
	2e classe	55.500	208	30.150	213.000
	3e classe	51.000	196	27.000	201.000
	4e classe	48.000	184	23.850	190.000
	5e classe	45.000	171	20.550	178.000
	6e classe	42.000	158	17.925	163.000
	7e classe	39.000	145	15.625	149.000
Distributeur (établissement thermal d'Aix-les-Bains).	1re classe	42.000	170	22.425	172.000
	2e classe	41.000	164	21.300	166.000
	3e classe	40.000	158	19.300	161.000
	4e classe	39.000	151	17.875	153.000
	5e classe	38.000	144	15.500	148.000
	6e classe	37.000	137	13.125	142.000
	7e classe	36.000	130	10.825	136.000
Concierges standardistes (Seine et Seine-et-Oise).	1re classe	45.000	170	20.175	177.000
	2e classe	42.750	160	18.487	165.000
	3e classe	40.500	150	16.250	155.000
	4e classe	38.250	140	13.937	144.000
	5e classe	36.000	130	10.825	136.000
Concierges standardistes (province)	1re classe	42.000	170	22.425	172.000
	2e classe	40.000	157	18.925	160.000
	3e classe	38.000	144	15.500	148.000
	4e classe	36.000	130	10.825	136.000
Servants (Seine et Seine-et-Oise)	1re classe	45.000	160	16.425	169.000
	2e classe	42.750	150	14.812	158.000
	3e classe	40.500	140	12.500	148.000
	4e classe	38.250	130	10.262	137.000
	5e classe	36.000	120	7.075	129.000
Servants (province)	1re classe	42.000	160	18.675	165.000
	2e classe	40.500	150	16.250	155.000
	3e classe	39.000	140	13.750	145.000
	4e classe	37.500	130	10.450	137.000
	5e classe	36.000	120	7.075	129.000
Chefs d'apprentissage	1re classe	42.000	220	41.400	210.000
	2e classe	40.000	192	31.825	186.000
	3e classe	38.000	164	22.925	162.000
	4e classe	36.000	135	12 700	140.000

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouveaux traitements sont attribués aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Nouveaux traitements applicables, à compter du 1er janvier 1949, aux commis principaux et commis d'inspection académique.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1949 fixant, à compter du 1er janvier 1948, les nouveaux traitements des inspecteurs d'académie, des inspecteurs primaires et des directeurs d'écoles normales primaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 49-508 du 14 avril 1949, les traitements alloués à compter du 1er janvier 1949 et compte tenu des deux premières tranches de reclassement aux commis et commis principaux d'inspection académique sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	CLASSES	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949.
		francs.		francs.	francs.
Commis principaux d'inspection académique..	Hors classe.....	66.000		34.575	240.000
	1re classe.....	61.500		29.875	224.000
	2e classe.....	57.000		25.875	206.000
	3e classe.....	52.500	(1)	21.225	191.000
Commis d'inspection académique.....	1re classe.....	48.000		16.425	175.000
	2e classe.....	43.500		13.500	156.000
	3e classe.....	39.000		10.075	138.000

(1) Echelonnement provisoire.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouvelles rémunérations sont attribuées aux agents suivant leur échelonnement respectif.

L'attribution de ces nouvelles rémunérations ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur classe comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Fixation des traitements des personnels techniciens du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 septembre 1949: page 9105, dans les signatures, ajouter:

« *Le secrétaire d'Etat aux finances,* EDGAR FAURE ».

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 5 octobre 1949 autorisant l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle pour deux emplois de mariniers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948, portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948;

Vu le décret du 15 novembre 1947 sur l'organisation et le fonctionnement du service du contrôle sanitaire aux frontières;

Vu le décret du 4 janvier 1949, relatif au statut général du personnel du corps du contrôle sanitaire aux frontières,

Décrète:

Art. 1er. — En application de l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948, le ministre de la santé publique et de la population est autorisé à organiser l'examen d'aptitude professionnelle nécessaire pour pourvoir deux emplois de mariniers.

Art. 2. — Un arrêté du ministère de la santé publique et de la population fixera la composition du jury, la date et les conditions de l'examen.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), le secrétaire d'Etat aux finances, le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 5 octobre 1949 portant acceptation d'un legs.

Par décret en date du 5 octobre 1949, le bureau de bienfaisance de Saint-Cast (Côtes-du-Nord) est autorisé à accepter à titre définitif le legs de 10.000 F consenti, à titre particulier, aux indigents de ladite commune, par Mme veuve Dupressoir, née Renée Roussel.

Désignation des membres de la commission prévue pour l'intégration dans le corps de l'inspection de la santé d'un médecin chef et d'un chargé de mission.

Par arrêté en date du 5 octobre 1949, la commission prévue à l'article 13 du décret du 16 juillet 1949, portant statut du corps de l'inspection de la santé et chargée de statuer sur les demandes d'intégration dans le corps de l'inspection de la santé d'un médecin chef du contrôle sanitaire aux frontières et d'un chargé de mission à l'administration centrale, est composée comme suit, sous réserve des dispositions de l'article 55 de la loi du 19 octobre 1946:

Le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget, président.

Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux ou le représentant.

Le directeur de l'hygiène sociale ou son représentant.

Le président du comité des inspecteurs généraux de la santé et de la population ou le représentant.

Le représentant à la commission administrative paritaire de l'inspection de la santé de médecins inspecteurs divisionnaires.

Les deux représentants à la commission administrative de l'inspection de la santé de médecins inspecteurs principaux.

Le secrétaire général du syndicat des médecins hygiénistes.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 28 septembre 1949, M. le docteur Schutzemberger, ancien médecin chef de l'hôpital psychiatrique d'Izeure (Allier) révoqué de ses fonctions à compter du 25 septembre 1945 est réintégré dans le cadre des médecins des hôpitaux psychiatriques, à compter du 28 septembre 1949, et affecté en qualité de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Ravenel (Vosges), poste créé.

Inspection de la santé et de la population

Par arrêtés en date du 28 septembre 1949:

1° Mlle Segur, inspecteur de la population dans le département de la Vienne, a été affectée, en la même qualité, dans le département de l'Indre.

2° M. Maroille, inspecteur de la population dans le département de la Vienne, a été affecté, en la même qualité, dans le département de l'Eure.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, M. le docteur Mans, inspecteur général de la santé et de la population a été, compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 3 ans 11 mois pour services militaires ou assimilés, reclassé dans le 1er échelon de la 2e classe du grade, à compter du 1er janvier 1946 et promu à la 1re classe à compter du 1er février 1948.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 28 septembre 1949, M. le docteur Seguin (Henri), reçu au concours du 6 décembre 1948, est nommé médecin adjoint au sanatorium du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet, dans l'Isère, en remplacement de M. le docteur Henry, non installé.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 5 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1949, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 4 octobre 1949, portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Dauriac (Guillaume), déporté résistant; 35 ans de services civils et militaires.

Hardy (Mathurin), secrétaire général de la section cantonale de Sarlat de l'Union périgourdine des mutilés, réformés et anciens combattants de la Dordogne; 37 ans 9 mois de services civils et militaires.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret n° 49-1398 du 1er septembre 1949 pour l'application des dispositions de l'article 107 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 relatives au transfert au ministre de la défense nationale de certaines attributions antérieurement dévolues au ministre de l'industrie et du commerce en matière de marchés et de restitution de biens.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'article 107 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 transférant au département de la défense nationale certaines attributions dévolues jusque là au ministre de l'industrie et du commerce;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1431 du 16 septembre 1948 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Les attributions transférées au ministre de la défense nationale en vertu de l'article 107 de la loi du 26 septembre 1948 sont dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres

Le ministre de la défense nationale,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décret du 2 octobre 1949 portant annulation d'une promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 octobre 1949, est annulé le décret du 18 décembre 1913 en ce qui concerne la promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur de M. le conseiller de 1re classe du corps civil de la justice militaire Leprêtre (Charles-Henri-Florentin).

Décret du 3 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Indochine).

Au grade d'officier.

BRIAND (Max-Louis), lieutenant-colonel, forces françaises en Extrême-Orient.

DAUBIGNEY (François-Emile-Pierre), colonel, 3e légion de garde républicaine mobile.

LAVERGNE (André-Camille-Gabriel), chef de bataillon, 2e bataillon Thaï.

OGIER DE BAULNY (Etienne-Jean-Marie), capitaine, 1er groupe du 1er régiment étranger de cavalerie.

PIAU (Albert-Marius), capitaine, forces françaises d'Extrême-Orient.

SI MOHAMED BEN AHMED OUFKIR, lieutenant, 4e régiment de tirailleurs marocains.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 29 mai 1949.)

MARAND dit LE ROCH (Louis), (dit Jean-Louis), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Au grade de chevalier.

BREAND (Robert), forces françaises d'Extrême-Orient, groupement parachutiste secteur N. O.

COGNO-BOURDIEU (Georges-Gilbert), lieutenant, forces françaises d'Extrême-Orient, zone frontière.

DARLEGUY (Jean-Jules-Charles), lieutenant, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

FAURE (Paul-Armand), médecin commandant des forces françaises d'Extrême-Orient.

GERVAIS (Jean-Pierre-Auguste), lieutenant, 19e régiment d'artillerie coloniale.

MOULIS (Dieudonné), adjudant-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

OLIVESI (Paul-Noël), adjudant-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

PRE (Maurice-Alfred), médecin capitaine, 1er régiment étranger de cavalerie.

RUSCONI (Charles), adjudant-chef, III/6e régiment d'infanterie coloniale.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 31 mai 1949.)

DO VAN LUU, lieutenant, bataillon de marche indochinois.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1949.)

SABOURIN (Yves), lieutenant, 43e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 16 août 1949.)

HENRY (André-Albert), sous-lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes. (Annule la citation à l'ordre n° 53 du 28 juin 1949.)

SUN THAY, sous-lieutenant, armée royale khmère.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

ARDAILLON (Jean-Alfred-Antoine), lieutenant, 1er régiment d'infanterie coloniale.

CHAMBON (Jacques-Robert), capitaine, dépôt des isolés des troupes coloniales.

DUTEIL (Henri-Jacques), lieutenant, 6e bataillon colonial de commandos parachutistes.

GILARD (Jean-François), lieutenant, école spéciale militaire interarmes.

IOCHUM (Jean-Georges-Albert), lieutenant, 64e régiment d'artillerie.

LORRET (Lucien-Jean), école supérieure technique du génie.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 3 octobre 1949 portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur (réserve).

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 27 septembre 1949, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le militaire désigné ci-après:

SANS TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 1er juillet 1948.)

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

CONTINGENT NORMAL

Corps des sous-officiers de l'air.

PICQUART (Gaston-Louis-Edmond), adjudant; 39 ans 2 mois de services, 14 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation. Médaillé militaire du 3 mai 1924.

Décret du 3 octobre 1949 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 29 septembre 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

HOUGET (Julien-Charles), lieutenant.

PETIT (Marie-Bernard-Jean-Joseph), lieutenant.

STOEFFLER (Alfred-Ernest), lieutenant.

PUTTARD (Louis), adjudant-chef. Médaillé militaire du 30 décembre 1939.

LAURIANCE (Ephrem), adjudant-chef. Médaillé militaire du 23 décembre 1937.

POLI (Dominique), adjudant-chef. Médaillé militaire du 13 décembre 1938.

RUFFINI (Jean-François), adjudant-chef. Médaillé militaire du 21 juin 1939.

TILLIER (Armand), adjudant-chef. Médaillé militaire du 20 août 1945.

JOURDREN (Jean), adjudant. Médaillé militaire du 10 février 1945.

BOULANT (Maurice-Eugène-Georges), sergent-chef. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 3 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (à titre posthume) (services exceptionnels de guerre en Indochine):

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

DRECLERC (Henri-Julien), 1er régiment de tirailleurs tonkinois, compagnie de passage.

ROUYER (Jacques-Paul-Albert), lieutenant, 19e régiment de marche d'infanterie coloniale.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1 du 12 mars 1947.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

BEAULIEU (Jean-Marie-Prosper), capitaine, forces françaises d'Extrême-Orient, artillerie, état-major.

BERNARD (Jacques-Lucien), lieutenant, 11/21e régiment d'infanterie coloniale.

CALAS (André-Louis-Jean-Léon), lieutenant, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

COLLOD (Michel-Marie-Joseph-Marcel), lieutenant, forces françaises d'Extrême-Orient, C. C. S. C.

FEURGARD (Joël), sous-lieutenant, 2e bataillon Thaï.

GABILLET (Paul-Lucien-Philippe), lieutenant, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

GIRIER (Guy-Maxime), lieutenant, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

LHUILLIER (Charles), lieutenant, forces françaises d'Extrême-Orient.

MANDART (Georges-Célestin), sous-lieutenant, groupe d'escadrons Muong de la garde républicaine, commandant la 33e compagnie légère de partisans Muongs.

MAU CO TAN, délégué administratif de Binh Tinh, 10e régiment d'artillerie coloniale.

MILLISCHER (Xavier), sous-lieutenant, 2e régiment étranger d'infanterie.

MORIN (André-Jean), lieutenant, régiment mixte du Cambodge, 2e bataillon.

PLEMEUR (Fernand-Louis), capitaine, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

VALLET DE PAYRAUD (Alain-Marie), lieutenant, forces françaises d'Extrême-Orient, groupement parachutiste, secteur N. O.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 octobre 1949 portant modification au décret de promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur en date du 17 juillet 1949.

Par décret en date du 3 octobre 1949, est modifié comme suit, en ce qui concerne le texte accompagnant la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. le lieutenant-colonel Rouzaud (Jean-Eliacin), le décret du 17 juillet 1949 portant promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Au lieu de: « 2.380 heures de vol, 327 missions de guerre », lire: « 2.706 heures de vol, 148 missions de guerre ».

Décrets du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 5 octobre 1949, sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu les déclarations du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 juin et du 28 juillet 1949 portant que les promotions et nominations desdits décrets n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Barret (Paul-François-Julien), agent administratif de 2e classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 51 ans 6 mois de services militaires et civils. Chevalier du 16 juin 1920 (à titre militaire). Médaille militaire. Croix de guerre 1914-1918.

Leygue (Elysée-Antoine), ingénieur sur contrat au service de documentation et d'information technique au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 27 ans de services militaires et civils. Chevalier du 16 juillet 1935. 900 heures de vol.

Chauvière (Lucien-Edouard), ingénieur, fondateur de la Société des anciens établissements Chauvière; 53 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Chevalier du 7 août 1913.

Dufour (Jean-Edmond), directeur commercial du groupe des usines Chausson et Automobiles Chenard et Walker; 40 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Chevalier du 23 août 1925.

Frechet (Charles-Aimé), directeur fondé de pouvoir de la Société anonyme des ateliers de constructions aéronautiques Pierre Levasseur; 42 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Chevalier du 4 janvier 1928.

Au grade de chevalier.

MM.

Aumaitre (René), chef de travaux de l'air au service de la production aéronautique au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 34 ans 2 mois de services militaires et civils. Médaille militaire, Croix de guerre

Baudet (Auguste-Adelien), commis administratif principal au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 30 ans 5 mois de services militaires et civils. Médaille militaire. Croix de guerre.

Blanc (Pierre-Lucien-René), sous-chef de section administrative au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 31 ans 2 mois de services militaires et civils.

Boulard (Jules), chef de groupe hors classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 36 ans de services militaires et civils. Croix de guerre.

Gaudon (Jean), commis administratif hors classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (air); 35 ans 4 mois de services militaires et civils.

Mme Moreau (Anne-Eugénie), secrétaire d'administration de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (air). Médaille de l'aéronautique.

Destival (Pierre-Robert-Louis), ingénieur en chef à la Compagnie électro-mécanique; 25 ans 8 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Dodement (Maurice), metteur au point à la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation; 35 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Croix de guerre 1914-1918. 2.299 heures de vol.

Grimaud (Reymond-René-Gustave), directeur de l'usine de Toulouse de la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est; 28 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Sergant (Adrien-Pierre), directeur technique de la Société parisienne de machines-outils; 34 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Treboso (Enogat-Julien), chef de service adjoint à la mise au point (Société Messier); 35 ans de services militaires et de pratique professionnelle. 400 heures de vol.

Lepicart (Jean-Roger), liquidateur judiciaire et syndic de faillites près le tribunal de commerce de la Seine depuis 1930; administrateur de la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation; 30 ans 4 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Croix de guerre 1940.

Victor (Maurice-Jules-Edouard), directeur technique du journal *Les Ailes*, rédacteur en chef de la *Revue de l'aluminium*; 33 ans 3 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Vigroux (Lucien), chef de service à la Société nationale de constructions aéronautiques du Centre. Président fondateur de l'association amicale des metteurs au point; 27 ans de services militaires et de pratique professionnelle. Médaille de l'aéronautique.

Heurteux (Maurice-Louis-Pierre), président directeur général de la société d'exploitation des matériels Hispano-Suiza; 27 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Charriou (André-Xavier-Louis), directeur technique de la revue *L'Air*, rapporteur général au premier congrès international des industries aéronautiques; 27 ans de pratique professionnelle.

Valensi (Jacques), professeur à la faculté des sciences de Marseille, directeur de l'institut de mécanique des fluides de l'université d'Aix-Marseille; 26 ans de services civils et militaires.

Mignon (Raoul), mécanicien, metteur au point; 42 ans de services civils.

Bonnor (Arsène), contremaître, metteur au point aux établissements Salmson; 25 ans de services militaires et pratique professionnelle. Médaille de l'aéronautique, 850 heures de vol.

Décrets portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1949, page 10080, 2e colonne, M. Forzinetti (Louis), lieutenant-colonel d'infanterie; 43 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925, au lieu de: « promu au grade de commandeur sans traitement », lire: « promu au grade de commandeur avec traitement ».

Décret du 2 octobre 1949 portant promotions (gendarmerie nationale).

Par décret en date du 2 octobre 1949, sont promus, à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

Au grade de lieutenant.

(Promotions automatiques.)

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 16 octobre 1949.)

MM. Rivière (Georges-René).
Bérenger (André-Victor-Eugène).
Collos (Bernard-Louis-Henri-Constant).
Besson (Jean-Maurice-Arthur).
Baivel (Jean-Bernard-Paul-François).
Bonnet (Roger-Antoine).
Schmitt (Henri-Louis-Jean).
Javaudin (Eugène-François).
Delannoy (André-Florimond-Jules).
Haie (André-Thomas-Pierre).
Rouquie (Yves).
Gardères (René).
Jiquelle (Pierre-Romarie).
Capron (Henri-Jean-René-Marcel).
Girard (Jean-André).
Lachaume (Jean-Georges).
Vigneaux (Roger-Sylvain).
Barat (Roger-Gérard).
Uberall (Marie-Jean-Marcel).
Perrot (Louis-Raymond-Lucien).
Santschi (Claude).
Ducasse (René-Bertrand).
Fraud (Raymond-Sylvain).
Parles (Jean-Joseph-Adrien-Cyprien).
Coutier-Verdier (Jean-Auguste-Edmond).
Despres (Jean-Georges).
Dupont (Michel-Macie-François-Albert).

Décret du 5 octobre 1949 portant admission d'un ingénieur principal des travaux de poudreries retraité dans le cadre de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 5 octobre 1949, est admis dans le cadre de réserve du service des poudres à compter du 1er octobre 1949:

Avec le grade d'ingénieur principal des travaux de poudreries.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1945.)

M. l'ingénieur principal des travaux de poudreries Foste (Roger), admis à la jouissance d'une pension proportionnelle en application de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949.

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 5 octobre 1949, est nommé dans la réserve de l'armée de mer corps des officiers d'administration comptables des matières:

Au grade d'officier d'administration principal de réserve.

(Pour compter du 2 janvier 1950.)

M. l'officier d'administration principal en retraite Dresen (Francis), port matriculaire: Brest.

Décret du 5 octobre 1949 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de la marine.

Par décret en date du 5 octobre 1949, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe Brault (Yves-François-Marie-Gabriel), du port de Toulon, à compter du lendemain de la notification qui lui sera faite du présent décret.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer à compter de la date de sa ratification des contrôles.

Décret du 2 octobre 1949 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret en date du 2 octobre 1949, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires de l'air:

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

Les ingénieurs principaux de l'air:

MM. Laborde (J.).
Vialatte (A.-H.-F.).
Parent (F.-B.).

Au grade d'ingénieur principal de l'air.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

Les ingénieurs de 1re classe de l'air:

MM. Begni (P.-F.-A.).
Boscher (R.-V.).
Girardot (J.).

Au grade d'ingénieur de 1re classe de l'air.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

Les ingénieurs de 2e classe de l'air:

MM. Apert (C.-E.-J.-P.) (ancienneté, choix).
Fleury (R.-M.) (choix).
Galerne (R.-R.-G.) (ancienneté, choix).
Crozatier (F.-A.) (choix).
Couzy (J.-L.) (ancienneté, choix).
Auberge (J.) (choix).
Laurent (J.-L.) (ancienneté, choix).

Décret portant promotions dans l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1949:

Page 9907, 3e colonne, 69e ligne, au lieu de: « Bevillard (Louis) »; lire: « Bevillard (Louis) »; 80e ligne, au lieu de: « Ancelle (Adelbert-Désiré-Fernand) », lire: « Ancelle (Adalbert-Désiré-Fernand) ».

Page 9903, 1re colonne, 35e ligne, au lieu de: « Fargot », lire: « Farcot »; 3e colonne, 62e ligne, au lieu de: « Piaggianelli (François-Antoine) », lire: « Faggianelli (François-Antoine) ».

Page 9909, 1re colonne, 18e ligne, au lieu de: « Castagnier (Alfred-Fernand-Louis) », lire: « Castanier (Alfred-Fernand-Louis) ».

Décret du 2 octobre 1949 portant attribution de la médaille de l'aéronautique à titre posthume.

Par décret du président du conseil des ministres en date du 2 octobre 1949, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu l'avis émis par le conseil de la médaille de l'aéronautique, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume:

MM. Fournier (André-Célestin), capitaine, chef de bord.
Luciani (Jacques-Marie), capitaine, 1er pilote.
Rat (Maurice-Jules-Joseph), capitaine, radio.
Mallez (Bernard-Yves-Georges), capitaine, 2e pilote.
Carretier (Frédérick), adjudant-chef, mécanicien navigant.
Guillemenet (Fernand-Henri), capitaine, passager.
Panebœuf (Robert-Joseph-Henri), lieutenant, passager,

qui appartenaient au groupe 1/61 du groupement des moyens militaires de transport aérien et qui ont trouvé la mort au cours d'une mission de liaison Paris-Saigon le 16 juillet 1949, près de Mersa-Matrou (Egypte).

Décret du 3 octobre 1949 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux agents techniques du commissariat de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-1437 du 11 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles), et notamment son article 11;

Vu le décret n° 49-193 du 9 février 1949 portant fixation, pour l'année 1948, des effectifs du personnel civil des services extérieurs du ministère de la défense nationale;

Vu le décret du 6 mai 1928, modifié en dernier lieu le 15 novembre 1946, fixant les règles de recrutement des ingénieurs des directions de travaux et des agents techniques du commissariat de la marine;

Vu le décret du 1er octobre 1946 portant intégration des experts techniques du commissariat à la marine dans le cadre des agents techniques,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, dans le courant de l'année 1949, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de deux agents techniques du commissariat de la marine, des spécialités suivantes:

Expert en cuirs et cordonnerie: 1.
Métallurgiste: 1.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JOANNÈS DUPRAZ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Attributions de l'inspecteur général des fabrications et des programmes des forces armées.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-40 du 7 janvier 1948 fixant les attributions du secrétaire général du ministre des forces armées;

Vu le décret n° 48-42 du 8 janvier 1948 instituant le comité technique des programmes des forces armées;

Vu le décret n° 48-743 du 28 avril 1948 portant regroupement des états-majors généraux de la guerre, de la marine et de l'air, et création de l'état-major général des forces armées;

Vu les décrets n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale et n° 48-1434 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1295 du 16 septembre 1949 créant le poste d'inspecteur général des fabrications et des programmes des forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — L'inspecteur général des fabrications et des programmes des forces armées est placé sous l'autorité directe du ministre chargé des forces armées.

Art. 2. — La compétence de l'inspecteur général des fabrications et des programmes des forces armées, s'étend, dans les ordres techniques et industriels, à l'ensemble des programmes et travaux (de construction et fabrications, de rénovation et refontes, d'études et d'investissements) visant à l'accroissement du potentiel d'armement des forces armées.

Art. 3. — Les attributions de l'inspecteur général des fabrications et des programmes et les conditions générales de leur exercice sont les suivantes:

1° Préparation des programmes et lois de programmes:

1-1. Il examine les besoins des forces armées en matière d'armement, d'équipement et d'approvisionnement formulés par le comité des chefs d'états-majors généraux, compte tenu des décisions prises sur le plan national et sur le plan interallié;

1-2. Il recueille l'avis des secrétaires d'Etat et sous leur contrôle des directions et services techniques sur les possibilités techniques de fabrication;

1-3. Il centralise les projets de programmes à soumettre au C. T. P. F. A.;

1-4. Il transmet les projets de programmes avec l'avis du comité au secrétariat général en vue de l'examen financier et de la rédaction des textes;

1-5. Le comité des chefs d'états-majors généraux peut l'entendre sur toute question de sa compétence;

2° Exécution des programmes, fabrication et travaux:

L'inspecteur général des fabrications et des programmes suit l'exécution des programmes auprès des secrétaires d'Etat. Il rend compte au ministre chargé des forces armées, des conditions et circonstances de cette exécution, dans le domaine de sa compétence. Il lui soumet toute mesure paraissant susceptible d'assurer un déroulement correct des programmes en accord avec le secrétaire général si les constatations faites ou les mesures proposées ont une origine ou des incidences administratives ou financières.

Art. 4. — L'inspecteur général des fabrications et des programmes peut être chargé, par le ministre chargé des forces armées et par les secrétaires d'Etat aux forces armées, de toute étude ou mission, d'ordres technique et industriel, en rapport avec les activités de la défense nationale, ressortissant du domaine défini à l'article 2.

Art. 5. — L'inspecteur général des fabrications et des programmes reçoit tous les états périodiques relatifs à l'exécution des programmes;

Reçoit notification de toute décision et de tout événement modifiant ou tendant à modifier le rythme ou les conditions techniques ou industrielles de cette exécution;

Reçoit notification de tout résultat de recherche ou d'étude et de toute information susceptible de conduire à une modification de la contexture des programmes en cours ou en projet;

Est qualifié pour poser toute question et pour effectuer, selon les ordres du ministre chargé des forces armées, toute visite ou mission d'information concernant la préparation ou l'exécution des programmes.

Art. 6. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

PAUL RAMADIER.

Tableau supplémentaire d'avancement du corps des ingénieurs militaires de l'air (année 1949).

Par arrêté en date du 23 septembre 1949, le tableau supplémentaire d'avancement du corps des ingénieurs militaires de l'air (année 1949) a été fixé comme suit:

Inscriptions pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.

Les ingénieurs principaux de l'air:

MM. Lamy (J.-E.-J.).
Pely (M.-R.-L.-E.).

Inscriptions pour le grade d'ingénieur principal de l'air.

Les ingénieurs de 1re classe de l'air:

MM. Goffin (R.-J.-L.).
Munier (J.-J.-R.).
Sageau (A.)
Sebenne (G.-L.-R.).
Soissons (J.-R.-E.).
Wartelle (M.-G.-J.).

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

RÉSERVE

ANNÉE 1948

TROUPES MÉTROPOLITAINES

POUR OFFICIER

1° RESERVE

Gendarmerie.

TRICOTTET (Camillien-Henri), colonel, 1re légion.
CHARVET (Joseph-Emile-Henri), colonel, 8e légion.
BORDAT (Marcel), lieutenant-colonel, 1re légion.

Justice militaire.

1° OFFICIER DE JUSTICE MILITAIRE

BUOT (Edouard - Paul), lieutenant-colonel, 7e région.

2° OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

ROCHER (Raymond-Léon), commandant, 1re région.
BOURSON (Emile-Henri), commandant assimilé de justice militaire, 1re région.
DRAPPIER (Jean-Emile), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire, 1re région.
MARVILLET (Paul-Alexandre-Charles), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire, 1re région.

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMÉE DE L'AIR

MÉDECIN

Contingent spécial à titres exceptionnels.

GOEAU - BRISSONNIERE (William - Adalbert), médecin commandant.

ARMÉE DE TERRE

MÉDECINS

BRUNET (Paul-Claudius), médecin commandant, 1re région.
POIRE (Louis), médecin commandant, 2e région.
CHAUMET (Yvon-Vital-Jules-Marie), médecin commandant, 7e région.
CROZES (Yves), médecin commandant, Maroc.
BARILLET (Henri-Georges), médecin commandant, 9e région.
NARBONI (David), médecin commandant, 10e région.
ROQUES (Pierre-Jean-Louis), médecin commandant, 5e région.
CADET (Jean-Etienne), médecin commandant, 4e région.
NOEL (Robert), médecin lieutenant-colonel, 8e région.
HUGUENIN (René-Marcel), médecin capitaine, 1re région.
STRICKER (Pierre-Charles), médecin commandant, 6e région.
DE GENNES (André-Lucien), médecin commandant, 1re région.
CHAVANNAZ (Jean-Camille), médecin capitaine, 4e région.
DALSACE (Jean - Charles - Isidore), médecin lieutenant-colonel, 1re région.
MAILLET-GUY (Jules-Alexandre), médecin commandant, 8e région.
JANSON (Louis-Antoine-Léon-Marie), médecin lieutenant-colonel, 1re région.

PHARMACIEN

GIBERGY (Barthélémy - Hippolyte - Antoine), pharmacien commandant, 1re région.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

AUGER (Emile-Désiré-Eugène), commandant d'administration, 1re région.
ESTOP (Henri), commandant d'administration, 1re région.

Service vétérinaire.

ARMAND (Louis - Marie - Henri), vétérinaire commandant, 10e région.

Direction des poudres.

BOURGOIN (Jean-François), adjoint administratif principal, laboratoire central des poudres.
LOCHEN (Olvin), ingénieur en chef militaire de 2e classe, service central des constructions.

2° RAYES DES CADRES

Gendarmerie.

TOTEY (Amédée-Gaon-Pierre), chef d'escadron, sous-direction de la gendarmerie.

Justice militaire.

OFFICIER GREFFIER

MORAZE (Constant-Charles), commandant greffier.

Direction centrale des services de santé des armées.

MÉDECINS

GUERILLON (François-Marie-André), médecin commandant.
BILLANT (Jean-Félix-Charles-Lucien), médecin commandant.
LECAT (Charles-Victor), médecin commandant.
GEORGET (Pierre-Marie), médecin commandant.
LECHAUX (Jules-Pierre-Léonard), médecin commandant.
BIRBIS (Georges-Jean), médecin commandant.
VALETTE (Eugène), médecin commandant.
COLIN (Raymond), médecin commandant.

PHARMACIEN

ANTONI (Jean-Charles), pharmacien commandant.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

NIZART (Théogène-Némorin), commandant d'administration.
COURTECUISSE (Raphaël-Désiré-Charles), commandant d'administration.
JEAN (Louis), capitaine.
MAOTTI (Samuel-Emile), capitaine d'administration.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

DELANNOY (Hector-Zéphyr-Joseph), vétérinaire commandant.

POUR CHEVALIER

1° RESERVES

Gendarmerie.

CHERDOT (Jean-Marie-Eugène), capitaine, 9e légion.
PETIT (Pierre-Elie-Ernest), sous-lieutenant, 5e légion.
BEAUNE (Antoine), lieutenant, 1re légion.

SOUS-OFFICIER

REFFINATO (Joseph-Charles), maréchal des logis chef, 4e région.

Justice militaire.

OFFICIERS ASSIMILÉS DE JUSTICE MILITAIRE

DESPRATS (Pierre-Georges), commandant assimilé de justice militaire, 5e région.
LADOUX (Louis), commandant assimilé de justice militaire, 4e région.
COYNE (Pierre-François), commandant assimilé de justice militaire, 4e région.
CABIROL (Marie-Louis-Marcel), capitaine assimilé de justice militaire, 1re région.
GUEYDAN (Albert-Auguste-Pierre), capitaine assimilé de justice militaire, Tunisie.
JOUBERT (Robert-André), capitaine assimilé de justice militaire, 1re région.
DUBRULLE (Auguste-André), capitaine assimilé de justice militaire, 1re région.
MARTY (Georges-Eugène), commandant assimilé de justice militaire, 1re région.
MINNARD (René-Georges), colonel assimilé de justice militaire, 9e région.
DAULL (Ernest), capitaine assimilé de justice militaire, 6e région.
BRANGER (Aristo-Paul), capitaine assimilé de justice militaire, 3e région.
REROLLE (Jean-Vincent), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire, 8e région.
LAPRAT (Marie-Edmond), commandant assimilé de justice militaire, 8e région.
ROUX (Joseph-Gustave), capitaine assimilé de justice militaire, 4e région.
BRIDART (Marie-Joseph), capitaine assimilé de justice militaire, 2e région.
FUALDES (Jacques-Emile), capitaine assimilé de justice militaire, 5e région.
GUI (Charles-Gérard), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire (Maroc).
CHEVALIER (Pierre-François), commandant assimilé de justice militaire, 9e région.
KAEUFFER (Joseph), commandant assimilé de justice militaire, 10e région.
PFAU (Robert-Charles), capitaine assimilé de justice militaire, 6e région.
BERNARD (Henri-Marius), lieutenant-colonel assimilé de justice militaire, 9e région.
GUILLARD (Ernest-Jean), commandant assimilé de justice militaire, 4e région.
KERLAU (Christian-Léon), capitaine assimilé de justice militaire, 4e région.
METTAS (André), capitaine assimilé de justice militaire, 1re région.
BERNHEIM (Paul-Clément), officier adjoint assimilé de justice militaire, 9e région.
DELBEZ (Louis), capitaine assimilé de justice militaire, 9e région.
NAYRAL (Etienne-Aimé-Casimir), officier assimilé de justice militaire, 9e région.
JOFFRE (Jean-Alphonse-Antonin), capitaine assimilé de justice militaire, 1re région.

OFFICIERS GREFFIERS

PIRAS (Georges-Victor), capitaine greffier, 4e région.
COLLET (René-Joseph), lieutenant greffier, 3e région.
CONTAT (Auguste-Adrien), lieutenant greffier, 7e région.

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMÉE DE L'AIR

MÉDECINS

BALDY (Robert-Jean-Maxime), médecin commandant.
DURIEUX (Paul-André), médecin commandant.

KAUFMANN (Robert-Gabriel), médecin capitaine.
FUMAROLI (Michel-Hercule-Marcel), médecin commandant.

PHARMACIEN

CAUJOLLE (Ferdinand-Marie-Elie), pharmacien commandant.

ARMÉE DE TERRE

MÉDECINS

FELS (Jean-Baptiste), médecin commandant, 6e région.
GODEFROY (Jean-Charles-Louis), médecin capitaine, T. F. E. O.
ROLLAND (Jean), médecin commandant, 3e région
RATIE (Victor-Charles-Marie), médecin commandant, 5e région.
ELBAZ (Maklouf-Gaston), médecin capitaine, 10e région.
SAVARY (Emile-Joseph), médecin capitaine, 2e région.
LEVY (Robert), médecin capitaine, 6e région.
CARREGA (Nicolas-Marc), médecin capitaine, 9e région.
TURQUAND (Marcel-Simon-Aimé), médecin capitaine, 8e région.
BARRY (René-Antoine), médecin capitaine, 9e région.
SCHMID (Frédéric-Charles), médecin commandant, 6e région.
LEVY (Jean-Joseph), médecin capitaine, 6e région.
LARRIEU (Jérôme-Clément-Joseph-Louis), médecin capitaine, 4e région.
FIGOT (Daniel-Charles), médecin capitaine, 2e région.
COUVREUX (Jacques-Eugène), médecin capitaine, 7e région.
AUGUSTE (Charles-Gustave), médecin capitaine, 2e région.
DERENAIS (Henri-Marie-Louis), médecin capitaine, 4e région.
MALETTE (Philippe-Joannès), médecin capitaine, 4e région.
PANNIER (Paul-Henri), médecin capitaine, 1re région.
MALEYSSON (Marius-Emile-Félix), médecin capitaine, 8e région.
SIVADE (Charles), médecin capitaine, 3e région.
OLIER (Urbain-Victor-Joseph-Casimir), médecin capitaine, 1re région.
LANG (André-Louis-Jean), médecin commandant, 3e région.
VASSAL (Louis-François), médecin capitaine, 2e région.
ROBERT DE BEAUCHAMP (Pierre), médecin commandant, 5e région.
CHARON (Pierre-Charles-Gustave), médecin capitaine, 4e région.
MULLER (Maurice), médecin commandant, 2e région.
GAVAUDAN (Férréol-Paul-Félix), médecin capitaine, 9e région.
AZOULAY (René-Léon), médecin commandant, 10e région.
COCHET-BALMEY (Joseph-Frédéric-Henri), médecin capitaine, 8e région.
CAILLEUX (Pierre-Ernest), médecin capitaine, 2e région.
VERDIER (Pierre-Paul-Armand-Camille), médecin capitaine, Maroc.
HEMON (Hervé-Louis-Prosper-Marie), médecin capitaine, 1re région.
PETOURAUD (Charles-Alfred-Marie), médecin capitaine, 8e région.
GUILLEMINET (Maurice-Emile), médecin commandant, 8e région.
COUDRAIN (André-Georges-Marie), médecin capitaine, 2e région.
PINATEL (Albert-Marie-Maurice), médecin capitaine, 5e région.
JONDEAU (Marie), médecin capitaine, 3e région.
PAGES (Paul-Siméon-Isidore), médecin capitaine, 9e région.
GOUEZ (Jean), médecin capitaine, 3e région.
DEGOS (Joseph-Pierre-Marie), médecin capitaine, 5e région.
DE DOUHET (Marie-Joseph), médecin capitaine, 1re région.
BREGI (Lucien-Alexandre), médecin capitaine, 2e région.
MARONNEAUD (Pierre-Louis), médecin capitaine, 4e région.
NEGRE (Henri-Marie-Louis-Etienne), médecin capitaine, 9e région.
BLANCARD (André), médecin capitaine, 3e région.
CHAPERON (Robert-Charles), médecin capitaine, 3e région.
SOUBIRAN (Auguste-André-Léon), médecin capitaine, 5e région.
COLLDECARRERA (Jean-Joseph-Joachim), médecin commandant, 9e région.
DELOM-SORBE (Paul-Marie-René), médecin capitaine, 5e région.
RAINAUD (Antoine-Clément), médecin capitaine, 4e région.
DUPIRE (René-Philippe), médecin capitaine, 2e région.
CAUVIERE (Raymond-Paul-Clauduis), médecin capitaine, 10e région.
PANSU (Maurice-Victor-Augustin-Joseph), médecin capitaine, 8e région.
HOARAU (Aimé-William-Théodore), médecin capitaine, 8e région.
CADEAC (Louis-Bernard-Marcel), médecin capitaine, 8e région.
KARSENTY (André-Nessim), médecin commandant, 10e région.
CHUFFARD (André-Louis-Auguste), médecin capitaine, 1re région.
PAIGNON (Joseph-François-Marie), médecin capitaine, 1re région.
DOUSSAIN (René), médecin capitaine, 3e région.
FELIX (Raoul-Louis-Auguste), médecin capitaine, 7e région.
LESSERTISSEUR (Maurice-Honoré), médecin capitaine, 2e région.
VALEGEAS (Jules-René), médecin capitaine, 4e région.
AUNEAU (Jean-Pierre), médecin capitaine, 1re région.
CAHEN (Pierre-Gonpil), médecin commandant, 1re région.
MAYOUX (René-Jacques-Charles), médecin capitaine, 8e région.
BRETIN (Jean-Marcel-Germain), médecin capitaine, 8e région.
OFFRET (Jean-Albert), médecin capitaine, 8e région.
PELISSIER (Pierre-Louis-Camille), médecin capitaine, 8e région.
GAUDIER (Edouard-Paul), médecin capitaine, 2e région.
CAHIER (Fernand-Eugène-Gaëtan), médecin capitaine, 1re région.
MANSEAUX (Gabriel-André), médecin commandant, 10e région.
GALLOIS (Rémy-Robert-Eugène), médecin capitaine, 4e région.
JETTOT (Henri-Joseph-Marie), médecin capitaine, 1re région.
LEMONNIER (Etienne-Marie), médecin capitaine, 8e région.
DANIAUD (Roger-Fernand-Léon), médecin capitaine, 1re région.
BAUDE (Jules-Emile-Gaston), médecin capitaine, 2e région.
ZIEGLER (Jean-Daniel), médecin capitaine, 7e région.
DUFESTEL (Louis-Georges-Désiré), médecin capitaine, 1re région.
HUSSON (Pierre), médecin capitaine, 3e région.
JANDOT dit DANJOU (Pierre-Eugène), médecin capitaine, 8e région.
REGAIRAZ (Marcel-Georges), médecin capitaine, 8e région.
FRANÇOIS (Robert-Victor-Emile), médecin capitaine, 1re région.
LACOSTE (Georges-René-Gabriel-Robert), médecin capitaine, 4e région.
WIDIEZ (René-Pierre-Oscar), médecin capitaine, 2e région.
RICORD (Justin-Pierre-Marie-Joseph), médecin capitaine, 9e région.
ZIMMERLIN (Marius-Auguste-César), médecin capitaine, 6e région.
THORAL (Louis-Marie-Roger), médecin capitaine, 7e région.
DALSACE (Robert-Jules), médecin capitaine, 1re région.
MONTASSUT (Marcel-André), médecin capitaine, 1re région.
MARQUET (Georges-Pierre-Antoine), médecin capitaine, 1re région.
BASSET (Henri-Augustin), médecin capitaine, 2e région.
HARTMANN (Edouard-Albert), médecin commandant, 1re région.
HUET (Victor), médecin capitaine, 3e région.
PONSARD (Adrien-Joseph), médecin capitaine, 8e région.
BLUM (André-Elias), médecin capitaine, 1re région.
PACAUD (René-Alexandre-Ernest), médecin capitaine, 1re région.
TESSIER (Ferdinand), médecin capitaine, 8e région.
AURAND (Georges-Joseph-Louis-André), médecin capitaine, 9e région.
REGNARD (Louis-Joachim), médecin capitaine, 1re région.
WIGNIOLLE (Marcel-Léon), médecin capitaine, 2e région.
BOURCET (Gabriel-Emile), médecin capitaine, 4e région.
DUBEDAT (Léon-Henri-Marcel), médecin capitaine, 5e région.
CAUBET (Philippe-Jean), médecin capitaine, 4e région.
DUMAZET (Jean-Paul-Emile), médecin capitaine, 4e région.
CORNILUS (Jean-Fidèle-Firmin), médecin capitaine, 2e région.
REBOUL (Eugène-Marie-Joseph), médecin capitaine, 8e région.
GIR (Pierre-Jean-Edouard), médecin capitaine, 1re région.
GINOUX (Jean-Denis), médecin capitaine, 9e région.
PARDOEN (Léon-Emile-Maurice), médecin capitaine, 2e région.
DUMAS (Jean), médecin capitaine, 3e région.
DJIAN (Félix-Georges), médecin capitaine, 1re région.
CARVALLO (Edmond-François-Jean), médecin capitaine, 9e région.
FOURRIER (Raoul-Marie-André), médecin capitaine, 1re région.
ACHARD (Jean-Paul-Louis), médecin capitaine, 8e région.
DUGAST (Alexandre), médecin capitaine, 3e région.
VIELLON (Albert-Hippolyte), médecin capitaine, 3e région.
SCHALLER (Marcel-René-Louis-Jean), médecin capitaine, 6e région.
AUSSET (Robert-Gabriel), médecin capitaine, 1re région.
SARON (Raphaël-Paul), médecin capitaine, 1re région.
ROESER (Jean-Paul-Pierre), médecin capitaine, 1re région.
LAURE (Louis-Germain-Raoul), médecin capitain, 5e région.
BAYLE (Henri-Lucien), médecin capitaine, 1re région.
LEHMANN (Jacques-Marie), médecin capitaine, 1re région.
LHOPITALLIER (Henri-Georges-Jean), médecin capitaine, 1re région.
VILLEGIER (Martial-Anselme), médecin capitaine, 4e région.

(*Supplément.*)

SAUVAGE (Emile-Louis-René), médecin capitaine, 1re région.
SICART (Marcel), médecin capitaine, Tunisie.
DERIEN (Louis), médecin capitaine, 3e région.
BECLERE (Claude-Jean), médecin capitaine, 1re région.
LE GOURIEREC (Eugène), médecin capitaine, 3e région.
ASSOULY (Haim-Henri), médecin commandant, 10e région.
PARIS (Pierre-Georges), médecin capitaine, 2e région.
AGOSTINI (Jean-Dominique), médecin commandant, troupes du Maroc.
GUICHARD (Maurice-Jean), médecin capitaine, 1re région.
REBOUD (Paul-Marie-Gabriel), médecin capitaine, 8e région.
SCHAICK (Maurice-Henri-Alfred), médecin capitaine, 1re région.
THEVENARD (André-Henri-Maurice), médecin commandant, 1re région.
COFFIN (Pierre), médecin capitaine, 2e région.
POUJOL (Jules-Amédée-Philippe), médecin capitaine, 9e région.
BEJOT (Jules-Marie-Félicien), médecin capitaine, 1re région.
DIGNAT (Marcel-Léopold), médecin capitaine, Tunisie.
CARBILLET (Maurice-Joseph-André), médecin commandant, 8e région.
PALASKA (Rodolphe-Joseph-François), médecin capitaine, Maroc.
SCHMIDL (Rodolphe-Serge-Edouard), médecin capitaine, 9e région.
BARRAGUE (Pierre-Jean-Bernard), médecin capitaine, 1re région.
MORLAAS (Jean-Pierre-Robert), médecin capitaine, 1re région.
PIETRI (Lucien-Jean), médecin commandant, Maroc.
LEGUYON (Robert-François), médecin lieutenant, 1re région.
ANDRIEU (Georges-Raymond), médecin commandant, 5e région.
WILTZ (Charles-Etienne), médecin commandant, Tunisie.
BERNARD (Raymond-Marcel), médecin capitaine, 1re région.
FAU (Jean-Joseph-Alfred-René), médecin commandant, 5e région.

PHARMACIENS

BEAUCHENE (Laurent-François), pharmacien capitaine, 8e région.
BRUNEEL (Jean-Jules-Louis), pharmacien capitaine, 2e région.
FALQUE-PIERROTIN (André-Paul-Eugène), pharmacien capitaine, 7e région.
RANGIER (Jean Maurice), pharmacien capitaine, 1re région.
MAGNET (Louis-Alexis), pharmacien capitaine, 8e région.
ROUBIERE (Jean-Maxime-Georges), pharmacien capitaine, 4e région.
LESTRA (Henri-Barthélémy), pharmacien capitaine, 8e région.
MERMILLOD (Jean-Louis), pharmacien capitaine, 8e région.
DAVIDE (Ludovic-Constant), pharmacien capitaine, 1re région.
ESCHENBRENNER (Simon-Jean-Baptiste), pharmacien capitaine, 2e région.
MONESTIER (Henri Joseph-Félix), pharmacien capitaine, 8e région.
LACHARTRE (Maurice-Charles), pharmacien capitaine, 1re région.
CULLOT (André-Louis), pharmacien capitaine, 2e région.
BERNARD (Eugène-Charles), pharmacien capitaine, 8e région.
CAZOTTES (Marius-Louis-Joseph), pharmacien capitaine, 5e région.
ARMINGEAT (Maurice-Jean-Emmanuel), pharmacien capitaine, 1re région.
PERNOT (Roger-Gaston), pharmacien capitaine, Allemagne.
DELEPORTE (Edouard-Justin), pharmacien capitaine, 2e région.
WARIN (Georges Louis-Maurice), pharmacien capitaine, 1re région.
BEN GUIGUI (Isaac-Lucien), pharmacien capitaine, 10e région.
TAVERNIER (Eugène-François), pharmacien capitaine, Tunisie.
SAILLARD (Camille-Marie-Louis), pharmacien capitaine, 7e région.
CHANCE (Marcel-René), pharmacien capitaine, 2e région.
GANNE (Charles-Ange-Michel), pharmacien capitaine, 4e région.
LOGEAIS (Marcel-Pierre-Louis), pharmacien capitaine, 1re région.
MENAGER (Robert-Louis), pharmacien lieutenant, 1re région.
DEBAY (Charles Louis), pharmacien capitaine, 2e région.
KAUFMANN (Robert-Félix), pharmacien lieutenant, 2e région.
WALLART (Jules-René-Marie), pharmacien commandant, 6e région.

DENTISTES

DEBAT (Fernand-Charles-Julien), dentiste capitaine, 5e région.
MAIGNE (Henri-Jean-Pierre), dentiste lieutenant, 5e région.
LABARTHE (Jean-Aimé-Gabriel), dentiste lieutenant, 5e région.
LE GALL (Félix-Yves), dentiste lieutenant, 1re région.
FAUVET (Michel-Donat-Joseph), dentiste lieutenant, 1re région.
REY (Thomas-Paul), dentiste lieutenant, 4e région.
CADET (Maurice-Jean), dentiste lieutenant, 2e région.
FOREST (Jean-Paul), dentiste lieutenant.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

BAGOU (Raphaël), commandant d'administration, 10e région.
PELISSON (Auguste), capitaine d'administration, 10e région.
GOUMY (Jean-Marie-Gaston), capitaine d'administration, 4e région.
LAPIERRE (Jean-Stéphane), capitaine d'administration, 8e région.
CARON (Maurice-Joseph), lieutenant d'administration, 1re région.
MAREL (Auguste-Léon), capitaine d'administration, 1re région.
FAUCHIER (Gaston-Edouard), capitaine d'administration 5e région.
MOLINARI (Henri-Louis-Charles), capitaine d'administration, 9e région.
GARRIGUE (Albert), capitaine d'administration, 5e région.
WAGNER (Ferdinand), capitaine d'administration, 1re région.
GUILLOTIN (Pierre-François), capitaine d'administration, 1re région.
CAMUS (Henri-Joseph), commandant d'administration, Maroc.
PERRIN (Camille), capitaine d'administration, 1re région.
LEMARCHAND (Maurice-Ernest), capitaine d'administration, 2e région.
POTIRON (Gaston-Dominique), capitaine d'administration, 5e région.
LE TEMPLIER (Charles-Louis-André), capitaine d'administration, 2e région.
DELESSARD (Léon-François-Eugène), capitaine d'administration, 7e région.
LUX (Louis-Désiré), capitaine d'administration 1re région.
GREMY (Marcel-Victor-Auguste), capitaine d'administration, 1re région.
ROUVELET (Emmanuel-Joseph-Philippe), capitaine d'administration, 9e région.
DUJARRIC (Louis-Maurice), capitaine d'administration, 4e région.
NEVEU (Georges-Maurice), capitaine d'administration, 1re région.
JULLY (Paul-Lucien), capitaine d'administration, 7e région.
AUTOGUE (Marcel-André-Benjamin), lieutenant d'administration, 3e région.
CREPEAUX (Marcel-Julien), capitaine d'administration, 1re région.
MATHIEU (Paul-Antoine), capitaine d'administration, 1re région.
ESCANDE (Marcel-Frédéric), capitaine d'administration, 9e région.
LE NIGER (Louis-Guillaume-Marie), lieutenant d'administration, 8e région.
GARGIN (André-Paul-Joseph), lieutenant d'administration, 9e région.
MIALHE (Joseph-Marc-Charles), capitaine d'administration, 5e région.
CHAVANNE (André-Joseph), lieutenant d'administration, 8e région.
MOREAU (Alphonse-Auguste), capitaine d'administration, 1re région.
MATHERAT (Georges-Jules), capitaine d'administration, 2e région.
JULES (Albert-Louis-Aimé), lieutenant d'administration, 4e région.
BOHN (Edmond-Sébastien), capitaine d'administration, 10e région.
HERVE (Jean-Emile-Louis), lieutenant d'administration, 3e région.
SAUVE (Aimé-Eugène) lieutenant d'administration, 9e région.
AOUSTIN (Joseph), capitaine d'administration, 3e région.
FONTAN (Philibert-André), capitaine d'administration, 5e région.
LEGRAND (Georges-Albert), capitaine d'administration, 2e région.
LECOCQ (Louis), lieutenant d'administration, 2e région.
FRERE MONTIZON (Edmond-Delphin), lieutenant d'administration, 2e région.
BONHOMME (Jean-Raymond), capitaine d'administration, 2e région.
FURSTENBERGER (André-Gaston-Victor), lieutenant d'administration, 1re région.
JACQUEMIN (Gabriel-Joseph-Léon), lieutenant d'administration, 9e région.
LOGNON (Roger), lieutenant d'administration, 2e région.
LEGEMBLE (Louis-Constant-Paul), capitaine d'administration, 1re région.
DUFAY (Marie-Auguste), lieutenant d'administration, 6e région.
ABDIE (Marcel-Jean-Joseph), capitaine d'administration, 1re région.
MORAND (Marc-Alfred-Jean), capitaine d'administration, 4e région.
DUBOIS (Louis-Désiré), lieutenant d'administration, 1re région.
VIDAL (Alfred-Emile), lieutenant d'administration, 1re région.
SAUVAGE (Julien-Justin), lieutenant d'administration, 2e région.
TYRODE (Albert-Marius), capitaine d'administration, 1re région.
VATAN (Marie-Joseph), lieutenant d'administration, 7e région.
COLLOMBEL (René-François-Auguste), lieutenant d'administration, 8e région.

Service vétérinaire.

POTIER (Louis-Armand-Joseph), vétérinaire capitaine, 7e région.
BOURDIN (Albert-Charles), vétérinaire capitaine, 1re région.
CALVINI (Marcel-Etienne), vétérinaire capitaine, 9e région.

(Supplément. — Fin.)

LENIENT (Jacques-Edmond), vétérinaire capitaine, 9e région.
CLAUSOLLES (Germain-Jean), vétérinaire capitaine, 5e région.
HAVET (Gilbert-Paul-Louis), vétérinaire lieutenant, 1re région.
NAIN (Georges-Eugène), vétérinaire capitaine, 1re région.
BARRET (Charles-Omer), vétérinaire capitaine, 6e région.

Direction des poudres.

DE BRISSON DE LAROCHE (Charles-Ernest), ingénieur de 2e classe.
FOREST (Léon), ingénieur de 2e classe.
DESPIAU (Marcel-Joseph), ingénieur chimiste principal.
MEURER (Léon-Auguste), ingénieur de 2e classe.
MONTANDON (François-Octave), ingénieur de 2e classe.
ROY (Pierre-Eugène), ingénieur de 2e classe
MOUGEOLLE (Paul-Charles-François), ingénieur de 2e classe.
MAZURE (Charles), ingénieur de 2e classe.
LAPLACE (Raoul-André), ingénieur de 1re classe.
RABAND (Paul-Henri), ingénieur de 1re classe
COLIN (François), adjoint administratif de 1re classe.
HERITIER (Fernand-Louis), ingénieur de 2e classe.
DREMOND (Nicolas-Daniel), ingénieur de 1re classe.
LAUGIER (Charles-Emile), adjoint administratif de 1re classe.
PERPEROT (Henri-Louis), ingénieur chimiste de 3e classe.
CAVALIE (François-Casimir), adjoint administratif de 1re classe.
HEYM (Henri-Roger-Emmanuel), adjoint administratif de 1re classe.
HAMEL (Pierre-Alphonse-Jules), ingénieur de 2e classe.
BRODERS (Georges-Edmond-Jacques), ingénieur chimiste principal.
FAVEREAU (Roger-René-Jean), adjoint administratif de 2e classe.

Service des essences.

VIARD (Robert-Maurice), ingénieur des travaux principal, commandant.

2° RAYES DES CADRES

Justice militaire.

OFFICIER GREFFIER

ENAULT (Hippolyte-Victor), capitaine greffier.

OFFICIER ASSIMILÉ DE JUSTICE MILITAIRE

BERNARD (Jean-Raymond-Emilien), officier défenseur.

Direction centrale du service de santé des armées.

MÉDECINS

KOFMAN (Salomon-Théodore), médecin capitaine.
IMBERT (Joseph-Marie-Marin-Antoine), médecin commandant.
CHAPPLAIN (Henri-Constant-Joseph-Paul), médecin capitaine.
KERMORGANT (Yves-Olivier-Gaston), médecin capitaine.
POISVERT (Jules-Eugène), médecin capitaine.
TORRET (Louis-Antonin), médecin capitaine.
TRAMUSET (René-Charles-Isidore), médecin capitaine.
TOURAINE-DESVAUX (Fernand-Albert-Léon), médecin capitaine.
COCAULT-DUVERGER (René), médecin capitaine.
CHENARD (Victor-François-Urbain-Clément), médecin capitaine.
LEGENDRE (Paul-Charles), médecin capitaine.
GOURDIN-SERVENIERE (Georges-Paul-Henri), médecin capitaine.
MORISSET (Jean-Emmanuel), médecin capitaine.
CHAUVENET (Maurice-Louis-Jules), médecin capitaine.
SEMELAIGNE (Georges-Edmond-René), médecin capitaine.
SIZARET (Alexandre-Paul-Auguste), médecin capitaine
LOISEAU (Jean-Clovis), médecin capitaine.
MONTERO (Louis), médecin capitaine.
TREUVEY (Jean-Charles-David), médecin lieutenant.
BREVILLE (René-Jules-Auguste-Albert), médecin capitaine.
WEILL (Henri), médecin lieutenant.
MOURADIAN (Tigrane), médecin capitaine.
GIRARD (Fernand-Justin-Albert), médecin capitaine.
CHEVALLIER (Jean-Ernest), médecin lieutenant.
PHELEBON (Roger-Marie-Albert), médecin capitaine.
GODEAU (Léon-Marie-Louis-Aimé), médecin capitaine.
LONGUEVILLE (Jean-Frédéric), médecin capitaine.
ROSSET (Pierre-Léon), médecin capitaine.
BOUCHET (Pierre-Antoine), médecin lieutenant.
ESPENEL (Jean-Auguste-Marie), médecin lieutenant.
CHASSARD (Jean-Baptiste-Marxel), médecin commandant
LECARPENTIER-DUBOSCQ (René-Marcel), médecin capitaine.
WELTI (Henri-Louis), médecin lieutenant.
COBLOD (Clément-Marius-Henri), médecin capitaine.
GALARD (René-Marcel), médecin lieutenant.
RIGNAULT (Emile-Jean-Michel), médecin sous-lieutenant.
SAINTIN (Jean-Rodolphe-Henri), médecin capitaine.
DANTRELLE (André), médecin lieutenant.
LEVY (Georges-Isaac), médecin commandant.

PHARMACIENS

VERGELOT (Charles-Louis), pharmacien capitaine.
MAURICE (Adolphe-Camille-Louis), pharmacien capitaine.
DERIEUX (Lucien-Adolphe), pharmacien capitaine.
COMPIN (Louis-Henri), pharmacien capitaine.
AMADOU (Louis-Elie-Emile), pharmacien lieutenant.
LEROUX (Romain-Jean), pharmacien capitaine.
VIAN (André-Marie-François), pharmacien capitaine.

DENTISTES

CHIRIE (Fernand-Hippolyte-Antoine), dentiste lieutenant.
COURTOIS (Alix), dentiste capitaine.
MONGRAND (Pierre-Charles), dentiste lieutenant.
FIOT (Adolphe), dentiste lieutenant.
AUBRY (Auguste-Ernest), dentiste sous-lieutenant.
DESTIZON (Paul-Félicien-Clément), dentiste lieutenant.
LONG (Georges-Jules-Emmanuel), dentiste lieutenant.
DERMANT (Simon), dentiste capitaine.
ROURE (Alfred-Jean-Joseph), dentiste lieutenant

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

MAZARS (Charles-Louis), capitaine d'administration.
GUERRIER (Maurice-Paul-Théophile), capitaine d'administration.
DUFOUR (Lucien-Albert), capitaine d'administration.
MARTIN (Emile-René), lieutenant d'administration.
DELUNG (Maurice-Auguste-Lucien), lieutenant d'administration.
PLUMECOCQ (Henri-Eloi), capitaine d'administration.

SOUS-DIRECTION DU SERVICE VÉTÉRINAIRE

BENHARD (Julien-Etienne), vétérinaire capitaine.
BEAU (Jean-Marie-Abel-François), vétérinaire capitaine.
DUTHUIN (Alix), vétérinaire capitaine.
MERIGUET (François-Antoine-André), vétérinaire capitaine.
SOULIE (Emile-Henri), vétérinaire capitaine.
DIGNAT (Joseph-Marie), vétérinaire lieutenant.

Direction des poudres.

MULSANT (Louis-Alexandre), ingénieur militaire de 1re classe.
CIROU (Gabriel-Armand), ingénieur de 2e classe.
GRANDERYE (Léon-Théodore), ingénieur chimiste principal.
AGET (Paul-François-Julien), ingénieur militaire de 1re classe.
DOSNE (Henri), ingénieur de 2e classe.
BOURDIN (Lucien-Louis-Auguste), ingénieur chimiste de 1re classe.
BERNARD (Thomas-Raoul), adjoint administratif de 2e classe.

3° DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Gendarmerie.

KERIBEN (Louis-Joseph-Marie), adjudant-chef, 3e région.
SCHNEIDER (Antoine-Charles), adjudant-chef, 6e région.
COLLET (Henri-William), gendarme, 3e région.
LUGUENOT (Robert-Xavier), gendarme, 1re légion.
POULAIN (Félix-Eugène-Louis), gendarme, 3e région.
LAROCHE (André-Léon), gendarme, 2e région.
FISSE (François-Jean-Louis), maréchal des logis chef, 8e légion.
COCU (Alfred-Gustave), adjudant, 2e région.
DAVID (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, 8e région.
BEAUME (Pierre-André-Victor), gendarme, 5e région.
ETNA (Eugène-Charles), gendarme, 3e région
BAUDA (Gaston-Jean-Baptiste), adjudant-chef, 2e région.
DASNIAS (Pierre), gendarme, 4e région.
LEGRAND (Henri-Léon-Nicolas), adjudant-chef, 2e région.
MORVANT (Gustave-Henri-Joseph), garde, 3e région.

Direction centrale des services de santé des armées.

PERIGOIS (Auguste-Ernest-Joseph-Georges), adjudant.
BASTHARD BOGAIN (Fernand-François), sergent.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR

RÉSERVE

ANNÉE 1948

POUR OFFICIER

1° RESERVE

Etat-major général des forces armées.

SECTIONS DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

DONIZEAU (Abel-Edmond-Honoré), ingénieur en chef de 1re classe.
NIVELET (Marc-Jean-Charles-Marie), ingénieur en chef.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE AUX ARMÉES

HUGOT (Georges-Paul), payeur principal de 1re classe.

Infanterie.

RHEIMS (René - André), lieutenant-colonel, 1re région.
LE PENVEN (Marcel-Antoine), chef de bataillon, 1re région.
LEBRUN (Léon - Adrien), chef de bataillon, 2e région.
LOUSTALOT (Marcel-Louis-Léon), chef de bataillon, T. O. Allemagne.
ROLLAND (Alfred-Frédéric), chef de bataillon, 10e région.
MONTERNIER (Paul), lieutenant-colonel, 9e région.
DOUCET (Maurice-Marcel), chef de bataillon, 6e région.
DE LA HAMAIDE (Georges - Fernand - René), chef de bataillon, 8e région.
JOLIBOIS (Marie-Pol-Charles), chef de bataillon, T. O. Allemagne.
VAISSET (Charles-Marcel), chef de bataillon, 1re région.
SCREPEL (Charles-Emile-Alphonse), chef de bataillon, 2e région.
AUBERT (Paul-René), chef de bataillon, 3e région.
ANDRE (Jean-Antoine-Joseph), chef de bataillon, 1re région.
BOULETREAU (Auguste-Paul-Louis), chef de bataillon, 3e région.
CHAUVIN (Marin - Marie), chef de bataillon, 3e région.
TOUT (Charles-Alphonse-Adolphe), chef de bataillon, 9e région.
POILLOT (Alexandre), chef de bataillon, 8e région
OLIER (Lucien - Xavier), chef de bataillon, 10e région.
HUMBERT (Raymond), chef de bataillon, commandement supérieur troupes Maroc.
MARCOUX (Edouard-Marie), chef de bataillon, 10e région.
PEREZ (Adrien - Joseph), chef de bataillon, 1re région.
SCHMITT (Louis-Eugène), chef de bataillon, 1re région.
DESCHAMPS (Léon-François), chef de bataillon, 8e région.
GROUZELLE (Martial), chef de bataillon, 1re région.
CHEIPPE (Léonard-Louis), chef de bataillon, 1re région.
BRON (Dominique-François), chef de bataillon, commandement supérieur troupes Tunisie.
PAIN (Amédée-Xavier-Ernest), chef de bataillon, 4e région.
MICHEL (Ismin - Michel), chef de bataillon, 9e région.
COMPEROT (André-Julien-Auguste), chef de bataillon, 9e région.
LE GALLAIS (Pierre), chef de bataillon, 1re région.
ACHARD (Melchior-Antoine), chef de bataillon, 8e région.
HAREMBOURE (Gabriel-Marie-René), chef de bataillon, 8e région.
LORAINE (Gustave), capitaine, 1re région.
GILIBERT (Paul), capitaine, 2e région.
PHILIPPON (Albert), capitaine, 4e région.
HERBERT (Georges), capitaine, 1re région.
PAPILLON (Jean-Désiré), capitaine, 1re région.
LABRIOT (Robert), chef de bataillon, 1re région.
BOUCHER (Jules-Henri), chef de bataillon, 7e région.
MALLET (Antonin-Charles), chef de bataillon, 10e région.
DERONZIER (Edouard), chef de bataillon, 9e région.
D'AZAMBUJA (François de Paule-Marie), chef de bataillon, 9e région.
BUDIN (Claude - Camille), chef de bataillon, 7e région.
CRISTIANI (Eugène), colonel, 1re région.
DE LAUNAY (Jean-Antoine-Alexandre), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
LECLAIRE (Louis-René), chef de bataillon, 7e région.
PARAT (Julien-Denis), capitaine, 9e région.
DERRE (Pierre-Léonce), chef de bataillon, 10e région.
FAUCHER (Paul-Léon), chef de bataillon, 10e région.
BOUET (Pierre-Antoine), colonel, 9e région.
DE VALENCE DE MINARDIERE (Félix-François), lieutenant-colonel, 8e région.
MARTIN (Ephrem-Louis-Henri), chef de bataillon, 8e région.
HUBSCHWERLIN (Albert - Aimé), capitaine, 1re région.
GARAMBOIS (Ernest-Joseph), chef de bataillon, 8e région.
PAOLI (Jean-Julien), chef de bataillon, 10e région.
CHIROSSEL (Félix-Marie-Joseph), lieutenant-colonel, 8e région.
COULON (Jean-Charles-Gustave), chef de bataillon, 7e région.
ETIENNE (Paul-Albert), chef de bataillon, 6e région.
PASSET (Charles-Julien), chef de bataillon, 8e région.
GENOT (Gaston-André), chef de bataillon, 7e région.
DOSBA (Denis), chef de bataillon, 10e région.
DE LABORDE-NOGUEZ (Marie-Léon-François), chef de bataillon, 5e région.
LAGEIX (Léon-Georges), capitaine, 1re région.
UHRICH (Yves), lieutenant-colonel, 1re région.
LECA (Charles-Paul-Auguste), chef de bataillon, 10e région.
MAJOUX DE LA DEBUTERIE DE TARDY DE ROSSY (Stanhope-Roger), chef de bataillon, 3e région.
JOUANDET (Jean-Baptiste-Rémy), chef de bataillon, 1re région.
ROGEZ (Louis-Emile-Augustin), chef de bataillon, 2e région.
AURELIN (Eugène), colonel, 1re région.
DE LEUSSE (Louis-Paul), capitaine, 1re région.
SCOTTO (Antoine-Jean), chef de bataillon, 10e région.
GANDON (Lionel-Gabriel-Marius), capitaine, 1re région.
MOULIAS (Maximilien), chef de bataillon, 10e région.
DJAMBEKOFF (Rouslan), capitaine, Maroc.

Arme blindée et cavalerie.

FOUSSE (Pierre-Jean-Albert), chef d'escadrons, 1re région.
DE LA FOREST D'ARMAILLE (Henri-Marie), chef d'escadrons, 7e région.
DE COSMI (René-Luc), capitaine, 1re région.
COURCELLE DE SIBERT (Pierre), capitaine, 1re région.
AULONI (François), chef d'escadrons, 10e région.
SCHWEITZER (Paul), chef d'escadrons, 10e région.
DE LA CROPTE DE CHANTERAC (Marie-Emmanuel), colonel, 1re région.
D'YTURBIDE (Louis - Marie - André), colonel, 5e région.
DANGLADE (Léon-Eugène-Luc), lieutenant-colonel, 4e région.
DUTILLOY (Maurice-Henri-Eugène), chef d'escadrons, commandement supérieur troupes Maroc.
PATUREAU (Robert-Pierre-Jérôme), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
GIRARD (Yves-Léon), chef d'escadrons, 3e région.
MAITRE (Antoine-Marie-Georges), chef d'escadrons, 7e région.

Artillerie.

PICARD (Edmond-Lucien-Vercingétorix), chef d'escadron, 1re région.
REGUERT (Paul-Félix), capitaine, 9e région.
PASSERON (René-Eugène), chef d'escadron, 10e région.
MAYOLLE (Emmanuel-Edmond-Joseph), capitaine, 1re région.
LEBLOND (Jean-Gustave-Frédéric), chef d'escadron, 4e région.
LEGRE (Edouard-Marie-Emile), chef d'escadron, 9e région.
FRIEDEL (Georges-Alfred-Charles), chef d'escadron, 6e région.
LECOMTE (Albert-Lucien), chef d'escadron, 1e région.
GREMAUD (Frédéric - Marie - Paul), capitaine, 7e région.
DE LA GLOUBAYE DE NANTOIS (Guillaume-Arthur), capitaine, 3e région.
SALMON (Jean - Edmée - Robert), capitaine, 3e région.
BELVAL (Edmond-Edouard), chef d'escadron, 2e région.
CHAUVEAU (Henri-René-Auguste), capitaine, 1re région.
WALINE (Pierre-Edouard-Michel), capitaine, 1re région.

Train.

CAUYETTE (Jacques-Emile), capitaine, 6e région.
MILLIEX (Albert - Henri), chef d'escadron, 9e région.
MOLE (André - Octave), lieutenant - colonel, 1re région.
MARTIN (Charles-Roger), capitaine, 1re région.

Transmissions.

NOLY (Lucien), chef de bataillon, 5e région.
LEENHARDT (Abel-Marie-Georges), lieutenant-colonel, 9e région.

CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

THIERY (Raymond), chef de bataillon, 8e région.

Chancellerie.

CADRE DES CHANCELIERS

GOUTORBE (Claude), commandant, 8e région.
ROMAND (Jean - Michel), lieutenant - colonel, 7e région.
DUPONT (Maxime-Etienne), colonel, 9e région.
BROUX (Philippe-Pierre-Henri), commandant, 7e région.
DE SAXCE (Jean-Robert-Antoine), lieutenant-colonel, 1re région.

CADRE DES ADJOINTS

PLAZY (Elie), commandant, 1re région.
MENNERAT (Marius - Emile), commandant, 1re région.
RONGET (Lucien - Eugène), commandant, 1re région.
BARON (Maurice-Armand), commandant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
VERDIERE (Léon-Elie-Antoine), commandant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
FRAVEGA (Léon-Marius), commandant, 9e région.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

PIETRI (Paul-Auguste), commandant, 10e région.
VERROUIL (Léon), commandant, 4e région.
JULIEN (Edouard-Léon), commandant, 5e région.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

ROY (Maurice), commandant, 1re région.

Recrutement. — Statistique.

a) SECTION « HORS CADRES »

ALBERTIN (René-Maurice), capitaine, 6e région.
LAGIER (Emile), commandant, 6e région.
COULAS (Emmanuel-Sylvain), commandant, 5e région.
GOMMERY (Georges-André), lieutenant-colonel, 7e région.
CHARPENET (Emile), lieutenant-colonel, 10e région.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

HUGUET (Denis-Ambroise), commandant, 8e région.
PETITJEAN (Adrien-Louis-Xavier), lieutenant-colonel, 4e région.

Intendance.

1° FONCTIONNAIRES

CERISIER (Edouard-Romain), intendant militaire de 1re classe, 1re région.
THEVENOT (Auguste-Emile-Eugène), intendant militaire de 1re classe, 8e région.
MOREAU (Léopold-Xavier-Pierre), intendant militaire de 1re classe, 1re région.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION

FONTANIEU (André-Léon), lieutenant-colonel, 1re région.
MIDLARSKI (Georges), commandant, 1re région.
VERGNOLE (Alfred-Désiré), capitaine, 2e région.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

BUROT DE CARCOUET (Michel-Jacques-Marie-Jean), commandant, Maroc.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

ANGLADE (Jean-Marie-Guillaume), commandant, 5e région.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

BOULY (Fernand-Emile-Henri), commandant, 1re région.
SEPTIER (Jean-Henri), commandant, 8e région.
LAPORTE (André-Pierre), lieutenant-colonel, 1re région.
GUY (Eugène), lieutenant-colonel, 1re région.
CHANDESAIS (Louis-Edouard), lieutenant-colonel, 8e région.
GASSIOT (Jean-André), lieutenant-colonel, 10e région.

Génie.

DEVISE (Henri-Gabriel), chef de bataillon, 1re région.
ANDRIEUX (Luc-Marie-Emile), chef de bataillon, 9e région.
LACROIX (Léon-Victor), chef de bataillon, 2e région.
VASSEUR (Paul-Alfred-Charles), lieutenant-colonel, 2e région.
DE LAPASSE (Germain-Marie-Louis), chef de bataillon, 4e région.
BARBES (Léopold-Louis-Auguste), lieutenant-colonel, 10e région.
ZICHERA (Samuel), lieutenant-colonel, Maroc.
VATIER (Lucien), chef de bataillon, 6e région.
FERRAND (Gildas-Nestor), chef de bataillon, 9e région.
GUIARD (Georges-Alfred), chef de bataillon, Maroc.
BASSARD (Gaston-Camille), chef de bataillon, 8e région.

Direction des études et fabrications d'armement.

a) CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

MODOT (Georges-Jean-Louis), ingénieur militaire en chef de 2e classe.
ALLAIN (Alexandre-Marcel), ingénieur militaire en chef de 1re classe.

b) CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

BREUIL (François-Xavier), ingénieur en chef de travaux d'armement.
FIAJOLIET (Paul-Henri-Joseph), ingénieur principal de travaux d'armement.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

HUMBLOT (Robert-Marie-Camille), chef de bataillon, 10e région.
FINIDORI (Antoine-Pierre), lieutenant-colonel, troupes de Tunisie.
BRUZEAUX (Georges), capitaine, troupes de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.
AUDIER (Fernand-Auguste-Joseph), chef de bataillon, troupes de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.
WALZER (Maurice-Emile), chef de bataillon, commandement en chef français en Autriche.
MIGNOT (Raoul-René-Guy), chef de bataillon, 1re région.
FONSAGRIVE (Vincent-Félix-Michel), chef de bataillon, 4e région.
MOINE (Edouard-Louis), chef de bataillon, subdivision militaire de Majunga.
LEGRAND (Alexandre-Marcel), chef de bataillon, 5e région.
CAZES (Emile-Augustin), lieutenant-colonel, 10e région.
ISRAEL-ISNARD (Raymond-Léon), chef de bataillon.

Artillerie.

CHAVERIAT (Jacques), lieutenant-colonel, 8e région.
DE GRATELOUP (Bertrand-Marie-René), chef d'escadron, 4e région.
DE LARMINAT (Robert-Marie-Edouard), capitaine, 1re région.

Service de santé.

MÉDECINS

CAPERAN (Gabriel-Jules-Onésime), médecin commandant, 5e région.

2° RAYES DES CADRES AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 POUR 100 RESULTANT DE BLESSURES DE GUERRE

Infanterie.

BOULET (Grégoire-Jean-Marie), capitaine.
MARTIN (Paul-Félix-Stanislas), lieutenant.
LAROCHAS (Jean-Julien-Léon), chef de bataillon.

Artillerie.

REBOULLET (Henri), lieutenant.

3° RAYES DES CADRES

Infanterie.

FLEUTIAUX (Edmond-Jean-Baptiste), chef de bataillon.
CLEMOT (Auguste-Jean-Joseph), chef de bataillon.
DE LA GRANDIERE (Jacques-Félix-Marie), chef de bataillon.
RECOING (Louis-Stanislas-Gabriel), capitaine.
KERNAG (Bourmane), lieutenant.
ROQUES (Louis-Albert), chef de bataillon.
ROBIN (Jean-Pierre), chef de bataillon.
MIRABAIL (Léopold), chef de bataillon.
MOREAU (Robert-Edvir-André), chef de bataillon.
VEAU (Georges-Louis), capitaine.
SEUX (Régis-Louis-André), capitaine.
GAP (Albert-Joseph-Octave), chef de bataillon.
JUGE (Pierre-Saint-Clair-Valentin), chef de bataillon.
TOURNEUR (Emile-James), capitaine.
RICHARD (René-Léon-Gabriel), lieutenant.
CREUSOT (Henri-Léon), chef de bataillon.
NOYEZ (Ernest), colonel.
GIRAULT (Raoul-Eucher-Gontran), chef de bataillon.
HOFFMANN (Raymond-Eugène), chef de bataillon.
BARBARIN (Paul-Oscar), capitaine.
PAULAUD (Joseph-Alexis), capitaine.
LEROY (Jean-Eugène-Marie-Joseph), lieutenant.
DELATTRE (Léon-Jules-Antoine), lieutenant.
LAMPERIERRE (André-Louis-Octave), chef de bataillon.
WAROQUIEZ (Paul-Simon-Eugène), lieutenant-colonel.
ROBIN (André), chef de bataillon.
PINÇON (Lucien-Jean), chef de bataillon.
DROUBAY (Henri-Alex), chef de bataillon.
DUFOUER (Jacques-Romain-Auguste), chef de bataillon.
FALCONNET (Joseph-Marie-Léon), chef de bataillon.
FRAISSE (Pierre), chef de bataillon.
RENARD (Albert-Cyrille), chef de bataillon.
PEYROU (Romain-Louis-Jean), chef de bataillon.
GAILLARD (Jean-Marie-Léon-René), chef de bataillon.
DUVAU (Marcel-Marie), chef de bataillon.
DESPREAUX (Jean-Marie-François), chef de bataillon.
MENGEL (Georges-Roger-Auguste), chef de bataillon.
PIOGERE (Eugène-Louis), chef de bataillon.
DELSOUC (Pierre-Charles-Auguste), chef de bataillon.
BOUZIGUES (Jean-Edouard), chef de bataillon.
DEROMBISE (Raoul-Joseph), chef de bataillon.
BADER (Roger), chef de bataillon.
AIACH HAMRIOUI MESSAOUD BEN AHMED, capitaine.
BOURDENET (Charles-Evariste), capitaine.
ATHENOUR (Louis-Germain), capitaine.
MONTANDON (Paul-Georges-Louis), capitaine.
FAYDT (Marcel), capitaine.
PAILLOT (Jean-Eugène), capitaine.
LACOUR (François-Emile), capitaine.
COLAS DES FRANCS (André-Marie-Joseph), capitaine.
SEGUIN (Paul-Emile-Louis), capitaine.

WATTECAMPS (André-Léon-Victor), lieutenant-colonel.
MENANT (Armand), chef de bataillon.
DETWEILER (Henri-Théophile), chef de bataillon.
GOETZ (Armand-Joseph-Louis), chef de bataillon.
LE CHARPENTIER (Raymond-Marcel), capitaine.
BRAEAN (Yves-Henri-Joseph), chef de bataillon.
MAYER (Edouard-Abraham), chef de bataillon.
YON (Charles-Albert), lieutenant-colonel.
PLESSIS (Gaston-René), chef de bataillon.
LABAIGT (Victor-Etienne), chef de bataillon.
SCACHE (Maurice-Lucien), chef de bataillon.
CHAILLOUX (Lucien-Georges), capitaine.
GHESQUIERS (Jean-Victor), lieutenant-colonel.
DUBOIS (Eugène), lieutenant-colonel.
SARRAZIN (Georges-Louis), lieutenant-colonel.
ZUCCARELLI (Toussaint), lieutenant-colonel.
LAPORTE (Victor), chef de bataillon.
BATAILLE (Pierre-Henri-Joseph), lieutenant-colonel.
SECOUET (René-Gustave-Adrien), chef de bataillon.
SOHIER (Paul-Louis), lieutenant-colonel.
PERSEVAL (René-Alfred-Désiré), chef de bataillon.
BLACHERE (Ernest-Léon-Marie-Alfred), chef de bataillon.
CHAUMIER (Gilbert-Charles-Léon-Félix), capitaine.
DEROME (Fernand-Aristide-François), capitaine.
SARDA (Charles), chef de bataillon.
PATARIN (Maurice-André), capitaine.
FERRANDI (Fernando-Frédéric-Napoléon), capitaine.
MARTIN (Joseph), chef de bataillon.
LANGE (André), chef de bataillon.
ANDRIEUX (Maurice-Mathurin), capitaine.
BARRERE (Isidore-Emile-Joseph), chef de bataillon.
LAFON (Armand-Germain), lieutenant.
AUBERT (Marcel-Ernest-Pierre), capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

DESCHAMPS (Frédéric-Charles), lieutenant.
VIARD (Henri-Louis), capitaine.
DELQUIGNIES (Simon-François), capitaine.
TRISTAN DE L'HERMITE (Antoine-Louis-Marie-Joseph-Christian), chef d'escadrons.
GUERIN (Albert-Eugène-Hilarion-Marie), chef d'escadrons.
SEIGNETTE (Jean), chef d'escadrons.
LEWINSON (Nicolas), chef d'escadrons.
WEYER (Gérard-Paul), chef d'escadrons.
LAMPRONTI (Alfred-Jean-Marie), capitaine.
FRESSIGNAUD (Emile), capitaine.
DECOURT (Henri-François), chef d'escadrons.
NOIROT (Charles-Marie-Paul-Joseph), chef d'escadrons.

Artillerie.

CLEMENT (Jean-Baptiste), capitaine.
MASSICARD (François-Alexandre), chef d'escadron.
LEMMET (Ludovic-André), lieutenant-colonel.
TRACHIER (Paul-Marie-Gustave), chef d'escadron.
FAUTOUS (Prosper), capitaine.
VIENNOT (Olivier-Félicien), capitaine.
ESPARDELLA (Pierre-Eugène-Guillaume-Gracien), capitaine.
ARMANDY (Charles-Emile), chef d'escadron.
GRAFTIAUX (Jean-Baptiste-Eloi), chef d'escadron.
DAUER (Emile-Gabriel-Auguste), chef d'escadron.
BORDAS (Jean-Marie-Elie), chef d'escadron.
BREGEAUX (Jacques-Auguste), chef d'escadron.
MOLARD (Victor-Joseph-Célestin), chef d'escadron.
BERBINEAU (Jean-Marie-André-Frédéric), lieutenant-colonel.
PROUST (Maxime-Lucien-Emile), lieutenant-colonel.
DUCOUSSET (Marie-Emile), lieutenant-colonel.
ISRAEL (Gaston), chef d'escadron.
FARCY (Maurice-Alfred-Léon), chef d'escadron.
NOTRE (Henri), capitaine.
LARPENT (André-Alfred), chef d'escadron.
MOREAU (Edouard-Marie-Dominique-Xavier), chef d'escadron.
PASCAL (Charles-Adrien-Joseph), chef d'escadron.

Train.

VICAT (Pierre-Jules-Claude), capitaine.
COMMARTIN (Henri-Léon), chef d'escadron.
CHEVALLIER (Henri-Léopold), chef d'escadron.

Transmissions.

BREGNAC (Joseph-Marcel), chef de bataillon.
VERANNEMAN (Gabriel-Adrien), lieutenant-colonel.

Recrutement et statistique.

SECTION HORS CADRES

RAYMOND (Louis), capitaine.
GUERRINI (Charles-Mathieu), lieutenant-colonel.

Intendance.

a) FONCTIONNAIRES

GAUTIER (Marcel-Joseph-Pierre-Gustave), intendant militaire de 3e classe.
MANGER (Léon-Paul), intendant militaire de 1re classe.
PINGUSSON (François-Anatole), intendant militaire de 1re classe.
BELIN (Paul-Alexandre), intendant militaire de 1re classe.
NINARD (Ernest-Amédée), intendant militaire de 2e classe.
GRILLET (Aimé-Joseph), intendant militaire de 1re classe.
PORTALIER (Marie-Jean-Baptiste), intendant militaire adjoint.
BECHET (François-Marie), intendant militaire adjoint.

b) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

NOIR (Marius-François-Etienne), commandant
DUSSALUT (Armand-Marie-Joseph), commandant.
BULLE (Louis-Lucien), lieutenant-colonel.
LAMY (Emile-Louis), commandant.
RIGAL (Gustave-Frédéric-Etienne-Daminique), commandant.
VINCENT (Paul-René-Lazare), commandant.
LAURE (Prosper), commandant.

Matériel.

GAILLARD (Henri-Louis-Pierre), capitaine.

Génie.

MAIRETET (Louis-Albert), chef de bataillon.
JEAN (Edouard-Prosper-Jacques), lieutenant-colonel.
FONTANGES (Louis-Adolphe), lieutenant-colonel.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

BROUTIN (Joseph-Alexandre), ingénieur militaire en chef de 2e classe.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

LANTONNOIS (Armand-Eugène), lieutenant.
ANGELI (André), chef de bataillon.
DE LESQUEN (Henri-Ernest-Marie), capitaine.
BEURRIER (Antoine-Ludovic), chef de bataillon.
BOUDOUTE (Paul-Adrien), capitaine.
PERICAUD (Louis-Maurice), capitaine.
BOUILHOL (Elie), chef de bataillon.
BROUSSY (Etienne-Toussaint), capitaine.

Artillerie.

PARADOT (Gabriel-Antonin), capitaine.
CHARPENTIER (Edouard), capitaine.

POUR CHEVALIER

1° RESERVE

Etat-major général des forces armées.

SECTIONS DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

ROBERT (Paul-Marie-François), inspecteur principal.
MONTANDON (Pierre), ingénieur.
GUILLEMINOT (René-Louis), ingénieur principal.
ROYNETTE (Pol-Fernand), sous-ingénieur.
PERRUCON (Paul-Jules-Auguste), ingénieur principal adjoint.
MALAISE (Marcel-Eugène), inspecteur.
GOUGE (Albert-Louis), inspecteur divisionnaire.
GLAZIOU (Guy-Georges), inspecteur principal.
FARGES (Louis-Edouard), ingénieur principal.
MONTCOURANT (André), ingénieur principal.
MILLOT (Alfred-Gaston), inspecteur divisionnaire.

SERVICE DE LA POSTE AUX ARMÉES

COUZINIE (Gaston-Angelin), chef de section de 1re classe.
AUFFRET (Jean-François), chef de section de 1re classe.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE AUX ARMÉES

GAU (Marcel-Henri), payeur particulier de 2e classe.
BEASSE (Maurice), payeur particulier de 2e classe.
MICHEL (Jules), payeur particulier de 2e classe.
BOIRON (Antoine-Eugène), payeur particulier de 1re classe.
FAROUD (Joseph-André), payeur particulier de 2e classe.
GUICHET (Maurice-François), payeur particulier de 1re classe.

Infanterie.

PLANARD (Paul), lieutenant, 3e région.
GORSE (René), sous-lieutenant, 3e région.
MARTIN (Eugène), lieutenant, 10e région.
POTIER (Albert), sous-lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
BOUHALA BEN LAKDAR, lieutenant, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
BASTIEN (Constant-André), sous-lieutenant, 6e région.
LAMBERT (Etienne-Marcel), lieutenant, 4e région.
PIROT (Charles), sous-lieutenant, 6e région.
CABARROU (Joseph-Georges), lieutenant, 5e région.
BATTUT (Arsène-François), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
DUHOUX (Urbain-Michel), capitaine, 10e région.
CAMP (Adrien-Michel), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
DUPUIS (Maximilien), capitaine, 8e région.

CAZES (Paul-François), lieutenant, 10e région.
DIEUDONNE (Jules), sous-lieutenant, 6e région.
SERTAUR (Emile-Jean-Baptiste), lieutenant, 6e région.
CAZENAVE (Bertrand), sous-lieutenant, 5e région.
BERTHOUD (Joseph-Théophile-Marius), lieutenant, 8e région.
JABAUDON (Henry-Alphonse), lieutenant, 10e région.
ROTH (Joseph), lieutenant, 10e région.
MIQUEU (Ernest-Noël-Guillaume), lieutenant, 10e région.
NADZEYKA (Edouard), sous-lieutenant, 6e région.
CARLES (Gaston-Maurice), sous-lieutenant, 1re région.
BOUVIER (Justin-Jean), sous-lieutenant, 8e région.
CASTAING (Roger), capitaine, 1re région.
MARCHETTI (Antoine-Martin), lieutenant, 9e région.
BOURGEAT (Pierre-Marie-Antoine), capitaine, 5e région.
LEGUENNE (Marius-Pierre-Vincent), capitaine, 7e région.
KIEFFERT (Bernard-Victor), capitaine, 1re région.
BRUNEEL (Emile), capitaine, 2e région.
HUBER (Joseph), lieutenant, 6e région
MEGI (Félix), lieutenant, 1re région.
DRUART (Eugène), capitaine, 6e région.
NOVANTA (Marius-Léonard), sous-lieutenant 9e région.
ROGET (Robert-Pierre), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
NEGRONI (Simon), lieutenant, 9e région.
GAUDEFROY (Charles), lieutenant, 2e région.
DOUCHE (François-Xavier), capitaine, 4e région.
GOEHIEN (Marcel-Maurice), lieutenant, 7e région.
MALET (Marius), capitaine, 5e région.
CORDIER (Adrien), capitaine, 7e région.
LOGIER (Robert-Alfred-Henri), capitaine, 8e région.
CHERIFI AISSA BEN CHERIF dit SAUVEUR, capitaine, 10e région.
GUEULLET (Paul-Emile), chef de bataillon, 1re région.
KRANZ (Emmanuel), sous-lieutenant, 10e région.
PEJON (André-Henri), capitaine, 10e région.
MARSIGNY (Georges-Noël), capitaine, 7e région.
MORIN (Paul-Charles-François), capitaine, 4e région.
ROUMY (André-Paul), lieutenant, 10e région.
METAIS (Pierre-Emile-Auguste), capitaine, 4e région.
PAYSANT (Marcel-Ernest-Honoré), capitaine, 2e région.
BEGUIN (Maurice-Dominique), capitaine, 4e région.
LE MARDELEY (Jean-Edouard-Louis), capitaine, 1re région.
ROBIN (Edouard-Emile), capitaine, 1re région.
ARHANTE (Louis-Jean-Marie), lieutenant, 1re région.
BEAUPRIN (Pierre-Paul-Edouard), capitaine, 3e région.
BELLIERES (Vidian-Marius-Eugène), lieutenant, 6e région.
VIARD (Emile-Henri), capitaine, 7e région.
HERTMANN (Marcel), lieutenant, 10e région.
VAN WELDEN (Maurice-Joseph-Louis), capitaine, 2e région.
RAMIER (Emile), capitaine, 3e région.
HURON (Jean-Etienne), lieutenant, 4e région.
BOILEAU (Gilbert-Armand), capitaine, 6e région.
BONISCHOT (Paul-Eugène), lieutenant, 1re région.
GRIERE (Louis-François), capitaine, 2e région.
GILLOT (Bernard-Auguste-Maurice), capitaine, 6e région.
KRAFFT (Louis-Victor-Yvan), capitaine, 10e région.
BONA (Rodolphe), sous-lieutenant, T. O. Allemagne.
LANTIN (Jacques), capitaine, 1re région.
MICHEL-ANGE (Georges-Jacob), sous-lieutenant, 9e région.
FAUDEMER (Jean-Auguste-Aldolphe), capitaine, 2e région.
EUDE (Georges-Henri), sous-lieutenant, 1re région.
BOURDON (Louis), capitaine, 4e région.
MARTIN (François-Frédéric), capitaine, 1re région.
GUILBERT (Roger-Victor-Eugène), lieutenant, 8e région.
PIGEON (René-Auguste), capitaine, 2e région
COTTIN (Maurice), capitaine, 7e région.
DEPOIX (Maxime-Joseph), capitaine, 2e région.
LAMARE (Charles-Eugène-Joseph), capitaine, 1re région.
HOURCADE (Paul), lieutenant, 5e région.
BONIN (Georges), capitaine, 7e région.
BONNAURE DE LA PAYRILHE (Raymond-Adrien), capitaine, 9e région.
RIGAUMONT (Marius), lieutenant, 2e région.
JULIEN (Luc), chef de bataillon, 4e région.
DE LABORDE-NOGUEZ (Antoine-André-Marie), capitaine, 5e région.
MEGY (Paul-René), capitaine, 6e région.
GABOLDE (René), capitaine, 8e région.
SANTIER (Achille-André), capitaine, 1re région.
GUILLIER (René-Eugène-Adolphe), capitaine, T. O. Allemagne.
DOLIVEUX (Louis), capitaine, 1re région.
BARNIER (Lucien-Ernest), lieutenant.
LAFFONT (Jean-Antoine), capitaine, 5e région.
POIRSON (Léon-Charles-Henri), capitaine, 1re région.
GODART (Roger), capitaine, 6e région.
DESPERT (Albert), lieutenant, 1re région.
PALIX (Albert), sous-lieutenant, 8e région.
LABROUSSE (Eugène-Ernest-Georges), capitaine, 4e région.
CHAMBON (Jean), capitaine, 4e région.
MOREAU (Paul-Gabriel-Gaston), capitaine, 8e région.
BOURICAND (François), lieutenant, 9e région.
POSTEC (Yves-Marie), sous-lieutenant, 3e région.
POLI (Albert-Philippe), capitaine, 10e région.
GUILLAUME (Pierre-Antoine), chef de bataillon, commandement supérieur troupes Maroc.
BODEVING (Léon), lieutenant, 6e région.
BRUNET (Jean), capitaine, 1re région.
BRUNARD-CHAVAGNAT (René-Antoine), capitaine, 1re région.
MERLE (Jean-Baptiste), lieutenant, 8e région.
LABBE (Auguste-François), capitaine, 3e région.
MATHIEU (Adrien-Louis), capitaine, 4e région.
LABUSSIERE (Louis-Victor), capitaine, 7e région.
HOCHARD (André-Marcel), capitaine, 1re région.
AUJARD (Marcel-Honoré-Joseph), capitaine, 1re région.
HEILMANN (Pierre-Sébastien-Joseph), sous-lieutenant, 6e région.
GUIZOL (Marius), capitaine, 9e région.
DE BACIOCCHI (Jean-Baptiste-Napoléon), 1re région.
VIE (Marcel), capitaine, 5e région.
MAITREY (Paul-Henri-Alexandre), lieutenant, T. O. Allemagne.
BEUZEBOC (André-Marcel-Léopold), capitaine, 1re région.
LEMIERE (Edouard-Alphonse), capitaine, 3e région.
BLANCHARD (Fernand-Maurice), capitaine, 10e région.
SCOTTO (Gabriel-Thouras), sous-lieutenant, 10e région.
OULION (Gabriel-Joseph), lieutenant, 8e région.
TAILHADE (Jean), capitaine, 1re région.
DE BRUN DU BOIS NOIR (Louis-François-Joseph), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
ARNAUD (Blaise), capitaine, 8e région.
BERNIER (Louis-Pierre-Joseph), capitaine, 7e région.
LOGETTE (Léon-Paul), capitaine, 6e région.
PABION (Jean-Marie-René), capitaine, 7e région.
LEFORT (Jean-Auguste), capitaine, 9e région.
LECERF (Henri-Eusèbe), capitaine, 6e région.
LASSEGUE (Pierre-Fernand), sous-lieutenant, 5e région.
PRENTOUT (Jean-Louis-Joseph), capitaine, 2e région.
BURNER (Albert-Jean-Baptiste), lieutenant, 6e région.
BARRAULT (Charles-Auguste), capitaine, 1re région.
CUIROT (René-Louis-Eugène), lieutenant, 2e région.
BARUET (Eugène-Jean-Baptiste), capitaine, 7e région.
GOURHEU (Louis-Joseph), capitaine, 3e région.
HOUZE (Mathurin-Joseph), capitaine, 10e région.
JARNOUEN DE VILLARTAY (Alain), lieutenant, 3e région.
COURSIMAULT (Félix-Lucien), capitaine, 1re région.
VIAL (Favier-Emile-Séraphin), capitaine, 8e région.
AMOS (Paul), capitaine, 6e région.
VILLE (Georges-Louis-Paul), 9e région.
RIVIERE (Alphonse), capitaine, 7e région.
SUCQUET (Marius-Camille-Nicolas), capitaine, 6e région.
RAYNAUD (Bénédict Marie-Jean), capitaine, 7e région.
BAUBEAU (Jacques-Robert), capitaine, 4e région.
VIGNEAUX (Vital), capitaine, 5e région.
FERRERO (Victor-Albert), lieutenant, 6e région.
PELLOILE (Ferdinand), capitaine, 7e région.
PETIPAS (Jacques-Joseph), capitaine, 1re région.
NICOL (Joseph-René), capitaine, 8e région.
DELPEY (Jean-Emile-Michel), capitaine, 9e région.
CLEMENT (Charles-Vincent), lieutenant, 2e région.
SABATIER (Maurice-Georges), chef de bataillon, 1re région.
NESMES (François-André), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
BOURNIQUE (Emile-Adolphe), lieutenant, T. O. Allemagne.
DESPREZ (Louis), capitaine, 1re région.
VITALI (Charles-François), capitaine, 9e région.
DELPECH (André), capitaine, 1re région.
MARTIN (Louis-Albert), capitaine, 6e région.
MARTIN (Henri), capitaine, 1re région.
POULAIN (Louis-Antoine-Edouard), capitaine, 8e région.
PRESTAT (Marcel), sous-lieutenant, 1re région.
BRASSEUR (Henri-Calixte), capitaine, 9e région.
CUCHET (Georges-Célestin-Antoine), capitaine, 9e région.
EVEILLARD (André-Marie-Pierre), capitaine, 1re région.
PAYERNE (Alfred-René), capitaine, 10e région.
BROQUISSE (Jean-Hippolyte-Bernard), capitaine, 4e région.
BIANCHI (Pierre), sous-lieutenant, 1re région.
BURTHIER (Claudius), capitaine, 7e région.
NECTOUX (Louis), lieutenant, 7e région.
CAMUS (Gaston-Louis), lieutenant, 6e région.
LAGRAVE (Pierre), lieutenant, 9e région.
COURTIAL (Henri-Jules), capitaine, 8e région.

AUVISTE (Francis), sous-lieutenant, 7e région.
ROUET (Marcel-Henri-Alfred), capitaine, 3e région.
LEGENDRE (André-Emile-Auguste), capitaine, 3e région.
PETIX (Auguste-Emile), capitaine, 10e région.
CALMELS (Aimé-Cyrille), chef de bataillon, 10e région.
DUVAL (Lucien-Jules-Emile), capitaine, 6e région.
DE LAPANOUSE (Bertrand-Gabriel), capitaine, 5e région.
COURTINE (Maurice), lieutenant, 4e région.
BAGNAUD (Pierre-Louis), capitaine, 5e région.
FROUIN (Joseph-Jules), lieutenant, 2e région.
VIRAC (Léon-Antoine), capitaine, 5e région.
GUITTET (Adolphe-Auguste), capitaine, 3e région.
ROSSIGNOL (Antoine), capitaine, 7e région.
PEROL (Maurice-Pierre), capitaine, 1re région.
OULER (André-Paul-Henri), capitaine, 6e région.
CIVIALE (Pierre), capitaine, 8e région.
RENUCCI (François-Antoine), capitaine, 9e région.
BACHELARD (Augustin - Adrien - Henri), capitaine, 4e région.
CAZAUTETS (Jean-Joseph-Etienne), capitaine, 4e région.
DUCAMIN (Joseph - Léo - Georges), capitaine, 5e région.
LAIBE (Paul - Jacques - Antoine), capitaine, 7e région.
BEURET (Henri-François-Mathurin), capitaine, 2e région.
PELISSIER (François - Jérôme), lieutenant, 10e région.
OLLIVIER (René-Henri), capitaine, 4e région.
AILLOT (Pierre - Octave - Roger), capitaine, 1re région.
BECARD (Jacques-Marie), capitaine, 1re région.
ROGEZ (Charles-Maurice), capitaine, 1re région.
DUBOURDIEU (Célestin), capitaine, 5e région.
VANACKER (Marcel-Pierre), lieutenant, 2e région.
FORNI (Jean-Baptiste), lieutenant, 7e région.
FABRE (Robert-Louis), capitaine, 1re région.
FOURNIER (Henri-Joseph), capitaine, 1re région.
LATOUR (Jean-Marie), capitaine, 8e région.
DE COURREGES (Guy-François-Marie), capitaine, 5e région.
REGONESI (Jean-Baptiste), lieutenant, 1re région.
ARNAULT (Maurice-Pierre-Jacques), capitaine, 1re région.
GARDET (Robert), chef de bataillon, 4e région.
PIOGER (André-Jean-Baptiste), capitaine, 3e région.
DRANCEY (Gaston), lieutenant, 6e région.
GILLETTE (Auguste-Edouard), capitaine, 7e région.
GUESPIN (Hoche), chef de bataillon, 1re région.
ROGLIANO (Victor-Gabriel), chef de bataillon, 1re région.
CALIPPE (Paul - Edmond - Robert), capitaine, 1re région.
REGNARD (Jean-Joseph), capitaine, 1re région.
AUBERTIN (Jean-Marie-Bernard), capitaine, 6e région.
CONSTANT (Charles-Maurice), capitaine, 1re région.
FINIEL (Hippolyte), capitaine, 9e région.
VENDROUX (Jacques - Philippe), capitaine, 2e région.
CARLIER (Maurice-Martial), capitaine, 2e région.
CHOTARD (André), chef de bataillon, T. O. Allemagne.
JOUSSEAUME (Henri-Jules), capitaine, 3e région
PIQUEMAL (Félix), capitaine, 5e région.
JACQUEMET (Eugène-Louis), lieutenant, 8e région.
CAUQUELIN (Gaston-Jean), capitaine, 3e région.
DUPUY (Claude - Marie - Charles), capitaine, 3e région.
LETRAT (Raymond), capitaine, 1re région.
FAGE (Jean-Henry), capitaine, 4e région.
GORDET (Lazare-Eugène), lieutenant.
VAROQUEAUX (Robert-Alexandre), capitaine, 1re région.
ACHARD (Henri-Auguste), capitaine, 8e région.
LESOUEF (Daniel-Albert), chef de bataillon, 2e région.
TRISTANI (Simon), capitaine, 5e région.
ROSSET (René-Auguste), chef de bataillon, 8e région.
JEANSON (Pierre-Marie-Paul), chef de bataillon, 3e région.
ESCURE (Adolphe-Eugène-François), capitaine, 4e région.
WECCHEIDER (Jules-Joseph), sous-lieutenant, 6e région.
BICHINI (Pierre-Joseph), lieutenant, 1re région.
JANVRE (Roger-Charles-Léon), capitaine, 6e région.
PESSET (Adrien-Marcel), capitaine, 2e région.
BONNET-MICHON (Jean-Joseph), sous-lieutenant, 2e région.
AVRILLET (Jules), chef de bataillon, 2e région.
COTTARD (Maurice-Nicolas), lieutenant, 7e région.
DEFRASNE (Raymond-Alphonse), sous-lieutenant, 7e région.
BOURDET (Alfred-Gabriel-Paul), chef de bataillon, 4e région.
THOREAU (Raymond), chef de bataillon, 6e région.
DOCHER (Emile-Régis-Rémy), lieutenant, T. O. Allemagne.
LE GALL (François-Jean-Marie), capitaine, 3e région.
BONNE (Henri - Marie - Ludovic), capitaine, 1re région.
DUFLOS DE SAINT-AMAND (Henri-Marie-Claude), capitaine, 1re région.
CAGNYE D'AUNAINVILLE (Alex-Emile), capitaine, 1re région.
LERICHE (Charles-Romain), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
NEGRI (Auguste), chef de bataillon, 2e région.
PAITARD (Pierre - Marie - Joseph), capitaine, 3e région.
LECUYER (Marcel-Jacques), lieutenant, 6e région.
LEORAT (René-Georges-Guy), chef de bataillon, 8e région.
PUECH (Jules-André), capitaine, 9e région.
PASQUALINI (François), lieutenant, 9e région.
WURTZ (René), chef de bataillon, 6e région.
LEAUTIER (Pierre-Victor), capitaine, 1re région.
BOUSQUET (Michel-Mathieu), capitaine, 10e région.
SOLDADIE (Jean-Gabriel), lieutenant, 5e région.
ROUSSEL (Pierre-Albert), capitaine, 1re région.
GARNIER (Louis-Henri), chef de bataillon, commandement supérieur troupes Maroc.
LEBLANC (Alexis), sous-lieutenant, 1re région.
GUILLIER (Jean-Baptiste), lieutenant, 1re région.
DUMEL (Robert), sous-lieutenant, 7e région.
GABLE (Camille-Louis-Xavier), chef de bataillon, 6e région.
GALET (Léon-Jules), sous-lieutenant, 6e région.
ECOCHARD (François-Marie), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
ROUCHE (Antoine - Dominique), capitaine, 9e région.
GYVOCT (Antoine - Jean - Marie), lieutenant, 4e région.
STAGNARO (André-Jean), capitaine, 1re région.
ILLOUL (Amar), sous-lieutenant, 10e région.
LAFOSSE (Florent-Ernest-Joseph), chef de bataillon, 4e région.
FAURE (Paul-Marie), capitaine, 8e région.
GENET (Louis-Jules), chef de bataillon, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
CATIER (André-Alfred), lieutenant, 9e région.
DAPREMONT (Georges - Charles), capitaine, 6e région.
GOUARNE (Bertrand), lieutenant, 2e région.
DUBU (Victor - Henri - Constant), lieutenant, 2e région.
BERNELLE (Adrien-Pierre-Antoine), capitaine, 9e région.
FOUCRIAT (Jean-Robert), capitaine, 1re région.
BONNET (Albert-Henri), chef de bataillon, 10e région.
GOURMELEN (Raymond-Georges), lieutenant, 6e région.
NORMANDIN (Louis-Léon-Henry), lieutenant, 4e région.
DUVAL (Roger-Marie-Pierre), capitaine, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
ROUET (Pierre-Alphonse-François), capitaine, 1re région.
CHERON (André-Paul), capitaine, 1re région.
OBIN (Jules - François), chef de bataillon, 2e région.
FAURE (Emile-Victor), sous-lieutenant, 1re région.
CHEVALIER (Charles - Henri), lieutenant, 1re région.
VITOUX (Robert-Gabriel), capitaine, 8e région.
DEVAUX (Charles - Alfred), sous - lieutenant, 2e région.
CAUCHOIS (Maurice-Adrien-Joseph), chef de bataillon, 2e région.
MIGNOT (André-Paul), lieutenant, 8e région.
DENIAU (Justin-Georges), capitaine, 1re région.
BRETON (Raymond - René - André), capitaine, 4e région.
FOURNIER (Paul-Michel), lieutenant, 2e région.
BAUDET (Francis - Pierre - Marie), sous-lieutenant, 3e région.
DEBOISSY (Pierre-Philippe), lieutenant, 1re région.
BODIN (Armand - Henri - Louis), lieutenant, 3e région.
COURRIERE (Henri), capitaine, 4e région.
LECLERC (Henri-Désiré), capitaine, 1re région.
LATHURAZ-VIOLLET (André-Alfred), capitaine, 8e région.
COLLOT (Robert-Louis), capitaine, 2e région.
BABRE (Georges-Vincent-Auguste), lieutenant, 1re région.
DUBOSC (Louis-François-Marius), chef de bataillon, 1re région.
JAVALOYES (Eugène-Lucien), capitaine, 1re région.
DAUBENTON (Jean-Marie-Adrien), capitaine, 6e région.
BARBAT (Robert-Henri), lieutenant, 1re région.
DE PIGHETTI DE RIVASSO (Adolphe-Antoine), capitaine, 1re région.
PENET (André-Paul-Henri), capitaine, 1re région.
JOB (Roger-Henri-Lucien), capitaine, 6e région.
DURIEZ-MAURY (Jean - Louis - Marie), lieutenant, 1re région.
VERWICKT (Emile-Henri-Cornil), lieutenant, 2e région.
GUEIRARD (René-Fernand), capitaine, 10e région.
CARLE (Paul-Léon-Désiré), capitaine, 1re région.
LEFORT (Paul - Edouard - Joseph), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
BOULEAU (Julien-Alfred), lieutenant, 2e région.
LESCURE (Frédéric-Louis-Jean-Baptiste), capitaine, 7e région.
SABAS (Marcel), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
HIMMELSPACH (René), lieutenant, 6e région.
ROBINET (Maurice-Firmin), lieutenant, 2e région.

BOUSSANGE (Amédée-Joseph), chef de bataillon, 8e région.
FOURNIER (Joseph-Emile), lieutenant, 6e région.
LUPATELLI (Eugène), capitaine, 8e région.
FOUQUEIL (René-Roger), sous-lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
CHOQUET (Alfred-Hector-François), sous-lieutenant, 1re région.
GARET (Jean-Marie-André), sous-lieutenant, 2e région.
BRUN (Jean-Louis), sous-lieutenant, 10e région.
CAILLAUX (Georges-André), lieutenant, 1re région.
DURE (Louis-Emile), lieutenant, 1re région.
PELLEMENT (Georges-Edmond), lieutenant, 10e région.
BOURENKOFF (Pierre), lieutenant, 1re région.
DE RUFFI DE PONTEVES (Louis-Antoine), lieutenant, 6e région.
LOUBIGNAC (Claude-Rémy), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
BOSCHI (François), sous-lieutenant, 9e région.
BOUTELOUP (Albert), capitaine, 1re région.
BRUNAUD (Gaston), lieutenant, 4e région.
LEFEBVRE (Edouard-Maximilien), capitaine, 2e région.
DRABLIER (Eugène-Louis), capitaine, 1re région.
SAVOY (Marcel-Eugène), lieutenant, 6e région.
MAILLARD (Roger-Camille-Louis), lieutenant, 2e région.
MONNIER (André-Emile-Jules), lieutenant, 2e région.
STEF (Armand-Gabriel), lieutenant, 8e région.
MENS (Jean-Baptiste), sous-lieutenant, 1re région.
ROUSSELIN (Eugène-Marcel), sous-lieutenant, 2e région.
MOUCHE (Honoré-Antoine), lieutenant, 5e région.
JAYLES (Pierre), lieutenant, 5e région.
OMNES (Jean-Marie), lieutenant, 1re région.

NORD-AFRICAINS

MOHAMED BEN GHAZOUANI, lieutenant, commandement supérieur troupes Maroc.
BELKHIR TAHAR, lieutenant, 10e région.
BENHAMED BOUZIANE, sous-lieutenant, 10e région.
BENNACEUR MOHAMED, capitaine, 10e région.

SOUS-OFFICIERS

IRALDE-SAINT-MARTIN (Pierre-Victor), adjudant, commandement supérieur troupes Maroc.
TAMIN (René-Lucien-Théophile), adjudant-chef, 8e région.
BOISSEY (Louis-Charles-Célestin), adjudant, 3e région.
FEHSMANN (Maximilien-Wilhem), adjudant-chef, 10e région.
VERCHIN (Ernest-Lucien), adjudant-chef, 2e région.
PAGANON (Jean-Félix), adjudant-chef, 8e région.
SAUFFIER (Jean), adjudant-chef, 4e région.
PERES (Lucien-Jean), adjudant-chef, 10e région.

Arme blindée et cavalerie.

PINEAU (Maurice), lieutenant, 10e région.
PANCHETTI (Xavier), sous-lieutenant, commandement supérieure troupes Maroc.
BORDET (Maurice-Amédée), lieutenant, 10e région.
DE BERNARDI (Jean-Antoine), lieutenant, 9e région.
DE BONNAULT D'ADHEMAR DE CRANSAC (Joseph-Gustave), lieutenant, 10e région.
GAUDIN (Fernand-Gaston), lieutenant, commandement supérieur troupes Tunisie.
PRUDHOMME (Paul-René), lieutenant, commandement supérieur troupes Maroc.
HEYBERGER (Jean-Frédéric), lieutenant, 8e région.
DESJOBERT DE PRAHAS (Jean-Marie-Joseph), capitaine, 4e région.
DU GARDIN (Emmanuel-Ernest), capitaine, 7e région.
LAURENCIN (Albert-Pierre), capitaine, 8e région.
FENDRICH (Fortuné-Armand), lieutenant, 6e région.
POIX (Armand-Théophile-Jean), lieutenant, 1re région.
MASQUELIER (André-Arthur-Marie), capitaine, 1re région.
GONON (Jean-Joseph-Antoine), lieutenant, 10e région.
ROLLAND (Louis-Joseph), lieutenant, 10e région.
DE VENDEUVRE (Max-Edouard-Jean), capitaine, 1re région.
VAN DE WIELE (Etienne-Emile-Julien), lieutenant, 1re région.
DE LANDES DE SAINT-PALAIS D'AUSSAC (Paul-Marie), capitaine, 8e région.
DUMUIS (André-Marie-Joseph), capitaine, 1re région.
PRAS (Jean-Marie-Henri), sous-lieutenant, 1re région.
GRASSI (Charles-François), capitaine, 10e région.
MASSON (Paul-Edouard), capitaine, 2e région.
BOYER (François-Augustin-Marie), capitaine, 9e région.
BOISSONNET (Marie-Joseph), capitaine, 8e région.
DE LINGUA DE SAINT-BLANQUAT (Louis-Marie-Joseph), capitaine, 1re région.
DELACROIX (Jean-Marie), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
LAUGIER (Marie-Cyprien-Henri), capitaine, 9e région.
DEMONFAUCON (Jules-Lucien), lieutenant, 1re région.
TURQUAN (Victor-Eugène-Jean), capitaine, 1re région.
CATTELIN (Maurice-Edouard), capitaine, 10e région.
MARRET (Pierre-Marie-Albert), capitaine, 1re région.
HECTOR (Georges-Adolphe-Charles), capitaine, 1re région.
DUPONT (Fernand-Henri), lieutenant, 10e région.
BERTRAND (Henri-Edouard-François), capitaine, 8e région.
PHILIP DE LABORIE (Luc-Charles-Marie), lieutenant, commandement supérieure des troupes Maroc.
COLLET (Jean-François-Auguste), capitaine, 5e région.
NAUD (Paul-Jules-Marie), capitaine, 1re région.
FRANTZ (Jean-Philippe-François), capitaine, 1re région.
DE WISSOCQ (Roger-Alfred-Charles), capitaine, 1re région.
RIVOALLAN (Yves-Pierre-Sadi), lieutenant, 10e région.
FLAMENG (Marie-Pierre), capitaine, 1re région.
GAMICHON (Pierre-Léon-Henri), capitaine, 1re région.
SAUR (Paul), capitaine, 1re région.
JANON (René-Jean), lieutenant, 8e région.
BLONDEL (Marie-Louis-Alphonse), capitaine, 6e région.
MIGAY (René-Emile), sous-lieutenant, 1re région.
ALAMEL (Joseph-Marcel-Léopold), capitaine, 9e région.
CARRIERE (Jean-Paul), sous-lieutenant, 2e région.
LAFONT DE SENTENAC (Charles-Joseph-Lucien), capitaine, 5e région.
THEVENOT (Louis-Lucien), capitaine, 2e région.
JEANTET (Albert-François), capitaine, 1re région.
PICAUD (Charles-Alcide-Victor), capitaine, 1re région.
DROUIN (Dominique-André-Jean), lieutenant, 1re région.
LEPY (Bernard-Albert), lieutenant, 1re région.
POUSSET (Albert), chef d'escadrons, T. O. Allemagne.
DE DEMANDOLX DEDONS (Paul-Marie-Gabriel), capitaine, 9e région.
CHEVILLOT (Victor-Marie-Eugène), capitaine, 7e région.
VIDAL DE LAUSIN (Marie-Joseph-Guy), capitaine, 4e région.
ALAPETITE (Michel-Ferdinand-Théodore), capitaine, 8e région.
FERAUD (Georges-Pierre-Victor), capitaine, 9e région.
GUEHENEUC (Jules-Marie-Marcel), lieutenant, 3e région.
DU VAL DE BONNEVAL (Guy-Bernard-Jacques), capitaine, 1re région.
BRASSEUR (Florentin-Auguste), sous-lieutenant, 8e région.
PERRIER (Robert-Cyrille-Auguste), chef d'escadrons, T. O. Allemagne.
DE LAPORTE (Marie-Charles), chef d'escadrons, T. O. Allemagne.
AULAS (Yvon-Albert-Henri), lieutenant, 9e région.
AUBLIN (Pierre-Marie-René), chef d'escadrons, 1re région.
WATRIGANT (Louis-Désiré), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
CECCALDI (André), lieutenant, 5e région.
LAMARQUE (Marie-Joseph-Roger), lieutenant, 1re région.
ROUDAULT (Jean), lieutenant, 2e région.
CAMPENON (Edmé-Armand), chef d'escadrons, 1re région.
GIDARD (Joseph-Ernest), capitaine, 4e région.
DE LAURENS DE SAINT-MARTIN (Charles-Marie-Paul), capitaine, 3e région.
GONTIER (Raymond-Georges-René), lieutenant, 4e région.
BOSCARY (Joseph-Marie-Roland), lieutenant, 5e région.
LE FAOU (Vincent-Marie), capitaine, 4e région.
LALOUX (Julien-Félix), capitaine, 6e région.
PRADEL DE LAVAUX (Marie-Jean-Marcel), capitaine, 4e région.
REGNIER DE MASSA (Alexandre-Alfred-André), lieutenant, 1re région.
BERNA (Charles), chef d'escadrons, 8e région.
MOIZARD (André-Jérôme), capitaine, 2e région.
MULLER (Marcel-Jean-Eugène), capitaine, 2e région.
DE BARRUGUE DE FONTAINIEU (Marc-Marie-Abel), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
HISLER (Richard Emile), sous-lieutenant, 7e région.
DAUCHEZ (Robert-Georges-Antonin), capitaine, 1re région.
DARC (Paul-Henri), capitaine, 10e région.
SUREAU (Henri-Louis-Antoine), lieutenant, 7e région.
DE HEDOUVILLE (Jean-Marie-Joseph), capitaine, 3e région.
HUHARDEAUX (Charles-Henri-Jean), lieutenant, 2e région.
CASSAGNES (Georges), sous-lieutenant, 1re région.
DE LESTRANGE (Charles-Guillaume), capitaine, 1re région.
GODET (André-Jean), lieutenant, 5e région.
PRUNET (Francis-Jean-Louis), lieutenant, 1re région.
SAUCY (Pierre-Georges), lieutenant, 7e région.
CRUSE (Frédéric-Pierre-Roger), sous-lieutenant, 1re région.
MOINOT (Pierre), lieutenant, 1re région.
MERLE DE LA BRUGIERE DE LAVEAUCOUPET (Marie-François), sous-lieutenant, 5e région.
GODE (Gérard), sous-lieutenant, 2e région.
FROTIER DE BAGNEUX (Geoffroy-Amoury-Marie), chef d'escadrons, troupes du Maroc.

CAZAUBON (Jean-Marie-André), lieutenant, 1re région.
MEAUDRE DE SUGNY (Louis-Robert), lieutenant, Maroc.
LE MOYNE DE SERIGNY (Marie-Gustave-Georges), lieutenant, 10e région.
MARTIN DE MAROLLES (Claude), lieutenant, 1re région.

NORD-AFRICAIN

BOUDOUANI ALI BEN ABDELKADER, sous-lieutenant, 10e région.

Artillerie.

MARTERER (Frédéric-Henry), chef d'escadron, 6e région.
FILEZ (Henri-Auguste), capitaine, 2e région.
MOLINS (Etienne-Jean-Michel), sous-lieutenant, 9e région.
GALLIOU (Alain-Yves-Marie), lieutenant, 3e région.
LOSFELD (Maurice-Pierre-Désiré), capitaine, 2e région.
IHVONNAIT (Charles-Auguste-Olivier), capitaine, 2e région.
FAUCHIER (Yves-Joseph-Marcel), capitaine, 4e région.
MALFUSON (Abraham-François-Jacques), capitaine, 7e région.
HEYLER (Alfred), capitaine, 6e région.
RAMEAU (René-Roger-Roland), lieutenant, 3e région.
PICHARD (Louis-Robert-Victor), capitaine, 4e région.
JULLIEN (Pierre-Jules-Louis), capitaine, 2e région.
DHE (Paul-Aimé-Joseph), capitaine, 2e région.
ROUX (Lucien-Joseph-Emmanuel), capitaine, 8e région.
TIGNIERES (Edmond-Irénée), sous-lieutenant, 5e région.
LEROY (Robert-Justin-Louis), capitaine, 1re région.
HENRIET (Raymond-Paul), capitaine, 2e région.
BAILLY (Paul-Ernest-Pierre), capitaine, 7e région.
CAYLA (Alexandre-Félix), capitaine, 5e région.
VIGNAU (Gaston), capitaine, 10e région.
DOUCHET (Joseph-Yves-Clovis), capitaine, 2e région.
GORET (Léon-André), capitaine, 6e région.
MANGEL (Georges-Marius), capitaine, 7e région.
BARRIE (Louis-Germain), capitaine, 5e région.
MIALHE (Gaston-Albert), lieutenant, commandement supérieur troupes Maroc.
BRUZEAU (Auguste-Alexandre), capitaine, 1re région.
EDOUARD (Pierre-Marie-Joseph), capitaine, 8e région.
BOUCHER (Gaston-Eugène), capitaine, 1re région.
QUINIO (Paul), capitaine, 3e région.
BILLHOUET (Jean-Félix-André), capitaine, 4e région.
DOREAU (Louis-Gabriel), capitaine, 3e région
BOSC (Valentin-René), sous-lieutenant, 5e région.
KEMLIN (Gérard-Marie-Joseph), lieutenant, 6e région.
SIMON (Henri), lieutenant, 7e région.
BOURRY (Henri-André-Charles), capitaine, 1re région.
HOCHEIM (Louis-François), capitaine, 1re région.
PAPIER (Antoine-Gaston-Robert), capitaine, 8e région.
GILBERT (Jean-Louis-Marie), capitaine, 1re région.
PEIGNE (Roger-Joseph-Ernest), capitaine, 9e région.
ALIBERT (Jean-Marie-Joseph), capitaine, 1re région.
VALIN (Pierre-Marie-Léopold), capitaine, 8e région.
BOULAIS (Paul-Gustave-Louis), capitaine, 3e région.
SOLLIER (Jacques-Emile-Philippe), capitaine, T. O. Allemagne.
CRETE (Marcel), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
VAST (Auguste-Adolphe-Henri), capitaine, 2e région.
EUSTACHE (Georges-Marie), capitaine, 1re région.
LACOMBE (Gérard-Antoine), capitaine, 1e région.
THOBY (Joseph-Paul-Henri), capitaine, 3e région.
TURCHINI (André), capitaine, 9e région.
DUBOIS (Fernand-Dominique), capitaine, 8e région.
LAVANT (Pierre-Michel), capitaine, 10e région.
METAILLER (Wilfrid-Pierre-François), capitaine, 9e région.
BRUNET (Edouard), capitaine, 8e région.
DUPUY (Victor-Albert-Louis), capitaine, 3e région
MARTIN (Ernest-Louis), lieutenant, 8e région.
LEROY (Henri-Edmond), capitaine, 1re région.
FAUVET (Raymond-Charles-Eugène), capitaine, 1re région.
COLOMBANI (Marcel-Laurent), capitaine, 9e région.
BLANC (Marius-Jules), sous-lieutenant, 9e région
CHIREN (Raymond-Eugène), capitaine, 2e région.
LIEVREL (Marcel-François), capitaine, 1re région.
NICOLAS (René-Maxime), capitaine, 9e région.
LECLERC (André-Paul-Marie), capitaine, 1re région.
OISEL (Félix-Emile-Léon), capitaine, 1re région.
DANNELY (René-Philippe), capitaine, 1re région.
BALP (Marie-Auguste-François), capitaine, 8e région.
DE NERVO (Maurice-Joseph), capitaine, 1re région.
QUIDET (Robert-Marie-Joseph), capitaine, 1re région.
PERRON (Pierre-Joseph), capitaine, 10e région.
SERIOT (Paul-Edmond), lieutenant, 7e région.
DELRUE (Albert-Firmin), capitaine, 9e région.
JOUNOT (Théodore-Louis), capitaine, 1re région.
RUNGETTE (Pierre-Antoine-Julien), capitaine, 1re région.
LHOPITAULT (René-Henri-Lucien), capitaine, 1re région.
FROMENT (Marcel-Charles), capitaine, 4e région.
SABATIER (Marc-Léon-Jean), capitaine, commandement supérieur troupes Maroc.
WATTEL (Jean-Jacques), capitaine, 2e région.
DEVOLUY (Roger-Augustin-Alexandre), capitaine, 10e région.
PERRUCHOT (Jean-Marie-André), capitaine, 8e région.
SUEUR (Robert-Louis-André), capitaine, 2e région.
MAGLIONE (Jacques), capitaine, 9e région.
CHOPIN (Gaston-Henri), capitaine, 6e région.
GERHARDT (Victor-Louis), capitaine, 7e région.
LACAUX (Auguste-Maurice), capitaine, 5e région.
BLANCHARD (François-Alphonse), lieutenant, 1re région.
JEHAN (Charles-Marc-Joseph), capitaine, 10e région.
PIGNEDE (Max-Marie-Charles), capitaine, 1re région.
PELTIER (Léon-Alfred-Marcel), capitaine, 1re région.
MEUNIER (Robert-Eugène-Ernest), capitaine, 1re région.
VAN DEN BROCK D'ORNENAN (Edouard-Gustave), capitaine, 1re région.
MIAN (Paul-Nicolas), capitaine, 9e région.
CHARLET (Louis-Michel), capitaine, 1re région.
BAREILLE (Henri-Jacques), capitaine, 1re région
MATHIEU (Fernand-Emile-François), chef d'escadron, commandement supérieur troupes Tunisie.
PELLOILLE (Roger-Emile-Edmond), capitaine, 1re région.
LACRETELLE (Maurice-Louis-Joseph), capitaine, 5e région.
LETIXERANT (François-Eugène), capitaine, 2e région.
LACRAMPE (Henri-Marcel), lieutenant, 5e région.
GUERIN (Achille-Louis), capitaine, 1re région.
LEPETIT (Paul-Louis-Lucien), capitaine, 2e région.
DUHEM (Emile-Ludovic), capitaine, 7e région.
BOURDET (André-Charles-Edgard), capitaine, 2e région.
CAILLAT (Lucien), capitaine, 1re région.
LESURE (René-Victor), capitaine, 10e région.
BINAY (Charles-Frédéric-Roger), capitaine, 2e région.
ROLLIN (Georges-Jean), capitaine, 6e région.
FOUQUET (Louis-Auguste), capitaine, 4e région.
DEBORD (Louis-Auguste), capitaine, 1re région
HACQUARD (Emile-Edouard), capitaine, 6e région.
TOUZERY (Jean-Paul), capitaine, 8e région.
DE LA ROCHEBROCHARD (Pierre-Joseph), capitaine, 1re région.
FYOT (Louis-Jean-Marie), capitaine, 7e région.
CHAPUIS (Lucien-Jean-Ferdinand), capitaine, 1re région.
DOUGNAC (Joseph-Germain-François), capitaine, 10e région.
LAVIALLE (Robert-Emile-Marcel), capitaine, 2e région.
MATHIEU (Marc-Léon), sous-lieutenant, 3e région.
NOSJEAN (Louis), lieutenant, 6e région
BRIAND (Maurice-Julien), capitaine, 10e région.
REDEL (Jean-Henri), chef d'escadron, 1re région.
DEMIMUID TREUILLE DE BEAULIEU (René-Marie), capitaine, 1re région.
LEVY (Isaac), capitaine, 10e région.
KOHN (Raoul-Léon), capitaine, 9e région.
BOVET (Henri), capitaine, 8e région.
BALANDRAU (René-Louis-Eugène), capitaine, 8e région.
DE VILLENEUVE (Antoine-Félix-Charles), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
BOUTIER (Léonard-Paul), lieutenant, 1re région.
BOCQUET (Jean-Jules), capitaine, 1re région.
FRUCQUET (Jean-Noël), capitaine, 2e région.
BAUDRIN (Roger-Marcel), capitaine, 4e région.
JASPARD (René-Etienne-Martial), capitaine, 1re région.
ARTIFONI (Fernand), lieutenant, 7e région.
GARRIGOU-LARRIALLE (Alexandre-Edmond-Joseph), capitaine, 5e région.
RICAUD (André-Jean-Frédéric), capitaine, T.O. Allemagne.
LETERRIER (Marcel-Gaston-Octave), capitaine, 2e région.
MARTY (Jules-Louis-Henri), capitaine, 5e région.
GELIS (Germain-Laurent-René), capitaine, 5e région.
LEFEBVRE (Pierre-Alexis), capitaine, 5e région.
SCHAEFFER (Henri), capitaine, 1re région.
FRANC DE FERRIERE (Philippe-Jean-Jacques), capitaine, 6e région.
GIN (Georges-Marc), capitaine, 4e région.
BEAUVAIS (Charles-Dominique-Louis), chef d'escadron, 4e région.
GINIOUX (Frédéric-Louis-Joseph), capitaine, 4e région.
CLET (Jean-Louis), capitaine, 8e région.

GUILHEM (Léon-Marie), capitaine, 5e région.
GAULARD (Jean-Louis-Paul), capitaine, 1re région.
MOUTON (Joseph-Honoré-Marie), capitaine, 9e région.
GOUILLOUX (Georges-Honoré), chef d'escadron, 10e région.
RAGUIS (Robert-Léon), capitaine, 2e région.
BOCAGE (Jean-Marcel), capitaine, 4e région.
ETIENNE (Pierre-Léon-Charles), capitaine, 6e région.
MEYNARD (Eugène-Jean), capitaine, 10e région.
COMBES (Pierre-Joseph-Lucien), capitaine, 8e région.
BAUGAS (Pierre-Edouard-Auguste), capitaine, 1re région.
FROVILLE (Lucien-Charles-Louis), capitaine, 1re région.
DUCROCQ (Jacques-Alexandre), capitaine, 2e région.
BARBARY (Joannès-Gaston-Louis), capitaine, 2e région.
POUZADOUX (Amédée-Marien), capitaine, 8e région.
SIMONI (Barthélémy-Léon), lieutenant, 9e région.
MARCUS (Etienne), capitaine, 1re région.
GRIMPEL (Philippe-Maxime), capitaine, 1re région.
GOUST (Marcel-Eugène), capitaine, 1re région.
BERNARD (Roger-Georges), capitaine, 8e région.
DEBADIER (Jacques-Maurice-Camille), capitaine, 1re région.
DUCOUX (Jean), capitaine, 4e région.
NICOLAS-CHARLES (Pierre-Eugène), capitaine, 1re région.
SABLON (Robert-Lucien-Antoine), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
NIERAT (Gaston-Pierre-Marie), capitaine, 8e région.
DAFFOS (Lucien-François), capitaine, 8e région.
MAGIS (Félix-Lucien-Joseph), capitaine, 9e région.
LEPRINCE (Jean-Marie), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
PETIT (Auguste-Claude-Marie), capitaine, 10e région.
BONNET (Marcel), lieutenant, 3e région.
PASSERAT (Maxime-Gontran), capitaine, 1re région.
RUELLAND (Léopold-Marie-Joseph), capitaine, 3e région.
SCHEVREN (Bernard-Marie), capitaine, 6e région.
DELPUECH DE COMEIRAS (Charles-Marie-Joseph), capitaine, 9e région.
BASTARD (Henri-François), capitaine, 2e région.
DUBUT (Jean), capitaine, 2e région.
BENOIST D'AZY (Charles-Marie-Melchior), capitaine, 1re région.
JANIN (Louis-René), capitaine, 1re région.
MARIE (Gaston-Léon-Constant), capitaine, 3e région.
BOULINIER (Jacques-Eugène), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
BRISSET (Charles-René), capitaine, 8e région.
ARNAUD (Pierre-Adrien), lieutenant, 3e région.
PERRIN (Jacques-Louis), capitaine, 8e région.
PENENT (Gustave-Léonce-Raoul), capitaine, 5e région.
LEROY (Jean-Charles), capitaine, T. O. Allemagne.
ESCANDE (Edmond-Louis-Marie), capitaine, 4e région.
SINAI (Albert), capitaine, 1re région.
JOBERT (Edmond-Roger), capitaine, 1re région.
BEAU (Paul-Pierre), lieutenant, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
BEDIER (Aristide-Jean), lieutenant, 1re région.
LEROY (André-Albert-Eugène), capitaine, 1re région.
CONRIE (Henri-Marie), lieutenant, 1re région.
TAQUET (Emile), capitaine, 2e région.
FAURE (Paul-Pierre), chef d'escadron, 4e région.
CASSET (Henri-Maurice), chef d'escadron, T. O. Allemagne.
POULEAU (André-Ernest-Pierre), capitaine, 1re région.
DUPOUY (Bernard-Henri), capitaine, 5e région.
CAMICAS (Fernand-Sidonie), chef d'escadron, 5e région.
DAYDE (Emmanuel-Henri), lieutenant, 8e région.
GOULARD DE LACAM (Marie-Ferdinand-Roger), lieutenant, 1re région.
MOREL (Clément-Jules-Louis), capitaine, 1re région.
MARZAT (Marcel-Théophile), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
DELAMAIRE (Bertrand-Marcel-Louis), sous-lieutenant, 6e région.
LECADET (Robert-Stanislas-Georges), capitaine, 3e région.
JABOULIN (Laurent-Etienne), lieutenant, 9e région.
MARTINET (Louis-Florent-Gilbert), lieutenant, 10e région.
BERTRAND (Jean-Emile-Marie), lieutenant, 8e région.
BALEDENT (Paul-Robert), chef d'escadron, 1re région.
DEVOYOD (Jean-Jacques-Charles), capitaine, 1re région.
BOTTO (Jean-Maurice-Henri), lieutenant 1re région.
DESCHIETERE (Raymond-Alphonse), capitaine, 1re région.
LECESTRE (Henri-Marie-Charles), lieutenant, 1re région.
DOAZAN (Louis), lieutenant 1re région.
AIRAULT (René-Jacques), lieutenant, 4e région.
GOURDIN (Marcel-Louis-Jules), lieutenant, 1re région.
LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE (Bernard-Marie), lieutenant, 4e région.
LEFEBVRE (Rémy-Georges), capitaine, 1re région.
PASQUIER-VAUVILLIERS (Auguste-Louis-André), lieutenant, 1re région.
MARY (Emile-Etienne-Félix), capitaine, 1re région.
LANCHAIS (Paul), lieutenant, 1re région.
RENAULDON (André-Georges), capitaine, 1re région.
ROBILLARD (Gaston-Marie-Louis), capitaine, 3e région.
CHAMPIN (Robert-Marcel), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
GOUIY-PALLIER (Paul-Joseph), lieutenant, 8e région.
BARD (Albert-Thomas-Joseph), lieutenant, 8e région.
RENARD (Jean-Fernand-Roger), capitaine, 6e région.
REISS (Georges-Gustave-Antoine), lieutenant, 5e région.
BONNET (Gabriel-Georges-Henri), capitaine, 4e région.
ANTHOINE (François), capitaine, 1re région.
HERBILLON (Jacques), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
DARRIGAN (Pierre-Ernest), capitaine, 4e région.
DEVIVAISE (Charles-Marie-Gaston), lieutenant, 9e région.
FASQUELLE (Roger-Lucien), capitaine, 2e région.
HADERER (Gustave-René), lieutenant, 1re région.
GRAVES (Jean), capitaine, 5e région.
JOURDAN (Jean-Louis), capitaine, 2e région.
REBOURSEAU (Jean-Alfred), capitaine, 1re région.
NOEL DU PAYRAT (Pierre-Marie-Jacques), capitaine, 1re région.
NAULIN (Georges-Justin), capitaine, 8e région.
VOISIN (Marcel-Gabriel), capitaine, 1re région.
BUNLET (Marie-Emile-Albert), lieutenant, 1re région.
YVERT (Pierre-Charles-René), capitaine, 2e région.
CROSNIER (Georges-Eugène-Edmée), lieutenant, 1re région.
MORTIER (Armand-Louis-Nunes), capitaine, 1re région.
MISSENARD (Félix-Simon-André), capitaine, 2e région.
JANICOT (Marcel-Pierre-Lucien), capitaine, 1re région.
AMIOT (Pierre), lieutenant, 7e région.
FRUCHART (Jean-Baptiste-Maurice), capitaine, 7e région.
LAVEISSIERE (François-Jules-Léon), capitaine, 7e région.
DELZANGIES (Bernard-Pierre-René), capitaine, 5e région.
PENET DE MONTERNO (Barthélémy-Marie), capitaine, 8e région.
LANGE (Marcel-André), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
PAGES (Paul-Antoine), lieutenant, 1re région.
SILVESTRO (Auguste-Jean-Joseph), lieutenant, 9e région.
ROTHIER (André-Léon-René), chef d'escadron, 7e région.
MATHIEU (Jules-Hyacinthe), lieutenant, 9e région.
POLLET (Jean-Baptiste), sous-lieutenant, 1e région.
PIGOT (Lucien-Maurice), capitaine, 1re région.
GELLY (Hubert-Paul), lieutenant, 1re région.
DURAND (Jean-Marie), lieutenant, 4e région.
LEPELTIER (Antoine-Jean-Baptiste-Marie), lieutenant, 8e région.
LE POITTEVIN DE LA CROIX VAUBOIS (Joseph-Marie-Jules), capitaine, 1re région.
PEIGNEY (Maurice), capitaine, 1re région.
COMTE (Pierre-Léon-Nicolas), lieutenant, 1re région.
LEDUC (Théophile), lieutenant, 2e région.
LAFARIE (Jean-Marie-André), capitaine, 1re région.
ROUILLON (Bernard-Marie-Michel), capitaine, 1re région.
FERLET (Roger-Jean-Henri), lieutenant, 1re région.
FOURTON (Albert-Marcel), capitaine, 6e région.
MONCOMBLE (Jacques-Pierre-Marie), lieutenant, 1re région.

SOUS-OFFICIER

MOREL (Georges-Charles), adjudant, 1re région.

Train.

PORCHERON (Guy-Anatole), lieutenant, 4e région.
SAUVAGE (René-Camille), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
SALEME (René), lieutenant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
COUILLAUD (Adrien-Joseph-Marie), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
NAUDIN (Constant-Ernest), sous-lieutenant, 6e région.
SAUREL (Georges-Benjamin), lieutenant, 5e région.
MANNARINI (Antoine-Jean), sous-lieutenant, 7e région.
TUFFET (André-Henri-Emmanuel), lieutenant, 10e région.
PORTET (Edmond-Clément), capitaine, 10e région.
CHEVRIER (Ernest), lieutenant, 6e région.
GLEYZE (Elie), capitaine, 10e région.
LAFON (Henri-Gustave-Eugène), capitaine, 1re région.
GUITTON (Aristide-Pierre-Marie), capitaine, 3e région.
MONCEL (Paul), capitaine, 8e région.
FOURNIER (Jean-Augustin-Joseph), capitaine, 5e région.

PALAYRET (Jean-Emile-Louis), capitaine, 5e région.
BLOCH (Jules-André), capitaine, 6e région.
BESSEAU (Marc-Marie-Achille), capitaine, 4e région.
BONAMY (Jean-Félix), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
MALLEVAL (Germain), capitaine, 6e région.
BREIL (Zacharie-Séraphin), capitaine, 5e région.
BOUTAN (Pierre-Marie-Ferdinand), capitaine, 1re région.
AUBERTIN (Stéphane-Louis-Laurent), capitaine, 8e région.
FESSELET (Maurice-Louis-Achille), lieutenant, 7e région.
GODARD (André-Julien), capitaine, 1re région.
LEGROS (Louis-Hubert), capitaine, 1re région.
PINAUD (Jean-Louis), chef d'escadron, 4e région.
DAVID (Jacques-André), capitaine, 1re région.
MAGNIER (Jacques-Hubert), capitaine, 1re région.
LETOUR (Robert-Maurice-Olivier), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.
LECLERE (Eugène-Henri-Frédéric), lieutenant, 1re région.
CALON (Michel-André-Félix), capitaine, 5e région.
PRADES (Robert-Philippe), capitaine, 5e région
BOUTIER (Denis-Yves), capitaine, 1re région.
MANIERE (Pierre-René-Jean), capitaine, 4e région.
DELVALLEE (Pierre-Gaston), capitaine, 1re région.
FERRY (Ernest), sous-lieutenant, T. O. Allemagne.
DESSOLY (Hippolyte-Pierre-Gaspard), capitaine, 1re région.
GINON (Maurice-Adolphe-Jacques), capitaine, 1re région.
DUPONT (Paul-Jacques), capitaine, 1re région.
VANSTEENBERGHE (Paul-Charles-Henri), capitaine, 10e région.
CROCHET (Louis-André), capitaine, 6e région.
GASTELOIS (René-Eugène-Marc), capitaine, 1re région.
ROUGIER (Joseph-Marie-Dominique), capitaine, 8e région.
ALLAMAN (Henri-Alexis-Pierre), lieutenant, 9e région.
VERJUS (Albert-Camille), lieutenant, 10e région.
CEYSSAC (Pierre), capitaine, 1re région.
PEUVION (André-Adrien-Joseph), capitaine, 2e région.
EYERE (Jacques-André), lieutenant, 1re région.
GIRARDOT (Lucien-Georges-Marie), lieutenant, 1re région.
CHEVALIER (Emile-Clément), capitaine, 2e région.
JEAN (Fernand-Louis), capitaine, 3e région.
VERNIER (Antoine-Léon), sous-lieutenant, 7e région.
MUNCK (Maurice-Prosper), chef d'escadron, 2e région.
DELARUELLE (André-Auguste), capitaine, 3e région.
MESTRE (Louis-Joseph-Georges), sous-lieutenant, 7e région.
STEMPOWSKI (Richepin-Jean-Loup), chef d'escadron, T. O., Allemagne.
ALZONNE (Roger-Louis), lieutenant, 1re région.
ROUSSEAU (Marceau), lieutenant, 1re région.
DUBOIS (Michel-Léon-Joseph), sous-lieutenant, 2e région.
VUILLEMOT (René-Gabriel-Auguste), lieutenant, T. O., Allemagne.
BONFILS (Adrien-Auguste), sous-lieutenant, 9e région.
ARON (Georges-Henry), capitaine, 10e région.
VIDAL (Robert-Hippolyte), sous-lieutenant, 1re région.
LEPICARD (Jean-Roger), capitaine, 1re région.

SOUS-OFFICIERS

WITTKAMP (Jean), adjudant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
SAUMANDE (Paul), adjudant chef, 4e région.

Transmissions.

a) ARME

STEEG (Jules-Théodore), chef de bataillon, 1re région.
DATIN (Léon-Henri), capitaine, 1re région.
VIVIEN (René-Armand), sous-lieutenant, 1re région.
BECKER (Jean), capitaine, 1re région.
GAUVIN (Henri-François-Marie), capitaine, 1re région.
TIGEOT (Pierre-Yves-Marie), capitaine, 3e région.
RIMASSON (Anatole-François-Léon), capitaine, 1re région.
DEMOGUE (René-Camille), 1re région.
CHATENAY (Francis-Etienne-Eugène), chef de bataillon, 3e région.
BARBOTEU (François-Michel-Joseph), capitaine, 5e région.
SEIVE (René-Albert), capitaine, troupes d'occupation, Autriche.
GARZYNSKI (Jean-Claude-Etienne), capitaine, 1re région.
AVELINE (Lucien-René), chef de bataillon, 6e région.
MICHOULIER (Paul-André), capitaine, 7e région.
CLEMENT (Charles-Louis-Georges), capitaine, 1re région.
AUBANEL (Emile), capitaine, 1re région.
MACAILLOZ (Auguste-Marie-Emile), capitaine, 1re région.
ROMAIN (Paul-Jean-Henri), capitaine, 9e région.
BEAUFILS (Pierre-Henri), capitaine, 1re région.
PENARD (Roger-Antonin-Pascal), capitaine, 1re région.
LAON (Jean-Frédéric-Louis), capitaine, 4e région.
ARMAINGAUD (Robert), capitaine, 4e région.
REVERDY (Louis-Georges-Henri), capitaine, 1re région.
TAMBOISE (André-Alcide-Benjamin), capitaine, 1re région.
LEVEEL (Raymond-Georges), capitaine, 1re région.
GERVES (Jean-Baptiste-Paul), capitaine, 4e région.
LABBE (Georges-Léon), capitaine, 6e région.
BOURGOIN (Henri-Joseph), capitaine, 8e région.
PETIT (Charles-Joseph), capitaine, 1re région.
LEPOT (Georges-Jean-Armand), capitaine, 1re région.
MARTIN (Roger-Jean), capitaine, 4e région.
GRUVEL (Joseph-Léon-René), capitaine, 1re région.
LOUIS-HIRSCH (André-Jean-Henri), lieutenant, 1re région.
POULAIN (René-Edouard), sous-lieutenant, 4e région.
JULIA (Roger-Antoine), capitaine, 1re région.
GOTHIE (Louis-Frédéric-André-Pierre), chef de bataillon, 8e région.
DOAT (Henri-Marie-Etienne), chef de bataillon, 1re région.
POMEY (Jacques-Jules), chef de bataillon, 1re région.
DESCAZEAUX (Jacques), sous-lieutenant, 5e région.
VERINE (Félix-Antoine), chef de bataillon, 10e région.
MELOUX (André-Alphonse), lieutenant, 9e région.
TREMISOT (Marcel), capitaine, 1re région.
LIGIER (Paul-Gabriel), lieutenant, 1re région.

b) CADRE DES ADJOINTS

MAUDRY (Albert-Léon), sous-lieutenant, 1re région.
FERRY (Maurice-Paul-Gustave), capitaine, 4e région.
LESPOUX (Jean), sous-lieutenant, 4e région.

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS

GRENU (Léon-Joseph), capitaine, 2e région.
GABAUD (Jean-Louis-Marcel), sous-lieutenant, commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.
POINCELET (Albert-Maurice-Louis), capitaine, 6e région.
BOURDON (Ludovic-Louis), commandant, 4e région.
MARCOUX (Abel-Gabriel), sous-lieutenant, 1re région.
VILLAUME (Robert-Louis), capitaine, 1re région.
SIREY (Cyprien), capitaine, 4e région.
VIRTEL (Jean), capitaine, 1re région.
DERAEVE (Georges-Dominique), capitaine, 1re région.
MONTPIERRE (Camille-Maurice), lieutenant, 1re région.
TURBIER (Raymond), lieutenant, 9e région.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

BOILLEE (Eugène-Hervé), lieutenant, 10e région.
CHESNEAU (Maurice-Augustin-Adolphe), capitaine, 10e région.
PRADIER (Pierre), lieutenant, 4e région.
MATHIEU (Jean-François), capitaine, 4e région.

Corps des interprètes militaires.

MARCANO (Antoine), capitaine, 1re région.
ANDRE (Hubert), capitaine, 1re région.
GSPANN (Laurent-Lucien), capitaine, 1re région.
BONNARD (Roger-Jean), capitaine, 1re région.
BOURSEILLER (Marcel-Edouard), commandant, commandement supérieur des troupes du Maroc.
SARLANDE (Jean-Paul-Georges), sous-lieutenant, 4e région.
BONAMY (Paul-Cécilien), lieutenant, 2e région.
VALLIER (Auguste-Maxime), capitaine, 8e région.
PINARD (Paul-Joseph), capitaine, 6e région.
METZLE (Jean-Emile), lieutenant, 1re région.
MAUSHART (François), commandant, T. O., Allemagne.
PASCALIE (Jacques), lieutenant, 1re région.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

WIRTENSONN (Louis-Eugène), commandant, commandement supérieur des troupes de Tunisie.
GANANCIA (Jules-Jacob), capitaine, 1re région.
JOSSERAND (Roger-Félicien), commandant, 10e région.
DUMONT-DESGOFFE (Edouard-Jean), capitaine, 10e région.
LAFFONT (André-Roland), capitaine, commandement supérieur des troupes du Maroc.

Recrutement et statistique.

(Section hors cadres.)

TROUILLARD (Charles-Edmond), lieutenant, 3e région.

SOUS-OFFICIER

CORTICCHIATO (Marc-Antoine), adjudant-chef, 9e région.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

DESCHANELS (Jean-Louis-Marie-Joseph), intendant militaire de 2e classe, 8e région.
DUPRAT (Jacques-Philippe-Jean-François), intendant militaire de 2e classe, 9e région.
RONDEAU (Marcel-Alexandre-Eugène), intendant militaire adjoint, 6e région.
BAILLE (Jean-Marie-Louis-Antoine), intendant militaire adjoint, 1re région.
DEPETIT (Marie-André-Emile), intendant militaire de 2e classe, 10e région.
BOUFFET (Jean-Léon-Paul), intendant militaire adjoint, 1re région.
MEIGNIE (Maurice-Honoré-Robert), intendant militaire adjoint, 2e région.
GAUDARD (Georges), attaché de 1re classe à l'intendance T. O., Allemagne.
DUCROCQ (Robert), intendant militaire adjoint, 2e région.
DELRIEU (Marcel-Jean-Gabriel), intendant militaire adjoint, 10e région.
PINATEL (Henri-Michel-Marie-Joseph), intendant militaire adjoint, 5e région.
LEVYLIER (Jacques-Léon), attaché de 2e classe à l'intendance, 1re région.
BIZET (Fernand-Louis), intendant militaire, 1re région.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

GALOU (Gabriel), lieutenant d'administration, 7e région.
DE SAINT-ORENS (Henri-Marie), sous-lieutenant d'administration, Maroc.
CLICHE (Marcel-Octave-Isidore), lieutenant d'administration, 2e région.
HUSSON (Germain-Eugène), lieutenant d'administration, 6e région.
TISSIER (François-Edouard), lieutenant d'administration, 1re région.
BARRABES (Jean-Marie), lieutenant d'administration, 5e région.
FREYSZ (Emile-Charles), lieutenant d'administration, 6e région.
VAYSSE (Edouard-Emile-Pierre-Louis), lieutenant d'administration, 2e région.
QUELENNEC (Pierre-Ernest-Louis), lieutenant d'administration, 3e région.
TRIQUET (Elie-François), sous-lieutenant d'administration, 1re région.
MAXES (Roger-Arthur), lieutenant d'administration, 4e région.
MOREAU (Emile-André), capitaine d'admnistration, 6e région.
BACHELIER (Maxumin), lieutenant d'administration, 1re région.
CHAPUIS (Jules-Paul), capitaine d'administration, 2e région.
PROFICHET (René-Victor-Henri), capitaine d'administration, 6e région.
AUVERNY (Marie-Fernand-Jacques), lieutenant d'administration, 2e région.
VUILLIARD (Lucien-Edouard), lieutenant d'administration, 9e région.
PICARD (Auguste-Ulysse), lieutenant d'administration, 6e région.
CURUTCHET (François-Guillaume), commandant d'administration, 4e région.
DUPAIN (André), lieutenant d'administration, 7e région.
DOUSSIN (Clément-Henri), lieutenant d'administration, 4e région.
ARTAUD (Jean), capitaine d'administration, 9e région.
CROUZET (Louis-Justin), sous-lieutenant d'administration, 1re région.
BERLIOUX (Pierre-Clovis-Honoré), sous-lieutenant d'administration, Maroc.
CHERET (Pierre), capitaine d'administration, 1re région.
COUNILLON (François-Marcel), lieutenant d'administration, 7e région.
BAYARD (Camille-Paul), capitaine d'administration, 1re région.
CHESNEL (André-Lucien-Henri), sous-lieutenant d'administration, 1re région.
NAUD (Georges-Gustave), sous-lieutenant d'administration, 9e région.
CHEMIN (Henri-Félix), sous-lieutenant d'administration, 4e région.
EVENO (Ferdinand-Ludovic-Léopold), sous-lieutenant d'administration, 1re région.
EECHAUT (Albert-Charles), sous-lieutenant d'administration, 1re région.
SIRE (Raphaël), lieutenant d'administration, 5e région.
PATAY (Victor-Henry), capitaine d'administration, 8e région.
BAJET (Emile-Achille-Jules), capitaine d'administration, 4e région.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

MAIRE (André-Alfred), commandant, 10e région.
GRUMBACH (Marc), capitaine, 1re région.
BONNET (Robert-Jacques-Henri), capitaine, 6e région.
SIFFLET DE BERVILLE (Laul-Léon), lieutenant, 1re région.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

DUIGOU (Henri-Marie), lieutenant, 6e région.
BOUCHARD (Charles-Marie-Joseph), lieutenant, 1re région.
DUPLAIX (Maurice), capitaine, 1re région.
ARNOU (Francis-Joseph), lieutenant, 4e région.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

DEMONTE (Joseph-Pierre), sous-lieutenant, 5e région.
BLANCHET (Pierre-Roger), lieutenant, 1re région.
GALANO (Jean-Alphonse), lieutenant, 10e région.
MILAT (Paul-Louis), lieutenant, Tunisie.
ETIENNE (Maurice), capitaine, 8e région.
CABOT (Michel), capitaine, 5e région.
BOUSQUET (Edmond-Ambroise), capitaine, 1re région.
BROECKIE (Léon-Ferdinand), commandant, 10e région.
SEVAULT (Alfred-Léon), lieutenant, 5e région.
PRELAT (Henri-Marcel), capitaine, 2e région.
TRICARD (Jean), capitaine, 1re région.
DELOT (Gustave-Sylvain), capitaine, 9e région.
CHARON (Jean-Alexis-Marcel), capitaine, 2e région.
CALBA (René-André-Maurice), capitaine, 4e région.
PURIMON (Yves-Alfred-Gervais), capitaine, 3e région.
DANGLES (Jean-Elie), capitaine, Maroc.
SICRE (Maurice-Pierre), capitaine, 10e région.
MAGNIN (Marcel-Hubert-Paul), lieutenant, Maroc.
JAILLARD (Henri-Marie-Camille), capitaine, 8e région.
PONS (Eugène-Louis), lieutenant, 8e région.
SOUCHE (Elie-Etienne-Célestin), lieutenant, 1re région.
BONTE (Jacques-Raymond), capitaine, 1re région.
ANDRAUD (Didier-Pierre-Paul), capitaine, 1re région.
ORSAT (André-Victor-Eugène), lieutenant, Maroc.
LE COUR GRANDMAISON (Jacques-Antoine), capitaine, 1re région.
BRUNAUD (Maurice-Marcel-Victor), sous-lieutenant, 9e région.
DOYEN (Jean), capitaine, 1re région.
RAMITIO (Valentin-Auguste-Gabriel), commandant, Maroc.
BERTRAND (Emile-Joseph), capitaine, 9e région.
PIAUX (Léon-Victor), capitaine, 1re région.
MOLLAND (Gaston-Honoré), sous-lieutenant, 9e région.
MOSSALGUE (Louis-André), capitaine, 8e région.
CONTE DEVOLX (Paul-Marie), commandant, 2e région.
LE ROUX (François-Joseph), lieutenant, 3e région.
VERNET (Louis-Marcel), capitaine, 1re région.

Génie.

SEVIN (Yves-Emile), sous-lieutenant, 4e région.
DUPERRON (Georges-Lucien-Henri), sous-lieutenant, 2e région.
SNYTSERS (Michel-Léon-Joseph), capitaine, 1re région.
ADJADJ (Judas-Abraham), capitaine, 1re région.
CHATAIGNEAU (Louis-Gaston-Alfred), capitaine, 4e région.
MARCELIN (Georges-Edouard), capitaine, 1re région.
TABUTEAU (Jacques-Marie-Joseph), capitaine, 3e région.
PAGNOUX (André-Louis-Guillaume), lieutenant, Maroc.
LOBBRECHT (Victor-Pierre), lieutenant, 2e région.
MEILLASSOUX (Albert-Louis-Edmond), capitaine, 2e région.
REINERT (Maurice-Louis), capitaine, 1re région.
GAUTHIER (Pierre-Maxime), chef de bataillon, 6e région.
GANDRILLE (Gaston-François), capitaine, 1re région.
TESSON (Gustave-Joseph-Jean), lieutenant, 3e région.
FINET (Alfred-Jules-Augustin), capitaine, 1re région.
BOUSQUET (Marcelin-Robert), sous-lieutenant, Tunisie.
LALLEMAND (Paul-Roger), capitaine, 6e région.
DASSIGNY (Pierre-Armand-Raoul), capitaine, 2e région.
BOTTINI (Léopold-Gabriel), lieutenant, Alger.
DE LAUTREC (Raymond-François), capitaine, 4e région.
HEVIN (Pierre-Léon), capitaine, 1re région.
RIPOLL (Louis), lieutenant, Oran.
BOIS (Charles), capitaine, 8e région.
ROQUES (Jacques-Jules), capitaine, 5e région.
TALMA (Raymond-François), capitaine, 1re région.
EVAIN (Auguste-Emile-Marie), capitaine, 1re région.
RODRIGUEZ (Bénédict-Barthélémy), capitaine, 5e région.
SCHNEIDER (Pierre-Georges), capitaine, 6e région.
MAITRE-DEVALLON (Henri-Ernest), capitaine, 1re région.
BARTHEZ (Georges-Jean-Léon), capitaine, 9e région.
VALETTE (Pierre-Charles), chef de bataillon, Alger.
GENEVREY (Frédéric), capitaine, 8e région.
GIRARD (Fernand-Georges-Noël), capitaine, Oran.
MARQUEZY (Jacques-Pierre), capitaine, 1re région.
VERNIER (Maurice-Jules), capitaine, 6e région.
TRANCHART (Marcel-Louis), chef de bataillon, 6e région.
BLANDIN (François), capitaine, 8e région.
BOSNE (Jules-Maurice), capitaine, 1re région.
PHILIPPE (Marcel-Maurice), capitaine, 6e région.
POUPARD (Eugène), lieutenant, Afrique occidentale française.
POUPON (Marcel-Joseph), capitaine, 6e région.
BARGILLIAT (Alain-Adolphe), capitaine, 1re région.
TASSOU (Marcel-Louis), capitaine, 1re région.

DESTANG (Jean-Félix-Joseph), capitaine, 1re région.
PANCHET (Pierre-Henri), capitaine, 1re région.
PLANCHON (Gaston-Louis), capitaine, Tunis.
BARBIER (Maurice-Ernest), capitaine, 3e région.
FISCHER (Jacques-Marie-Maxime), capitaine, 1re région.
CASTERA (Emile-Louis), capitaine, 1re région.
HEBRARD (Jules-Léon), capitaine, 9e région.
COLLARD (Maurice), capitaine, 1re région.
SOURNAC (Gustave), capitaine, 1re région.
GUY (Jean-Paul), capitaine, 1re région.
BALQUET (Maurice-René-Joseph), chef de bataillon, 3e région.
NATTERO (Joseph-Barthélémy), sous-lieutenant, 9e région.
BUIRE (Léonce-Valentin), capitaine, 2e région.
RESSOUCHES (Louis-Victor), capitaine, 7e région.
LE MARCHAND (Edouard-Marie-Joseph), lieutenant, 3e région.
MOREAU (Gustave-Louis-Joseph), capitaine, 3e région.
HUG (Fernand-Adolphe), capitaine, 5e région.
BRU (Henri), lieutenant, Constantine.
CARRERE (Gaston-François), chef de bataillon, Alger.
STABLE (Lucien), capitaine, 9e région.
PERRET (Georges-Maurice-Jean), capitaine, 1re région.
COLLIAT (Joseph-Emile), lieutenant, 8e région.
BOIDOT (Pierre-Etienne), capitaine, 1re région.
CARAYON (René-Pierre-Laurent), chef de bataillon, T. O., Allemagne.
PASSEBOSC (Jean-Aimé), capitaine, 5e région.
MARCHAL (Roger-Eugène), capitaine, 6e région.
DURAND (Marie-Pierre-Jorasime), sous-lieutenant, 1re région.
FOUILLOUX (Pierre-Marie-Antoine), capitaine, 1re région.
GALLERNEAU (Prosper-Antoine-Germain), capitaine, 6e région.
FOUCAULT (Marcel-Marie-Henri), chef de bataillon, 2e région.
TRESSE (Ariste-Auguste), sous-lieutenant, 1re région
CLAVIER (Henri-Jean), chef de bataillon, 1re région.
MINET (Roger), chef de bataillon, 2e région.
BAQUIE (Jean), chef de bataillon, 1re région.
DOUDON (Roger-Louis-Joseph), lieutenant, 9e région.
MAZE (Bernard-Joseph), capitaine, 3e région.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

THOURAUD DE LAVIGNERE (François-Xavier-Pierre), ingénieur militaire de 2e classe.
ROUX (Albert-Ferdinand-Eugène), ingénieur militaire de 1re classe.
OMNES (Jean-François-Marie), ingénieur militaire de 1re classe.
BOURGUIGNON (Siméon-Victor-Jean), ingénieur militaire principal.
LE MAGOAROU (Alphonse-Gabriel), ingénieur militaire de 2e classe.
LAGRANGE (Raymond-Joseph-Léon), ingénieur militaire principal.
SAINTE-MARIE (Georges-Marie-Pierre), ingénieur militaire de 2e classe.
BRISSARD (Louis-Pierre), ingénieur militaire de 2e classe.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

LANGLAIS (Paul), ingénieur de 2e classe de travaux d'armement.
PIERRU (Auguste-Louis-Sébastien), ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.
FOSSIER (Marcel), ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.
PIED (Joseph), ingénieur de 2e classe de travaux d'armement.
HUBER (Maurice-Alfred), ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.
BEAUGRAND (Jean-Désiré), ingénieur de 3e classe de travaux d'armement.
VALDEIRON (Gustave-Joseph-Ernest), ingénieur de 1re classe de travaux d'armement.
SCHMITT (Jean), ingénieur de 3e classe de travaux d'armement.

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

SABATERIE (Jean-Marius), adjoint administratif de 1re classe.
DESABRES (Victor), adjoint administratif de 1re classe.
LIGNER (René-Georges), adjoint administratif de 1re classe.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

COLIN (Paul-Félix), sous-lieutenant, 2e région.
CONSTANTIN (Paul), sous-lieutenant, 1re région.
BRAUD (Gabriel-André-Tiburce), sous-lieutenant, Maroc.
GOIMBAULT (Georges-Honoré), sous-lieutenant, 8e région.
LAPABE (Marcel), lieutenant, 4e région.
CASANOVA (Jean-Joseph), sous-lieutenant, 9e région.
FREIDEL (Edmond-Charles-Edouard-Gabriel), sous-lieutenant, 9e région.
KERNIVINEN (Albert-Louis-Marie), sous-lieutenant, 3e région.
MASSE (Joseph-Auguste-Eugène), sous-lieutenant, 3e région.
RINALDI (Jean-François-Benoît-Félix), sous-lieutenant, 9e région.
BECHADE DE FONROCHE (Auguste-René), capitaine, 4e région.
QUEUSSIER (Lucien-Fernand), lieutenant, Afrique équatoriale française, Cameroun.
ETIENNE (Fernand-Marcel-Charles), capitaine, Afrique équatoriale française, Cameroun.
OLIVIERI (Jean-Brancase), sous-lieutenant, 9e région.
MARTIN (Léon-Henri-Marie), lieutenant, Afrique occidentale française.
FOURNEAUX (Robert), lieutenant, 1re région.
RIOULT DE NEUVILLE (Camille-Emmanuel-Marie-Joseph), capitaine, direction des troupes coloniales.
ANSELMA (Alfred-Elie-Marius), lieutenant, 9e région.
ARTUS (Léon-Pierre), capitaine, 1re région.
MESTRES (Jean-Dominique-Henri), sous-lieutenant, 5e région.
CHABRIER (Charles-Marie-Jocelyn), capitaine, 9e région.
DARCHE (Raphaël), lieutenant, 7e région.
VERBIE (André-Louis-Paul), capitaine, Afrique occidentale française
VANDRE (Auguste-Antoine-René), capitaine, 9e région.
MALRAISON (Roger-Jean), capitaine, Afrique équatoriale française, Cameroun.
GRAS (Georges-Alphonse-Marie), sous-lieutenant, 9e région.
VILAIN (Henri-Auguste-Marie), capitaine, 1re région.
PENANHOAT (Brieux-Marcel), capitaine, Afrique équatoriale française, Cameroun.
PAYRE (Georges), capitaine, 8e région.
BORDESSOULES (Jean-Gabriel), capitaine, 4e région.
LEROY (André-Jules-Albert), capitaine, 1re région.
BRANDE (Jean-Lucien), capitaine, 5e région.
BALLIMAN (Jacques-Louis-Maurice), lieutenant, Afrique occidentale française.
OLIVIER (Marcel-Jacques-Pierre), chef de bataillon, Tunisie.
LEROY (Roger-Eugène), sous-lieutenant, Afrique équatoriale française, Cameroun.
PERNOT (Hervé-Olivier-Auguste), capitaine, 9e région.
THELLIEZ (Fernand), lieutenant, 1re région.
OULES (Jacques-Georges), sous-lieutenant, 9e région.
LANCONNEUR (Alexandre), sous-lieutenant, 3e région.
DEISS (Marcel), lieutenant, 6e région.
SOMMIER (Francis-Joseph-Marie), lieutenant, 3e région.
DELHAYE (Aimé-Joseph), sous-lieutenant, 1re région.
DELAPLANCHE (Jacques-Marie), lieutenant, 1re région.
PO (Etienne), capitaine, Corse.
BOCQ dit PETIT (Paul-Emile), capitaine, 3e région.
VERJUS (Georges), capitaine, 6e région.
MAUFRAS DU CHATELLIER (René-Armand-Antoine), capitaine, 3e région.
GEGOUE (Jean-Vital), capitaine, 5e région.
ASTRUC (Jules-Honoré-Raymond), lieutenant, 9e région.
LANSELLE (Georges-Frédéric), lieutenant, 9e région.
MARCILLE (René-Marie-Joseph), chef de bataillon, 3e région.
VALLY (Charles), capitaine, recrutement de Saigon.
SOURBIEU (Jean-Louis), sous-lieutenant, Afrique équatoriale française.
VAR (René-Albert-Jean-Vincent), capitaine, 4e région.
CORMIER (Ferdinand-Charles), lieutenant, direction des troupes coloniales.
TYLKOVSKI (Casimir), sous-lieutenant, Maroc.
LEVIGNE (Kléber-Roland-Eugène), sous-lieutenant, 9e région.
PLACE (Louis-François-Jacques), lieutenant, 5e région.
BUCKENDUBIER (Michel-Gustave), lieutenant, 1re région.
LEPRETTE (Pierre), sous-lieutenant, Madagascar.
BIJON (André-Marie-Théodore), lieutenant, direction des troupes coloniales.
BENAZET (Jean), lieutenant, 5e région.
COLIN (Adrien-Camille), lieutenant, Afrique équatoriale française.
BERNARD (Léopold-Alfred), sous-lieutenant, 7e région.
MARCHESSON (Georges-René-Jean), lieutenant, recrutement de Saigon.
JACQUELIN (Albert-Europe-Jacques), sous-lieutenant, recrutement de Saigon.
GENTET (Paul-Adolphe), capitaine, Tamatave.
PAYET (Réel-René), capitaine, subdivision militaire de la Réunion.
DUBUC (Albert-Mary), lieutenant, 2e région.
RAFFIN (Jean-Louis-Pierre), capitaine, 1re région.
BARBEDETTE (André), capitaine, 1re région.
ROUSSEL (Georges), sous-lieutenant, 1re région.
TARDIEU (Joseph-Jean-Marie), capitaine, 9e région.
RAOUL (François-Henri), capitaine, 3e région.
AUDIGE (François), capitaine.

SOUS-OFFICIERS

BONAY (Jacques-Joseph-Raymond), adjudant-chef, 5e région.
HERY (Pierre-Laurent), adjudant-chef, 3e région.
SERRA (Barthélémy-Félix), adjudant-chef, 9e région.

Artillerie coloniale.

ROY (Georges-Alphonse), capitaine, 8e région.
BARRAU (Ernest-Joseph-Adolphe), capitaine, troupes du Pacifique.
COLLIN (Pierre-Ansbert-Charles), capitaine, 1re région.
LE FAOU (Yves-Corentin), sous-lieutenant, 3e région.
PUJOL (Jean-Paul-Henri), capitaine, recrutement de Saigon.

NANEIX (Léonard-Antoine-Louis), capitaine, 8e région.
OLIVIER (Henri-Louis-Alphonse), capitaine, 1re région.
BELAN (Yves-Joseph-Marie), chef d'escadron, Afrique équatoriale française, Cameroun.
RICHARD DE LATOUR (Louis-Marie-Anne), capitaine, 4e région.
SERVIERES (Louis-André), capitaine, Afrique équatoriale française, Cameroun.
DEROUX (Albert-François), lieutenant, 9e région.
PAYET (Louis-Roger), chef d'escadron, subdivision militaire de la Réunion.
LE NOTRE (François), capitaine, 3e région.
GOUSSE CHOLET (Casimir-Jean-André), capitaine, Afrique occidentale française.
SERAINE (Raymond-Louis-Joseph), capitaine, 1re région.
HATTON (Henri-Louis), capitaine, 1re région.
BERNARD (Jean-Emile-Marie), lieutenant, 1re région.
DARTEVELLE (André-Maurice), sous-lieutenant, 1re région.
GOUHAN (Robert-Marie-Joseph), capitaine, recrutement de Saigon.
DIZIER (Lucien-Victor), capitaine, 8e région.
MARTINOT (René-Jules-Léon), lieutenant, 6e région.
MARQUIS (Charles-Pierre-Victor), capitaine, 7e région.
BUNAS (Yves-Jacques-Charles), capitaine, Afrique occidentale française.
DUBOIS (Emile-Louis-Armand), chef d'escadron, 10e région.
DUCOS (Maurice-Jean), sous-lieutenant, 10e région.
RAVET (Jacques-Emile), chef d'escadron, subdivision militaire de Tananarive.
MARCHANDISE (Fernand-Henri), lieutenant, 1re région.
MAGNANT (Dominique-Louis), capitaine, T. O. Allemagne.
BLUM (Jean-Paul), sous-lieutenant, 6e région.
FIXEMER (Eugène-Michel-Pierre), capitaine, 1re région.
MARTIN (Emile-Jean-Paul-Marius), capitaine, 5e région.
BEGOC (Joseph-Eugène-Georges), capitaine, recrutement de Saïgon.
SARHA (Pierre-Baptiste), lieutenant, 5e région.
LE THOMAS (Georges-Joseph), capitaine, subdivision militaire de Tananarive.
GIRARD (Marcel), lieutenant, recrutement de Saïgon.
HUMBERT (Paul-Dominique), lieutenant, Afrique occidentale française.
MICANEL (Edgar-Jules-Eugène), chef d'escadron, 8e région.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

GRIMES (Charles-Emilien), médecin commandant, Madagascar.
MUFFAT (René-Marie-Paul), médecin capitaine, 4e région.
DOROLLE (Pierre-Marie), médecin capitaine, Extrême-Orient.
BRUNATI (Jean-François-Michel), médecin commandant, 9e région.
ROUGIER (Jean), médecin capitaine, Afrique occidentale française.

PHARMACIEN

BERRARD (Emile-Georges), pharmacien commandant, Madagascar.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

GOURIOU (René), capitaine, Afrique occidentale française.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

BECQUART (Marceau-Auguste), sous-lieutenant, 2e région.
DU CLUZEL DE REMAURIN (Charles-Joseph), capitaine, 1re région.

2e RAYES DES CADRES AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 POUR 100 RESULTANT DE BLESSURES DE GUERRE

Infanterie.

MILLET (Maurice-Emile-Eugène-François), capitaine.
HEINIS (Georges-Edmond), lieutenant.
AGNEL (Daniel-Marius), lieutenant.
ESTEVE (Louis-Maurice), lieutenant.
JOUVET (Antoine-Ernest), lieutenant.
BATAILLE (Edouard-Michel), lieutenant.
PIERRE (Raymond-Emile), lieutenant.
FONTANILLES (Jean-Emile), lieutenant.
PONS (Laurent-Lucien), capitaine.
GUYOT (Albert-Louis-Ernest), sous-lieutenant.
ROUFFY (Jean-Jacques), lieutenant.
PETIT (Henri-Emile-Léon), lieutenant.
CHERASSE (Roger), lieutenant.
TEINDAS (Louis), lieutenant.
FABRE (Charles), lieutenant.

SOUS-OFFICIERS

FOULFOIN (Joseph), sergent.
SEGUE (Antoine), adjudant.
PEPION (Louis-Marie), sergent.

Arme blindée et cavalerie.

DELATTRE (Robert-Georges-Armand-Charles-Gustave), lieutenant.
ASTIE (Maurice-Alfred), lieutenant.
LE BOHEC (Joseph-Jean-Marie), lieutenant.
CAZE (Paul-Jean-André), lieutenant.
CAVAILLE (Maurice-Pierre-Louis), lieutenant.

SOUS-OFFICIER

CAYE (Edmond), aspirant.

Artillerie.

BALDENSPERGER (Auguste), lieutenant.
BERTRAND (Joseph), lieutenant.
RAFFALI (Jean-Baptiste), lieutenant.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

BOSSA (Antoine), lieutenant
PAYEN DE LA GARANDERIE (Paul-Henry-Marie), capitaine.
SCHNEIDER (Michel-Clément-Raymond), lieutenant

3e RAYES DES CADRES

Infanterie.

LE MONIES DE SAGAZAN (Alain-Jean-Baptiste-Ernest-Marie), chef de bataillon.
JACQUET (Joseph-Jules), capitaine.
POURIN (Georges-Auguste-Jean), lieutenant.
PROUHET (Jean-Alexandre), capitaine.
PERRET (Lucien-Emile-François), lieutenant.
DERRYX dit DERKS (Alfred-Hubert), lieutenant.
GAUJOUX (Marcel-Marius-Auguste), lieutenant.
COLAS (Henri-Léon), capitaine.
SOUCHET (André-Charles-Louis), chef de bataillon.
MORTINI (Jean-Pierre), lieutenant.
GUERANGER (Gaston-Maurice-Joseph), capitaine.
PICARD (Edgard-André-Charles), capitaine.
MANHES (Louis-Joseph-Marie), capitaine.
LIAGRE (Jules-Louis-Joseph), sous-lieutenant.
FONTANEY (Léon-Victor), lieutenant.
PORTAILLER (Hugues), sous-lieutenant.
GUIMINEL (Elie-Pierre), lieutenant.
ROHR (Eugène), lieutenant.
PLOMMET (Henri-Marie-François), lieutenant.
ESPAGNO (Joseph-Damien), lieutenant.
ROSIER (Henri-Emile), sous-lieutenant.
VIGNE (Henri), lieutenant.
HUSSON (Auguste-Louis-Raymond), lieutenant.
VERDOT (Jean-Fortuné-Auguste), lieutenant.
BARRAUX (René-Auguste-Henri), lieutenant.
ROY (Paul-Antoine-François), lieutenant.
COGNET (Georges-François-Jean), lieutenant.
BASTIDE (Louis-Gustave), sous-lieutenant.
MANIN (Paul-Gilbert), capitaine.
DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles-Marie-Michel), lieutenant.
ELLOY (Henri-Pierre-Léon), lieutenant.
LE LOHER (Emmanuel-Auguste), lieutenant.
HEYNARD (Jean-Arthur-André), lieutenant.
DUPREZ (Raymond-Antonio-Palmyre), lieutenant.
BLANCHET (Guy-Louis), lieutenant.
FLORIOT (Fernand-Alphonse), sous-lieutenant.
BLET (Robert-Maurice-Simon), lieutenant.
HURTH (Joseph), lieutenant.
DESRUES (Léon-Edmond), lieutenant.
RODIER (Joseph-Léon-François), lieutenant.
SEIGNOBOSC (Hervé-Henry-Raymond-Jean), sous-lieutenant.
FORGET (Aimé-Adolphe), lieutenant.
DURAND (Albert-Jacques), lieutenant.
BEAUVAIS (Jean-Louis), lieutenant.
LASNERET (Jacques-Louis), lieutenant.
NEVEU (Maurice-Georges), lieutenant.
CHRISTAL (Henri-Ernest), lieutenant.
FOISSAC (Ferdinand-Gaston-Jean), lieutenant.
SEPTIER (Charles-Louis-Gustave), lieutenant.
MEGEVAND (Charles), lieutenant.
TISSERAND (Emile-Octave).
BERNOUX (Charles-Marie-Hubert), lieutenant.
PETIT (Jean-Yves-Henri), lieutenant.
MAUDUIT (Gaston-Eugène-Louis), lieutenant.
GEORGES (Pierre-Marcel-Marie), lieutenant.
LECŒUR (Marcel-Alphonse-Théodore), sous-lieutenant.
LEFEBVRE (Jules-Georges-Alphonse-Joseph), lieutenant.
PRINTEMS (René-Henri), lieutenant.
BOISARD (Henri-Auguste), lieutenant.
ABDELOUAHED SADEK, lieutenant.
MARTIN (Marc-Fernand), lieutenant.
LECERF (André), capitaine.
DE LATTRE (Gaston-Adolphe), lieutenant.
VERDIER (Léon-François-Jacques), lieutenant.
SONOT (Désiré-Edouard-Marie), lieutenant.
SEMBLA (Léonard-Claude-Justin), lieutenant.
THEVENIN (Edmond-Claude), lieutenant.
SEIGNEUR (Alfred-Marius), lieutenant.
GARNIER (Roger), lieutenant.
BLAYE (Emile-Marius), lieutenant.
DONOT (Prosper-Eugène-Maurice), lieutenant.
LENORMAND (Louis-Emile), capitaine.
BUSTANY (Charles), lieutenant.
ORANNE (Charles-Paul), lieutenant.
PASQUIER (Robert-Georges-Pierre), lieutenant.
CALVEZ (Jean-Louis), lieutenant.
AUDEBET (Joseph-Louis), lieutenant.
PATRAULT (René), lieutenant.
BREZ (Joseph), capitaine.
BELVAL (Hubert), lieutenant.
FISCHER (Marie-Sébastien-Louis-Fernand), capitaine.
SUQUE (Léon-Pierre-Joseph), lieutenant.
VILLEROUX (Jean-Joseph-Alexandre), lieutenant.
GUILAINE (Charles-Louis), lieutenant.
SANSON (Alexandre), capitaine.
ANZEMBERGER (Louis-Ignace), sous-lieutenant.
LESENECHAL (Isidore-François), sous-lieutenant.
PAVAGEAU (Léon-François-Xavier), lieutenant.
VILLETTE (Jules-Henri-Toussaint), lieutenant.
BAZOT (René-Louis), lieutenant.
GILLOT (Lucien-Paul-Edmond), sous-lieutenant.
SALCH (Charles-Albert), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

CHARRON (Paul-Armand-Gustave), capitaine.
PAVRET DE LA ROCHEFORDIERE (Xavier-Marie-Joseph), capitaine.
BLAZY (Henri-Michel-Constant), lieutenant.
ROSOOR (Paul-Louis-Edmond), lieutenant.
BLANCHARD (Francis-Victor), capitaine.
ALZINA (Gabriel), sous-lieutenant.
DE WILLECOT DE RINCQUESEN (André-Marie-Arnold), chef d'escadrons.
DURIEU DU SOUZY (Pierre-Antoine-Marc-Albert), lieutenant.
BERNARD (Roger-Edmond), lieutenant.
AUBANEL (Jean-Auguste-Marie-Georges), lieutenant.
MIZOUIE (Marie-Joseph), lieutenant.
BLANC (Antoine-Marie-Jean-Bernard), sous-lieutenant.
PICQ (Robert-Henri), lieutenant.
BUDAN DE RUSSE (Jacquelin-Marie-Julien), lieutenant.

Artillerie.

KUENEMANN (Marcel), chef d'escadron.
NEUBURGER (Albert-Gustave), chef d'escadron.
ROBERT (Marcel-Victor-Elie), chef d'escadron.
DUMOULY (Henri-Louis), capitaine.
CAMY (Albert-Germain), capitaine.
PATIN (Joseph), chef d'escadron.
BRILLE (Frédéric-Justin-Louis-Jean), chef d'escadron.
LEGRAND (Cyrille - Georges - Valentin-Marc), lieutenant.
DE PONTEVES D'AMIRAT (Marie-Joseph-Jean-Ernest), capitaine.
MERRY (Gaston), capitaine.
DESTOMBE (Jean-Joseph-Victor), capitaine.
GANIER (Joseph-Albert), capitaine.
RICAUD (Joseph-François), lieutenant.
FREREJEAN (Jean-Marie-André-Louis-Antoine), capitaine.
PLAUCHE (Frédéric-Lucien), capitaine.
SAUCET (Jules-Eugène), lieutenant.
DUMONT (Jean-Louis-Achille), chef d'escadron.
SCREPEL (André), lieutenant.
CAUSTIER (Achille-Yves), capitaine.
GUYOT JEANNIN (Henri-Etienne), lieutenant.
DERIEUVRE (Charles-Louis), capitaine.
RERY (Armand-René-Victor), lieutenant.
ARNAUD (Henri-Louis), chef d'escadron.
DE RANGLAUDRE (Jean-Léon-Marie), lieutenant.
DETOUILLON (Henri-Jules), lieutenant.
MADELINE (Léon-Joseph-Marie-Joseph), capitaine.
MACAIRE (Pierre-Paul-Léon-Félix), lieutenant.
TARTINVILLE (Jacques-Camille), capitaine.
DE GIRARD DE CHARNACE (Guy-Henri-Bertrand), lieutenant.
DRAPIER (Henri), capitaine.
MARGERAND (Georges), capitaine.
RAFAELLI (Jean-Augustin-Louis), lieutenant.
POURCHET (Maurice-Marie-Adolphe), lieutenant.
PORTET (Georges-Prosper), lieutenant.
GERODIAS (Jack), lieutenant.
IVOY (Emile), capitaine.
LE HARIVEL DE GONNEVILLE (Jacques-Marie), capitaine.
GALLEN (Charles-Félix-Marie), lieutenant.
DERREY (Pierre), capitaine.
GERARD (René-Alfred-Henri), capitaine.
CHATILLON (François-Gustave), sous-lieutenant.
FERIGNAC (Pierre-Henri), lieutenant.
RABET (Roger-Lucien-Paul-Edouard), lieutenant.
TESTE DE SAGEY (Pierre-Marie-Etienne), lieutenant.
DESBIEZ-PIAT (Xavier-Justin), capitaine.
RIVES (Louis-Gabriel-Omer-Antoine), capitaine.
ROCHE (René-Claude), lieutenant.
MASSICOT (Georges-Paul), lieutenant.
SANGUINEDE (Albert-Marie-Joseph), capitaine.
JOLY (Robert-Edouard), lieutenant.
LUCAS (Roger-André-Evremond), lieutenant.
DEBUT (Tiburce-Jules-Emile), capitaine.
DAUCHEZ (Maurice - Amédée-Marie-Gabriel), lieutenant.
THUILLIER (Louis-Georges-Emile), lieutenant.
GIAD (Georges-Eugène), capitaine.
MAGNAN (René-Marius-Louis), lieutenant.
CROCHARD (Charles-Louis-François), lieutenant.
REMY (Jean-Adolphe-Florentin-Marie), lieutenant.
DELLENBACH (Edouard-Jean-Louis), lieutenant.
FOURGAUT (Armand-René), lieutenant.
GLADIEUX (Pierre-Louis-Georges), lieutenant.
HERVE (Henri), lieutenant.
RAINGO-PELOUSE (Bernard-René-Jean), lieutenant.
MARTY (Henri-Noé-Pierre), lieutenant.
GIRARD (Paul-Louis-Camille), lieutenant.
SANCHEZ (Fernand), lieutenant.
JULES (Adrien), lieutenant.
DRIEUX (Jean), lieutenant.
CORNIER (Paul-Alexis), lieutenant.
STIEBEL (Jean), lieutenant.
BERNARD (Pierre-Louis), lieutenant.
DURAND (Paul-Edmond), lieutenant.
MARIANI (Xavier-Jean-Thomas-Noël), lieutenant.
LETESTU (Raymond-Maurice-Henri), lieutenant.
UNAL (Georges-Albert-Henri), lieutenant.
DESSENAUD (Léonard-Martial-Gabriel), lieutenant.
HARISMENDY (Jean-Marie-Antoine), lieutenant.
DUMONT (André-Charles-Léon), sous-lieutenant.
DRUBIGNY (Fernand-Jules-Jean), lieutenant.
GRANGE (Georges-Harry), lieutenant.
LESOURD (Paul-Elie-Luc), lieutenant.
DEVILLERS (Jean-Paul), chef d'escadron.
LEGROS (Albert-Charles-Joseph), lieutenant.
RENOUAT (Georges-Claude), lieutenant.
CREMADEILIS (Emmanuel-Jean-Antoine), lieutenant.
TURBET-DELOF (Georges), sous-lieutenant.
TRICOU (Jean-Gustave-Irénée), lieutenant.
GELY (Ludovic-Antoine-Gabriel-Joseph), lieutenant.
WEILLER (André-Georges), lieutenant.
CHENARD (François-Marie-Eugène), lieutenant.
DURANDAU (Léon-Victor), lieutenant.
EGLOFF (Jean-Eugène-Alfred), lieutenant.
DROUIN (Emmanuel-Pierre), lieutenant.
MARTIN (Pierre), lieutenant.
SEGUR (Emile-André-Alexandre), lieutenant.
BONNE (Emile-Henri-Alphonse), lieutenant.
RENARD (Pierre-Louis-Jérôme), lieutenant.
BARBAS (Jean-Antoine-Marie-Joseph), lieutenant.
PIAT (Joseph-André-Léon), lieutenant.
LETOURNEUR (Rémy-Jules), lieutenant.
MERMET (Julien-Pierre), lieutenant.
AMCHIN (Emile-François-Auguste), lieutenant.
BOURDIN (René), lieutenant.
QUINQUENET (Maurice-Gustave), lieutenant.
MOYNE (Léon-Marie-André-Joseph), lieutenant.
BUGEON (Gaston), lieutenant.
ASTIER (Georges-Marie-Paul), lieutenant.
CRAMPON (André-Edouard-Julien), lieutenant.
FONTAINE (Roger-Eugène), lieutenant.
CASSET (François), lieutenant.
BACHELET (Henri-Albert), lieutenant.
BARBIER (Armand-René), lieutenant.
BENON (Fernand-Eugène), lieutenant.
MENARD (Jules-Louis-Marie), lieutenant.
SANROZ (Lucien-Auguste), lieutenant.
HUET (René-Jules), lieutenant.
DESSE (Georges-Oswald), lieutenant.
CECCALDI (Félix-Edouard), lieutenant.
MOURET (Pierre-Georges-André), lieutenant.
LESIMPLE (Jacques), lieutenant.
OLAPE (Paul-Régis), lieutenant.
SORDOILLET (Jacques - Lucien - Marie - Marc), lieutenant.
DURAND (Jules-Léon-Marie), lieutenant.
GUERIN (Henri), lieutenant.
BOUCHER (René-Georges-André), lieutenant.
FAYARD (Antoine-Camille-Nicolas), lieutenant.
SELLIER (François-Maurice), lieutenant.
JUILLET (Léopold-Elie), capitaine.
COLLERIE (Georges-Richard-Séraphin), lieutenant.
BURY (Xavier-Paul), lieutenant.
SEMELAIGNE (Raymond - Fernand), lieutenant.
COSTE (Pierre-Georges), lieutenant.
IMBERT (Pierre-André), lieutenant.
FABIANI (Jean-Baptiste-Joseph), lieutenant.
DE BREVEDENT (Bernard-Marie), lieutenant.
RANDUINEAU (Robert-Paul-Maurice-Arthur), lieutenant.
FOUBERT (Louis-William), lieutenant.
MOULY (Lucien-Gabriel-François), lieutenant.
LECLERE (Nicolas-Charles-Roger), lieutenant.
MARCHE (André-Pierre-Louis), lieutenant.
CHANUDET (Auguste - Mary - Michel), lieutenant.
PANGAUT (Jean-Joseph), lieutenant.
LIMAILHE (Gaston-Marius-Jules), lieutenant.
MAHAUX (Maxime-Jules-Joseph), lieutenant.
GUIRAUD (Auguste-Louis), lieutenant.
MOLINARI (Edmond - Louis-Marie), capitaine.
VUITTON (Jean-Claude-Robert), lieutenant.
OZANNE (Georges - Marie Clément-Candide), lieutenant.
CHRISTIANI (Ange-Marie), lieutenant.
GALAND (Charles-Louis-Julien-René), lieutenant.
SAYAG (Adolphe-Youmtob), lieutenant.
VIEZ (Henri-Maurice), lieutenant.
VAUDOUX (Charles-Louis-Albert), lieutenant.
VASSARD (Henri), lieutenant.
GUIEU (Jean-Marius-Désiré), lieutenant.
TOUCHARD (Pierre), lieutenant.
BENOIT (Fernand-Louis), lieutenant.
TORRENTE (Joseph), lieutenant.
PIC (Jean-Emile), lieutenant.
THORAVAL (Victor), capitaine.
GLARD (André-Joseph-Isidore), lieutenant.
ABIVEN (Jean-Marie), lieutenant.
TIGEOT (Théophile-Marie), lieutenant.
GUEZ (Georges-Auguste-Marcel), sous-lieutenant.
DEVY (Marcel-Louis), lieutenant.
ROSTAING (Léopold - Gabriel - Henri - Christophe), lieutenant.
HALLOUET (Jean), lieutenant.
GALLET (Louis-Pierre), capitaine.
MOURET (Raoul-Fulbert), lieutenant.
CHAIGNEAU (Emile-Jean-Gustave), capitaine.
OUZAS (Auguste-Marius-Antonin), capitaine.
GIRARD (Alexandre - Auguste - Léon), lieutenant.
MAZE (Pierre-Jean), lieutenant.
FALCOZ-VIGNE (Adrien - Réginald - Edmond), lieutenant.

Train.

COMPAGNON (Joseph - Henri - Martin), chef d'escadron.
BLANC (Pierre-Joseph), capitaine.
CAILLAS (Alain-Jules-Robert), chef d'escadron.
DE MOURGUES (Marcel), capitaine.
MARY (Simon), capitaine.
ALLEMES (Emmanuel - Gabriel-Albert), capitaine.
DOMBRET (René-Auguste), capitaine.
HUC (Joseph-Paul), lieutenant.
LEGERON (Robert-Georges-Ernest), capitaine.
DUPERRIER (Pierre), lieutenant.
GENIS (Marcel), capitaine.
CORDIER (André-Félix-Odile), lieutenant.
BAUDET (André), capitaine.
SEGUINARD (Jean), capitaine.
DE MEAUX (Guillaume), capitaine.
BAROLI (Charles-Jean-François), lieutenant.
DE JOLY (Robert-Jacques), capitaine.

LIARD (Robert-Léon-Edouard), lieutenant.
SOUBRIER (Louis-Jean-Antoine), sous-lieutenant.
CHASSAING (Paul-Joseph), lieutenant.

Transmissions.

ARFEUX (Henri-Léonce), chef de bataillon.
YOU (André), chef de bataillon.
DE LARMINAT (Gaston-Marie), capitaine.
DUNOYER (Clovis-Adrien), Fréjus, capitaine.
KRASNOPOLSKI (Gaston-Louis-Henri), capitaine.
FOURNIER (Pierre), chef de bataillon.
DURAND (Pierre-René), lieutenant.
FORESTIER (Pierre-Jacques), capitaine.
DURAND (René-Léon), capitaine.
WOLFF (Georges-Henri), chef de bataillon.
DRIEU LA ROCHELLE (Jacques-Alphonse-Joseph), capitaine.
DEJOULX (Jean), capitaine.
LERUMEUR (Lucien), capitaine.
LOBBE (Paul-Achille), capitaine.
GILBERT (Jean-Raphaël), capitaine.
BERLET (Armand-Alfred), capitaine.
PIDOLLE (Paul-Edouard), capitaine.
BOUDREAUX (Jean), capitaine.
BELLUGUE (Paul), capitaine.
GARNIER (Emile-Alfred), capitaine.
THEVENOT (Amable-Michel-Jean-Henri), capitaine.
LAJOUE (Emile), chef de bataillon.
MARIN (Paul-Georges), capitaine.
LUGNONEC (Lucien-Jean-Albert), capitaine.
LE MEVEL (Georges-Marie), capitaine.
CLOET (Robert-Maurice), chef de bataillon.
MALAN (Henri-Louis), capitaine.
GRANIER (Albert-Paul), capitaine.
MATHIEU (Robert-Auguste), lieutenant.
PLANCHER (Jean-Victor-Paul), sous-lieutenant.
DOUSSAU (Marcel-Alphonse-Félix), capitaine.
WELTER (Georges-Lucien), lieutenant.
MAQUAIRE (Julien), capitaine.

Chancellerie.

HUREL (Henri-Georges), lieutenant.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

TERRIER (Pierre-Louis), lieutenant.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

BOURRIN (Clément-Alfred), lieutenant.
CHENEAU (Jules-Achille-Georges), capitaine.

AUMÔNIER MILITAIRE

PEQUIGNOT (Henri-Delphin), aumônier militaire.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

SATET (Robert-Charles), attaché de 1re classe à l'intendance.
CALLY (Maurice-Julien), intendant militaire de 3e classe.
DELAUNAY (Paul-Alfred), intendant militaire adjoint.
SERGENT (Pierre), attaché de 1re classe à l'intendance.
ROBILLIARD (Eugène-Ernest-Octave), intendant militaire adjoint.
FERRAND (Louis-Marie-Paul), intendant militaire de 3e classe.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

MEUNIER (Eugène-Charles), lieutenant d'administration.
BROTIER (Valentin-Léonce), capitaine d'administration.
DUCROT (Edmond-Albert), capitaine d'administration.
GIUDICELLI (Jean-Hyacinthe), lieutenant d'administration.
CONTET (Ernest-Emile), capitaine d'administration.
THEILLIER (Paul-Marie), commandant d'administration.
OUVRARD (René-Louis-Arthur), lieutenant d'administration.
BENFREDJ (Moïse-Emile), capitaine d'administration.
BERQUET (Jean-Louis-Henri), capitaine d'administration.
BATAILLE (Gaston-Fleurebel), capitaine d'administration.
DEVOCELLE (Gabriel-Emile), capitaine d'administration.
DAVIS (Charles-Auguste-Marie-Joseph), capitaine d'administration.
SENESCAL (Paul-Roch-François), capitaine d'administration.
GLOMEAU (Arthur-Dominique-Henri), commandant d'administration.
DESVIGNES (Claude-Frédéric-André), capitaine d'administration.
BUFFARD (Gaston-René-Etienne), capitaine d'administration.
BOROT (Louis-Jacques), capitaine d'administration.
LEVY (Marcel), capitaine d'administration.
LEMOINE (Eugène), capitaine d'administration.
LEGAL (Albert-Emile), capitaine d'administration.
DUCLAUX-MONTEIL (Antoine-Laurent-Charles), capitaine d'administration.
GOSSET (André-Ernest), capitaine d'administration.
MONTEL (Georges), capitaine d'administration.
CHERANCE (Gaspard), capitaine d'administration.
GUELLIN (Gabriel-Vital), capitaine d'administration.
VIERFOND (Théodore-Léopold), capitaine d'administration.
FALANDRY (Pierre-Mathias), lieutenant d'administration.
ROCH (Victor-François-Marcel), lieutenant d'administration.

Génie.

BOUCHER (Daniel-André), chef de bataillon.
LIESSE (René-Paul-Henri), chef de bataillon.
ROUX (Paul-Victor), capitaine.
DE LA RUEE (André-Marie-Emile), capitaine.
ESCURSAN (Charles-Adrien-Paul), capitaine.
LECONTE (André-Albert), capitaine.
POIRIER (André-Léon), sous-lieutenant.
RAGOT (Georges), capitaine.
RADECK (Martial-Robert), capitaine.
MILLET (Jean-Baptiste), lieutenant.
ESUN (Fernand-Marie-Joseph), chef de bataillon.
MICHOT (Paul-Etienne), capitaine.
BUFFIER (Paul-Maurice-Louis), capitaine.
TRINQUARD (Maurice-Eugène), lieutenant.
BOULONNAIS (Marcel-Anatole), capitaine.
LUCAS (Louis-Joseph-Marie), sous-lieutenant.
PICAUT (André-Arthur-Jean), lieutenant.
AMALRIC (Jean), capitaine.
GALLET (Jean-Pierre), capitaine.
COPIGNEAUX (Eugène-Jean), capitaine.
BEAUREPAIRE (Lucien), lieutenant.
ANDRE (Xavier-Louis-Gabriel), lieutenant.

Services des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

GALMARD (Raymond), ingénieur militaire de 2e classe honoraire.
BEAU DE LOMENIE (Gilbert-Charles-Henri), ingénieur militaire de 2e classe de réserve.

Direction des troupes coloniales.

INFANTERIE

SIMON (Joseph-Maurice), capitaine.
TEXIER (Henri), lieutenant.
GILBERT (Pierre), sous-lieutenant.
HAMON (Léon-Eugène), sous-lieutenant.
OTTOMANI (Théodore), lieutenant.
MIGRAND (Robert-Claude), lieutenant.
PAOLI (Ange-Benoît), lieutenant.
ROUANET (Eugène-Joseph-Pierre), lieutenant.
ROUSSEL (Fernand-Alexandre), lieutenant.
NEGREL (Désiré-Simon), lieutenant.
VERGE-DUTAILLIS-BURGLIN (Stanislas), lieutenant.
FERRAT (Fernand-Louis-Marius), sous-lieutenant.
SEMIN (Marcel-Noël), lieutenant.
JOUBERT (Jacques-Robert-Alfred), lieutenant.
FREMINEAU (Georges-Armand), lieutenant.
FABRE (Roger-Aimé), capitaine.

ARTILLERIE

LEGLAUD (Paul-Gilbert), lieutenant.
FAUVEL (René), lieutenant.
BOURGEOIS (Maurice-François), lieutenant.
MAESTRACCI (Pierre-Louis), lieutenant.
BAIN (Joseph-Benoît), capitaine.
MARTIN (Emile-Jean-Paul-Maurice), capitaine.
ALLEAUME (Maurice), capitaine.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

GUIDON (Robert-Joseph-Ernest), médecin capitaine.
ENOT (Paul-Edouard), médecin capitaine.
BROSSIER (Henri-Louis), médecin capitaine.

Officiers d'administration.

SALMON (Maurice-Georges), sous-lieutenant.

Service des matériels et bâtiments.

LOTA (Pierre-André), lieutenant.

4e DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

HERBERT (Edmond-Louis-Joseph), adjudant
DEMAREST (Albert-Charles), adjudant-chef.
BRIDOUX (Louis-Gaston-Eugène), adjudant-chef.
PITON (René), adjudant-chef.
CAZAUVIEILH (Jean-Joseph), sergent-chef.
LERAT (Louis-Emile), adjudant.
CROUILLEBOIS (Georges-Joseph), adjudant-chef.
PRAT (Louis-Nicolas-Yves), adjudant-chef.
LAIGLE (Paul-Merry), sergent.
NORTIER (René-Emile), adjudant.
TOURNAILLE (Paul-Emile-Alphonse), 1re classe.
ABONNEL (Jean-Ernest), adjudant-chef.
DELETOILLE (Albert-Gabriel), sergent.
AZAN (Moïse-Maurice), caporal.
RECH (Gaston), sergent.

Arme blindée et cavalerie.

KRIGEL (Louis-Eugène), adjudant.
DOUCET (Louis-Eugène-Octave), adjudant.
BIGGI (André), adjudant-chef.
FONTANAROSA (Démétrius), adjudant-chef.

Artillerie.

CLAEYMAN (Maurice-Gaston), maréchal des logis.
VOLEON (Charles-Jules), adjudant-chef.

LACOSTE (Léon-Charles-Henri), adjudant-chef.
TIGEOT (Marcel-Henri-Joseph), 2e classe.
JAVILLIER (Jacques), adjudant-chef.
LEBARON (Xavier-Marie), maréchal des logis chef.
MARTY (Joseph), maréchal des logis.

Train.

PAYEN (René-Emile-Cyrille), brigadier.
PISANI (Fabien), adjudant.
TRIOLET (Maurice), adjudant-chef.
BIANCHARD (Fernand), 1re classe.

Intendance.

KERAUDREN (Francis), adjudant.
BOCHER (Laurent-Etienne-Elie), adjudant.

Matériel.

SACAREAU (François-Louis), adjudant-chef.
EYRAUD (Elie-Antoine-Joseph), adjudant-chef.

Génie.

CARRIERE (Jules-Eugène), adjudant.

Direction des troupes coloniales.

TESSIER (André-Alexandre), adjudant-chef.
LE MOENNER (Louis-Marie-Joseph), caporal.
BAUDET (Eugène-Marie-Jean-François), adjudant-chef.
LAFONT (Gustave-Joseph), adjudant-chef.
CARTIER (Achille-Edmond-Victor), adjudant-chef.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 août 1949 portant dégagement, sur leur demande, d'administrateurs des services civils de l'Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 3 septembre 1947, modifiée par la loi du 22 juillet 1948 et relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret du 12 décembre 1947, modifié par le décret du 4 novembre 1948 et portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat de la loi du 3 septembre 1947, modifiée par la loi du 22 juillet 1948 ci-dessus visée;

Vu le décret du 23 avril 1945 relatif au statut des administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine;

Vu le décret du 30 décembre 1948 fixant l'effectif du corps des administrateurs coloniaux;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires de l'Etat;

Vu le décret du 28 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'adaptation aux administrateurs des services civils de l'Indochine, tributaires de la caisse intercoloniale des retraites, dégagés des cadres dans les conditions de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, des avantages prévus par cette loi, en matière de retraites, en faveur des fonctionnaires assujettis au régime général des retraites;

Vu les arrêtés n° 312 du 17 mars 1949 et n° 369 du 22 mars 1949, le premier portant création, le second fixant la composition des commissions paritaires pour le dégagement des cadres des administrateurs des colonies et des administrateurs des services civils de l'Indochine;

Vu les procès-verbaux du 15 avril 1949 et du 23 mai 1949 de la commission paritaire pour le dégagement du cadre des administrateurs des services civils de l'Indochine,

Décrète:

Art. 1er. — Sont admis, sur leur demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres, les administrateurs des services civils de l'Indochine dont les noms suivent:

1° *Administrateurs ayant droit à une pension pour ancienneté de services.*

MM.
Gerbinis (Henri), administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine.
Landron (Louis), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine.
Dubois (Adolphe), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine.
Moulin (Marcel), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine.
Filipecki (Charles), administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine.

2° *Administrateurs ayant droit à une pension de licenciement.*

MM.
Labille (Jacques), administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine.
Scherer (Philippe), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine.
Chabert (Paul), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine.
Buttin (Pierre), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine.
Sapin (Jean), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine.
Dagonet (Maurice), administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine.
Leguil (Edmond), administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine
PEILLON (Jacques), administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine.

Art. 2. — Cette mesure de dégagement aura effet pour compter de l'expiration du congé de quatre mois accordé aux administrateurs en situation d'activité, par application de l'article 6 de la loi susvisée du 3 septembre 1947.

Le point de départ de ce congé sera la date de notification du présent décret aux intéressés ou pour ceux d'entre eux bénéficiant ou pouvant bénéficier d'un congé administratif, le terme dudit congé.

En ce qui concerne les administrateurs en position de disponibilité sans traitement, cette mesure aura effet pour compter de la date du présent décret

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture, ministre de la France d'outre-mer par intérim.
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 1er octobre 1949 portant reclassement d'un administrateur.

Par décret en date du 1er octobre 1949:

Est rapporté l'arrêté n° 193 du 31 janvier 1945 portant reclassement de M. de Gaillande (Louis), à la 2e classe du grade d'administrateur des colonies (échelon après 2 ans), pour compter du 1er janvier 1941.

M. de Gaillande est reclassé administrateur de 1re classe (nouvelle formation) pour compter du 1er janvier 1943.

Ce reclassement a effet au point de vue exclusif de l'ancienneté.

Nomination des membres du conseil d'administration du centre technique forestier tropical.

Par arrêté du 4 octobre 1949, ont été nommés membres du conseil d'administration du centre technique forestier tropical:

MM.
Guillaume, directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.
Perraudin, conservateur des eaux et forêts des colonies au ministère de la France d'outre-mer.
Douzamy, administrateur des colonies, chef de bureau à la direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer.
Campredon, conservateur des eaux et forêts au ministère de l'agriculture.
Lazard, chef de la division du bois au ministère de l'industrie et du commerce.
Castets, administrateur civil à la direction du budget au ministère des finances.
J. Le Paisant, chargé des problèmes de la production industrielle à la direction des programmes économiques du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.
Humbert, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
Rossin, secrétaire général de l'office de la recherche scientifique d'outre-mer.
Mollie, directeur adjoint de la caisse centrale de la France d'outre-mer.
Martelli-Chautard, directeur général du comité national des bois tropicaux.
Conchon, président de la fédération des syndicats locaux de producteurs et industriels en bois coloniaux.
Lefèvre, président du conseil d'administration de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.
Astier d. Villatte, directeur général honoraire de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.
Begue, conservateur des eaux et forêts des colonies.
Allouard, conservateur des eaux et forêts des colonies.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, est promu homme d'équipe de 3e classe, à compter du 16 août 1949:

M. Léonard (Louis), homme d'équipe de 1re classe.

Service des ports.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, est promu commis des ports de 3e classe, à compter du 16 juillet 1949:

M. Jeandenant (Louis), commis de 1re classe.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 3 octobre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er octobre 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de chevalier.

MM.

D'Arros (Paul-Marie-Fernand), commerçant; 29 ans de pratique professionnelle.

Castel (Edouard-Jean-Baptiste), président de la chambre de commerce de Bayonne; 38 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Demeuse (Georges), codirecteur des magasins du Printemps, 38 ans de pratique professionnelle.

Pinoteau (Charles-Antoine-François), administrateur secrétaire général de la chambre syndicale des éditeurs d'annuaires; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Sébastien (André-Louis-Maurice), président délégué de la fédération nationale du négoce des bois; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 5 octobre 1949 autorisant la chambre de métiers du Gard à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au commerce, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 26 juillet 1925 portant création des chambres de métiers et notamment l'article 21 de ladite loi;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938, article 29, relatif aux ressources financières des chambres de métiers;

Vu l'article 74 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948, portant augmentation du maximum de la taxe pour frais de chambres de métiers;

Vu la délibération de la chambre de métiers du Gard en date du 19 mars 1949;

Vu l'avis favorable formulé dans sa séance du 23 juin 1949 par la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public, en application de l'article 3 de la loi du 30 mars 1947;

Vu l'autorisation donnée par le ministre des finances et des affaires économiques, par lettre du 29 août 1949, en application de l'article 8 du décret-loi du 5 juin 1940,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de métiers du Gard est autorisée à contracter un emprunt de 2.500.000 F en vue de l'acquisition d'un immeuble destiné à l'installation de ses services, sis à Nîmes, 8 *bis*, rue Raymond-Marc, conformément au projet approuvé par délibération du 19 mars 1949.

Cet emprunt toujours remboursable par anticipation pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès du Crédit foncier de France, de la caisse des dépôts et consignations, de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ou de la caisse centrale de crédit coopératif.

Au cas où l'emprunt serait réalisé en dehors du Crédit foncier de France, de la caisse des dépôts et consignations ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, son taux sera au plus égal à celui pratiqué par ces trois établissements.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Un crédit égal à l'annuité d'amortissement devra être inscrit chaque année au budget de la chambre de métiers.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat au commerce et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Décret n° 49-1299 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949:

Page 9653, 1re colonne, 2e ligne, lire: « Les pièces suivantes »; paragraphe 3° 4e ligne, lire: « Sommets »; paragraphe 6°, *b*, 2e ligne, lire: « unité géologique d'exploitation »; 4e ligne, après: « général », ajouter une virgule.

Page 9654, 1re colonne, 1re ligne, lire: « la superficie du permis au gouverneur général »; 2e colonne, article 21, au lieu de: « 1934 », lire: « 1924 ».

Constitution d'un comité consultatif de l'artisanat auprès du service technique de l'artisanat.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu l'arrêté du 30 novembre 1945 portant création de comités consultatifs auprès du ministère de l'industrie et du commerce, complété par l'arrêté du 18 décembre 1945,

Arrête:

Art. 1er. — En application de l'arrêté du 30 novembre 1945 portant constitution de comités consultatifs auprès du ministère de l'industrie et du commerce, il est institué auprès du service technique de l'artisanat un comité consultatif de l'artisanat.

Art. 2. — Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté susvisé, la composition du comité consultatif de l'artisanat est fixée comme suit:

Sept représentants des chambres de métiers;

Cinq représentants des organisations syndicales;

Un représentant des chambres de métiers d'Alsace et de Moselle;

Un représentant de la caisse autonome nationale de compensation d'assurances vieillesse artisanales;

Un représentant des sociétés coopératives artisanales;

Un membre du comité spécial du crédit artisanal.

Art. 3. — Le chef du service technique de l'artisanat est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

JULES-JULIEN.

Nomination du secrétaire général du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Par arrêté du 1er octobre 1949, M. Thomas-Collignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé secrétaire général du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en remplacement de M. Besson, démissionnaire.

Nomination d'un inspecteur de l'industrie et du commerce.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, M. Robert de Saint-Vincent (Amaury), ingénieur militaire de 1re classe des poudres, a été nommé inspecteur de l'industrie et du commerce, 3e échelon.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949:

M. Grandsagne (Alphonse), agent supérieur de 3e classe, 6e échelon, est nommé agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à compter du 9 octobre 1949.

Il percevra, en cette qualité, un traitement de 380.000 F.

M. Salelles (André), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon, est nommé agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 septembre 1949.

Il percevra, en cette qualité, un traitement de 380.000 F.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Attribution d'une indemnité pour travail supplémentaire à un archiviste en chef.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics, et notamment l'article 7;

Vu le décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunération et de fonctions, modifié par l'ordonnance du 25 août 1944;

Vu la délibération du conseil général de Maine-et-Loire en sa séance du 18 décembre 1948;

Vu la délibération de la commission départementale de Maine-et-Loire en sa séance du 1er avril 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Levron, archiviste en chef de Maine-et-Loire, chargé par le conseil général de ce département d'assurer la publication et l'édition du dictionnaire de Maine-et-Loire, est autorisé à percevoir, pendant une période de huit années, à compter du 1er janvier 1949, une indemnité annuelle imputable sur le budget départemental et dont le montant maximum est fixé à 120.000 F.

Art. 2. — Les rémunérations susceptibles d'être allouées à M. Levron devront être soumises à l'application des règles restrictives de cumuls prévues par le décret du 29 octobre 1936, modifié par l'ordonnance du 25 août 1944.

Art. 3. — Le préfet de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 septembre 1949.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le directeur adjoint de l'administration générale, départementale et communale,
H. FOURNIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Désignation des membres des jurys du concours d'agrégation de médecine (sections des sciences cliniques).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1949: page 10032, 3e colonne, 8e ligne, au lieu de: « M. Cougerot », lire: « M. Gougerot »; 36e ligne, au lieu de: « M. Housseaux », lire: « M. Rousseaux »; 38e ligne, au lieu de: « M. Wertheiner », lire: « M. Wertheimer ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du président de la République en date du 5 octobre 1949 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1949 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur; sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Giroux (René-Marie), docteur en médecine, 40 ans de services militaires et sociaux. Officier de 1936.

Trichard (Jean-Joseph), vice-président de la Retraite mutualiste et de la France mutualiste; 43 ans de services militaires et mutualistes. Officier à titre militaire du 30 juin 1938.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 octobre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 octobre 1949 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Anzemberger (Emile-Louis-Eugène), président d'honneur de la société mutuelle Retraites de l'union fédérale des anciens combattants de la région parisienne; 50 ans 6 mois de services civils, militaires et mutualistes. Chevalier à titre militaire de 1929.

Belly (Raymond-Jean-Pierre), président de caisses de sécurité sociale; 33 ans de services militaires et sociaux. Chevalier à titre militaire de 1938.

Cole (Henri), président de la Confédération générale du patronat de l'Algérie; 45 ans de services militaires et sociaux. Chevalier du 12 novembre 1915.

Ehrbar (Emile), vice-président de la Fédération nationale des caisses de sécurité sociale; 52 ans de services militaires professionnels et sociaux. Chevalier pour faits de guerre du 16 juin 1915.

Galland (André-Charles), président de l'Union des artistes dessinateurs français; 46 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 10 novembre 1933.

Lefebvre (François), président du conseil d'administration de l'Union de coopérateurs de Denain; 59 ans de services militaires et coopératifs. Chevalier du 1er août 1936.

Waline (Pierre-Edouard-Michel), membre du conseil d'administration du bureau international du travail; 41 ans de services militaires et sociaux. Chevalier à titre militaire de 1930.

Sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Compagnat (Benoit), retraité de l'Electricité de France; 45 ans 8 mois de services militaires professionnels et mutualistes.

Cossoul (Henri), administrateur de la caisse primaire de sécurité sociale du cantal; 49 ans de services militaires et sociaux.

Desmillières (Léon-Emile-Auguste), ancien chef de chai; 60 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Donio (Lucien-Adolphe), trésorier de la Société de secours mutuels des graveurs; 32 ans de services militaires et mutualistes.

Gochon (Fernand), chef de contentieux et gérant de société; 28 ans 6 mois de services militaires et sociaux.

Mme Lebas, née Cabry (Emilie-Laure-Alix), employée aux Fabriques françaises de Calais; 64 ans de pratique professionnelle. Médaille soixantenaire du travail.

Marignan (François), chef de fabrication aux Raffineries de soufre réunies; 58 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Travaud (Lucien), chef de quart à l'Electricité de France; 31 ans de services militaires et mutualistes.

Décret n° 49-1305 modifiant et complétant, en ce qui concerne les prestations de l'assurance invalidité, le décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 fixant certaines modalités d'application du décret du 31 décembre 1946 relatif à l'institution du régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 septembre 1949: page 9663, 2e colonne, au lieu de: « Décret n° 49-1305 du 28 septembre 1949 », lire: « Décret n° 49-1305 du 26 septembre 1949 ».

Montant des subventions de compensation versées aux caisses de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1949 fixant pour l'année 1949 le maximum des dépenses de gestion des organismes de sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — § 1er. — Les caisses régionales de sécurité sociale attribuent aux caisses primaires de sécurité sociale de leur circonscription, au titre de l'année 1949, des subventions de compensation destinées à leur rembourser la fraction du prélèvement affecté à la gestion dépassant une limite fixée.

§ 2. — Le montant de la subvention accordée au titre de la législation des assurances sociales est égal à la différence entre le montant du prélèvement effectué sur le compte assurances sociales en application de l'article 2 de l'arrêté du 20 juillet 1949 et une somme égale à 8,5 p. 100 des cotisations assurances sociales ventilées au profit de la caisse.

§ 3. — Le montant de la subvention accordée au titre de la législation des accidents du travail est égal à la différence entre le montant du prélèvement effectué sur le compte accidents du travail, en application de l'article 2 de l'arrêté du 20 juillet 1949 et une somme égale à 8,5 p. 100 des cotisations accidents du travail ventilées au profit de la caisse.

Art. 2. — Il n'est pas tenu compte, pour le calcul des subventions de compensation, du prélèvement supplémentaire pouvant éventuellement être autorisé en application de l'article 4 de l'arrêté du 20 juillet 1949.

Art. 3. — Les subventions versées en application de l'article 1er sont remboursées aux caisses régionales par la caisse nationale de sécurité sociale.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre du travail
et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Transfert de l'actif et du passif d'une caisse autonome mutualiste de retraites à une autre caisse.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été autorisé le transfert de l'actif et du passif de la caisse autonome de retraites de l'union de sociétés mutualistes dite Fédération départementale des mutualités scolaires laïques du Nord, n° 59-1557, à Lille, à la caisse autonome de retraites de l'union de sociétés mutualistes dite Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, n° 59-982, à Lille.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Société mutualiste de la verrerie de Vauxrot, n° 2-421, à Vauxrot (Aisne).

DÉPARTEMENT DU GARD

Caisse de prévoyance sociale artisanale de Nîmes et du Gard, n° 30-635, à Nîmes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Société mutualiste du personnel Lick-Paramount, n° 75-4515, à Ivry-sur-Seine, 95, rue Mirabeau.

Fusion et scission de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: Société de secours mutuels du personnel de la société L'Union électrique, n° 1-801, à Bourg; Mutuelle bressanne du gaz et de l'électricité, n° 1-692, à Bourg; Société mutualiste Rhône et Jura-Bourguignonne n° 1-785, à Corveissat, avec la société mutualiste dite: Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Bourg, n° 1-810, à Bourg.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Mutuelle ouvrière sissonnaise, n° 2-390, à Sissonne, avec la société mutualiste dite: Mutuelle marloise, n° 2-91, à Marle.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels de Vauxrot, n° 2-48, à Cuffies (Aisne), avec la société mutualiste d'entreprise dite: Société mutualiste de la verrerie de Vauxrot, n° 2-421, à Vauxrot (Aisne).

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société des femmes, n° 64-77, à Mirepeix (Basses-Pyrénées), avec la société mutualiste dite: Arts et métiers, n° 64-26, à Mirepeix (Basses-Pyrénées).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Mutuelle complémentaire, n° 74-276, à Annecy (Haute-Savoie), avec la société mutualiste dite: Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre d'Annecy, n° 74-296, à Annecy (Haute-Savoie).

DÉPARTEMENTS DE LA LOIRE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, DU NORD, DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes et union de sociétés mutualistes dites Société scolaire de secours mutuels et de retraites de l'arrondissement de Perpignan, n° 66-210, à Perpignan (Pyrénées-Orientales); Œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de la Loire, n° 42-468, à Saint-Etienne (Loire); Société mutuelle de secours aux orphelins de l'enseignement primaire de la Loire, n° 42-357, à Saint-Etienne (Loire); Société mutualiste des instituteurs et institutrices publics du Nord, n° 59-378, à Lille (Nord); Union de sociétés mutualistes et antituberculeuse de l'enseignement public de la Seine, n° 75-4395, à Paris, avec la société mutualiste dite Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-1107, à Paris.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: L'Amicale mutuelle, n° 62-972, à Calais; Amicale des garçons restaurateurs, limonadiers et employés d'hôtels de Calais, n° 62-780, à Calais; Association amicale et fraternelle des chefs de service, contrôleurs et personnel administratif des tramways de Calais, n° 62-1069, à Calais, avec la société mutualiste dite: L'Espérance mixte du Calaisis, n° 62-1270, à Calais.

DÉPARTEMENTS DE LOIR-ET-CHER, DE L'INDRE, DU LOIRET ET D'INDRE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 6 octobre 1949, a été approuvée, d'une part, la scission de la société mutualiste dite: Société mutualiste corporative du secteur Nord de la société Union électrique du Centre, n° 41-121, à Blois, en quatre sociétés mutualistes et, d'autre part, la fusion de celles-ci avec les sociétés mutualistes dites: Caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale des industries électrique et gazière des centres de Blois, n° 41-127, de Châteauroux, n° 36-214, d'Orléans, n° 45-129 et de Tours, n° 37-169.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 septembre 1949, pris en application de l'ordonnance du 15 juin 1945, la date de nomination de M. Margaine en qualité de rédacteur à titre temporaire au fonds de solidarité des employeurs a été reportée du 15 mai 1945 au 1er novembre 1943.

En conséquence, la situation administrative de M. Margaine a été modifiée comme suit:

1er novembre 1943: rédacteur à titre temporaire.

1er novembre 1944: rédacteur à titre temporaire de 3e classe.

1er novembre 1945: rédacteur à titre temporaire de 2e classe.

1er novembre 1947: rédacteur à titre temporaire de 1re classe.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 25 août 1949 portant création de l'office public d'habitations à bon marché de l'agglomération quimpéroise.

Par décret en date du 25 août 1949, il est créé un office public d'habitations à bon marché de l'agglomération quimpéroise pour les communes de Quimper, Ergue-Armel, Kerfeunteun et Penhars.

Sont approuvées les délibérations en date respectivement des 2 février 1949, 13 février 1949, 20 février 1949 et 7 mars 1949, par lesquelles les conseils municipaux de Quimper, Kerfeunteun, Penhars et Ergue-Armel ont décidé l'attribution à cet office d'une dotation de 1 million de francs, payable en cinq annuités de deux cent mille francs chacune et répartie également entre les quatre communes susvisées.

Décret du 25 août 1949 portant création de l'office public d'habitations à bon marché de Clamart.

Par décret en date du 25 août 1949, il est créé un office public d'habitations à bon marché à Clamart.

Est approuvée la délibération en date du 19 décembre 1947 par laquelle le conseil municipal de Clamart a décidé l'attribution à cet office d'une dotation de un million de francs payable en cinq annuités de deux cent mille francs chacune.

Décret du 5 octobre 1949 portant extension aux communes de Camaret-sur-Mer, Châteauneuf-du-Faou et Roscoff, de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Châteauneuf-du-Faou en date du 23 janvier 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Camaret-sur-Mer en date du 14 février 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Roscoff en date du 28 avril 1949;

Vu l'avis conforme du conseil général du Finistère en date des 12 et 13 mai 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Camaret-sur-Mer, Châteauneuf-du-Faou et Roscoff (Finistère).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître, dans la semaine du 3 au 10 octobre:

1° *Notes et études documentaires.*

N° 1206. — Résolutions adoptées au cours de la première partie de la troisième session de l'assemblée générale des Nations Unies (2e fascicule)..... 100 F.

N° 1207. — Aspects économiques du problème français du Rhin 90

N° 1209. — Le problème des réfugiés et personnes déplacées.. 75

N° 1210. — Documents relatifs à la première session de l'Assemblée consultative européenne 40

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: 6 mois: 2.800 F; 1 an: 5.500 F.

2° *Chroniques étrangères.*

U. R. S. S.: n° 66..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques: 6 mois: 200 F; 1 an: 380 F.

3° *Articles et documents.*

N° 1666. — L'U. R. S. S. et les Etats-Unis ..... 20 F.

N° 1667. — Europe 20

N° 1668. — Amérique latine..... 10

N° 1669. — L'U. R. S. S. et les Etats-Unis 20

N° 1670. — Europe orientale..... 20

N° 1671. — Autriche 20

Abonnement aux « Articles et documents». 6 mois: 1.600 F; 1 an: 3.000 F.

4° *Problèmes économiques.*

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 92 du 4 octobre 1949 présente notamment: La dévaluation dans les pays du Benelux. — La Suisse devant la dévaluation. 30 F.

Abonnement: 6 mois: 775 F; 1 an: 1.500 F.

5° *Cahiers français d'information.*

N° 141 du 1er octobre 1949 présente notamment: La lutte contre la poliomyélite. — Frédéric Chopin et la France..... 30 F.

Abonnement: 6 mois: 360 F; 1 an: 700 F.

6° *La documentation photographique.*

N° 16. — Habitations de nos campagnes (douze planches en héliogravure)..... 40 F.

Abonnement: 6 mois: 420 F; 1 an: 800 F.

7° *La documentation française illustrée.*

N° 34: — La musique française..... 25 F

Abonnement six numéros: 150 F.

8° *Bulletin hebdomadaire de statistique.*

N° 75 du 8 octobre 1949 présente notamment. Les coopératives de consommation. 20 F.

Abonnement: 6 mois: 775 F; 1 an: 1.500 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versement au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 134-11).

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Résultats de la tranche spéciale du Prix de l'Arc-de-Triomphe 1949.

Ont été affectés à la 1re série, les chevaux: *Menetrier, Norval, Tanagrello.*
Ont été affectés à la 2e série, — *Amour Drake, Beau Sabreur, Rigolo.*
Ont été affectés à la 3e série, — *Coronation, Ophio, Rantzau.*
Ont été affectés à la 4e série, — *Coast Guard, Tsouko, Vela.*
Ont été affectés à la 5e série, — *Djeddah, Goody, Medium.*
Ont été affectés à la 6e série, — *Astramgram, Flush Royal, Frinette.*
Ont été affectés à la 7e série, — *Bagheera, Flying Missel, Vic Day.*
Ont été affectés à la 8e série, — *Flocon, Good Luck.*
Ont été affectés à la 9e série, — *Kerlan, Rigoletto II, Royal Empire.*
Ont été affectés à la 10e série, — *Double Rose, Quatrain, Val Drake.*

Résultats de la course.

Premier: *Coronation*, affecté à la 3e série.
Deuxième: *Double Rose*, affecté à la 10e série.
Troisième: *Amour Drake*, affecté à la 2e série.

Dans chacune des deux tranches spéciales, les billets se terminant par :	DANS LA 3e série.	DANS LA 10e série.	DANS LA 2e série.	DANS LES 7 autres séries.
	francs.	francs.	francs.	francs.
4 gagnent.....	50.000	25.000	20.000	»
42 —	100.000	30.000	25.000	»
55 —	100.000	30.000	25.000	»
62 —	100.000	30.000	25.000	»
14 —	200.000	50.000	36.000	»
54 —	200.000	50.000	30.000	»
57 —	300.000	75.000	40.000	»
12 —	500.000	100.000	50.000	»
103 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
221 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
225 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
253 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
268 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
294 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
302 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
387 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
468 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
678 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
695 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
718 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
773 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
794 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
999 —	1.000.000	140.000	100.000	50.000
075 —	1.500.000	200.000	150.000	100.000
138 —	1.500.000	200.000	150.000	100.000
204 —	1.500.000	200.000	150.000	100.000
Dans chacune des deux tranches spéciales, les billets portant les numéros :				
0.308 gagnent.....	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
0.988 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
1.066 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
3.158 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
3.403 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
3.458 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
3.713 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
4.003 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
4.409 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
5.479 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
5.741 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
5.883 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
7.227 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
7.768 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
8.573 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
8.859 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
8.892 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
9.010 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
9.476 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
9.595 —	2.000.000	1.000.000	500.000	200.000
2.585 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
6.914 —	5.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
0.686 —	10.000.000	2.000.000	1.500.000	1.000.000
8.030 —	20.000.000	4.000.000	2.000.000	1.500.000
1.981 —	60.000.000	20.000.000	10.000.000	2.000.000

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement d'un inspecteur des instruments de mesure au Maroc.

La direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service des archives commerciales, de la propriété industrielle et des poids et mesures) organise un concours pour le recrutement d'un inspecteur des instruments de mesure.

L'emploi mis en concours est réservé aux bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1917 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques.

Si les résultats du concours laissent cet emploi disponible, il pourra être attribué à un autre candidat classé en rang utile.

Les épreuves écrites de ce concours auront lieu les 6 et 7 décembre 1949 simultanément à Paris et à Casablanca.

Le programme et les conditions du concours sont ceux fixés par l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 septembre 1949 (*B. O.* n° 1926 du 23 septembre 1949).

Les demandes d'inscription accompagnées des pièces requises devront parvenir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service des archives commerciales, de la propriété industrielle et des poids et mesures), à Casablanca, avant le 6 novembre 1949, dernier délai.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de viandes fraîches en provenance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

L'arrêté du 31 août 1949 (*Journal officiel* du 10 septembre 1949) prohibe dans son article 2 l'importation des viandes fraîches de ruminants et de porcins en provenance de l'Asie et de l'Afrique.

L'article 3 prévoit la possibilité d'accorder des dérogations sanitaires.

Compte tenu des dispositions déjà en vigueur une dérogation générale d'importation pour les viandes fraîches de ruminants et de porcins en provenance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie est accordée aux conditions ci-après:

1° Les viandes ou quartiers de viande devront porter l'estampille du service vétérinaire de l'établissement d'abattage;

2° Elles devront être accompagnées du certificat conforme au décret du 15 février 1949;

3° Elles devront être reconnues salubres par le service vétérinaire du bureau de douane d'entrée en France.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant (école nationale d'agriculture de Grignon).

Les concours sur titres et sur épreuves précédemment annoncés au *Journal officiel* pour le recrutement de titulaires aux deux postes ci-après dans le personnel enseignant de l'école nationale d'agriculture de Grignon auront lieu aux dates suivantes:

21 novembre 1949: maître de conférences d'économie rurale;

28 novembre 1949: chef de travaux de chimie agricole.

Tous renseignements concernant ces concours seront fournis sur demande adressée soit à l'école nationale d'agriculture de Grignon, soit au ministère de l'agriculture (sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRET GENERAL

I° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier le taux du droit de timbre fixé par le n° 2273 du recueil T, comme il est indiqué ci-après:

TABLEAU II. — *Prix n°s 1001 et au delà.*

. . . . . .

TARIF N° 32

. . . . . .

2273. — Chap. 1er. — Droit de timbre par expédition ..... 11 F.

. . . . . .

(*Paris, le 6 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 15 novembre 1949, dans le tarif n° 13 et le recueil T, les nouvelles dispositions reproduites ci-après:

TARIF N° 13

. . . . . .

CHAPITRE 14. — Est, Sud-Est et Sud-Ouest.

Scories ferreuses provenant d'anciens crassiers (400) situés dans les départements de l'Aube, du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne.

Expédiées d'une gare des régions Est, Sud-Est et Sud-Ouest les desservant à une gare quelconque de la région Est desservant directement des hauts fourneaux et adressées à ces établissements.

Par groupe de wagons chargés à leur capacité complète et formant une expédition d'au moins 180 t:

Jusqu'à 409 km: prix prévu au n° 1741 du recueil T.

Au delà: barème 271.

Lorsque le tonnage des envois expédiés dans les conditions indiquées ci-dessus par un même expéditeur ou par des expéditeurs différents appartenant à un même groupement dépassera annuellement 10.000 t, il sera accordé à ce ou ces expéditeurs, par voie de détaxe sur les taxes de transport payées par application des prix du présent chapitre, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant pour l'ensemble des tonnages remis par le ou les expéditeurs et transportés aux conditions du présent chapitre des réductions suivantes:

12 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 10.000 et 20.000 t.

15 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 20.000 et 30.000 t.

18 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 30.000 et 40.000 t.

21 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 40.000 et 50.000 t.

24 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 50.000 t, sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 15 p. 100.

RECUEIL T. — *Tableau II.*

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	francs.
	Tarif n° 13.
. . . . .	. . . . .
1741	Chap. 14, par tonne..... 1.02

(*Paris, le 6 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer dans le tarif n° 18, à partir du 16 octobre 1949, les dispositions ci-après:

TARIF N° 18

. . . . . .

CHAPITRE 101. — Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

. . . . . .

Tartres (636).

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exportés par ce point frontière.

Par wagon chargé de 20 t:

Jusqu'à 399 km: barème 61.

Au delà: barème 151.

Toutefois, à titre provisoire et pour tenir compte de la décision ministérielle du 11 août 1949, il sera fait, jusqu'à nouvel avis, application de la tarification ci-après:

Par wagon chargé de 20 t:

Jusqu'à 399 km: barème 63.

Au delà: barème 153.

(*Paris, le 11 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme suit, à partir du 15 novembre 1949, les dispositions de l'article 86 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:

Accomplissement des formalités en douane par le chemin de fer.

Art. 86. — . . . . . .

III. — Frais de formalités en douane. — Pour toute formalité,

. . . . . .

à la douane. En ce qui concerne les frais de formalités douanières du transit, l'ensemble des opérations de levée et d'apurement de l'acquit donne lieu à la perception de la taxe afférente aux « formalités autres que celles de l'exportation en simple sortie ». *Il n'est perçu que la moitié de cette taxe lorsque l'une ou l'autre seulement de ces opérations incombe à la Société nationale des chemins de fer français.* Toutefois . . . . . .

. . . . . .

de l'exportation en simple sortie.

(*Paris, le 6 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 15 novembre 1949, la tarification prévue au tarif n° 11, chapitre Ier, pour les blocs d'enrochement, les briques non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou en terre cuite, les moellons, les pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées et les pierres meulières à bâtir.

CHAPITRE Ier. — Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Séries.	MARCHANDISES	BARÈMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE A UNE GARE QUELCONQUE de la Société nationale des chemins de fer français. Par wagon chargé de : 5 tonnes.	10 tonnes.	20 tonnes.	
3	Blocs d'enrochement (302).....	Jusqu'à 499 km... 153 Au delà..... 242	Jusqu'à 99 km.... 65 De 100 à 499 km.. 161 Au delà..... 250	Jusqu'à 99 km.... 71 De 100 à 499 km.. 167 Au delà..... 256	X
3	Briques non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou en terre cuite (293).	Jusqu'à 499 km... 153 Au delà..... 242	Jusqu'à 99 km.... 65 De 100 à 499 km.. 161 Au delà..... 250	Jusqu'à 99 km.... 71 De 100 à 499 km.. 167 Au delà..... 256	X
3	Moellons (303).....	Jusqu'à 499 km... 153 Au delà..... 242	Jusqu'à 99 km.... 65 De 100 à 499 km.. 161 Au delà..... 250	Jusqu'à 99 km.... 71 De 100 à 499 km.. 167 Au delà..... 256	X
3	Pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées (291).	Jusqu'à 499 km... 153 Au delà..... 242	Jusqu'à 99 km.... 65 De 100 à 499 km.. 161 Au delà..... 250	Jusqu'à 99 km.... 71 De 100 à 499 km.. 167 Au delà..... 256	X
3	Pierres meulières à bâtir (304).....	Jusqu'à 499 km... 153 Au delà..... 242	Jusqu'à 99 km.... 65 De 100 à 499 km.. 161 Au delà..... 250	Jusqu'à 99 km.... 71 De 100 à 499 km.. 167 Au delà..... 256	X

(Paris, le 6 octobre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de substituer, à partir du 15 novembre 1949, les dispositions ci-dessous aux dispositions actuelles du chapitre Ier du tarif n° 8, applicable au charbon de bois en morceaux, en poudre ou en grains:

CHAPITRE Ier. — Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Série.	MARCHANDISES	BARÈMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE A UNE GARE QUELCONQUE de la Société nationale des chemins de fer français. Par wagon chargé de : 3 tonnes.	5 tonnes.	7 tonnes.	8 tonnes.	10 tonnes.
		Sauf indication contraire.				
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	Charbon de bois en morceaux, en poudre ou en grains (261) (+).	Jusqu'à 99 km.... 36 De 100 à 399 km.. 132 Au delà..... 222	Jusqu'à 99 km.... 47 De 100 à 399 km.. 143 Au delà..... 233	Jusqu'à 99 km.... 50 De 100 à 399 km.. 146 Au delà..... 236	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Toutefois, pour tenir compte des dispositions provisoirement applicables, en exécution de la décision ministérielle du 11 août 1949, la tarification ci-dessus sera remplacée, jusqu'à nouvel avis, par la suivante:

TARIF général. — Séries.	MARCHANDISES	BARÈMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE A UNE GARE QUELCONQUE de la Société nationale des chemins de fer français. Par wagon chargé de : 3 tonnes.	5 tonnes.	7 tonnes.	8 tonnes.	10 tonnes.
		Sauf indication contraire.				
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1	Charbon de bois en morceaux, en poudre ou en grains (261) (+).	Jusqu'à 199 km... 35 Au delà..... 222	Jusqu'à 199 km... 46 Au delà..... 233	Jusqu'à 199 km... 49 Au delà..... 236	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

(Paris, le 6 octobre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle, l'accord avec la Compagnie des tramways de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains, la proposition de compléter, comme il est indiqué ci-dessous, à partir du 15 novembre 1949, le tarif n° 8 et le recueil T.

TARIF N° 8

Bois de construction, combustibles végétaux, etc.

. . . . . .

CHAPITRE 59. — Région Sud-Est et tramways de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains (voie normale).

Bois à brûler (260).

D'une gare de la région Sud-Est à la Rochette ou inversement.

Par wagon chargé de 10 t. Prix et conditions fixés par le chapitre 1er, à augmenter de la surtaxe prévue au n° 1528 du recueil T.

Lorsque le tonnage cumulé des envois par wagon expédiés et reçus par un même établissement embranché aux tramways de P. L. A. atteindra 5.000 t, il sera accordé à cet établissement, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du présent chapitre, la ristourne prévue au n° 1529 du recueil T.

. . . . . .

RECUEIL T. — *Tableau II.*

NUMERO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	francs.
	Tarif n° 8.
. . . .	. . . . .
1528	Chap. 52, § III, et 59, par tonne. 60
1529	Chap. 52, § III, et 59, ristourne par tonne..... 60
. . . .	. . . . .

(*Paris, le 6 octobre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de substituer, à partir du 15 novembre 1949, aux dispositions actuelles du tarif n° 129, chapitre 15, de nouvelles dispositions faisant l'objet du tarif n° 111: Transports en emballages en carton, dont le texte est indiqué ci-après:

TARIF N° 111

Transports en emballages en carton.

Conditions d'admission.

Art. 1er. — Les dispositions du présent tarif ne sont applicables qu'aux envois effectués dans des caisses ou dans des fûts, à l'état neuf, en carton, dont les conditions techniques de fabrication répondent aux règles fixées par la Société nationale des chemins de fer français.

Ces emballages doivent obligatoirement porter d'une façon très apparente une estampille d'un modèle fixé par le chemin de fer.

L'autorisation d'apposer cette estampille est donnée au fabricant par la Société nationale des chemins de fer français après des essais de laboratoire. Le résultat de ces essais est consigné sur un document signé et approuvé par le fabricant qui doit certifier, en outre, avoir accepté les conditions fixées par la Société nationale des chemins de fer français.

L'estampille constitue la garantie que les caisses ou fûts en carton sont présumés répondre à l'état neuf aux conditions fixées par le troisième alinéa de l'article 7 (§ 1er) des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.

Taxation.

Art. 2. — Les marchandises contenues dans les emballages définis à l'article 1er bénéficient d'office de la tarification applicable aux marchandises remises:

En caisses, pour les envois effectués en caisses en carton;

En caisses, en fûts ou en récipients métalliques pour les envois effectués en fûts en carton.

Déclaration d'expédition.

Art. 3. — Pour bénéficier des dispositions du présent tarif, l'expéditeur doit porter sur la déclaration d'expédition la mention: « Emballage à l'état neuf estampillé ».

Le chemin de fer n'est pas tenu de s'assurer de l'exactitude de cette déclaration lors de l'acceptation de l'envoi.

Garanties offertes par l'emballage.

Art. 4. — En cas d'avarie survenue sur des expéditions faites en trafic intérieur français dans des emballages répondant aux conditions fixées par l'article 1er ci-dessus et dont le poids brut ne dépasse pas le poids brut maximum admis pour chaque type d'emballage, la Société nationale des chemins de fer français renonce à se prévaloir d'un défaut de qualité de l'emballage pour contester sa responsabilité.

Par contre, la Société nationale des chemins de fer se réserve le droit de faire la preuve que l'avarie doit être imputée à un mauvais conditionnement intérieur, à une fermeture insuffisante de l'emballage ou à toute autre cause, à l'exclusion de la qualité de l'emballage. (*Paris, le 6 octobre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 16 octobre 1949, dans le tarif n° 11, les dispositions ci-après:

TARIF N° 11

CHAPITRE 102. — Société nationale des chemins de fer français.

Ardoises pour toitures (305).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

D'une garde quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exportées par ce point frontière ou ce port de mer.

Par wagon chargé de 15 t.

Lorsque le tonnage des envois remis, dans les conditions indiquées ci-dessus, par un même expéditeur ou par des expéditeurs différents adhérant à un même groupement, dépassera annuellement 4.000 t, il sera accordé à cet expéditeur ou à ce groupement d'expéditeurs, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du chapitre 1er (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre), une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur ou groupement d'expéditeurs et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

25 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 4.000 et 6.000 t;

50 p. 100 pour le tonnage en excédent de 6.000 t,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100.

(*Paris, le 11 octobre* 1949.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisation provisoire.

30 *septembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la mise en vigueur d'un nouveau règlement provisoire supprimant les dispositions complémentaires spéciales applicables en trafic marchandises France-Allemagne (zones d'occupation américaine, britannique et française) et se rapportant aux articles 6 (teneur et forme de la lettre de voiture), 17 (payement des frais de transport), 21 (droit de modifier le contrat de transport), 35 (déclaration d'intérêt à la livraison) de la convention internationale pour le transport des marchandises par chemin de fer. (*Journal officiel* du 27 septembre 1949.)

Autorisation accordée, à titre provisoire, de mise en vigueur des dispositions proposées, à partir du 1er octobre 1949, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

3 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à porter à 250 kg le poids des bateaux en caisses taxés aux conditions du tarif n° 10, chapitre 1er. (*Journal officiel* du 6 septembre 1949.)

3 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer dans le chapitre 9 du tarif n° 11 (matériaux de construction et de voirie) certaines dispositions applicables aux transports de plâtre, par wagon chargé de 10 ou de 20 t en provenance d'un établissement producteur desservi directement par une gare de la région Sud-Est, expédié par cet établissement de la gare le desservant à l'Arbresle, Ecully-la-Demi-Lune, Lyon (toutes gares), Oullins, Sathonay - Rillieux, Saint - Etienne (toutes gares), Saint-Fons (Rhône), Vénissieux, Vienne ou Villefranche-sur-Saône. (*Journal officiel* du 6 septembre 1949.)

3 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les tarifs généraux marchandises de la Société nationale des chemins de fer français, titre Ier, chapitre 2 (Conditions d'application particulières III) et titre II, tableau B (§ 1er), le tarif n° 11, chapitre 3 (§ V), le tarif n° 18, chapitre 2 (§ II) et chapitre 102, comme conséquence de l'application de l'ensemble de la tarification de la Société nationale des chemins de fer français sur les chemins de fer de la Sarre. (*Journal officiel* des 6 et 20 septembre 1949.)

6 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant:

1° A étendre le chapitre 7 (§ Ier) du tarif n° 15 aux brai minéral, essences minérales, fuel oil et huiles minérales brutes;

2° A insérer un paragraphe IV au chapitre 52 du tarif n° 15 comportant l'application du brai minéral expédié par wagon de Bel-Air-la-Mède (Régie départementale des chemins de fer des Bouches-du-Rhône) à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français, ou inversement, des prix et conditions fixées par le chapitre Ier, et à supprimer corrélativement la paragraphe II du chapitre 59. (*Journal officiel* des 9 août et 13 septembre 1949.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la clause d'abonnement qui figure actuellement au paragraphe Ier du chapitre 7 du tarif n° 15 sera supprimée.

8 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer un tarif international, pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre et *vice versa*, destiné à annuler et à remplacer le tarif direct franco-sarrois pour le transport de certaines marchandises par wagon complet, en petite vitesse, entre la France et la Sarre, et le tarif international provisoire pour le transport des colis express entre la France et la Sarre. (*Journal officiel* des 6 et 20 septembre 1949.)

30 *septembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant:

A. — A créer au chapitre 3 du tarif n° 18 un paragraphe II, applicable au brome expédié en bouteilles logées dans des caisses garnies de matière isolante, d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant une fabrique de brome à une gare de la Société nationale des chemins de fer français située à l'intérieur du périmètre de la Grande Ceinture de Paris ou sur ce périmètre, et aux bouteilles vides en caisse, en retour, d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français située à l'intérieur du périmètre de la Grande Ceinture de Paris ou sur ce périmètre à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant une fabrique de brome.

B. — A modifier corrélativement le chapitre 52 (§ IV B). (*Journal officiel* des 6 septembre et 4 octobre 1949.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population du Gers.

Un poste de commis titulaire est actuellement vacant à la direction départementale de la population du Gers.

Les commis titulaires, en fonctions dans les directions départementales de la population ou de la santé, intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements à M. le directeur adjoint de l'administration générale du personnel, et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint de sanatorium.

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Amédée Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de la Nouvielle (Landes).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de la Nouvielle (Landes).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Bodiffe en Plémet (Côtes-du-Nord).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Bodiffe en Plémet (Côtes-du-Nord).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur du bureau municipal d'hygiène à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Le maire de Saint-Germain-en-Laye fait connaître qu'un concours sur titre est ouvert en vue du recrutement d'un médecin directeur de bureau d'hygiène.

Les candidats devront posséder des titres d'hygiène suffisants et s'engager à ne pas exercer la médecine de clientèle.

Les dossiers et toute demande de renseignements devront parvenir au maire de Saint-Germain-en-Laye avant le 15 novembre 1949.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Le poste de chef d'atelier de gravure à l'eau-forte est vacant à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Les candidats devront fournir un dossier comprenant:

1° Une demande sur papier timbré;

2° Un extrait de naissance sur papier libre;

3° Un *curriculum vitæ*.

Les candidats devront indiquer s'ils exercent un emploi public et dans ce cas quels en sont les émoluments, s'ils exercent un emploi privé, s'ils sont titulaires d'une pension de retraite civile ou militaire et dans ce cas le montant de la pension, ainsi que le montant du dernier traitement d'activité.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de dix jours, à partir de la date de la présente insertion au *Journal officiel*, à la direction générale des arts et des lettres, 53, rue Saint-Dominique (bureau de l'enseignement).

Ministère de la marine marchande.

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur régional des services de contrôle et d'assistant de laboratoire (agent contractuel) (office scientifique et technique des pêches maritimes).

Un concours pour deux emplois d'inspecteurs régionaux des services de contrôle de l'office scientifique et technique des pêches maritimes et quatre emplois d'assistants de laboratoire aura lieu les 7 et 8 novembre 1949 au siège de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

Il sera ouvert aux candidats du sexe masculin pour les inspecteurs régionaux des services de contrôle et aux candidats des deux sexes pour les assistants de laboratoire, nés entre le 1er janvier 1920 et le 31 décembre 1929, la limite d'âge supérieure étant élevée d'une durée égale au temps des services militaires obligatoires (service légal et mobilisation, captivité, service du travail obligatoire, déportation, internement, etc.) pour les candidats qui pourront justifier qu'ils se sont trouvés dans l'une des situations envisagées ci-dessus.

Seront seuls admis au concours, les candidats titulaires d'une licence ès-sciences physiques ou naturelles ou d'un des diplômes suivants: ingénieur chimiste, ingénieur agronome, docteur en médecine et docteur-vétérinaire ou titres équivalents.

Les demandes d'inscription seront adressées au directeur de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e) et accompagnées de:

Un extrait de naissance;

Un extrait pour néant du casier judiciaire;

Un certificat de bonne vie et mœurs;

Un état de services militaires (s'il y a lieu);

La copie légalisée des titres universitaires et certificats professionnels.

L'inscription sera close le 31 octobre 1949.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au siège central de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

Avis de concours pour l'emploi d'aide-préparateur (office scientifique et technique des pêches maritimes).

Des concours pour trois emplois d'aide-préparateur auront lieu le 28 octobre 1949 à la Rochelle, 71, allées du Mail, à Marseille, 137, rue de Rome, et au siège central de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

Ils seront ouverts aux candidats du sexe masculin pour les postes à occuper à la Rochelle et à Sète et aux candidats des deux sexes pour le poste à occuper à Paris. Les candidats devront être âgés de plus de vingt ans et de moins de trente ans au 1er janvier de l'année en cours, la limite d'âge supérieure étant élevée d'une durée égale au temps des services militaires obligatoires (service légal et mobilisation, captivité, service du travail obligatoire, déportation, internement, etc.) pour les candidats qui pourront justifier qu'ils se sont trouvés dans l'une des situations envisagées ci-dessus.

Seront seuls admis aux concours les candidats titulaires de la première partie du baccalauréat ou du brevet de l'enseignement supérieur, ou du diplôme d'aide-chimiste, ou d'un titre équivalent.

Les demandes d'inscription seront adressées au directeur de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), et accompagnées de:

Un extrait de naissance;

Un extrait pour néant du casier judiciaire;

Un certificat de bonne vie et mœurs;

Un état des services militaires (s'il y a lieu);

La copie légalisée des titres universitaires et certificats professionnels.

L'inscription sera close le 25 octobre 1949.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au siège central de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 160-97 Paris).

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Etablissements DICKSON

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 18, RUE MANDAR, PARIS (2e)
R. C. : Seine n° 209651.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Quatrième amortissement.

L'amortissement de 54 obligations prévu pour le 1er novembre 1949 a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Il n'existe pas de numéros à rembourser, les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachat en Bourse.

CARTONNERIES DE LA ROCHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 255.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE DE CONSTANTINE, PARIS (7e)
Registre du commerce : Paris n° 100985.

Obligations de 5.000 F 3 3/4 0/0 1945.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 207 obligations 3 3/4 0/0 1945 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement 1948 a été également couvert par rachats.

Société d'Outillage mécanique et d'Usinage d'artillerie

(S. O. M. U. A.
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 280 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 146, BOULEVARD VICTOR-HUGO,
A SAINT-OUEN (SEINE)
R. C. : Seine 79014.

Obligations 5 0/0 1947 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 253 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 octobre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement du 20 octobre 1948 a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 683.335.000 F
SIÈGE SOCIAL : 45, RUE COPTAMBERT, PARIS (16e)
Registre du commerce : Seine 53837.

Obligations 4 1/2 0/0 1913 nouvelles Compagnie de l'Union des gaz.

Liste numérique des 729 obligations sorties au vingt-neuvième tirage du 15 septembre 1949, remboursables le 1er novembre 1949 à 499 F (coupon mai 1950 attaché) et des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
51 à 60	1949	5.121 à 5.130	1948	7.240	1949
261 à 270	1949	5.143	1947	7.281 à 7.289	1949
411 à 420	1949	5.201 à 5.210	1949	7.302	1947
521 à 530	1949	5.221 à 5.227	1948	7.341 à 7.350	1949
581 à 590	1949	5.371 à 5.379	1946	7.418 à 7.420	1948
612 à 620	1949	5.394 à 5.400	1947	7.478 et 7.479	1944
781 à 790	1949	5.503	1947	7.558	1937
801 à 810	1949	5.508 à 5.510	1949	7.581 à 7.583	1949
871 à 880	1949	5.591 à 5.595	1948	7.585 à 7.590	1949
1.001 à 1.010	1949	5.596 à 5.600	1949	7.607 et 7.608	1948
1.281 à 1.290	1949	5.622 à 5.628	1949	7.716 à 7.719	1948
1.531 à 1.540	1949	5.630	1949	7.721 à 7.723	1948
1.771 à 1.780	1949	5.652 à 5.654	1948	7.725 à 7.730	1948
1.811 à 1.820	1949	5.711	1945	7.731 à 7.740	1945
1.851 à 1.860	1949	5.731	1949	7.741 à 7.746	1950
1.871 à 1.880	1949	5.733 à 5.740	1949	7.841	1942
1.931 à 1.940	1949	5.751 à 5.760	1949	7.902 et 7.903	1948
2.051 à 2.060	1949	5.951 à 5.960	1949	7.931	1944
2.201 à 2.210	1949	6.000	1946	8.012 et 8.013	1948
2.221 à 2.230	1949	6.050	1943	8.016	1948
2.261 à 2.270	1949	6.051 à 6.060	1947	8.020	1948
2.381 à 2.390	1949	6.070	1949	8.031 et 8.032	1945
2.671 à 2.680	1949	6.071 à 6.075	1947	8.079 et 8.080	1946
3.041 à 3.050	1949	6.079 et 6.080	1947	8.149 et 8.150	1949
3.381 à 3.390	1949	6.134 à 6.139	1949	8.191	1947
3.754 à 3.757	1945	6.151	1945	8.241 à 8.247	1949
3.758 à 3.760	1948	6.180	1947	8.249	1949
3.871	1942	6.181	1947	8.254	1947
3.891 à 3.900	1949	6.183	1947	8.256 à 8.259	1947
3.970	1949	6.201	1949	8.263	1933
4.033	1946	6.209 et 6.210	1949	8.291	1949
4.036 à à 4.038	1946	6.222 à 6.224	1949	8.293 et 8.294	1949
4.041 et 4.042	1947	6.239 et 6.240	1945	8.301 à 8.310	1949
4.142 et 4.143	1947	6.292	1948	8.339	1946
4.145 à 4.147	1947	6.294	1948	8.341	1948
4.261 à à 4.265	1949	6.297 et 6.298	1948	8.343	1948
4.268	1949	6.360	1946	8.346	1948
4.291	1946	6.361 à 6.368	1948	8.349 et 8.350	1948
4.297	1946	6.512 et 6.513	1940	8.351	1948
4.302 à 4.306	1949	6.531 et 6.532	1949	8.355 et 8.356	1948
4.308	1949	6.535 à 6.538	1949	8.358 et 8.359	1948
4.351 à 4.360	1949	6.685 à 6.687	1948	8.372 à 8.374	1946
4.367 et 4.368	1944	6.743 et 6.744	1948	8.381 à 8.385	1943
4.376 à 4.380	1948	6.787	1947	8.393	1947
4.421 à 4.430	1949	6.834	1941	8.400	1947
4.675 à 4.679	1943	6.965 à 6.970	1949	8.421	1944
4.841 à 4.850	1947	7.009 et 7.010	1946	8.429	1944
4.851 à 4.853	1942	7.041 et 7.042	1949	8.521 à 8.523	1949
4.872 à 4.880	1948	7.126	1945	8.527 et 8.528	1949
4.891 à 4.899	1944	7.195 à 7.198	1949	8.531 à 8.536	1949
4.921	1947	7.200	1949	8.538 à 8.540	1949
4.985	1947	7.208	1946	8.561	1947
5.061 à 5.066	1948	7.234 à 7.238	1949	8.563 et 8.564	1947

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
8.567	1947	10.414 à 10.420	1949	11.811 à 11.820	1949
8.570	1947	10.521 à 10.530	1949	11.828 à 11.830	1947
8.622 à 8.628	1949	10.541 à 10.550	1948	11.831 à 11.838	1946
8.631 et 8.632	1949	10.551 à 10.557	1948	11.851 à 11.860	1949
8.639 à 8.640	1949	10.559 et 10.560	1948	11.871 à 11.880	1949
8.730	1942	10.571 à 10.574	1948	11.931 à 11.940	1949
8.770	1947	10.581 à 10.590	1949	11.951 à 11.960	1948
8.802 à 8.809	1949	10.594 et 10.595	1943	11.961 à 11.970	1948
8.817	1946	10.611 à 10.620	1949	12.033 et 12.034	1947
8.820	1946	10.682 à 10.684	1948	12.036 et 12.037	1947
8.851 et 8.852	1949	10.689 et 10.690	1948	12.051 à 12.056	1949
8.854 à 8.860	1949	10.745	1946	12.065 à 12.068	1946
8.870	1945	10.781 à 10.790	1949	12.070	1946
8.882	1948	10.791 à 10.794	1947	12.134 et 12.135	1948
8.886	1948	10.801 à 10.810	1949	12.161 à 12.167	1947
8.892	1948	10.847	1947	12.201 à 12.210	1949
8.894 à 8.899	1948	10.850	1947	12.212 à 12.214	1945
8.921	1948	10.868 et 10.869	1945	12.220	1945
8.923 et 8.924	1948	10.871 à 10.880	1949	12.222 et 12.223	1949
8.927	1948	10.881 et 10.882	1948	12.225 à 12.230	1949
8.962	1947	10.884 à 10.886	1948	12.261 à 12.264	1949
8.965	1947	10.890	1948	12.267 à 12.269	1949
8.968 à 8.970	1947	10.974 à 10.980	1948	12.272 à 12.274	1943
8.988	1944	11.001 à 11.010	1949	12.276	1943
8.991 et 8.992	1948	11.012 et 11.013	1944	12.301 à 12.310	1947
8.998	1948	11.025 à 11.030	1947	12.322 à 12.326	1949
9.018	1947	11.036 à 11.040	1947	12.335	1944
9.029	1946	11.044	1945	12.371 à 12.374	1948
9.032 et 9.033	1946	11.078 et 11.079	1948	12.381 à 12.390	1949
9.501 et 9.502	1949	11.132	1946	12.481 à 12.488	1944
9.520	1948	11.162 et 11.163	1947	12.562 à 12.570	1947
9.531 et 9.532	1949	11.182 à 11.190	1948	12.571	1947
9.539 et 9.540	1949	11.211 à 11.219	1948	12.573	1947
9.541 à 9.550	1947	11.281 à 11.286	1949	12.595	1947
9.551 à 9.560	1949	11.289 et 11.290	1949	16.600	1947
9.561 à 9.570	1948	11.305 à 11.307	1946	12.611	1948
9.591 à 9.600	1948	11.322 et 11.323	1947	12.613 et 12.614	1948
9.750	1943	11.344	1943	12.619 et 12.620	1948
9.876 à 9.879	1947	11.347 et 11.348	1943	12.671 et 12.672	1949
9.973 à 9.980	1949	11.419	1945	12.696	1948
10.011	1947	11.431	1948	12.815 à 12.817	1947
10.013 et 10.014	1947	11.498 et 11.499	1946	12.848 à 12.850	1947
10.016	1947	11.501 et 11.502	1946	13.021 à 13.024	1946
10.051 à 10.060	1949	11.505	1946	13.027 et 13.028	1946
10.101 et 10.102	1947	11.509 et 11.510	1946	13.041 à 13.043	1949
10.108 et 10.109	1947	11.526	1947	13.048 à 13.050	1949
10.113 à 10.120	1948	11.531 à 11.540	1949	13.262 à 13.265	1948
10.139 et 10.140	1947	11.562	1942	13.294 et 13.295	1944
10.231	1941	11.566	1932	13.309 et 13.310	1932
10.244 à 10.246	1946	11.572	1935	13.311 à 13.314	1937
10.251 à 10.260	1948	11.601	1945	13.326	1940
10.263 à 10.270	1949	11.641	1948	13.330	1940
10.317 à 10.320	1946	11.644 et 11.645	1948	13.331 à 13.333	1945
10.336 à 10.339	1946	11.671 et 11.672	1948	13.363 à 13.370	1948
10.383 à 10.390	1947	11.676	1948	13.372	1945
10.398	1945	11.737 et 11.738	1940	13.382 à 13.390	1949
10.411	1949	11.771 à 11.780	1949		

ETABLISSEMENTS CODER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 173.100.000 F

SIÈGE SOCIAL:
QUARTIER DE SAINT-MARCEL, MARSEILLE
Registre du commerce: Marseille 22608.

Obligations 5 0/0 1930.

Liste des 277 obligations sorties au 14e tirage d'amortissement du 16 septembre 1949.

27	35	40	46	61	78	99	128
155	193	222	253	270	304	326	341
368	391	413	425	441	467	476	497
519	534	559	566	584	601	622	634
655	671	695	705	732	758	781	834
855	883	925	971	988	1.000	1.031	1.067
1.104	1.115	1.129	1.145	1.186	1.199	1.223	1.237
1.273	1.286	1.308	1.322	1.351	1.394	1.421	1.440
1.454	1.469	1.478	1.504	1.513	1.535	1.547	1.591
1.619	1.644	1.665	1.688	1.707	1.727	1.742	1.759
1.795	1.814	1.827	1.873	1.885	1.900	1.921	1.933
1.952	1.967	1.998	2.044	2.061	2.073	2.112	2.169
2.176	2.193	2.222	2.236	2.243	2.265	2.282	2.303
2.317	2.341	2.353	2.375	2.387	2.410	2.435	2.459
2.494	2.523	2.566	2.592	2.637	2.668	2.691	2.706
2.763	2.768	2.795	2.808	2.827	2.845	2.863	2.881
2.924	2.947	2.972	2.993	3.020	3.041	3.058	3.075
3.084	3.106	3.132	3.154	3.181	3.198	3.237	3.261
3.328	3.344	3.360	3.366	3.382	3.398	3.423	3.441
3.464	3.468	3.485	3.511	3.532	3.543	3.566	3.578
3.589	3.616	3.637	3.652	3.673	3.707	3.723	3.754
3.803	3.836	3.862	3.903	3.920	3.934	3.979	3.997
4.018	4.042	4.068	4.104	4.145	4.182	4.216	4.255
4.284	4.312	4.336	4.362	4.383	4.409	4.417	4.451
4.486	4.523	4.562	4.575	4.588	4.611	4.625	4.646
4.661	4.689	4.698	4.712	4.737	4.751	4.763	4.791
4.802	4.827	4.835	4.854	4.873	4.892	4.905	4.943
4.987	5.024	5.055	5.102	5.134	5.141	5.153	5.174
5.190	5.226	5.243	5.257	5.275	5.296	5.301	5.323
5.346	5.375	5.397	5.421	5.438	5.442	5.502	5.525
5.541	5.560	5.573	5.595	5.608	5.635	5.653	5.681
5.725	5.756	5.771	5.783	5.805	5.816	5.833	5.851
5.873	5.894	5.926	5.965	6.004	6.036	6.075	6.087
6.115	6.139	6.155	6.172	6.193	6.202	6.221	6.348
6.415	6.562	6.631	6.706	6.942			

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er octobre 1949, coupon n° 39 et suivants attachés, pour leur montant nominal, soit 1.000 F, aux caisses de la B. N. C. I., du Crédit lyonnais, de la Société générale, de la Société marseillaise de crédit et du Crédit marseillais.

Obligations 5 0/0 1930 amorties et non encore présentées au remboursement.

Tirage 1941.

917 2.981

Tirage 1943.

5.701 5.758

Tirage 1944.

1.362 2.491 2.568 4.994 5.191 5.263 5.712 6.031

Tirage 1945.

1.124 1.311 1.613 1.942 2.495 2.567 3.461 4.036
4.542 5.004 5.215 5.536 6.528

Tirage 1946.

406 483 620 1.247 1.773 1.774 1.917 1.919
1.948 2.057 2.120 2.267 2.271 2.945 3.165 3.457
3.667 4.367 4.402 5.197 5.444 5.867 6.322 6.598
6.625 6.812

Tirage 1947.

95 106 178 217 223 444 521 565
621 675 705 741 777 813 878 901
983 1.125 1.275 1.367 1.615 1 717 1.751 1.825
1.848 2.215 2.233 2.252 2.411 2 478 2.487 2.933
2.942 2.958 3.021 3.101 3.143 3.189 3.425 3.459
3.611 3 919 4.011 4.932 4.075 4.169 4.209 4.318
4.407 4.444 4.483 4.685 4.761 4.800 4.838 4.931
4.944 5.100 5.114 5.136 5.149 5.177 5.220 5.261
5.333 5.487 5.507 5.569 5.630 5.685 5.761 5.800
5.820 5.885 5.916 6.025 6.234 6.273 6.372 6.415
6.592 6.623 6.731 6.820 6.836 6.901 6.946 6.974

Tirage 1948.

109 131 142 164 177 212 287 374
442 484 588 604 632 680 698 733
740 779 818 860 904 918 939 984
1.011 1.032 1.092 1.135 1.193 1.212 1.235 1.271
1.310 1.355 1.427 1.442 1.477 1.503 1.618 1.719
1.793 1.844 1.872 1.951 2.042 2.109 2.144 2.201
2.217 2.330 2.362 2.416 2.431 2.447 2.472 2.493
2.536 2.561 2.611 2 635 2.650 2.666 2.751 2.769
2.788 2.941 3.014 3.048 3.067 3.086 3.120 3.141
3.173 3.187 3.227 3.332 3.378 3.3-9 3.475 3.538
3.573 3.612 3.666 3.823 3.942 4.001 4.029 4.051
4.067 4.121 4.155 4.164 4.176 4.207 4.267 4.281
4.303 4.317 4.401 4.416 4.452 4.484 4.521 4.632
4.668 4.695 4.852 4.881 4.900 4.984 5.014 5.107
5.118 5.139 5.143 5.188 5.233 5.256 5.367 5.381
5.465 5.576 5.607 5.615 5.715 5.763 5.840 5.872
5.889 5.911 5.936 5.992 6.028 6.241 6.276 6.336
6.377 6.411 6.444 6.461 6.520 6.556 6.591 6.626
6.732 6.774 6.831

Etablissements Aurélien-Grenouilleau

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
4, 6, 8 ET 10, RUE JEAN-LOUIS-FAURE,
SAINTE-FOY-LA-GRANDE (GIRONDE)
R. C.: Libourne n° 2778.

Obligations 6 0/0 1918 *de* 5.000 *F.*

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 novembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 15 *janvier* 1949.)

Société générale des Coopératives de Consommation

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL: 61, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)
Registre du commerce: Seine n° 33581

Obligations 4 1/2 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Troisième amortissement du 1er décembre 1949.

Les porteurs d'obligations sont informés que la Société générale des coopératives de consommation, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations nécessaires pour l'amortissement.

En conséquence, le tirage au sort n'aura pas lieu.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe aucun titre amorti restant à rembourser

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES :
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Force et distribution.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Obligations 3 0/0 *de* 500 *F* 1899-1902-1905-1907.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations sorties au tirage du 19 septembre 1949 et remboursables à partir du 15 novembre 1949, coupon n° 101 du 15 mai 1950 attaché, à raison de:

Nominalif et porteur.	francs.
Pour les numéros de 1 à 3.000....	472
3.001 à 4.000....	469
4.001 à 7.000....	471
7.001 à 10.000....	469

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3	49	1.183	49
11	48	1.192	49
12	49	1.194	48
13	48	1.205	48
83	49	1.242	48
91	48	1.267	49
142	49	1.287	49
190	49	1.290	48
195	46	1.318	49
198	49	1.373	49
216	49	1.430	46
257	46	1.463	49
271	49	1.492	48
284	47	1.514	49
286	42	1.552	42
288	49	1.561	39
313	47	1.568	41
315	49	1.588	40
337	49	1.596	49
350	48	1.604	47
354	49	1.605	49
380	49	1.609	48
402	45	1.637	49
405	48	1.699	47
453	44	1.737	47
455	47	1.745	48
458	48	1.766	47
498	48	1.770	49
516	47	1.777	48
522	48	1.781	47
538	49	1.797	47
545	49	1.798	48
604	49	1.818	49
627	48	1.881	49
642	48	1.897	47
671	42	1.909	49
714	49	1.926	45
784	48	1.985	47
795	47	1.987	45
818	49	1.989	48
851	48	1.990	48
855	49	2.021	48
865	49	2.028	46
867	49	2.030	44
871	49	2.052	47
901	46	2.054	48
905	49	2.073	48
961	46	2.088	49
975	47	2.113	47
980	49	2.170	49
1.025	46	2.216	49
1.044	47	2.261	44
1.060	38	2.276	49
1.150	49	2.282	45
1.157	48	2.288	48
2.298	44	4.321	48
2.311	48	4.330	47
2.372	46	4.336	49
2.374	47	4.353	47
2.395	45	4.409	48
2.397	49	4.432	45
2.405	49	4.452	49
2.407	49	4.454	48
2.417	49	4.475	47
2.429	49	4.484	45
2.487	49	4.487	49
2.496	49	4.491	47
2.508	46	4.506	47
2.524	49	4.507	49
2.529	47	4.518	48
2.651	48	4.531	49
2.664	43	4.556	46
2.671	49	4.608	45
2.683	45	4.634	49
2.732	48	4.639	47
2.786	41	4.660	47
2.839	49	4.670	49
2.905	49	4.684	49
2.930	48	4.685	48
2.950	48	4.711	48
2.951	45	4.796	48
2.961	46	4.907	47
2.990	46	4.920	47
3.017	48	4.998	49
3.023	47	5.042	49
3.027	46	5.044	49
3.030	46	5.083	49
3.036	43	5.106	45
3.038	48	5.120	47
3.064	48	5.192	49
3.079	46	5.218	45
3.091	48	5.227	49
3.099	49	5.249	47
3.134	48	5.269	49
3.138	47	5.284	48
3.176	46	5.290	49
3.189	47	5.322	47
3.198	49	5.333	46
3.238	48	5.342	49
3.240	49	5.346	45
3.244	49	5.357	48
3.258	47	5.379	47
3.259	49	5.388	49
3.268	49	5.424	48
3.333	48	5.480	49
3.342	48	5.489	49
3.358	49	5.598	49
3.423	49	5.602	47
3.497	43	5.613	48
3.513	42	5.625	45
3.524	47	5.658	49
3.536	44	5.661	49
3.582	49	5.718	49
3.633	42	5.776	47
3.641	48	5.778	47
3.646	49	5.781	48
3.652	49	5.797	48
3.653	49	5.817	46
3.684	46	5.825	46
3.724	47	5.864	48
3.752	49	5.872	49
3.817	49	5.879	49
3.838	48	5.933	47
3.871	49	5.935	49
3.884	49	5.972	47
3.888	49	5.996	49
3.892	49	6.060	48
3.984	48	6.074	45
4.000	49	6.076	48
4.095	48	6.095	48
4.110	47	6.096	48
4.117	49	6.171	49
4.118	49	6.195	49
4.153	47	6.203	49
4.171	49	6.221	49
4.180	48	6.222	48
4.192	49	6.236	48
4.197	49	6.250	49
4.228	49	6.255	49
4.230	48	6.274	48
4.256	48	6.279	49
4.278	48	6.312	44
4.280	49	6.316	49
4.306	49	6.323	48
		6.367	48
		6.391	42
		6.420	48
		6.454	48
		6.467	48
		6.474	49
		6.531	46
		6.549	47
		6.563	49
		6.595	49
		6.611	47
		6.620	45
		6.627	48
		6.652	49
		6.661	46
		6.725	48
		6.727	49
		6.733	46
		6.751	46
		6.759	49
		6.789	49
		6.813	49
		6.853	47
		6.862	49
		6.882	49
		6.887	49
		6.890	47
		6.891	48
		6.959	49
		6.980	44
		7.011	49
		7.027	49
		7.056	44
		7.060	49
		7.080	48
		7.090	48
		7.103	47
		7.113	49
		7.167	45
		7.170	47
		7.172	47
		7.174	47
		7.207	49
		7.228	48
		7.229	48
		7.264	49
		7.277	49
		7.279	42
		7.282	46
		7.302	46
		7.308	49
		7.325	48
		7.335	48
		7.405	46
		7.407	49
		7.417	49
		7.433	49
		7.446	47
		7.448	47
		7.452	49
		7.466	47
		7.474	49
		7.483	48
		7.508	49
		7.576	47
		7.596	47
		7.637	48
		7.638	48
		7.656	49
		7.687	49
		7.728	49
		7.794	48
		7.814	48
		7.825	46
		7.840	47
		7.841	49
		7.846	46
		7.898	48
		7.905	49
		7.926	48
		7.983	40
		7.989	48
		8.067	49
		8.074	49
		8.083	49
		8.089	49
		8.121	49
		8.126	49
		8.165	49
		8.170	35
		8.171	36
		8.191	49
		8.237	45
		8.239	46
		8.272	49
		8.284	49
		8.295	49
		8.310	47
		8.339	49
		8.351	47
		8.381	49
		8.416	48
		8.452	49
		8.459	47
		8.494	41
		8.500	49
		8.514	49
		8.521	46
		8.522	49
		8.544	48
		8.558	48
		8.575	49
		8.614	46
		8.617	47
		8.658	49
		8.662	47
		8.687	49
		8.688	46
		8.728	45
		8.730	41
		8.733	41
		8.736	48
		8.806	48
		8.769	49
		8.770	49
		8.802	49
		8.831	49
		8.853	43
		8.861	48
		8.881	49
		8.925	48
		8.939	49
		8.941	49
		8.978	48
		8.998	48
		9.006	49
		9.074	48
		9.080	48
		9.146	46
		9.165	48
		9.186	46
		9.232	47
		9.261	48
		9.275	47
		9.323	46
		9.358	49
		9.366	42
		9.388	47
		9.434	45
		9.463	49
		9.472	49
		9.525	47
		9.535	48
		9.609	48
		9.610	49
		9.615	49
		9.749	47
		9.805	47
		9.806	46
		9.814	47
		9.815	49
		9.829	49
		9.940	49
		9.945	49
		9.972	49
		9.977	49
		9.987	48
		9.993	48
		9.997	48

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société anonyme des Papeteries de l'Aa

(Anciens Etablissements DAMBRICOURT Frères)

AU CAPITAL DE 75.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: A WIZERNES (PAS-DE-CALAIS)

R. C.: Saint-Omer 2514.

Appel au remboursement anticipé de l'emprunt 4 1/4 0/0 1943.

MM. les propriétaires et porteurs des obligations de 2.000 F nominal représentant l'emprunt 4 1/4 0/0 émis en juin 1943 par la Société anonyme des papeteries de l'Aa sont informés que la société a décidé d'user, le 15 novembre 1949, de la faculté qu'elle s'est réservée de rembourser par anticipation la totalité de ces obligations.

Le remboursement du capital nominal de ces obligations sera effectué aux guichets du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et dans tous ses sièges et agences en France.

Ces obligations seront remboursées le 15 novembre 1949, coupons à l'échéance du 20 janvier 1950 et suivants attachés, au pair, augmenté des intérêts courus du 20 juillet 1949 au 15 novembre 1949, soit par 2.028 F.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Helmer (Mathias), de nationalité allemande, ayant demeuré à Algrange, rue Foch, n° 15, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Petry (Jacques), de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, rue Nationale, n° 349, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kassner (Oscar), de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, rue Nationale, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à l'entreprise allemande Koester, à Audun-le-Tiche, chantier de l'Usine (Terres-Rouges), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Andres (Else), de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, rue Nationale, 387, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Geisel (Louise), de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, rue de la Cimenterie, n° 5, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Orth, de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, rue de Bousse, n° 2, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Wild (Philippe), de nationalité allemande, ayant demeuré à Mondelange, rue Nationale, 399, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 septembre 1949, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la société Buntweberei G. m. b. H., à Sulz a. N. (Wurtemberg-Allemagne), consistant notamment en une créance commerciale contre la société Filature et tissage de Mutzig, à Mutzig (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS DIVERS

CREDIT LYONNAIS

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions du Crédit lyonnais.

Les numéros des 42.105 parts bénéficiaires dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1950 seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 17 novembre 1949, à dix heures trente, au siège central du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

Comptoir National d'Escompte de Paris

14, RUE BERGÈRE, PARIS

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions du Comptoir national d'escompte de Paris.

Les numéros des 16.642 parts bénéficiaires du Comptoir national d'escompte de Paris, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1950, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 17 novembre 1949, à seize heures trente, au siège social du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris.

SOCIETE GENERALE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 750 MILLIONS DE FRANCS

R. C.: Seine n° 64162.

Rachat des parts bénéficiaires délivrées en échange des actions de la Société générale.

Les numéros des 31.579 parts bénéficiaires de la Société générale, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1950, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 17 novembre 1949, à neuf heures trente, au siège de la Société générale, annexe Trocadéro, 112, avenue Kléber, à Paris (16e).

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Etablissement au capital de 325 millions de francs nationalisé par la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945.

SIÈGE SOCIAL:

PARIS, 16, BOULEVARD DES ITALIENS

R. C.: Seine 251983 B; L. B. F. n° 22.

Les numéros des 22.102 parts bénéficiaires de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, dont le rachat doit être effectué le 1er janvier 1950, seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu le jeudi 17 novembre 1949, à neuf heures trente, au siège social de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris.

Actions de la Société des Quais d'Izmir (Smyrne)

A la suite des négociations poursuivies par l'Association nationale des porteurs français de valeurs mobilières, le gouvernement turc a accepté de présenter aux actionnaires de la Société des quais d'Izmir (Smyrne) une offre d'achat amiable de leurs titres.

Le prix d'achat proposé, qui s'applique aux actions sur lesquelles ont été mises en payement trois répartitions de liquidation actuellement prescrites, est de 45 livres turques, montant net, par titre. Il sera payable soit à Istanbul, en livres turques, soit à Paris, à sa contre-valeur en francs français, décomptée sur la base du cours officiel pratiqué, le jour du payement, par la Banque centrale de la République turque. Les actionnaires auront à acquitter le courtage sur le prix d'achat payé à Paris.

En vue d'adhérer à la proposition d'achat, les actionnaires auront à déposer leurs titres, à partir du 10 octobre 1949 et avant le 10 avril 1950, au siège de la Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, Paris, ou au siège de la Banque ottomane, Galata, à Istanbul.

La réalisation de l'offre d'achat est subordonnée à son acceptation par les porteurs d'au moins 4001 actions déposées à Istanbul ou à Paris. Dans le cas où ce quorum ne serait pas atteint, le ministère des finances turc et la caisse d'amortissement turque seraient libérés de tous engagements envers l'Association nationale et la caisse d'amortissement ne serait, par conséquent, pas tenue d'acheter les actions déposées.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'ADJUDICATION

La direction régionale des services postaux de Lille, 7, rue Inkermann, procèdera à une date qui sera fixée ultérieurement, par adjudication (lots nos 1, 2, 4, 5, 6, 8, 12, 13) et par appel d'offres (autres lots) et sur soumissions cachetées à l'attribution des travaux suivants:

Construction d'un centre de chèques postaux à Lille (boulevard Président-Hoover).

	Montant approximatif.
1er lot. — Gros œuvre, terrassement, maçonnerie, pierres, marbres, béton armé.....	110.000.000 F
2e lot. — Plâtrerie, cimentage.	18.000.000
3e lot. — Carrelage	5.000.000
4e lot. — Charpente - menuiserie bois.....	16.000.000
5e lot. — Menuiseries métalliques	21.000.000
6e lot. — Couverture, plomberie sanitaire.....	13.000.000
7e lot. — Serrurerie	7.000.000
8e lot. — Peinture, vitrerie....	11.000.000
9e lot. — Stores en toile.....	700.000
10e lot. — Linoléum	7.000.000
11e lot. — Insonorisation	3.000.000
12e lot. — Eclairage électrique.	15.000.000
13e lot. — Chauffage central..	20.000.000
14e lot. — Ascenseurs et monte-charges	6.000.000
15e lot — Distribution de l'heure	800.000
16e lot. — Boulisterie	6.000.000

Les demandes d'admission à soumissionner devront parbenir à la direction régionale des services postaux, 7, rue Inkermann, à Lille, le 2 novembre 1949, au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales modifié par l'article 3 de l'annexe au cahier des charges générales en date du 25 juillet 1949 notamment:

a) De deux certificats délivrés sur timbre, par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date ou d'une liste de références avec indication de la date et du montant des travaux;

b) D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'appel d'offres;

c) D'une pièce authentique justifiant la qualité de Français du concurrent;

d) D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale et d'allocations familiales;

e) D'une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Les sociétés d'entreprises, les sociétés d'ouvriers français et les sociétés coopératives d'artisans ont la faculté de déposer une fois pour toutes les pièces justificatives de leur constitution et les autres documents exigés d'elles en vertu de l'article 2 du cahier des charges générales à l'exception des certificats de capacité, de l'extrait de patente, du certificat délivré par un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation de l'intéressé en matière de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Le chef de service détenteur du dossier permanent, qui doit être tenu à jour par la société, délivre, à la demande de celle-ci, des attestations de dépôt valables pendant un mois et qui sont produites à la place des pièces et documents susvisés, lors des demandes d'admission à soumissionner et quel que soit le lieu de l'appel d'offres. La société fournit en même temps que l'attestation dont il s'agit une déclaration indiquant que le dossier permanent a été tenu à jour, depuis la date de son dépôt, des modifications qui ont pu être apportées dans la constitution et dans la représentation de cette collectivité.

Le cahier des prescriptions spéciales, le devis descriptif et la police complémentaire seront remis ultérieurement, à titre gracieux, aux entrepreneurs admis à soumissionner.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être obtenus au service régional des locaux, 1er étage, 7, rue Inkermann, à Lille, tous les jours ouvrables de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures trente.

Le cahier des charges générales du 10 janvier 1938 et son annexe en date du 25 juillet 1949 peuvent être consultés dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Ces documents peuvent être acquis dans tous les bureaux de poste au prix de cent francs pour le cahier des charges générales (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 412) et au prix de cinq francs pour l'annexe au cahier des charges générales (référence administrative: *Bulletin officiel* de 1949 n° 1071 BT. II Z, p. 42).

A Lille, le 6 octobre 1949.

Le directeur régional,
MARION.

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La direction régionale des services postaux de Lille, 7, rue Inkermann, procédera, à une date qui sera fixée ultérieurement, par appel d'offres et sur soumissions cachetées, à l'attribution des travaux suivants:

Construction de l'hôtel des postes d'Oignies (Pas-de-Calais).

	Montant approximatif
Lot n° 1. — Terrassement, maçonnerie, pierres et marbres, béton armé, plâtrerie, cimentage	7.000.000 F.
Lot n° 2. — Carrelages	450.000
Lot n° 3. — Charpente bois, parquets et menuiseries	2.000.000
Lot n° 4. — Couverture-plomberie sanitaire.....	1.100.000
Lot n° 5. — Serrurerie	900.000
Lot n° 6. — Peinture, vitrerie...	925.000
Lot n° 7. — Stores en toile.....	18.000
Lot n° 8. — Chauffage central...	550.000
Lot n° 9. — Eclairage électrique.	350.000
Lot n° 10. — Distribution de l'heure	60.000

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux, 5, rue Inkermann, à Lille, le 2 novembre 1949 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales, modifié par l'article 3 de l'annexe au cahier des charges générales en date du 25 juillet 1949, notamment:

a) De deux certificats délivrés sur timbre, par des hommes de l'art, et ayant moins d'un an de date ou d'une liste de références avec indication de la date et du montant des travaux;

b) D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'appel d'offres;

c) D'une pièce authentique justifiant la qualité de Français du concurrent;

d) D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale, attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale et d'allocations familiales;

e) D'une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Les sociétés d'entreprises, les sociétés d'ouvriers français et les sociétés coopératives d'artisans ont la faculté de déposer, une fois pour toutes, les pièces justificatives de leur constitution et les autres documents exigés d'elles, en vertu de l'article 2 du cahier des charges générales, à l'exception des certificats de capacité, de l'extrait de patente, du certificat délivré par un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation de l'intéressé en matière de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Le chef de service détenteur du dossier permanent, qui doit être tenu à jour par la société, délivre, à la demande de celle-ci, des attestations de dépôt valables pendant un mois et qui sont produites à la place des pièces et documents susvisés, lors des demandes d'admission à soumissionner, et quel que soit le lieu de l'appel d'offres. La société fournit, en même temps que l'attestation dont il s'agit, une déclaration indiquant que le dossier permanent a été tenu à jour, depuis la date de son dépôt, des modifications qui ont pu être apportées dans la constitution et dans la représentation de cette collectivité.

Le cahier des prescriptions spéciales, le devis descriptif et la notice complémentaire seront remis ultérieurement, à titre gracieux, aux entrepreneurs admis à soumissionner.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être obtenus au service régional des locaux, 1er étage, 7, rue Inkermann, à Lille, tous les jours ouvrables, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures trente.

Le cahier des charges générales du 10 janvier 1938 et son annexe en date du 25 juillet 1949 peuvent être consultés dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Ces documents peuvent être acquis dans tous les bureaux de poste, au prix de 100 F pour le cahier des charges générales (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 412) et au prix de 5 F pour l'annexe au cahier des charges générales (référence administrative: *Bulletin officiel* de 1949, n° 1071 BT. UZ. p. 42).

A Lille, le 6 octobre 1949.

Le directeur régional,
MARION.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 9 novembre 1949, à quinze heures, il sera procédé à Paris, salle des commissions du ministère du travail et de la sécurité sociale, 1e étage, place de Fontenoy, à l'adjudication restreinte, sur soumissions fermées, des travaux de:

Menuiserie bois. — Evaluation: 30.371.000 F

A exécuter pour le prolongement de l'aile Estrées, au ministère du travail et de la sécurité sociale, place de Fontenoy, avenue de Lowendal et rue d'Estrées, à Paris (7e).

L'adjudication sera réservée aux seules entreprises ayant leur siège dans le département de la Seine.

Les demandes d'admission à soumissionner doivent parvenir au ministère du travail et de la sécurité sociale, bureau du matériel des services centraux et des services extérieurs, 60, avenue Victor-Hugo, à Paris (16e), le 25 octobre 1949 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces suivantes:

Première pièce justifiant que le soumissionnaire est Français ou ressortissant de l'Union française, ou, s'il s'agit d'une société, de tous statuts ou actes constitutifs s'il y a lieu;

Deuxième pièce justifiant que le soumissionnaire est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet du marché;

Troisième pièce: la liste des références accompagnée de certificats justificatifs délivrés par les administrations intéressées ou les hommes de l'art.

Les concurrents seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur demande. Les dossiers d'adjudication seront déposés à dater du 17 octobre 1949 aux lieux suivants, où les entrepreneurs pourront les consulter:

1° Bureau du matériel des services centraux et des services extérieurs du ministère du travail et de la sécurité sociale, 60, avenue Victor-Hugo, à Paris (16e);

2° Bureau de l'architecte en chef, M. Aublet, 7, villa Spontini, Paris (16e).

Tous renseignements complémentaires seront fournis à cette dernière adresse.

Demandes de changement de nom

M. Sroulevitch (Froïm), né le 17 décembre 1905 à Chilia (Russie), citoyen français, domicilié à Paris (8e), 54, rue de Bassano, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de changer son nom en celui de Sauville, subsidiairement Sauvil.

M. Beau (Robert-Jean), officier, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 24 juillet 1918, et demeurant à Clermont-Ferrand, 12, rue Poncillon, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Frank, né à Kehl (Allemagne) le 15 avril 1949, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation de changer son nom de Beau en celui de Beau-Christiani, nom sous lequel il est connu depuis de nombreuses années.

M. Lazard Lanzberg, chimiste œnologue, né à Paris (4e) le 31 mai 1892 et demeurant à Paris (5e), 28, rue des Fossés-Saint-Bernard, agissant en son nom personnel, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation de changer son nom de Lanzberg en celui de Lambert, nom sous lequel il est connu depuis de nombreuses années.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

18 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Société polonaise de tir JEDNOSC. Modifications aux statuts et au conseil d'administration. Siège social: salle Lis, boulevard Gambetta, Marles-les-Mines.

10 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. SOCIÉTÉ DE CHASSE DES SEPTS. But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: au Tremblay, Roussé-Vassé

12 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE SAINT-LUCIEN DE LA COURNEUVE. But: rechercher et obtenir les conditions économiques et le climat nécessaires à la vitalité de toutes les familles françaises; assurer la défense des intérêts généraux de la famille française tant sur le plan matériel que sur le plan moral, et plus spécialement des membres de l'association; constituer un centre de formation morale sur les bases de la doctrine chrétienne: santé physique et morale, enseignement et éducation des enfants, coopération avec groupements familiaux. Siège social: 14, rue de la Convention, la Courneuve.

12 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. MOUVEMENT DES INTELLECTUELS FRANÇAIS POUR LA DÉFENSE DE LA PAIX. But: établir les liens entre ses membres et défendre leurs droits; unir les intellectuels approuvant la résolution du congrès de Wroclaw pour défendre la paix. Siège social: 5, rue des Pyramides, à Paris.

12 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'EPARCHIE ORTHODOXE ROUMAINE DE L'EUROPE OCCIDENTALE. But: prêter son aide par tous les moyens légaux à l'éparchie orthodoxe roumaine de l'Europe occidentale afin de pouvoir accomplir sa mission chrétienne envers les Roumains chrétiens orthodoxes d'en dehors des frontières de l'Etat roumain. Siège social: immeuble de l'église orthodoxe roumaine, 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, Paris.

12 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ NATIONAL DES INSTITUTIONS DE CULTURE ET DE LOISIRS POPULAIRES. But: coordonner l'action des institutions de culture et de loisirs populaires; établir et tenir à jour le recensement des expériences réalisées dans le domaine de la culture et des loisirs populaires; intervenir auprès des pouvoirs publics pour que les services chargés de la promotion de la culture et des loisirs populaires n'entreprennent aucune action sans tenir compte des réalisations des institutions intéressées. Siège social: 21, rue Victor-Duruy, Paris.

12 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. AMICALE DES ANCIENS DE LA 2e D. B., section du canton de Montmorency, groupe Koufra. But: apporter à ses membres, en souvenir et pour la survivance de leur fraternité d'armes et de leur solidarité au combat, l'entr'aide et l'assistance dont ils pourraient avoir besoin pour eux-mêmes et leur famille; soutenir par tous les moyens leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: maison Cocural, 32, rue du Départ, Enghien-les-Bains.

13 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. AMICALE DES CHASSEURS DE LA COMPAGNIE DE FIVES-LILLE. But: exploitation de la chasse sur les terres appartenant à la Compagnie de Fives-Lille. Siège social: boulevard de l'Usine, Fives-Lille.

13 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. CLUB HESDINOIS DE CHIENS DE DÉFENSE. But: dressage de chiens particuliers et de police. Siège social: hôtel Perche, à Hesdin.

14 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. SECTION COMMUNALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE DE NIEUIL-SUR-L'AUTISE. But: venir en aide aux camarades de captivité dans le besoin; maintenir la camaraderie entre anciens prisonniers. Siège social: hôtel Carré, à Nieuil-sur-l'Autise.

14 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES MARCHANDS FORAINS ET PETITS COMMERÇANTS JUIFS. Transfert du siège social du 10, rue de Lancry au 15, rue Béranger, Paris.

14 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. GROUPE PAROISSIAL DE LA JEUNESSE ÉTUDIANTE CHRÉTIENNE FÉMININE SAINT-BERNARD. But: grouper les jeunes filles de la région dans un but culturel et récréatif. Siège social: place de l'Eglise, Soisy-sous-Montmorency.

15 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. GROUPEMENT DES CHASSEURS DE MORIENVAL. But: réglementation de la chasse sur une partie du territoire de la commune. Siège social: mairie de Morienval.

15 septembre 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. GROUPEMENT DE DÉFENSE DES CLASSES MOYENNES VILLENEUVOISES. But: défendre les intérêts de ses membres pour un allégement et une plus juste répartition des impositions. Siège social: brasserie des Sports, Villeneuve-lès-Avignon.

17 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DU COURS MAUPRÉ. But: entr'aide et assistance aux anciennes élèves du cours Maupré. Siège social: 71, rue de Grenelle, à Paris.

17 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. AMICALE DES BRETONS DE CREIL ET ENVIRONS. But: grouper les compatriotes bretons, établir entre eux des relations amicales et de solidarité. Siège social: 43, rue Jean-Jaurès, à Creil.

17 septembre 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE SAINT-AMANT-TALLENDE. But: gérer, soutenir et représenter l'école catholique de Saint-Amant-Tallende. Siège social: institution Sainte-Cécile, à Saint-Amant-Tallende.

19 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE GENETS. But: amélioration de la chasse, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Genets.

19 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. AMICALE DES CHASSEURS DE DOLO. But: repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Dolo.

20 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Eure. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA TRINITÉ ET SAINT-LUC. But: repeuplement de la chasse et conservation du gibier par la répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Luc.

20 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE LA COMMUNE D'AUTRICOURT. But: répression du braconnage, préservation du gibier, réglementation de la chasse. Siège social: mairie d'Autricourt.

20 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. CINÉ-CLUB DE JOINVILLE-LE-PONT. But: propagation de la culture cinématographique et bon développement du cinéma en général et du cinéma français en particulier. Siège social: 47, avenue Jean-d'Estienne-d'Orves, Joinville-le-Pont.

20 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le SECRÉTARIAT SOCIAL LÉONARD-CONSTANT a décidé de transférer son siège social du 11, rue Fermat, à Toulouse, à l'enclos de l'Eglise-Bonnefoy, Toulouse.

20 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. LA CARTOUCHE E. G. F. (Electricité et Gaz de France). But: pratique de la chasse, répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: 60, avenue Gambetta, à Roanne.

20 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. LE POT D'ARRIVÉE, cercle nautique. But: développement du yachting dans le cadre de l'essor touristique insulaire. Siège social: salon du café des Palmiers (1er étage), quai Kitchener, à Calvi.

20 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. PATRONAGES ET COLONIES DE VACANCES DU SACRÉ-CŒUR. But: création et développement d'œuvres d'éducation populaire. Siège social: rue de Bourgogne, Chalon-sur-Saône.

20 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. CERCLE ATHLÉTIQUE DES TUBES DE VALENCIENNES ET DENAIN. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: 2, boulevard Harpignies, à Valenciennes.

21 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Allier. ASSOCIATION DE CHASSE LOCALE DES CHASSEURS DE BLOUX. But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: chez M. Giraudat (André), président, à Bloux, Lurcy-Lévy.

21 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION DES ANCIENS DU C. E. F. E. O. (corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient). But: honorer la mémoire des camarades du corps expéditionnaire morts pour la France; permettre à tous ses adhérents d'entretenir des relations de camaraderie et d'amitié; organiser l'entr'aide entre ses membres. Siège social: café Auneau, rue Georges-Clemenceau, la Roche-sur-Yon.

21 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Mission catholique universitaire française. Transfert du siège social du 3, rue de Luynes, au 29, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

22 septembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. Vélo-Club roumëen. But: diffusion du cyclisme civil et préparation militaire. Siège social: chez M. Segui, à Rouiba.

22 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Union départementale de l'entr'aide aux familles ouvrières des Bouches-du-Rhône. But: associations familiales. Siège social: 33 A, rue Montgrand, à Marseille.

23 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Basket-Club orangeois. But: pratique du basket ball et athlétisme. Siège social: mairie d'Orange.

23 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police, Ordre civique pour la défense des traditions du peuple français. But: union des Français. Siège social: 28, rue d'Astorg, Paris.

23 septembre 1949. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Amicale des chasseurs de Landehen. But: règlement des jours de chasse, protection du gibier, destruction des nuisibles, répression des abus. Siège social: chez le président, M. Martin, la Ville-Hervé en Landehen.

24 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. Association de chasseurs d'Echevronnes La Diane. But: exercice de la chasse sur ses terrains, répression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social: mairie d'Echevronnes.

24 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Melun. Les Propriétaires et chasseurs de Nesle-la-Gilberde. But: faire garder la chasse par la fédération, préserver et réserver le gibier. Siège social: mairie de Nesle-la-Gilberde.

24 septembre 1949. Déclaration à la préfecture des Vosges. Amicale sportive de l'association Rhin et Danube d'Epinal. But: pratique des sports, de l'éducation physique et de l'athlétisme. Siège social: place Clemenceau, Epinal.

24 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aude. Association amicale des sapeurs-pompiers de Carcassonne. But: défense des intérêts matériels et moraux des sapeurs-pompiers. Siège social: caserne des pompiers, Carcassonne.

25 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Maison rurale de la famille et des jeunes de Sorquainville. But: contribuer à la formation de la jeunesse rurale, masculine et féminine, au point de vue personnel, familial, professionnel et social: faciliter le développement des sports; développer le sens de l'attachement à la terre. Siège social: mairie de Sorquainville.

26 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. Club gymnique du foyer rémois (C. G. F. R.). But: éducation physique, gymnastique. Siège social: maison commune Foyer rémois, boulevard Pommery, Reims.

26 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Société Raids hippiques de Périgueux. But: développement et encouragement à l'élevage du demi-sang français. Siège social: agence Couprie, 11, place Bugeaud, à Périgueux.

26 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Association des correspondants de chemin de fer du département de la Gironde. But: étude de la coordination des transports marchandises dans le département et défense des intérêts de la profession. Siège social: 50, rue de Tauzia, à Bordeaux.

26 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. Les Chasseurs d'Angais. But: protection du gibier. Siège social: mairie d'Angais.

26 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. Association sportive de Puy-Saint-Gulmier. But: jouer au football. Siège social: café Gendraud, à la Croix.

26 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. Amicale des malades et anciens malades du sanatorium Le Brévent. But: entretenir, d'une part, des relations amicales entre tous les malades du sanatorium du Brévent présents ou anciens; faciliter, d'autre part, les rapports entre la direction et les malades; entretenir, enfin, des relations entre ses membres et ceux d'autres associations, clubs ou fédérations ayant le même but; développer chez ses membres, pendant leur séjour en sanatorium, l'esprit de solidarité, d'entr'aide et de camaraderie; venir en aide à ceux-ci: *a*) en défendant les intérêts collectifs et individuels, matériels et moraux de ses adhérents; *b*) en fournissant tous conseils et renseignements utiles aux malades au point de vue administratif et social; organiser, avec l'autorisation du médecin, des distractions pour les malades: jeux, concours, conférences, représentations de théâtre, etc.; veiller au bon fonctionnement de la bibliothèque. Siège social, sanatorium Le Brévent, plateau d'Assy.

26 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. Vélo-Club briouzain. But: développer le sport cycliste sous toutes ses formes: courses et cyclotourisme. Siège social: salle de la mairie, à l'hôtel de ville de Briouze

27 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Association des cadres administratifs et techniques municipaux de Lille. But: étude et défense des intérêts de carrière de ses membres. Siège social: hôtel de ville, à Lille.

27 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. Etoile cycliste romorantinaise. But: pratique du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: café de la Halle, Romorantin.

27 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association nationale des grossistes sinistrés de guerre. But: grouper, coordonner et représenter les intérêts des entreprises sinistrées des négociants en gros et demi-gros pour tout ce qui concerne les dommages de guerre. Siège social: 11, rue Portalis, à Paris

27 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Centre d'études techniques syndicales et sociales a transféré son siège social du 23, rue d'Antin au 46, rue Blanche, Paris.

28 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Villefranche-sur-Saône. Football-Club de Belleville. But: pratique du football, camaraderie. Siège social: 43, rue de la République, Belleville.

28 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. Etoile cycliste de Chevrières. But: pratique du sport cycliste. Siège social: mairie de Chevrières.

28 septembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Art, sport et jeunesse. But: pratique de tous les sports. Siège social: 1, rue du Lazaret, à Nice.

29 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Savoie Association des correspondants de chemin de fer du département de la Savoie. But: entr'aide entre les membres de l'association. Siège social: transports Blache, 11, rue Sommeiller, Chambéry.

29 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. Association de la région dunkerquoise des pensionnés de la marine marchande. But: défendre et sauvegarder les intérêts de ses membres. Siège social: 59, rue Gaspard-Neuts, à Malo-les-Bains.

30 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. Société de chasse La Diane. But: répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles, repeuplement et protection du gibier. Siège social: mairie de Calmoutier.

30 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. Association des correspondants de chemin de fer du département du Jura. But: créer et maintenir entre sociétaires, par tels moyens que l'expérience indiquera, toutes les relations pouvant être utiles à l'exercice de la profession de correspondant de chemin de fer dans le département de leur zone d'action et exclusivement dans le cadre de la coordination. Siège social: chez M. Perrot (Edmond), 32, rue des Salines, à Lons-le-Saunier.

30 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de Melun. Association civile des chasseurs de Saint-Ouen, par la Chapelle-Gauthier. Dissolution de ladite association. Siège social: à Saint-Ouen, par la Chapelle-Gauthier.

30 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. Association de l'Etoile. But: création et développement de toutes œuvres d'éducation populaire dans la commune de la Cambe. Siège social: dans les locaux de l'association, au bourg de la Cambe.

30 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Etoile sportive de Vémars. But: éducation physique, football. Siège social: café des Sports, Vémars.

3 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. L'Indépendante. But: étude et exécution de la musique instrumentale. Siège social: allées du Général-de-Gaulle, Vic-Bigorre.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Palet's-Club thouarëen. But: loisirs des habitants. Siège social: café de la Gare, à Thouaré.

4 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association familiale de Fontenay-le-Comte. But: étude et défense des droits et intérêts des familles. Siège social: hôtel de ville, Fontenay-le-Comte.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Comité de Saint-Cyr. But: remettre en état à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr-l'Ecole les monuments rappelant les souvenirs saint-cyriens (monument aux morts, monument Pol-Lapeyre, etc.). Siège social: 3, rue Le Verrier, Paris.

5 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Mission maternelle. Transfert du siège social du 25, rue Malar au 8, rue Eugène-Flachat, Paris.

5 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Caen. Société de chasse de Lantheuil. But: conservation du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: château de Lantheuil, Lantheuil, par Creully.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Amicale du Pallet du Bourfay. But: organisation des loisirs. Siège social: hôtel Poissonnerie, 4, place Neptune, Nantes.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

25 août 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 30 septembre 1949.) Fédération internationale des Settlements. But: faciliter les rapports entre les fédérations et les centres sociaux existants et favoriser le développement des centres sociaux dans tous les pays. Siège social: 12, rue du Regard, Paris.

5 septembre 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 22 septembre 1949.) Union internationale des maîtres boulangers et boulangers-pâtissiers. But: défense des intérêts communs aux associations nationales de boulangerie. Siège social: 27, avenue d'Eylau, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.